





HISTOIRE ET REGNE DE LOUIS XI.

Par Mademoiselle DE LUSSAN.

TOME SECOND.



A PARIS,
Chez PISSOT, Libraire, Quai de Conti, à la descente du Pont-neuf.

M. DCC. LV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



SOMMAIRES
Du Tome second.

LIVRE PREMIER.

a iij

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIEME.

Fin des Sommaires du Tome second.

HISTOIRE



HISTOIRE
DU REGNE
DE LOUIS XI.

LIVRE PREMIER.

IL étoit vrai que le Duc de Bretagne s'avançoit avec son armée accompagné de Monsieur, de quantité de Princes & de beaucoup de Seigneurs. Le jour de la bataille il étoit en deçà de Chartres ; pour peu de diligence qu'il eût faite il s'y fût trouvé, ou du moins il eût pû attaquer l'armée du Roi par ses derrieres, ce qui eût été un coup décisif. Les coureurs de

1465. *C. L.I.c.5.* Bruit de la mort du Roi.

1465. son armée firent quelques prisonniers des premiers fuyards de l'aile droite du Roi que le Comte de Charolois avoit rompue.

Le Duc connut par leur récit que la bataille se donnoit. On tint conseil sur cette nouvelle; malgré l'avis de quelques-uns qui vouloient laisser décider l'affaire, on conclut qu'il falloit se hâter. Chaumont (*a*) prit le devant avec quelque cavalerie, à mesure qu'il avançoit il rencontroit un plus grand nombre de fuyards. Il prit même quelques pieces d'artillerie qui apparemment n'avoient pû suivre le Roi.

Ce fut alors que Rouville & Maderey joignirent le Duc de Bretagne & l'instruisirent de ce qu'ils sçavoient. Le Duc les renvoya au Comte de Charolois avec

(*a*) Charles d'Amboise, Seigneur de Chaumont, fils de Pierre d'Amboise & d'Anne de Breuil.

deux de ses hoquetons, il mandoit au Comte qu'il marchoit droit à Estampes. 1465.

Après leur départ on fit encore des prisonniers. Quelques-uns d'entr'eux dirent à Chaumont que le Roi avoit été tué à la bataille. Les fuyards augmentent toujours la perte du parti pour couvrir leur honte. Comme on croit naturellement ce qui est avantageux, ce Seigneur & quelques autres coururent le dire au Duc de Bretagne, l'armée en fut bientôt instruite ; ce fut une grande joie, Monsieur alloit monter sur le trône. Quelles idées flateuses n'offrent point à l'avidité des ambitieux, un changement de regne & l'avenement sur le trône d'un Prince qu'on a servi. On ne dit point quelle fut la disposition du Prince dans une conjoncture si délicate.

Comme elle changeoit abso-

lument la face des affaires & les
1465. intérêts de tous les Grands ; on tint conseil pour sçavoir comment on devoit se conduire ; on se repentoit d'avoir appellé les Bourguignons, de les avoir si près & si puissants. On craignoit déja de leur trop devoir, qu'ils n'abusassent de leurs services & qu'ils n'exigeassent des récompenses que chacun croyoit mériter. Il n'y eut qu'une voix pour les renvoyer, & s'il le falloit pour s'en défaire par la force en les attaquant à main armée.

On fut bientôt désabusé. Il fallut revenir à cacher avec soin un plan de perfidie & d'infidélité ; mais un concert si géneral ne peut demeurer longtems secret. Les passions de tant de Seigneurs étoient sujettes à trop de mouvemens pour que quelque jaloux ou quelque mécontent ne dévoilât pas un mystere si odieux,

Afin que tout fût égal entre les deux partis dans cette journée où les deux aîles droites avoient été vaincues, où il étoit mort à peu près autant de gens d'un côté que de l'autre, où les deux chefs avoient fait merveille & avoient couru tous deux risque de la vie, où enfin ils s'étoient crus reciproquement vainqueurs & vaincus, les fuyards de l'aîle droite du Comte répandirent aussi le bruit qu'il avoit été tué. Mais ce dernier bruit eut des suites plus longues & plus funestes que celui de la mort du Roi. On le sçut à Paris le jour même de la bataille. Il étoit répandu aux environs. Les garnisons de S. Clou & du pont Saint Maixent où il parvint, en furent si épouvantées, qu'elles abandonnerent ces deux places dont le Maréchal de Rohaut s'assura. Enfin ce bruit courut jusqu'en

1465.

Bruit de la mort du Comte de Charolois.

P. Daniel.

Mezerai.

1465. Flandre. Les habitans de Dinan qui haïssoient mortellement le Comte, parce qu'il protegeoit contre eux la ville de Bovines, leur ennemie, crurent ce bruit avidement, & courant aux armes comme des furieux, assiégerent cette place. Les Liégeois de leur côté qui venoient de faire la paix avec le Duc de Bourgogne, par l'entremise des Ducs de Cleves & de Gueldres ses alliés, la rompirent, croyant sur cette fausse nouvelle que ce Prince étoit privé de son plus ferme appui.

Morts & prisonniers. *Chr. scand.* Il y eut à la bataille 3600 hommes de tués dont environ 2000 étoient Gentilshommes ou hommes d'armes. La perte fut assez égale de chaque côté; mais le Roi perdit plus de gens de qualité & plus de chefs, entr'autres le grand Sénéchal de Normandie qui laissa pour héritier *Chron. l. 1. c. 4.*

Jacques de Brezé son fils unique, mari d'une des sœurs naturelles du Roi. 1465.

Jean Ir Seigneur de Breauté, célébre sous Charles VII. par mille belles actions, & qui avoit été pris deux fois par les Anglois, mourut d'un coup de fléche qu'il reçut à la cheville du pied.

Enfin Pierre du Terrail, Seigneur de Bayard Gentilhomme de Dauphiné, mourut percé de coups; il ne démentit ni le sort de son pere tué à Azincour, ni celui de son ayeul qui mourut à Poitiers aux pieds du Roi Jean. Le destin de sa postérité ne fut ni moins funeste ni moins glorieux.

Hist. du Ch. Bayard. *Pasquier, l. 5. c. 20.*

Du côté des Bourguignons on compta parmi les morts Philippe de Lalain, le Seigneur des Haines, Jean de Paurlan, Jacques du Châtelet & Jean de Monchy Ecuyer du Duc de Bourgogne.

Chron. l. I. c. 3. P. Daniel. Morery.

1465. Il y eut peu de prisonniers, sur-tout de considération ; il n'y eut presque du parti du Roi que Barbazan qui fut mis à cinq mille écus d'or de rançon. Le Roi l'en dédommagea en partie par une gratification. Il y eut plus de gens qualifiés pris du côté des Bourguignons, entr'autres Antoine Seigneur de Crevecœur Conseiller & Chambellan du Duc de Bourgogne, Jacques Lourdin de Saligny, il étoit sorti d'une branche de la maison de Coligny entée sur celle de Saligny.

Pere Anselme. hist. de Coligny.

S'il y eut peu de prisonniers des deux côtés, on peut dire qu'il y eut bien des lâches. Les deux Princes distribuerent mal les récompenses, tel pour avoir fuï perdit ses charges qui furent données à d'autres qui avoient fuï dix lieues plus loin que lui. Il y eut un Seigneur Bourguignon qui fut éloigné de la présence de son

Prince, & qui un mois après se trouva plus en faveur qu'auparavant. La grande science de la Cour est de ceder aux conjonctures & de choisir les momens favorables pour s'y rétablir. 1465.

Le 17. de Juillet au soir le Comte de Charolois alla loger à Monlehery quittant le champ de Bataille qu'on nommoit autrefois le champ de Pleurs, & à qui ce nom fut mieux dû après cette sanglante journée. Il avoit envoyé Jacques de Monmartin & la Marche marquer les logis. Ils trouverent dans le bourg le corps mort du grand Sénéchal de Normandie, & plusieurs autres Gentilshommes étendus nuds sur des tables. Triste suite, mais assez ordinaire de la guerre.

Le Comte de Charolois marche vers Estampes. *Bayle. Mém. de la Marche.*

A Monlehery le Comte trouva le château encore occupé par les troupes du Roi & la plus grande partie du peuple fugitif ou re-

Chr. Liv. I. c. 5. Chronique de 1400.

1465. tiré dans l'Eglise & au clocher; il ne voulut pas perdre son tems à attaquer ce château qu'il lui eût été facile de prendre, mais il fit revenir sur sa parole tout ce peuple dans ses maisons. Il y logea ses troupes, & fit payer toute la dépense regulierement comme il eût pû faire en Flandre.

Le 18. il n'alla qu'à Châtres pour laisser reposer ses troupes, sur-tout les blessés en grand nombre & gens de distinction. Comme il vouloit arriver à Estampes avant le Duc de Bretagne, il partit le 19. de bon matin & s'y rendit de bonne heure. Là, les blessés furent bien traités & bien secourus, ce qui sauva la vie à bien des gens de qualité.

Le Roi se retire à Paris. *Chron. scandal.*

Le Roi resta à Corbeil tout le 17. de Juillet & partit du 18. ce jour-là même il descendit le long de la Seine à Paris où il alla sou-

per chez Normanville en qui pour lors il avoit le plus de confiance. Normanville le regala magnifiquement. Il avoit invité plusieurs Seigneurs & même des Dames. Le Roi leur fit un détail de tout ce qui s'étoit passé, & parla en termes si touchans des fatigues qu'il avoit essuyées & des périls qu'il avoit courus, qu'il arracha des larmes presque de tous ceux qui l'écoutoient. Il disoit qu'il vouloit retourner contre l'ennemi; mais des conjonctures plus pressantes l'obligerent à suspendre son ardeur guerriere.

1465.

Le lendemain 20. on distribua par son ordre aux environs de Paris & dans la partie de la Brie qui en est la plus voisine, les troupes qu'il avoit amenées. Elles y firent les désordres presque inévitables au séjour de gens de guerre & qui ne laissent pas d'indisposer toujours les peuples.

1465. Ce jour là même le Roi reçut une députation qui dut ne lui être pas agréable ; mais la politique l'obligea de dissimuler. Elle étoit composée de plusieurs Conseillers au Parlement, de quelques Ecclésiastiques, & avoit à sa tête l'Evêque (*a*) de Paris. Elle tendoit à supplier le Roi d'admettre dans son Conseil ceux de ses sujets reconnus pour être sages & expérimentés dans les affaires d'état. C'étoit un trait assez hardi avec un Roi du caractere de Louis XI. mais l'ennemi étoit aux portes, & il ne falloit pas aigrir les Parisiens. Il fit une réponse favorable & forma une jonte de six Conseillers bourgeois de Paris, de six Conseillers de la Cour, & de six Suppôts de l'Université, Clercs, gens certainement peu propres au gouvernement, mais qui pouvoient tour-

(*a*) Charles de Melun.

ner à leur gré les esprits des Parisiens, ce qui dans la situation présente étoit un coup de partie. 1465.

On proposa dans ce Conseil de faire dix compagnies d'hommes d'armes dans la bourgeoisie pour augmenter les troupes du Roi. Ce projet demeura sans exécution, elles n'en eussent pas été de beaucoup fortifiées. Les emprunts que le Roi demanda à plusieurs riches particuliers eussent été un expédient plus sûr: la guerre civile lui coupoit la communication avec les Provinces, & empêchoit qu'on ne lui en voiturât. De plus, les Princes s'étoient emparés de tous les deniers royaux dans leurs appanages & dans toutes les villes dont ils s'étoient rendus maîtres. Cette proposition fut reçue avec beaucoup de froideur. Quelques-uns cependant aiderent le Roi, mais le plus grand nombre le re-

1465. fusa. Il en fut si indigné qu'il priva de leurs charges plusieurs des refusans ; entr'autres Martin Picard maître des Comptes, & Jean Chenesteau greffier au Parlement. S'il est une occasion pressante pour les sujets de faire usage de leur fortune, c'est pour la défense de leur Roi & pour celle de leur patrie.

Chronique Liv. I. c. 13. C. scand. On sçut alors qu'il venoit de Flandre pour l'armée du Comte de Charolois un renfort commandé par Philippe de Saveuse, Gouverneur d'Artois. Le Roi dans son premier mouvement envoya un ordre au Prévôt Forain de Senlis, d'aller faire rompre les arches du Pont Saint Maixent, le seul endroit facile par où les Bourguignons pouvoient passer l'Oise ; depuis ayant refléchi que la troupe de Saveuse n'étoit pas assez nombreuse pour forcer ce passage, il re-

voqua cet ordre, & y envoya pour Gouverneur Jean l'Orfevre 1465.
qui en étoit Châtelain, & le chargea de défendre cette place jusqu'à l'extrémité.

La disposition des Parisiens étoit le plus vif objet des inquiétudes du Roi. Il ne pouvoit ignorer qu'il n'y en eût un grand nombre dans les intérêts de Monsieur, & que la Maison de Bourgogne n'y eût bien des Partisans ; pour les épouvanter & retenir les autres par la crainte, il fit faire le procès à Laurent Mory, Gentilhomme de Mitry, zèlé Bourguignon, qui avoit été pris prisonnier & mis à la Bastille. Il fut convaincu d'avoir embrassé le parti des Confédérés, & même d'avoir servi de guide à leur armée lorsqu'elle traversoit l'Isle de France. Le Parlement le condamna à être pendu, comme traître à la Patrie, il fut exé-

1465. cuté le 20 Jean de Bouard Sécretaire du Conseiller Berard qui étoit allé joindre Monsieur en Bretagne, fut noyé par le Bourreau à la Cour de Milly le 26 Juillet, & un nommé François Mériodeau souffrit le même supplice le 27. Ils furent convaincus d'avoir favorisé l'évasion de Berard, & d'avoir été en correspondance avec Monsieur.

Le même jour 26. le Roi établit pour son Lieutenant Général à Paris Melun Normanville, qui avoit déja cette même qualité dans les Provinces. Il lui donna pour Lieutenant Gilles de Saint Simon, Seigneur de Rassé, Bailly de Senlis, le Sire de la Barde & Charles de Mares. Le Maréchal Darmagnac fut nommé Capitaine des 200 Lances qui devoient toujours rester à Paris. Il y a lieu de croire qu'il étoit subordonné à Normanville alors

dans un si grand crédit, & qui avoit tant d'autorité, qu'il ne lui manquoit que le nom de Connétable. 1465.

On ordonna une imposition sur tous les Parisiens pour la solde & l'entretien des Gens de guerre tant sur les Bourgeois & le Peuple, que sur les Privilégiés. L'Université réclama contre cette taxe. Le Recteur Guillaume Fichet prononça à ce sujet une harangue très-forte. On croit qu'elle fut efficace, quoiqu'elle ne fût pas au goût du Roi, mais il n'en marqua aucun ressentiment : le Recteur étoit un très-sçavant & très-éloquent personnage. Le Cardinal Bessarion Légat en France, l'engagea à le suivre à Rome. Le Pape Sixte IV. le fit Pénitencier.

Addition à l'hist. de Louis XI. c. 4. *Cuill. Chartier.*

Le Roi faisoit agir dans Liége ses Agents & ses Émissaires pour faire rompre aux Liégeois le

Ligue avec les Liégeois *P. Daniel.*

Traité qu'ils venoient de con-
1465. clure avec le Duc de Bourgogne. Ces Peuples haïssoient irréconciliablement leur Evêque (*a*) qui comme Prince de Liége, avoit de fréquents intérêts à disputer avec eux, & qui ménant la vie la plus licentieuse, scandalisoit tous ses Diocésains. Ils l'avoient pressé vainement de prendre les Ordres Sacrés pour remplir ses devoirs. Son refus avoit accrû leur haine, & la protection que le Duc lui avoit donnée avoit fait passer la même haine jusqu'à ce Prince; trompés par le faux bruit de la mort du Comte de Charolois à Monlehery, ils n'avoient pas hésité à rompre la paix & à recommencer la guerre contre le Duc qu'ils voyoient broüillé avec le Roi, & qu'ils croyoient dépourvû du secours d'un jeune

[*a*) Louis de Bourbon frere du Duc de Bourbon & neveu du Duc de Bourgogne.

Prince brave & actif. Le Roi les avoit sollicités fortement, & avoit offert de leur envoyer des troupes. Il n'eut pas de peine à conclure avec eux une ligue offencive & défensive, avec promesse de ne point traiter les uns sans les autres. Aussi-tôt le Roi chargea Salazar d'aller les joindre avec 400. lances garnies. Les Liégeois avoient déja investi Limbourg.

1465.

Hist. de la Tremoille. Ste Marthe *Chronique de* 1400.

Le siége que de leur côté les habitans de Dinan avoient mis devant Bovines, continuoit avec la même fureur. Ces deux Villes n'étoient séparées que par la Meuse, & leurs habitans par des mariages réïterés entre leurs enfans, étoient presque tous parens; mais la jalousie du commerce les avoit rendus ennemis, & la protection que le Comte de Charolois donnoit à ceux de Bovines, avoit porté au plus haut point l'envie

des habitans de Dinan contr'eux?
1465. Ajoutant legérement foi aux bruits répandus de la mort du Comte, ils avoient couru assiéger Dinan qu'ils battoient avec deux bombardes & plusieurs autres pieces d'artilleries. Elles perçoient leurs maisons & avoient réduit les Assiégés à se retirer au fonds de leurs Caves.

Meyer annales de Flandre.

Bien-tôt désabusés de la nouvelle de cette mort, ils n'avoient rien diminué de leur fureur; elle alla jusqu'à promener une effigie de ce Prince autour des murs en criant. *Voilà le faux traître, Comte de Charolois que le Roi de France a fait pendre ou qu'il fera pendre incessamment comme il va être ici pendu*, & immédiatement après ils attacherent cette effigie à un gibet planté devant les murs de Dinan. Insolence reprouvée par les Loix humaines & par les divines. Les unes & les

autres rendant ſacrées & reſpectables les perſonnes des Souverains : les premieres au défaut du cœur impoſent un reſpect extérieur auquel il eſt toujours dangereux de manquer. Une legere proſpérité paſſe bientôt. Les Rois recouvrent leurs droits & le tems de la vengeance arrive. Ces téméraires aſſiégeants en firent une cruelle expérience. 1465.

Secours de Milan. *Com. l. 1. c. 8.*

Le Duc de Milan (*a*) avec qui le Roi étoit lié d'une amitié particuliere, qui paſſoit pour un Prince également ſage & puiſſant ne lui manqua pas au beſoin. Il fit partir le Comte de Pavie (*b*) ſon fils aîné pour lui conduire 500 hommes d'armes & 3000 de pied, ce qui faiſoit en tout près de 6000 hommes. Il lui écrivit en même tems ; ſa lettre lui fut encore plus ſalutaire que ſes troupes. Un ſage conſeil eſt ſouvent

(*a*) François Sforçe. (*b*) Geleas Sforce.

1565. plus efficace que le bras de plusieurs milliers d'hommes. Il lui mandoit de dissiper la ligue à quelque prix que ce fût, de tout accorder aux Conféderés pourvû qu'ils se séparassent & qu'ils renvoyassent leurs armées.

Le Roi étoit encore trop plein de ses espérances pour goûter cet avis, il fut bien plus sensible à la diversion que le Comte de Pavie se disposoit de faire. Ce jeune Prince fit une si grande diligence, qu'il arriva dans le Lyonnois sur la fin de Juillet. Le Duc de Bourgogne instruit de sa marche, avoit agi fortement auprès du Duc de Savoye pour lui faire refuser le passage par ses États. Mais ce Duc, beau frere du Roi, & qui même lui avoit envoyé un corps de troupes, n'avoit garde d'en perdre le mérite : le Comte traversa sans difficulté le Piémont & la Savoye, du Lyonnois

il entra en Bourbonnois, il y porta d'abord le fer & le feu, ignorant le traité de Moissiat. A peine commençoit-il cette expédition, qu'il reçut la nouvelle que le Duc son pere étoit mort. Il reprit sur le champ le chemin du Milanois, ayant tout à craindre du naturel volage & perfide des Italiens, qui à peine accoutumés au joug, pouvoient être tentés de le sécouer, en profitant de son absence. 1415.

Seconde révolte du Duc de Bourbon. *Com. ibid.*

Le Duc de Bourbon saisit le prétexte des ravages que le Comte de Pavie avoit fait dans son pays, comme auxiliaire du Roi pour se révolter de nouveau; il prétendit que le Roi avoit violé la paix de Moissiat en lui suscitant cet ennemi. Il rentra d'autant plus facilement dans la ligue qu'il n'en étoit sorti que par force. Il se mit en marche pour joindre les Confédérés. Le Comte

1465. d'Armagnac, le Sire d'Albert & le Duc de Nemours, qui n'avoient aucun ſujet de ſe plaindre, embraſſerent ſa querelle & ſe joignirent à lui. C'étoit manifeſter ouvertement leur infidélité, & faire connoître qu'ils n'avoient ſigné le traité que dans le deſſein de le violer. Le Roi fut outré de cette perfidie, ſur-tout contre le Duc, deux fois ingrat & rebelle. Il jura de s'en venger. Telle fut la ſource de cette haine implacable qu'il eut toujours contre lui.

Jonction des Princes à Eſtampes. *C. liv. 1. c. 5 chronq. de 1400.*

Le Comte de Charolois qui avoit ſes vues pour arriver le premier à Etampes, s'y rendit de bonne heure le 19 de Juillet avec toute ſon armée. Il donna ſes premiers ſoins à faire panſer les bleſſés, preſque tous gens de qualité. Le bon air, le repos, l'abondance des médicamens les eurent bientôt rétablis. Etampes

ſauva

ſauva la vie à une infinité d'honnêtes gens. 1465.

Le lendemain, le Comte & tous les Officiers Généraux allerent audevant des Princes. Leur nombre étoit groſſi du Duc d'Alençon & de quelques troupes qu'il avoit amené. Quelques obligations qu'il eût au Roi, ſon naturel inquiet & turbulent ne lui permettoit pas de voir une faction dans l'Etat ſans y entrer.

Le Comte fut très-bien reçû *Com. ibid.* de Monſieur, du Duc de Bretagne & des autres Princes. L'armée de Bretagne marchoit en bon ordre & plutôt accrue que diminuée. Il y avoit près de 7000. chevaux ſans l'infanterie. Il falloit que le Duc de Bretagne fût un puiſſant Prince, pour être en état de ſoudoyer toute cette armée. Etampes ne pouvant la contenir avec celle de Bourgogne, on fit un camp où toutes les trou-

1465. pes Bretonnes resterent. Monsieur, le Duc de Bretagne, les autres Princes & les Chefs allerent à Etampes, où les premiers momens furent employés à s'interroger & à se rendre compte réciproquement de tout ce qui s'étoit passé. Monsieur ne parut pas fort gai, il n'avoit pû être insensible au récit de la bataille de Monlehery, il jugeoit qu'elle feroit suivie de plusieurs autres, peut-être encore plus meurtrieres.

Renouvellement de la confédération. *Comm. l. 1, c. 5.*

Tous les Princes souperent avec Monsieur. Après soupé la plûpart des Officiers & des Gentils-hommes allerent se promener dans les rues d'Etampes. Le Comte de Charolois & plusieurs Seigneurs presque tous Bretons, resterent pour tenir compagnie à Monsieur. Ce Prince & le Comte un peu séparés des autres, étoient à une fénêtre parlant ensemble

avec beaucoup de franchise & d'épanchement, lorsqu'une fusée vint tout-à-coup frapper la croisée de la fénêtre où ils étoient, & en serpentant enflâma toute la chambre. Dans leur premiere surprise, ils se redresserent & se regarderent, agités de diverses pensées, & craignant qu'il n'y eût contr'eux quelque mauvais dessein. Peut-être se soupçonnant l'un l'autre & se livrant déja aux défiances qui naissent si facilement dans les partis formés contre l'autorité légitime. 1465.

Contay qui s'apperçut de leur trouble, s'approcha du Comte qui lui dit d'aller faire prendre les armes à sa Maison & aux Archers de la garde de son corps. Contay y courut d'abord. C'étoit manquer de respect à Monsieur, de donner secretement cet ordre devant lui, & même de prendre cette précaution sans la lui

1465. comuniquer. Le Comte le reconnut, le dit à Monſieur, & lui conſeilla de l'imiter : on vit donc dans un moment 2 ou 300. Gentils-hommes en armes, & de tous côtés on cherchoit qui avoit jetté cette fuſée : tout Etampes étoit en rumeur, on ne ſavoit ce que deviendroit un mouvement ſi général.

Au milieu de ce trouble, un pauvre homme vint tout effrayé ſe jetter aux pieds des Princes, & leur avoua que c'étoit lui qui pour rire & ſe divertir, avoit jetté cette fuſée, qui n'étoit pas allé ſelon ſon intention. Il en demanda pardon aux Princes, & pour leur faire voir qu'il diſoit la vérité, il en jetta encore dans la rue trois ou quatre qu'il avoit prêtes à s'enflâmer. Les Princes l'excuſerent, & cet accident fut tourné en plaiſanterie.

Le lendemain on tint un grand

Conseil dans la chambre de Monsieur, on y agita ce qu'on devoit faire après une jonction si heureuse des deux armées. Il y eut plusieurs opinions selon les divers intérêts de tant de Chefs. Tous alloient à continuer la guerre & à poursuivre vivement leurs projets. Ce conseil n'étoit pas du goût de Monsieur, qui avoit encore l'imagination remplie de tant de blessés qu'il savoit & qu'il avoit vû dans Etampes : il comprenoit combien on avoit déja versé de sang, & combien il en restoit à répandre : soit humanité, soit pusillanimité, il lui échapa de dire qu'il eût bien mieux aimé que la guerre civile n'eût jamais commencé, que de se voir l'occasion de tant de malheurs. 1465.

Ces paroles étonnerent tous les Princes, & leur firent comprendre le peu de fonds qu'ils devoient faire sur Monsieur. Ce-

1465. pendant on décida qu'il falloit aller droit à Paris : que le Roi n'avoit point de forces suffisantes à leur opposer, qu'on tâcheroit de faire entrer dans la ligue du bien public cette grande Ville, dont l'exemple entraîneroit le reste du Royaume.

Pour fortifier cette résolution & se rassurer contre les défiances qu'inspiroit le caractere de Monsieur, le Comte de Charolois & le Duc de Bretagne renouvellerent la conféderation le 29. de Juillet. Ils ne ménagerent pas les termes dans l'acte, on y expliquoit, qu'elle étoit envers & contre tous, nommement contre le Roi, comme s'étant laissé séduire par de mauvais conseils pour molester & dépouiller les Princes du Sang, & venant de manifester sa haine contr'eux en attaquant à Monlehery le Comte de Charolois. Le Duc

s'obligeoit de faire ratifier le traité aux Etats de Bretagne ; & en cas qu'il contrevînt au traité, il se soumettoit à perdre les Comtés d'Etampes, de Monfort & de Vertus, au profit du Comte. On ne voit pas que le Duc ait stipulé des peines contre le Comte, qui étant l'ame de l'entreprise, n'étoit pas soupçonné de l'abandonner jamais. 1465.

Alliance du Comte de Charolois avec l'Angleterre.

Quoique la ligue fût envers & contre tous, on en excepta l'Angleterre. Il fut dit que si quelqu'un des Confédérés entroit en guerre avec cette couronne, les Sujets des autres ne feroient point obligés d'y prendre part.

Ce fut selon les apparences, le Comte de Charolois qui stipula cette clause. Il avoit fait de plus férieuses réflexions que les autres sur les paroles de Monsieur. Le Conseil s'étant retiré dans son appartement avec ses

1465. amis, il leur avoit dit. *Avez-vous oui comment a parlé cet homme. Il a vû dans Etampes 7. ou 800. blessés qu'il ne connoît pas & qui ne le touchent point, il en est déja effrayé. Que seroit-ce donc s'ils étoient des siens? Il seroit capable de faire legérement son traité avec le Roi, & de nous laisser tous dans le péril. Les deux freres rappellant les anciennes querelles du feu Roi & du Duc, mon pere, se racomoderoient aisément, & s'uniroient étroitement contre nous. C'est à nous à prévoir cet évenement, & à chercher des alliés qui ne nous manquent pas.*

Sur cette seule crainte il fit partir pour Londres le Protonotaire Cluny, lui donna ses ordres pour traiter avec le Roi d'Angleterre, & s'unir indissolublement avec lui. Jusques-là il ne l'avoit sollicité que foiblement & seulement pour l'empêcher de secou-

1465.

rir le Roi. Bien plus attaché à la Maison de Lancastre, dont il descendoit par sa mere, il avoit toujours haï la Maison d'Yorc & le Roi Edouard qui en étoit le Chef.

Chez les Princes le soupçon passe pour vérité; sur de simples conjectures ils font des démarches souvent contraires à leurs inclinations & à leurs intérêts.

Passage de la Seine par les Confédérés.

Chronique de 1400.

Les deux armées resterent à Estampes ou aux environs jusqu'au 31. de Juillet qu'elles décamperent & allerent coucher à Angerville remontant vers la Beauce pour aller chercher à passer la Seine. Elles grossissoient toujours par le concours de Noblesse qui les venoit joindre & par l'arrivée de plusieurs petits corps de troupes qui accouroient de Flandre & de Bourgogne. Le Comte de Charny (*a*)

(*a*) Pierre de Beaufremont Comte de Charny Conseiller & Chambellan du Duc de Bourgogne.

1465. y en amenoit un de 50. lances qui donna dans une embuscade des Royalistes. Charny fut fait prisonnier, mais sa troupe se sauva & joignit les Confédérés.

Com. liv. 1. c. 5. Le premier d'Août on alla à saint Mathurin de l'Archamp, on y resta jusqu'au 5. Ce jour-là le Comte de Charolois en partit avec son armée, y laissant celle de Bretagne, & alla coucher à Moret. Il avoit seulement pris avec lui le Comte de Dunois, ayant besoin de ses conseils pour le passage de la Seine qu'il méditoit. Le Comte déja vieux & tourmenté de la goutte marchoit en litiere faisant porter son enseigne à côté.

Le 6. l'armée Bourguignone arriva sur les bords de la Seine. Le Maréchal de Rohaut étoit de l'autre côté avec Salazar qui n'étoit pas encore parti pour Liege. Ils étoient chargés de défendre

ce passage. Mais ils n'avoient pas suffisamment de troupes ; sur tout ils manquoient d'artillerie. 1465. *Chr. scand.*

Le Comte de Charolois étoit campé dans une grande prairie. Il faisoit porter avec lui sur des charettes huit petits bateaux & plusieurs bariques pour faire un pont. Après avoir fait crier que chacun plantât un piquet pour attacher les chevaux, il fit mettre à l'eau les bateaux. Plusieurs archers y passerent avec des canons & avec l'Ingénieur Giraud qui avoit si bien servi le Roi à Monlehery & qui avoit changé de parti, soit qu'il fût mécontent, soit qu'il fût attiré par une plus grosse paye. Les bateaux porterent les archers jusqu'à une Isle située au milieu de la riviere d'où ils commencerent à tirer sur les Royalistes qui en faisoient autant de leur côté. Pendant cette escarmouche Giraud dressa une *Com. ibid.*

1465. batterie qui les foudroya & tua bien du monde au Maréchal, entr'autres Pamabel un de ses parens. Un Page du Roi eut le bras emporté. Le bord sur lequel étoit le Maréchal commandoit l'Isle ; s'il eût eu de l'artillerie il eût pû incommoder beaucoup les Bourguignons, se maintenir dans son poste & empêcher le passage ; mais n'en ayant point il fut contraint de se retirer. Il laissa donc le passage libre à l'armée Bourguignone.

Sa retraite mit le Comte en état de manœuvrer tranquillement. Il fit dresser un pont de tonneaux des bords de la Seine jusqu'à l'Isle. Il y passa avec 50. hommes de sa Maison. On y dressa ses tentes & il y coucha.

Le lendemain à la pointe du jour les Charpentiers de l'armée construisirent un nouveau pont depuis l'Isle jusqu'à l'autre bord.

où avoit campé le Maréchal. Il fut achevé à midi, le Comte passa sur ce Pont avec toute son armée. On dressa sa tente & celles de tous les Seigneurs sur un côteau qui dominoit sur la Seine, ce qui faisoit un coup d'œil admirable pour tous ceux qui étoient encore à l'autre bord. C'étoit l'armée de Bretagne qui avoit suivi de près le Comte & qui passa le 7. ayant à sa tête Monsieur & le Duc de Bretagne. Ils prirent leurs logemens un peu au-delà du camp des Bourguignons. 1465.

Le Roi vâ en Normandie. *Chr. scand.*

Le Roi toujours à Paris s'étoit persuadé que le Maréchal de Rohaut retiendroit long-tems les ennemis au-delà de la Seine. Il profitoit de ce tems pour faire ses arrangemens. Il jetta des troupes & de l'artillerie dans Melun, dans Montereau & dans Sens. Il envoya Precigny, Président des Comptes, au Duc de Calabre pour

le détourner de se joindre aux
1465. Confédérés. Ce Duc ne s'étoit point encore déclaré quoique son parti fût pris depuis long-tems. Pecigny le trouva dans l'Auxerrois déja en marche & n'en put tirer de réponse satisfaisante.

Le Roi s'attachoit sur-tout à s'assurer de Paris. Il crut ne pouvoir mieux réussir qu'en gagnant le cœur du peuple. Dès le 3 d'Août il avoit confirmé aux Parisiens tous les privileges dont ils jouissoient sous le dernier régne; il avoit remis au huitieme les droits sur le vin qui se vendoit en détail & qu'il avoit auparavant doublés. Bien plus, il fit publier le même jour à son de trompe une abolition de tous les nouveaux impôts établis sur les denrées des six grosses fermes qui se vendoient en gros, entr'autres sur le bois, le pied fourché,

le poiſſon de mer & les draps. On ne peut croire avec quelle joie le peuple reçut ces bienfaits, ne diſtinguant point ſi la néceſſité les arrachoit au Prince ou s'ils partoient de ſa bienveillance, il lui ſuffiſoit d'être délivré d'oppreſſion. Les politiques, ſur-tout les partiſans des Princes tournoient ces changemens à l'avantage du parti, en obſervant & en faiſant obſerver aux autres que la ſeule approche des Confédérés avoit forcé le Roi à ces gratifications. 1465.

Le 6. d'Août on vit dans Paris un ſpectacle bien ſurprenant; un Envoyé du Duc de Bretagne, nommé Pierre de Gueront, né à Luſignan, fut écartelé. Il étoit venu trouver le Roi au nom de ce Prince pour l'exhorter à donner ſatisfaction aux Confédérés, en l'avertiſſant que la plûpart de ſes Chefs étoient liés avec eux *Cab. de Louis XI.*

1465. & en lui désignant même un grand nombre de principaux Bourgeois de Paris, comme fauteurs & partisans des Princes. L'humeur soupçonneuse du Roi & l'expérience de tant d'infidélités ne le disposoient que trop à croire ces avis, tout artificieux qu'ils étoient, mais s'agissant de se brouiller avec tous ses Capitaines & de traiter Paris même en ville rébelle, il aima mieux ne regarder l'Envoyé que comme un ennemi & un calomniateur. Il le fit arrêter, lui fit faire son procès & lui fit subir ce cruel supplice. S'il y eût dans cette action beaucoup de finesse & de prudence, il y eut beaucoup de barbarie.

Ses soupçons ne tarderent pas à se découvrir. Il en prit contre Normanville qui avoit été jusques-là le plus avant dans sa confiance. Il couroit un bruit sourd

qu'ainsi que du Lau il étoit en correspondance avec la ligue. Ce bruit détermina le Roi à mander le Comte d'Eu pour lui confier la garde de Paris. Son âge, sa sagesse & sa qualité de Prince du sang, firent croire au Roi que personne n'étoit plus en état de contenir cette capitale du Royaume. 1465.

Tout y étoit en mouvement. La Normandie étoit prête à se déclarer pour les Confédérés. Alors le Roi se fût trouvé envéloppé de tous côtés, Paris même eût été affamé. Il crut que sa présence pouvoit seule prévenir ce malheur & qu'il auroit le tems de la pacifier avant que les Confédérés s'approchassent de Paris. Il y fit entrer un renfort des francs Archers de Normandie & 400. lances des Compagnies de Floquet, du Comte de Boulogne, de saint Balin, de *Chr. scand. Ibid.*

1465. Craon & de la Barde. Ces précautions prises, il alla coucher le 10. à Pontoise, il savoit que le Comte d'Eu devoit arriver incessamment, & il se reposoit de tout sur sa conduite; mais il fit réflexion que voulant destituer Normanville & établir ce Comte à sa place, il étoit à propos qu'il y fût présent; il renvoya un Gentilhomme dire au Conseil qu'il avoit changé d'avis & qu'il reviendroit le 13.

Il revint en effet; le jour même le Comte d'Eu arriva. Le Roi le reçut avec de grandes marques de joie, suivant la coutume des Princes qui ne mettent presque jamais de bornes, ou à leurs faveurs, ou à leurs haines; il le déclara son Lieutenant Général dans Paris, lui donna les Gouvernemens d'Evreux, de Honfleur, & voulut qu'il logeât au Palais Royal des

Tournelles. Il lui donna encore la Charge de Grand Maître & le droit de préſider au Conſeil, lui recommandant ſeulement de prendre les avis de Jean de Popaincour, Préſident à Mortier. Balue étoit chargé du ſoin des Finances, il avoit depuis peu été élu Evêque d'Evreux. Son Sacre ſe fit à Notre-Dame, & il y eut le ſoir chez Etienne Chevalier Tréſorier Général des Finances un grand repas où le Roi ſe trouva.

1465.

P. Anſelme.

Chr. ſcand.

La deſtitution de Normanville n'entraîna pas ſa diſgrace. Le Roi qui n'avoit contre lui que des ſoupçons vagues, n'avoit garde de ſe priver des ſervices d'un bon Capitaine. Normanville diſſimula & continua de ſervir. Le Roi laiſſa à ſon pere (*a*) le Gouvernement de la Baſ-

Com. liv. 1. c. 9.

(*a*) Philippe de Melun, Seigneur de Nautouillet.

1465. tille, poste important dans la situation présente. Après ce grand arrangement le Roi partit pour la Normandie.

Troisiéme trève avec l'Angleterre. *Rap. Thoiras, hist. d'Angl.*

Il reçut pour lors avis d'Angleterre que son Envoyé y avoit signé une treve de quelques mois avec le Roi Edouard. Ce fut la troisieme sous ce Régne. Elle eut cela d'extraordinaire que ce Prince en arrêtoit en même tems une pareille avec le Duc de Bretagne, & qu'il traitoit en même tems avec le Comte de Charolois. Ce Prince politique négocioit avec les deux Partis, pour se déterminer suivant les occurrences, & secourir le plus foible, ou opprimer le vaincu. Mais dans le fonds il penchoit à se déclarer contre le Roi qui avoit embrassé les intérêts de la Maison de Lancastre.

Jonction du Duc de Calabre a-

Une troisieme armée marchoit vers Paris. Quoique le Roi n'en

fût pas certain il avoit assez de raison pour le craindre. C'étoit l'armée du Duc de Calabre parti de Lorraine vers le 10. Juillet. Il avoit appris en chemin la bataille de Monlehery. Les fuyards Bourguignons l'avoient prévenu que le Comte de Charolois l'avoit perdue & qu'il avoit été tué. Le Maréchal de Bourgogne après le traité de Moissiat l'avoit joint avec les troupes destinées à la défense du Bourbonnois. Avec ce Maréchal étoient Montagu & Rotelin. Cette funeste nouvelle les jetta dans la consternation & dans la douleur. Alors le Duc s'applaudit de ne s'être pas déclaré ouvertement contre le Roi. Tous ces mouvemens s'évanouirent lorsqu'ils furent instruits de la vérité. Reprenant ses premiers projets & ses premieres espérances, le Duc ne songea plus qu'à se hâter d'aller joindre les Confédérés.

1465.
vec les Confédérés.
Com. liv. 1. *c.* 6.

1465, Sans compter le corps des Bourguignons qui l'avoit joint, il avoit neuf cens hommes d'armes des meilleures troupes du monde, des plus braves, des plus agguerries, & en meilleur ordre. On y voyoit encore cent vingt hommes d'armes bardés, presque tous Italiens, formés à la discipline d'Italie & commandés par trois Chefs renommés, Campobache, Galeot & Baudricourt. C'étoit le reste de ces braves guerriers avec qui il avoit fait de si grands exploits à Naples. Quatre cens Cranéquiniers que lui avoit prêtés l'Electeur Palatin, on les appelloit ainsi du pied de biche qui leur servoit à bander leurs arbalêtes. Cinq cens Suisses, Infanterie excellente, & les premiers qu'on eût vu en France, le tout faisoit un corps formidable de près de quinze mille hommes, il

Com. ibid.

n'y avoit presque de gens de pied que les Suisses. 1465.

Tous ces différens corps obéissoient au Duc de Calabre, qui, sans qu'on le connût, paroissoit bien en être le Chef, par son air, sa taille & sa bonne mine. Il étoit encore dans la fleur de son âge, renommé par ses hauts faits, plus célébre encore par la pureté de ses mœurs. Le 6. d'Août au soir les Confédérés apperçurent d'aussi loin que la vûe pouvoit s'étendre, un grand nombre de feux, la Seine entre deux. Ils en furent d'abord allarmés, ils s'imaginerent que c'étoit le Roi à la tête de son armée. Ils envoyerent à la découverte, mais avant minuit ils furent instruits que c'étoit le Duc de Calabre. Leur crainte se changea en allégresse, ayant été jusques-là dans l'incertitude du parti qu'il prendroit; le Roi René

Observ. sur l'hist. de Louis XI.

1465. son pere l'avoit fait vainement solliciter de ne pas entrer dans la ligue & de demeurer attaché au Roi.

Com. ibid. Le lendemain 7. ce Prince passa sur le pont des Confédérés & alla joindre ses forces aux leurs. Alors ces trois corps réunis composerent une armée de cent mille chevaux ; il sembloit que rien ne pût y résister. Le Duc & le Comte de Charolois s'unirent d'une étroite amitié comme les deux Chefs qui se convenoient le plus par rapport à l'âge & aux vertus militaires.

Siége de Paris. *Com. liv. 1. c. 6.* Outre ce corps formidable de cavalerie, il falloit qu'il y eût près de 50. mille hommes de pied, une nombreuse artillerie, une quantité infinie de chariots, de goujats, de valets & de bagages.

On se mit en marche le 9. d'Août, après avoir mis ensem-

ble

ble toutes les avant-gardes, les corps de bataille & les arriere-gardes suivant la mode du tems. Le Comte de Saint Paul commandoit l'avant-garde des Bourguignons, Loéhac & Lescun celle des Bretons. Les Princes étoient tous au corps de bataille: Monsieur, & le Duc de Bretagne montoient de petites haquenées, & étoient armés de corselets légers de satin, couverts de petits clous dorés; mais le Comte de Charolois & le Duc de Calabre étoient armés de toutes pieces. C'étoit sur eux que rouloit la conduite & la marche de l'armée. Pleins de feu & d'ardeur, ils se donnoient les plus grands mouvemens pour contenir cette effroyable multitude, & la faire marcher en ordre de bataille. 1465.

On campa le 9. d'Août au soir à Ericy en Brie, le 10. à Nangy, où on resta jusqu'au 15. le *Chronique de 1400. Chr. scand.*

1465. 16. à Brie contre Robert. L'armée s'y reposa les 17 & 18 quoiqu'un détachement se fût avancé dès le 17. à Creteil sur Oise. Enfin le 19. toute l'armée arriva à Maison sur Seine à une lieue de Charenton.

Com. ibid. *Dargentré.* *Chr. scand.* *Com. ibid.* Le matin du 20. on battit avec quelques pieces d'artillerie la tour de Charenton. Elle étoit défendue par de francs Archers qui l'abandonnerent & se retirerent à Paris. On y passa la Marne. Toute l'armée se répandit autour & aux environs de Paris sans aucune résistance. Pendant qu'un détachement alla s'assurer de Lagny deux autres prirent Saint Denis & Saint Cloud. *Chronique de 1400.* Paris étoit presque bloqué de tous côtés; mais comme les Princes n'occuperent pas tous les passages de la Marne, de l'Yonne & de la Seine, *Com. liv. 1. c. 8.* le blocus n'étoit pas parfait; les vivres y

venoient toujours par ces trois rivieres. Les Princes ne s'en embarassoient pas, se croyant en état de le réduire par la force. 1465.

Le Comte de Charolois prit son quartier à Conflans, château qui appartenoit au Duc son pere, & qui avoit été autrefois la maison de campagne des deux Ducs de Bourgogne, lorsqu'ils étoient si puissans dans Paris. Ses troupes occupoient tout l'espace depuis Charenton jusqu'à Conflans & jusqu'au Parc de Vincennes, où 4000. hommes se posterent. Tout le camp du Comte étoit enfermé de ses chariots & bordé de son artillerie. Les Lorrains joignoient les Bourguignons, & étoient comme enclavés dans leur corps. Le Duc de Calabre se logea à Conflans avec le Comte de Charolois qui y resta pendant tout le siége, excepté quelques jours qu'il alla se poster à

Com. liv. 1. c. 6.

Chr. scand.

Com. liv. 1. c. 8.

1465. Lagny avec 200. hommes d'armes. Monsieur se campa à Beauçe tout près de Saint Maur, où étoit logé le Duc de Bretagne, son armée s'étendoit jusqu'à Saint Cloud & à Saint Denis.

Etat de Paris. *Com. liv. 1. c. 6.* Le Comte d'Eu, Lieutenant Général du Roi dans Paris, n'avoit pour résister à cette formidable armée que 800. hommes d'armes d'ordonnance, faisant environ 5500. chevaux. Les Archers de Normandie à pied & à cheval, & 1500. fantassins de *Chr. scand.* troupes réglées, mais il y avoit dans la Ville un peuple innombrable dont on avoit fait des compagnies de cavalerie & d'infanterie disposées à faire leur devoir; en ce tems-là les Parisiens prenoient facilement les armes, & s'enrolloient sans peine.

Il avoit sous lui d'excellens Chefs; le Maréchal de Rohaut, Melun Normanville, & Paris

étoit munis de vivres pour deux ans. On y avoit fait aussi d'assez bonnes fortifications pour ce tems-là : le 21. d'Août on acheva les Boulevars, & on fit des tranchées tout le long des murailles. 1465.

Dès le 19. un escadron des Confédérés vint escarmoucher devant Paris. Les Royalistes firent deux prisonniers, mais ils eurent deux francs Archers de Caën tués. Le 21. les escarmouches continuerent très-vivement, & commencerent à jetter la terreur dans Paris. Un escadron ennemi s'en approcha, & fut repoussé dans une sortie où il n'y eut qu'un franc Archer d'Alençon tué. Le 22. ils firent une seconde sortie, où un Archer de la compagnie d'Eu tua un Gentilhomme Breton, Archer du corps de Monsieur, & emména son corps dans la Ville. Il falloit

Com. liv. 1. c. 6. Chr. scand.

1465. que ce fût un homme qualifié ; il avoit un corcelet de velours noir à clous dorés. Monsieur envoya redemander son corps par un Héraut à qui le Comte d'Eu le fit rendre.

Com. liv. 1. c. 6.

Il périssoit toujours dans ces escarmouches quelqu'un des Parisiens, ce qui continuoit à les effrayer. Accoutumés à une vie molle & tranquille, le peu de morts qu'on portoit dans la Ville se multiplioit dans leur idée, & leur faisoit croire que le même sort les attendoit.

Négociations avec les Parisiens *Com. liv. 1. c. 6.*

Ces terreurs jointes à la disposition des esprits n'embarrassoient pas peu le Comte d'Eu. Il y avoit dans Paris de trois sortes de gens. Les uns attachés au Roi, c'étoit le plus petit nombre : les autres dans les intérêts des Confédérés, mais qui cachoient avec soin leurs sentimens : le troisiéme bien disposé pour l'état croyoit

qu'il feroit avantageux au Royaume & au peuple qu'on mît des bornes à l'autorité du Roi & qu'on l'obligeât à se conformer aux maximes de ses Ancêtres. On peut y en ajouter d'autres qui desiroient la continuation des troubles dans la vûe de s'élever & de se rendre nécessaires. 1465.

Les Princes n'ignoroient rien de ces dispositions, & comptoient plus sur leur effet que sur leurs forces pour la réduction de Paris; ils se flatoient que l'effroi des Parisiens feroit réussir les efforts de leurs Partisans, d'autant plus que dès le 17. d'Août, avant même que les Confédérés fussent devant Paris, plusieurs Notables de tous les états voyant l'épouvante des Bourgeois & n'étant guere moins épouvantés allerent en corps trouver le Comte d'Eu: ils lui exposerent le danger de la ville, tous les inconvéniens d'un *Chr. scand.*

siége, & dirent qu'il étoit nécessaire de les prévenir en députant vers les Princes pour traiter d'une paix honorable au Roi & capable de procurer le soulagement des peuples.

1465. Le Comte, quoiqu'il vît les conséquences de cette députation, ne jugea pas à propos de rebuter les députés; il leur répondit doucement qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour le bien public, & qu'il iroit en personne trouver les Princes si cela étoit jugé nécessaire.

Connoissant les intentions du Roi, il étoit bien éloigné de cette démarche, il ne vouloit qu'éluder. On fut deux ou trois jours sans mouvemens: les Princes qui n'ignoroient rien de ce qui se passoit dans Paris ranimerent leurs partisans en leur envoyant des hérauts au nom de Monsieur, chargés de quatre let-

tres que ce Prince écrivoit au Corps de Ville, à l'Université, 1465.
au Clergé & au Parlement. Elles contenoient que Monsieur s'étoit uni avec tous les Princes du Sang & les principaux Seigneurs du Royaume pour venir à Paris procurer l'avantage & le soulagement du peuple ; qu'il prioit ces quatre Corps si intéressés à son projet de lui envoyer des députés pour se joindre à lui, & travailler tous ensemble de concert à l'exécution.

Rien n'est si flateur pour un peuple que l'idée d'être affranchi de l'oppression, quelque criminelles que soyent les voies dont on se sert pour par venir à l'en délivrer ; quelles que soient les vûes de ceux qui les employent, c'est toujours un appas auquel il ne peut résister. Ces lettres firent tant d'impression sur les esprits, qu'on s'assembla aussitôt à l'Hô-

tel de Ville. Le Comte d'Eu eût
1465. perdu le reste de son crédit s'il
eût voulu s'y opposer. Il attendit
quelque heureux changement du
tems & des circonstances que
feroient naître tant de différens
intérêts à ménager.

Com. liv. 1. c. 8.

Chr. scand.

Il n'y eut pas deux voix dans l'assemblée. On conclut qu'il falloit députer & traiter avec les Princes. On nomma aussi-tôt les députés & on mit à leur tête l'Evêque de Paris. Le corps de ville choisit Jean Choard Lieutenant Civil, François Hasle, Avocat, & Arnaud, l'Huissier Changeur; le Clergé nomma Thomas Courcelle, Doyen de Paris, Jean de l'Alire, Docteur de Sorbonne, & Eustache l'Huillier, Avocat au Parlement. Le Parlement, le Président Jean le Boulanger, Jean le Sellier, Archidiacre de Brie, & Jacques Fournier, Conseiller. Enfin pour l'Université,

les quatre Facultés nommerent chacun un de leurs sujets. 1465.

Tous ces députés se rendirent à S. Maur au quartier de Monsieur. Le Comte de Charolois y vint de Conflans bien escorté, ayant été obligé de passer à côté de Vincennes où il y avoit une forte garnison. La conférence se tint dans la grande Salle de S. Maur. Monsieur y présidoit assis dans un fauteuil environné de tous les Princes & tous les Seigneurs debout autour de lui. Les Ducs de Calabre & de Bretagne à sa droite & le Comte de Charolois à sa gauche. Ce dernier étoit en équipage de guerre comme venant de son camp. Il étoit armé de toutes pieces, excepté la tête & les bras, il portoit sur sa cuirasse une riche manteline ou cotte d'armes.

On étoit convenu que le Comte de Dunois porteroit la parole

pour les confédérés, & l'Evêque
1465. de Paris pour le Roi ; chacun d'eux faisoit les propositions, en conféroit avec ceux de son parti. Le Gouvernement général du Royaume fut la matiere la plus agitée. Le Comte insista sur le rétablissement des loix que le Roi avoit changées ou abolies ; il appuya sur le despotisme que ce Prince vouloit introduire, & blâmant sa conduite, il dit qu'il falloit convoquer des Etats. Il ajouta que pour y parvenir, on devoit permettre aux Princes d'entrer dans Paris pour prendre avec tous les corps les mesures qui convenoient à ce projet.

Les députés ne dirent rien pour disculper le Roi. Il sembloit qu'ils fussent convaincus de ce qu'on lui imputoit, & ils convinrent assez aisément de toutes les demandes des Princes. Ils remirent leur réponse jusqu'après

leur retour dans Paris pour la concerter avec leurs commettans, 1565.
& à faire ſçavoir aux Princes ce qu'ils auroient reſolu.

Après la conférence chacun des Princes entretint les députés, les careſſa & les fit convenir, quoiqu'en ſecret, qu'on permettroit aux Princes d'entrer dans Paris avec leur Maiſon ſeulement, & qu'enſuite leurs troupes les y ſuivroient à la file, en petit nombre à la fois, pour ne pas épouvanter le peuple & pour éviter le déſordre.

Cette funeſte convention alloit jetter le Royaume dans un déſordre & dans une confuſion inconcevable. Les Princes triomphoient & voyoient tous leurs deſirs remplis. Maîtres de Paris où le peuple leur étoit dévoué, ils entraînoient le reſte de l'Etat dans leur parti. Le Roi ſe fût trouvé à leur diſcrétion. Qui

1465. sçait à quelles extrémités ne les eussent point portés l'ambition, la haine & la vengeance.

Les députés retournerent à Paris le 23. d'Août & allerent instruire le Comte d'Eu de ce qui s'étoit fait publiquement à S. Maur. Le lendemain Samedi on s'assembla à l'Hôtel de Ville, on y marqua l'après-midi pour entendre les députés & sçavoir le succès de la négociation. Tout Paris étoit dans l'agitation. Les partisans des Princes, ceux qu'ils avoient gagnés par l'espoir des récompenses, tout le peuple même concouroit à l'exécution des projets concertés à S. Maur.

Chr. scand. Il n'est pas surprenant que dans cette assemblée où se trouverent les quatre corps qui avoient nommé les députés, on y approuvât tout ce qu'ils avoient fait. Déja cette assemblée s'arrogeoit une autorité peu compatible avec

celle du Roi. Tous les Archers & Arbalêtriers de Paris étoient en armes autour de l'Hôtel de Ville pour la sûreté du Conſeil qui s'y tenoit & comme lui obéiſſant. On y décida que toutes les demandes des Princes étoient juſtes & avantageuſes à l'Etat : qu'il avoit beſoin d'être reformé : qu'il falloit convoquer les Etats : que cependant il ſeroit permis aux Princes de venir à Paris : qu'on fourniroit des vivres à leurs troupes en payant & qu'ils donneroient à la ville des sûretés pour les dommages qu'elles pourroient cauſer. On y ajouta que tout ſe feroit ſous le bon plaiſir du Roi, ce qui étoit ſuppoſer qu'on lui communiqueroit & en quelque maniere annuller la délibération ; il n'y avoit pas d'apparence qu'il y conſentît ; cette addition n'étoit que pour la forme ; l'abſence du Roi laiſſoit

1465.

1465. présumer qu'on alloit passer outre à l'exécution.

Chr. scand. Le 25. les députés retournerent à S. Maur apprendre aux Princes le résultat de la négociation. Ils ne trouverent plus Monsieur à S. Maur, il avoit changé de quartier, il étoit à S. Denis. Cela retarda la négociation qui dura le 26. & le 27. Les Princes firent une grande faute de ne la pas suivre plus rapidement.

Retour du Roi à Paris. *Chronique de 1400.* Le Roi étoit en Normandie, où il rassuroit & contenoit cette Province. Il alla à Rouen & dans plusieurs autres villes pourvoyant à leur sureté, amassant par-tout de l'argent & des troupes. Il avoit fait publier le ban & l'arriere-ban, il passa en Beauce, où il apprit la jonction du Duc de Calabre, & ensuite la marche des Princes vers Paris. Cette nouvelle le troubla. Peu assuré

du cœur des ses peuples, trop instruit de leur affection pour Monsieur & pour la Maison de Bourgogne, il trembloit que cette ville ne se déclarât pour eux, il se voyoit sur le penchant du précipice. 1465. *Com. liv. 4. c. 8.*

Opposant un courage & une fermeté invincible à une si triste situation, il se rendit à Chartres, où il fut joint par le corps que commandoit le Comte du Maine, à qui il ne s'agissoit pas pour lors de reprocher sa fuite de Monlehery. Il le grossit de tout ce qu'il put rassembler de gens de guerre, & partit pour aller se jetter dans Paris. Il y envoya en grande diligence un courier. Il écrivoit au Comte d'Eu qu'il y seroit le 27. d'Août. Il donna ordre à l'Amiral de Montauban d'y courir avec les hommes d'armes qu'il commandoit. Le courier arriva à Paris le soir du 24. & l'Amiral le lendemain. *Chr scand.*

1465. Le Roi marchoit avec des forces capables de défendre Paris s'il arrivoit à tems. Mais il craignoit que les Princes n'y eussent déja été introduits. Maîtres de cette ville & à la tête d'une si formidable armée ils eussent fait le destin de l'Etat. Aucune province, aucune ville même n'eût résisté à leurs ordres, sur-tout dans la disposition à la révolte où tous les esprits se trouvoient.

Occupé de ces pensées, le Roi songeoit au parti qu'il devoit prendre s'il trouvoit sa capitale au pouvoir de ses ennemis. Il eût pû entrer en négociation avec eux, subir les loix qu'ils eussent voulu lui imposer & se contenter de regner avec une autorité limitée, mais son génie trop porté vers l'indépendance, & sa haine pour les Confédérés lui rendoient ce parti insupportable; il méditoit déja de se retirer en

Suiſſe avec les troupes qui lui reſtoient, ou d'aller implorer le ſecours de ſon fidéle allié le Duc de Milan, dont il ignoroit la mort. De-là il comptoit rentrer en France avec une puiſſante armée & ranger ſes ennemis au devoir. 1465.

Quelque déference qu'on doive aux projets d'un Prince ſi éclairé, d'un Prince ſi ſage, & que la poſtérité a nommé le *Prudent*, il ſemble qu'il ne pouvoit ſe déterminer plus mal, que de ſe réſoudre à ſortir de France & d'abandonner ſon Royaume pour récourir à des Puiſſances hors d'état de le rétablir. Qui ſçait juſqu'où les Conféderés euſſent pouſſé l'audace, ſi la fuite du Roi eût pour ainſi dire laiſſé le trône vacant, s'ils n'y euſſent pas élevé Monſieur qui en étoit l'héritier préſomptif, & à qui le feu Roi l'avoit ſi long-tems deſtiné.

1465. *Chr. scand.* La bonne fortune du Roi le préserva de tant de malheurs. Comme Paris n'étoit pas assiégé dans les formes, qu'il restoit un grand nombre de passages ouverts, il y entra le 28. d'Août avec toutes ses forces, même avec un train d'artillerie. Lorsqu'on le vit suivi de tant de troupes, du Comte de Penthievre & d'une si grande foule de Noblesse, il se fit tout d'un coup en sa faveur une de ces révolutions dont l'inconstance du peuple fournit tant d'exemples. On le reçut avec de grandes acclamations : on crioit *Noël* par-tout où il passoit. Les Députés se tinrent renfermés dans leurs maisons.
Com. ibid. Aucuns d'eux n'eût été assez hardi pour penser à continuer le traité commencé avec les Princes. La vûe du Souverain inspira de la soumission & de la confiance. Les Partisans des Princes perdi-

rent cœur, & la disposition des esprits se trouva conforme aux intérêts & aux volontés du Roi. 1465.

Il se logea à l'hôtel Saint Paul avec le Comte du Maine & les Seigneurs qu'il avoit aménés. Dans la révûe qu'il fit le lendemain, de ses forces il se trouva 2000 hommes d'armes, l'arriere-ban de Normandie, les pensionnaires du Roi, un grand nombre de noblesse volontaire, toute sa maison, un corps de francs Archers, beaucoup de Pionniers, sans compter les hommes d'armes & la milice de Paris. Il se vit en état de soutenir le siége & même de le faire lever aux Confédérés qu'il comptoit de renvoyer chez eux honteusement. Deconcertés d'une arrivée si imprévue, ils perdirent une partie de leurs espérances. Monsieur étoit déja revenu à Saint Maur, ne se croyant pas assez en sureté à Saint Denis,

1465. Quelque irrité que fût le Roi contre les Députés qui avoient été négocier avec les Princes, il ne jugea pas à propos de les punir. Ce qu'on dut attribuer à sa sagesse & à sa politique plutôt qu'à sa clémence. Il n'y eût pas eu de prudence à aigrir les esprits. Pour faire connoître combien il étoit mécontent de ce qui s'étoit fait, il exila le Lieutenant Civil, les trois freres, l'Huillier & l'Avocat Hasle. Il borna à ce petit nombre les marques de son ressentiment, quoiqu'il n'en ressentît pas moins contre les autres, sur-tout contre l'Evêque de Paris.

Continuation du siége de Paris. *Com. liv.* I. *c.* 8. & 9.

Le retour du Roi si bien accompagné, ayant fait évanouir toutes les négociations, les hostilités recommencerent assez vivement de part & d'autre. Les Confédérés firent de furieuses attaques, les Royalistes de fré-

quentes ſorties. Les chefs qui commandoient ceux-ci, avoient 1465.
des ordres du Roi de ne point engager d'affaire générale qui eût pû expoſer ſon trône. Il eſpéroit laſſer les aſſiégeans, & les forcer de ſe retirer. Il gardoit pour l'extrémité le conſeil du Duc de Milan, de les ſéparer par un accommodement. Le moment n'en étoit pas arrivé, il vouloit en ſaiſir un favorable, pour rélâcher le moins qu'il pourroit de ſon autorité & de ſes intérêts; ménagement qui penſa lui être fatal, les affaires ayant tourné d'une maniere oppoſée à ſes eſpérances. Il faut à préſent rapporter un journal exact de ce fameux ſiége où un Roi ſe vit aſſiégé dans ſa capitale par ſes propres Sujets.

Comme la ville n'étoit point aſſiégée par tranchées, dont l'uſage n'en étoit pas encore bien

établi, il entroit toujours dans
1465. Paris des gens de guerre & force convois. Ce qui y entretenoit l'abondance, sur-tout à cause des grands magazins de vivres qu'on y avoit faits. Le pain n'y enchérit que d'un denier la livre. De leur côté les Conféderés trouverent d'abord dans ce beau & riche pays de l'Isle de France, une quantité prodigieuse de vivres & de fourages; mais la multitude de leurs soldats & le peu de soin qu'on prit de ménager ces denrées, les rendirent bientôt rares. Il leur fallut envoyer loin au fourage. Les fourageurs trouvoient des parties de Royalistes qui les attaquoient à leur avantage, & les battoient souvent. On fut obligé de leur donner de fortes escortes, ce qui derangeoit les opérations du siége.

Les difficultés crurent avec le tems; sur la fin cette puissante armée

armée commença de souffrir & de manquer même du nécessaire. 1465.

Dès le 29. d'Août, lendemain de l'arrivée du Roi, les Confédérés attaquerent la ville par la tour de Billy. Ayant été repoussés ils tournerent leurs efforts du côté de la Bastille, ce fut aussi inutilement. L'artillerie de ces deux portes leur tua beaucoup de Soldats. Le 30. on reçut de Normandie un grand convoi de vivres qui réjouit les Parisiens accoutumés aux délices ; le même jour Poncet de la Riviere qui commandoit les Archers de la garde, sortit avec 400. lances, mais sans rien faire de mémorable. Le Roi pour animer le peuple, alla entendre la messe à Sainte Catherine du Val, où il reçut des mains du Cardinal d'Alby, Abbé de Saint Denis, l'oriflâme en grande cérémonie. L'artillerie qui tiroit sans cesse sur l'ennemi,

1465. & qui portoit ſur la grange aux Merciers, obligea le Comte de Charolois à changer de quartier; de dépit les Bourguignons découvrirent le château & en emporterent les bois des portes & des fenêtres.

Arrivée des Confédérés de Guyenne.[1]
Com. liv. 1. c. 8.

Un nouveau renfort arriva aux Confederés : après que le Duc de Bourbon & les Princes qui avoient ſigné le traité de Moiſſiat l'eurent enfraint ſur le prétexte le plus leger, le Duc avoit pris les devants, & étoit venu joindre Monſieur, leur laiſſant le ſoin d'aménér leurs troupes qui faiſoient un corps de plus de dix mille hommes, dont il y avoit ſix mille chevaux. Ces Princes étoient le Comte d'Armagnac, le Duc de Nemours & le Seigneur d'Albret. Ils arriverent à dix lieues de Paris & en donnerent avis aux chefs. L'armée des Confédérés étoit ſi nombreuſe

que ce secours leur parut entiérement inutile. Ils commençoient d'être embarassés pour les vivres & les fourages; ils prévoyoient que si ces Princes, sans fonds pour payer leurs troupes, joignoient la grande armée, ils prendroient par-tout sans payer, ce qui exciteroit la haine & la défiance chez les gens de la campagne qui attirés par le gain, apportoient des vivres au camp. Il fut décidé dans un conseil que ce nouveau corps de troupes demeureroit dans son camp, & qu'il attendroit des ordres pour s'approcher. C'étoit toujours un point de vûe assez flatteur, que d'avoir à sa disposition en cas de besoin une seconde armée. Pour la tenir assemblée & prévenir ou les désordres qu'elle pourroit faire dans le plat pays, ou même sa dissipation; le Comte de Charolois envoya aux Princes six mille

1465.

francs à compte ſur les montres dûes.

1465.

Le Pont du Port à l'Anglois. *Chr. ſcand.*

Le 31. d'Août les aſſiégés firent pluſieurs ſorties par les portes de Saint Antoine & de S. Denis. Elles n'aboutirent qu'à faire tuer bien du monde de part & d'autre. Une troiſieme ſortie du côté du boulevard de la tour de Billy eut plus d'effet. Le Roi y étoit en perſonne, il avoit paſſé la Seine dans un bac ſans deſcendre de cheval. Outre le corps de troupes qu'il commandoit, il y avoit 400. Pionniers qui lui étoient venus depuis peu de Normandie. Il s'agiſſoit d'empêcher l'ennemi de dreſſer un pont à Conflans vers le port à l'Anglois pour paſſer en deçà de la Seine. Le Roi conduiſit la troupe juſqu'à la vue de Conflans, & fit dreſſer une batterie qui donnoit préciſément ſur le lieu où on avoit commencé de conſtruire le pont.

Ces obstacles n'empêcherent pas les Conféderés de l'achever, ils entreprirent de passer dessus le Dimanche premier de Septembre. La tentative leur réussit mal. Les Royalistes & l'artillerie tirerent en même-tems sur eux avec tant de furie qu'ils les forcerent de reculer. Pour achever de les désoler, un Normand, excellent nageur, passa la Seine & aborda du côté des Confédérés, aussitôt se rejettant dans l'eau, il parvint jusqu'aux cables du pont & les coupa malgré le feu violent qu'on faisoit sans cesse sur lui. Le pont tomba. La témérité d'un seul homme, dont l'histoire eût dû conserver le nom, renversa l'ouvrage de plusieurs jours. 1465.

Le même jour peut-être vers le soir, on profita dans Paris de l'arrivée de 400. Cranéquiniers d'Anjou pour faire une nouvelle sortie. Les compagnies d'ordon-

1465. nance de Normanville & de Ma-
C. L.I.c.8. lortie se joignirent à eux, & il y eut une escarmouche assez vive avec les toupes des Princes ; il y périt beaucoup de monde de part & d'autre. Presque à toutes les heures on sortoit de Paris en armes, & on étoit aux mains. La grande garde des Confédérés posée à la grange aux Merciers étoit de 50. lances fournies. Les Parisiens repoussoient quelquefois jusqu'à cette garde les partis qui s'étoient avancés jusqu'à leurs portes. Alors les Confédérés envoyoient du renfort à la troupe qui à son tour reconduisoit les assiégés jusqu'aux murs de Paris l'épée dans les reins. Les hommes d'armes Royalistes avoient plus d'expérience & de bravoure que ceux des Confédérés. Aussi disoit-on que voyant tous les jours les Dames, ils puisoient dans leurs yeux une valeur que

l'ennemi ne pouvoit soutenir, mais les troupes des Confédérés étoient plus nombreuses, & leur infanterie beaucoup meilleure. 1465.

Il n'y avoit encore que cinq jours que le siége duroit, car il ne fut sérieux que depuis l'arrivée du Roi, qu'on en étoit las de part & d'autre, & qu'on commença d'entrer en négociation. Le Roi ne pensoit qu'à dissiper cette nuée de soldats rassemblée contre lui. Les Princes ne cherchoient qu'à faire réparer leurs griefs, & qu'à mettre un frein à l'autorité Royale. Ils craignoient d'être opprimés. Dès le premier de Septembre le Comte d'Armagnac & le Duc de Nemours envoyerent leurs Ambassadeurs au Roi, pour offrir leur médiation conformément au traité de Moissiat. Quelque piqué que le Roi fût contre le Duc, il ne les rebuta point. Le tems n'étoit pas

Commencemens des négociations pour la paix.

Com. ibid.

1465. propre à marquer du reſſentiment.

Chr. ſcand. Le même jour le Duc de Somerſet qui avoit ſervi à cette guerre, le Comte de Charolois ſon protecteur obtint un ſaufconduit du Roi & le vint trouver à la Baſtille. Il étoit rédevable au Roi de ſa liberté qu'il lui avoit rendue en 1461. ami commun, il pouvoit ménager les intérêts des deux partis. Il confera longtems avec le Roi, & ils s'ouvrirent ſur les négociations réciproques qui s'entamerent bientôt après. On ſervit au Duc la collation, & le Roi en le renvoyant lui fit préſent de ſa cappe de velour noir. Le lendemain le Comte du Maine, avec l'agrement du Roi, envoya à Monſieur 4. demiqueues de vin de Beaune & un cheval chargé de pommes, de choux & de raves. Quoique ces politeſſes ne concluent rien à la

guerre, elles étoient d'un favorable augure dans la conjoncture présente. 1465.

Le Duc de Somerset proposa de nommer des Députés pour conferer avec ceux du Roi. Les Princes y consentirent, mais sans se relâcher de leurs soins pour le succès de leur entreprise. Leur but principal étoit d'obliger le Roi à changer l'apanage de Monsieur, & à lui donner la Normandie au lieu du Berry. Rien ne pouvoit mieux flatter la passion qu'ils avoient d'affoiblir le Roi & se procurer leurs sûretés contre lui. Cette grande Province tenoit à *Chr. ibid.* la Bretagne & à la Picardie; l'union du nouveau Duc de Normandie avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne les eût rendu invincibles & eût en quelque maniere mis le Roi à leur discrétion. Incertain d'obtenir une condition si humiliante & si desavan-

1465. tageuse, ils résolurent d'envoyer un corps de troupes en Normandie pour en exciter les peuples à concourir à leur dessein, & pour joindre la force à la disposition des esprits. Les Normands ne souhaitoient rien avec tant d'ardeur que d'être séparés de la Monarchie, que d'avoir un Duc particulier.

La nouveauté de cette mutation & la dureté du gouvernement du Roi, leur faisoient concevoir des avantages qui ne subsistoient que dans l'imagination. Une Province est bien plus assurée de jouir d'un heureux repos sous un Roi puissant, capable de la proteger & de la défendre, que sous un Souverain particulier, exposé à l'ambition de ses voisins & forcé pour se maintenir à tirer de ses peuples des secours au-dessus de leurs forces.

Les Confédérés donnerent le

commandement de ce détachement au Duc de Bourbon qui partit le jour même pour la Normandie, plein d'espérances & de projets. Il comptoit sur ces intelligences & sur le peu de troupes que le Roi avoit laissées dans la Province. 1465.

Disposés de part & d'autre à négocier; on commença le 2. de Septembre à convenir d'une tréve jusqu'au 5. Elle fut ensuite prorogée jusqu'au 11. pendant cette tréve chacun songeoit à se fortifier, à se pourvoir de vivres & de fourages. Le Roi nomma pour Commissaires le Comte du Maine, le Chancelier, Precigny Président aux Comptes, & Dauvet premier Président de Toulouse. Les Confédérés nommerent de leur côté le Duc de Calabre, les Comtes de S. Paul & de Dunois, qui pour n'être pas Gens de Robe, n'étoient ni

Chr. scand.

Conférences de la Grange aux Merciers. *Chr. scand.*

moins intelligens, ni moins dé-
1465. liés dans les affaires ; il ne s'agissoit point de discussions pointilleuses, ou du moins elles ne devoient avoir lieu qu'après les préliminaires qui faisoient l'essentiel du traité.

Le 4. les Commissaires du Roi partirent pour se rendre à la Grange aux Merciers, lieu choisi pour les Conférences ; on y avoit dressé une tente magnifique sous laquelle on devoit négocier.

On commença de traiter le même jour ; le Roi se relâcha sur tant de chefs qu'on ne douta presque pas de la conclusion. Le Comte du Maine revenant le 5. de la Conférence, dit aux soldats de la Porte S. Antoine qu'ils fissent bonne chere & qu'avant huit jours ils auroient la paix.

En effet le Roi ne chicanoit pas. Il consentit de bonne grace à rendre au Duc de Bourgogne

toutes les villes de Somme, à reparer tous les griefs des autres Confédérés, à rendre aux uns leurs charges, aux autres les fiefs qu'ils revendiquoient, n'épargnant ni les pensions, ni les gratifications pour les ramener tous au devoir. 1465.

Le point le plus contesté étoit le nouvel appanage de Monsieur. Le Roi vouloit qu'il se contentât du Berri, & eût consenti volontiers à l'augmenter d'une pension considérable. Mais le Comte de Charolois bien plus vivement que Monsieur, tenoit ferme sur la demande d'un nouvel appanage : il désignoit la Guyenne avec la Saintonge & le Poitou, ou la Normandie. Le Roi refusa avec fermeté une condition qui alloit affoiblir la Monarchie, qui feroit une source de guerres & de discordes. Le Comte de son côté s'y opiniâtra. Bientôt ne

1465. laissant plus l'alternative au Roi ; il se fixa sur la Normandie qui unissoit les Etats du nouveau Duc avec ceux des Ducs de Bretagne, de Bourgogne, & qui les mettoient tous en état d'appeller les Anglois à leur secours, qui leur donnoient un moyen assûré de faire la loi au Roi quand il leur plairoit. Ces mêmes raisons déterminerent le Roi à ne consentir jamais à une proposition qui lui étoit si désavantageuse.

La tranchée du port à l'Anglois. *Com. l. 1. c. 9.*

La longueur de ces discussions obligea les deux partis de prolonger souvent la tréve, mais ce n'étoit jamais que pour peu de jours. Il y avoit même des intervalles qui donnoient lieu à des hostilités. On pouvoit dire qu'on étoit en même tems en guerre & en paix. Ce fut pendant un de ces jours d'hostilités que le Roi fit sortir un assez grand

corps pour aller devant Conflans
s'oppofer au deffein qu'avoient 1465.
les Confédérés d'y paffer la Seine.
Ce corps étoit compofé de 4000.
francs Archers, de l'arriere-ban
de Normandie & de plufieurs
hommes d'armes d'ordonnance.
Il n'y eut que les francs Archers
qui s'avancerent vers le bord de
la Seine vis-à-vis Conflans, le
refte demeura dans un village un
quart de lieue en deçà. Les francs
Archers tirerent une tranchée
devant Conflans vers Charenton,
y conftruifirent un boulevart de
bois & de terre qui alloit jufqu'à
un angle de l'armée des Confédérés, la Seine entre deux. Les
chefs éleverent fur ce boulevart
une batterie de canons qui donnoit à plein dans Charenton.
Lorfqu'elle commença de tirer
elle tua beaucoup d'hommes,
quantité de chevaux, & les obligea de fe retirer affez précipi-

tamment au gros de l'armée. Le
1465. Duc de Calabre qui étoit venu à Charenton le quitta & alla prendre son logement à Conflans vis-à-vis celui du Comte de Charolois.

Bientôt il n'y fut pas plus en sûreté. Les Ingénieurs tournerent la batterie du côté de l'armée des Confédérés. Les canons donnoient droit au milieu, & alloient jusqu'à Conflans. Deux boulets percerent la chambre où dînoit le Comte & tuerent un trompette qui apportoit un plat. Cet accident jetta une grande épouvante dans l'armée des Princes. Le Comte descendit au premier étage où le canon ne pouvoit donner.

Le lendemain on tint conseil dans la chambre du Comte où il se tenoit toujours. On convint de faire dresser une batterie pour démonter celle du Roi.

Comme le Comte de Charolois & le Duc de Calabre avoient 1465.
quantité de canons & bien servis, la batterie fut bientôt dressée. On fit des canonnieres aux murs de Conflans qui donnoient sur la Seine : on y mit un grand nombre de petites pieces de canons. Les bombardes & les gros canons n'eussent pû y servir. Toute cette artillerie tira en même tems sur celle du Roi qu'elle fit taire par sa supériorité.

Les Confédérés se flattoient de déloger à coups de canons les Royalistes de leur poste, ils n'y purent réussir. Les premiers allongeoient toujours leur tranchée en tirant vers Paris, & les autres l'avançoient vers Conflans en jettant la terre du côté de l'ennemi ; la profondeur du fossé les mettoit à couvert du canon, ainsi les Royalistes formoient de-

1465. vant Conflans une eſpece de ſiége : on ſe tiroit de part & d'autre force coups de canon qui portoient d'autant plus loin qu'on étoit campé en plaine & dans une belle prairie. Le Roi avoit envoyé de Paris de nouvelle artillerie pour faire un feu égal à celui des Confédérés, il étoit furieux des deux côtés, mais le fracas étoit plus grand que le mal, perſonne de marque n'ayant été tué. On faiſoit dans Conflans des foſſés devant les logis pour ſe mettre à couvert ; les carrieres y ſervoient naturellement. On négocioit les jours de tréve, & les autres jours il ſe faiſoit dans d'autres quartiers diverſes attaques.

Dangers de la tréve. *Com. liv. 1. cap. 9.*

La tréve ſi ſouvent renouvellée étoit bien périlleuſe, elle donnoit le tems au parti le plus foible de ſe fortifier, elle établiſſoit entre les Pariſiens & les

Soldats une communication qui séduisoit plusieurs des premiers, 1465.
qui, fatigués de la guerre, laissoient trop appercevoir combien ils desiroient la paix. Il sortoit de Paris tant de monde pour voir les armées des Confédérés, qu'on eût dit qu'il n'étoit resté personne dans la Ville. Dès le 6. de Septembre il vint en calvacade sur les fossés S. Antoine des champs un corps de 2000. Cavaliers Bourguignons & Bretons qui s'avançoient comme amis & demandoient à parler aux habitans. Le Roi défendit qu'on allât au devant d'eux. Malgré ses ordres, un grand nombre de Bourgeois les joignit & s'entretint familierement avec eux. Le Roi en fut indigné; dans son premier mouvement, il voulut faire tirer sur ces Bourgeois l'artillerie de la Tour de Billy, mais la prudence l'arrêta & lui conseilla de se

1465. mettre ſur leur paſſage lorſqu'ils rentreroient, de les obſerver, de ſe faire donner les noms de pluſieurs, moins peut-être pour les punir, que pour les intimider & pour prévenir une récidive.

Indépendamment de ces entrevûes Bourgeoiſes, il s'en faiſoit encore de plus dangéreuſes vers la Grange aux Merciers; entre les Officiers de guerre des deux partis; c'étoit ſur le bord d'un foſſé à moitié de Paris à Conflans & qu'on étoit convenu que perſonne ne paſſeroit pendant la tréve. Là, ils ſe voyoient & ſe parloient, le foſſé entre deux. Ils n'oublioient rien pour ſe débaucher des hommes les uns aux autres. Le ſuccès étoit tel qu'il ne ſe paſſoit point de jour que 10. ou 12. Gentils-hommes ne changeaſſent de parti. Cet endroit en fut ſurnommé le *Marché*.

Le Roi y avoit tout le désavantage, ainsi qu'il arrive au parti qui se trouve le plus foible & le plus exposé. Les hommes toujours attentifs à assurer leur fortune, se rangent ordinairement du côté des plus forts. On n'en peut excepter que ceux dont le génie intrépide a toujours en vûe le devoir & la vertu. C'est à coup sûr le plus petit nombre. 1465.

Malgré les tréves, & peut-être pendant qu'elles duroient, les soldats des Confédérés alloient ravager toutes les vignes des environs de Paris. Le raisin n'étoit qu'à demi-mûr : qu'importe aux Soldats ? Les Parisiens précipiterent leurs vendanges. *Chr. scand.*

Le Roi qui n'oublioit rien pour se concilier les cœurs, passant le 8. de Septembre devant l'Eglise de la Madeleine, en allant en dévotion à Notre-Dame avec l'Evêque d'Evreux & une grande

1465. suite de Seigneurs, entra dans cette Eglise où se tenoit une assemblée de la Confrérie de cette Sainte, & s'y fit agréger avec toute sa suite, toujours le singe des Rois.

De Normandie & de plusieurs autres endroits il entra dans Paris des vivres & des marées abondamment. La tréve en facilitoit encore l'entrée.

Entrevûe du Roi & du Comte de S. Paul.

Le 9. un corps de cavalerie s'approcha de Paris. Le Comte de S. Paul demanda à parler au Roi, qui, pour la sûreté de ce Comte, envoya le Comte du Maine au camp des Confédérés. Le Roi & le Comte resterent deux heures en conférence. Ils cherchoient également à se tromper. On ne sçait lequel y réussit n'étant inférieurs l'un à l'autre, ni en souplesse ni en dextérité. Il y a lieu de croire que l'épée de Connêtable que le Roi fit

briller aux yeux du Comte l'engagea aisément dans ses intérêts. C'étoit un ambitieux qui brûloit de s'élever au faîte des honneurs. Le Comte du Maine ne fut renvoyé au Roi qu'après que le Comte de S. Paul fut retourné à son camp. 1465.

Pendant toutes ces négociations, les Anglois en faisoient une autre à Boulogne sur mer où deux des principaux habitans devoient livrer cette ville au Roi Edouard. La conspiration fut heureusement découverte, & les deux traîtres décapités le 11. Septembre. Edouard étoit alors au comble de ses prospérités, s'étant rendu maître de la personne du Roi Henri VI. qu'il avoit fait enfermer dans la Tour de Londres. Cette entreprise formée au milieu de la tréve augmenta de beaucoup les craintes & les défiances du Roi.

Mort de la Comtesse de Charolois.

Chronique de 1400.

1465. Un autre accident les redoubla. La Comtesse de Charolois (*a*) tomba malade à Anvers, & y mourut le 13. de Septembre. Elle laissa le Comte veuf encore à la fleur de son âge. Comme il n'avoit de cette Princesse qu'une fille (*b*), qu'il souhaitoit des fils avec ardeur pour assurer le repos de tant d'Etats qui lui étoient destinés, il pensa bientôt à de
Com. ibid. secondes nôces. La haine qu'il avoit pour le Roi plus que la politique lui donna l'idée de rechercher la Princesse d'Yorc, Sœur du Roi Edouard. Le Roi le prévit & fut très-allarmé d'une alliance qui alloit unir si étroitement ses deux plus redoutables ennemis. La Cour de Bourgogne pleura amerement la mort

(*a*) Isabelle de Bourbon sœur du Duc de Bourbon.

(*b*) Marie de Bourgogne, née le 13 Février 1457.

de

de la Comtesse qui le méritoit par sa douceur & par sa vertu, elle étoit fille de celle des sœurs (*a*) du Duc de Bourgogne qu'il aimoit le plus tendrement, 1465.

Les Royalistes continuoient à pousser la tranchée du Port à l'Anglois & formoient devant ce poste une espece de siége très-incommode aux Confédérés. Ceux-ci jugerent qu'il y avoit autant de honte que de péril d'en souffrir la continuation, sur-tout n'espérant plus de déloger l'ennemi avec leur artillerie. Ils résolurent de faire un pont de bateaux pour passer la Seine & aller l'attaquer. On chargea de l'entreprise l'Ingénieur Giraud qui comptoit pour un grand avantatage que les François en travaillant à la tranchée eussent jetté tant de terre du côté des Confé-

Levée du siége du Port à l'Anglois. *Com. Liv. I. c. 9.*

(*a*) Agnès de Bourgogne, veuve de Charles Duc de Bourbon.

1465. dérés, parcequ'après le paſſage les premiers ſe trouveroient comme enterrés dans leurs foſſés & qu'ils n'oſeroient en ſortir de peur d'être foudroyés par l'artillerie. Cette eſpérance animoit le courage des Bourguignons.

Le pont étant preſque dreſſé, un Officier d'armes du Roi vint voir ce qu'on faiſoit, & ſe récria qu'on agiſſoit contre la tréve; on l'avoit renouvellée le jour précédent, elle n'expiroit que le ſoir. Ses plaintes ne ſuſpendirent pas les travaux, le pont fut achevé, trois hommes d'armes pouvoient y paſſer de front la lance ſur la cuiſſe. Il y avoit ſix grands batteaux capables de paſſer mille hommes à la fois & pluſieurs petites barques où on avoit mis de l'artillerie pour favoriſer le paſſage. On en diſpoſa l'ordre dont étoient les Chefs le Comte de Charolois & le Seigneur de Haubourdin.

Après minuit, heure où la tréve étoit expirée, chacun s'arma pour paſſer. Château Guyon (*a*) qui commandoit un corps de garde au milieu de l'armée, attendoit le jour impatiemment. Pluſieurs ſe confeſſerent, ſe croyant au moment d'une action. On dit la Meſſe en attendant le jour. Il ne paroiſſoit pas encore lorſque les François qui étoient dans la tranchée & qui n'ignoroient rien des diſpoſitions des ennemis, ſe mirent à crier, *adieu, voiſins : adieu*. En même tems, ils mirent le feu à leur logis, retirerent l'artillerie, & prirent la route de Paris. 1465.

Le jour qui parut peu après, fit voir aux Bourguignons qui s'avançoient ſur le bord de la

Rupture des négociations. *Chr. ſcand.*

(*a*) Louis de Châlon, Seigneur de Château-Guyon, fils puîné de Louis Prince d'Orange & d'Eleonore d'Armagnac, Chevalier de la Toiſon.

1465. Seine pour passer le pont, les François déja bien loin. Le Roi qui avoit tout prévû avoit donné ses ordres pour éviter une action. Il n'avoit envoyé tant de troupes au Port à l'Anglois que pour occuper l'ennemi & l'incommoder par son artillerie. Il distribua les troupes dans divers postes. 600. chevaux furent logés aux Chartreux.

Les conférences ne prenoient pas un tour favorable. L'appanage de Monsieur étoit toujours une pierre d'achoppement. Le Roi s'opiniâtroit à lui refuser la Normandie, & les Princes sans cette condition, ne trouvoient aucune sûreté à traiter. La crainte des événemens, les défiances que le Roi avoit de ses propres serviteurs, le desir de séparer les confédérés, tout détermina enfin ce Prince à relâcher de ses intérêts. Il offrit la Champagne &

la Brie ; il ne douta pas qu'on ne l'acceptât, aucun Fils de France n'ayant eu un si riche appanage depuis que les Capets occupoient le trône ; le Duché de Bourgogne donné au second fils du Roi Robert & ensuite au dernier fils du Roi Jean ne concluoit rien. Ces deux Rois en avoient disposé comme d'un bien séparé de la Couronne. L'offre étoit d'une nature à être acceptée sans balancer, si elle eût satisfait les vûes des Confédérés. Monsieur par un si bel appanage voyoit son ambition remplie. Il devenoit le voisin des Ducs de Bourgogne & de Lorraine dont la puissance eût été l'appui de la sienne. Mais de grands espaces les séparoient du Duc de Bretagne qui eût toujours été isolé dans sa presqu'Isle, & que le Roi, en prenant quelqu'occasion favorable, eût pu accabler

1465.

1465. par un excès de puissance. Ainsi on refusa fierement l'offre du Roi, & on s'en tint opiniâtrement à demander la Normandie.

Le Roi pour mettre ses ennemis dans leur tort, & se concilier les cœurs des Parisiens de plus en plus, assembla le 18. Septembre dans la chambre des Comptes un grand conseil, où se trouverent tous les Conseillers d'Etat, le Parlement & tous les Officiers de l'Hôtel de Ville. Le Chancellier y rendit compte de tout ce qui s'étoit passé, dit que le Roi s'étoit rélâché jusqu'à rendre au Comte de Charolois les villes de Somme, à donner à Monsieur la Champagne & la Brie, à satisfaire les autres mécontens sur leurs diverses prétentions. Le Conseil désaprouva les réfus des Confédérés, répondit que le Roi avoit excédé son pouvoir, & qu'il n'étoit pas le maître d'alié-

ner ni de démembrer ces trois Provinces de sa Couronne. 1465.

Le peuple fut informé de ce résultat, & ce fut avec l'agrément de tous les corps que le Roi rompit la négociation & que la guerre recommença. Elle fut d'abord extrêmement vive, on étoit plus aigri de part & d'autre, il ne se passoit point de jour qu'on ne se battît en plusieurs endroits. Les escarmouches duroient souvent tout un jour. Les attaques & les sorties se succédoient les unes aux autres. Mais le Roi avoit soin qu'il ne sortît point assez de troupes pour engager une affaire générale dont le mauvais succès eût pû renverser ses espérances. *Com. liv. 1. c. 11.*

Dans toutes ces attaques & ces sorties il y eut assez peu de faits mémorables. Le 19. de Septembre les Confédérés ayant passé la Seine sur leur nouveau pont au Port à l'Anglois, attaquerent L'aventure des Brandons. *Chr. scand.*

1465. Paris par trois endroits, à Saint Marceau, à Saint Victor & aux Chartreux. Ce qui n'aboutit qu'à faire périr bien du monde de part & d'autre. Il y eut aussi des prisonniers faits réciproquement.

Le 20. le grand Sénechal de Normandie conduisit un détachement de 600. chevaux vis-à-vis du camp ennemi, la Seine entre-deux; on se tira beaucoup de fleches, mais la perte fut très-petite. Il n'y eut qu'un homme de qualité de tué. Il étoit du parti du Roi & de la compagnie d'ordonnance du Comte de Penthiévre.

Dans une autre sortie on fit 20. prisonniers des troupes du Duc de Calabre ou de celles du Duc de Bourgogne qui étoient en maraude dans les vignes auprès de Saint Antoine des champs. Ils étoient à demi-nuds, ce qui marquoit que l'abondance ne

regnoit plus parmi les Confédérés. On les vendit six sols six deniers piece, qui étoit un quart d'écu. Cette manœuvre paroît bien extraordinaire dans une guerre Civile où il semble que la nation doive se ménager & ne pas se traiter en esclaves. Il falloit ou qu'il n'y eût point de cartel entre les deux Partis ou que la mauvaise guerre se fût introduite. 1465.

Le 21. il y eut encore une sortie fort meurtriere, le lendemain les Confédérés qui étoient venus jusqu'à Saint Antoine des champs en très-grand nombre, furent repoussés à grand coup de canon.

Il y eut vers ce tems-là un incident qui n'aboutit qu'à un ridicule digne de risée, & qui doit néanmoins être transmis à la postérité à cause de l'exactitude avec laquelle l'Historien de ce regne *Com. liv. I. c. 11.*

1465. la décrit, & qu'il caractérise la plupart des chefs. Quelques-uns du parti du Roi sans l'avoir concerté avec ce Prince, & peut-être par un vain desir de se signaler, avoient formé le projet d'aller attaquer une nuit les Confédérés par trois endroits avec trois corps differents. Le premier qui étoit le plus gros par le droit chemin de Paris à Conflans, le second par Charenton (il n'eut pas porté grand dommage aux ennemis) le troisieme par Vincennes.

Comme dans les guerres Civiles les intelligences sont réciproques, les Partisans des Princes furent informés de l'entreprise. Un Page courut à minuit sur le bord de la Seine, & donna avis à travers la riviere à la garde avancée qu'on alloit venir attaquer les Confédérés. Il nomma les chefs de l'entreprise, ceux qui l'avoient découverte & qui

l'avoient chargé de les en avertir. Soit que les Royaliſtes euſſent reconnu que leur deſſein étoit éventé, ſoit que quelque accident l'eût deconcerté, on ne paſſa point à l'exécution. Il y eut ſeulement deux petites troupes menées par du Lau & la Rivierre qui vinrent l'une par Charenton & Vincennes donner l'allarme, l'autre pénétra juſqu'à l'artillerie & tua le canonnier. 1465.

C'en fut aſſez pour allarmer tout le camp. On ne douta pas que l'avis du Page ne fût vrai & qu'on n'allât avoir ſur les bras toutes les forces du Roi. Le Duc de Calabre toujours prêt à combattre & qui ſe faiſoit tenir un cheval toujours ſellé, s'arma dans le moment de toutes pieces. Il étoit vêtu à l'Italienne, & comme c'étoit le Prince de ſon ſiécle le mieux fait, perſonne n'avoit plus que lui l'air d'un Général. Il cou-

1465. rut d'abord aux barrieres pour contenir les soldats & les empêcher de sortir sans ordre. On l'estimoit, on le respectoit, ses ordres étoient aveuglement exécutés. Son expérience faisoit qu'on lui obéissoit encore plus volontiers qu'au Comte de Charolois qui fut presque aussitôt armé que lui.

Tous les chefs avoient mis l'armée en état de marcher. Elle se trouva rangée en bon ordre, à pied dans le camp, c'est-à-dire dans l'enclos, environnée des charettes qui en faisoient comme le rempart, suivant l'usage du tems. Deux cens chevaux étoient seulement postés hors de cet enclos, & composoient la grande garde. Chacun étoit prêt à combattre, persuadé qu'on alloit en venir aux mains.

Monsieur & le Duc de Bretagne instruits de ce qui se passoit

arriverent aussi de leurs quartiers armés de toutes pieces & suivis d'un petit nombre d'Officiers, ils allerent joindre le Duc de Calabre & le Comte de Charolois. 1465.

On envoya un détachement aux nouvelles ; depuis l'attaque de du Lau l'artillerie des Confédérés tiroit au bruit ; on s'étoit mis à Paris en mouvement, & tous les canons tiroient aussi des batteries dressées sur les murs. Il sortit de la ville plusieurs petits détachemens d'hommes d'armes qui accouroient pour s'informer de ce que signifioit tant de rumeur. Un des Conféderés les apperçut & se confirma dans l'idée que toute l'armée du Roi les suivoit.

Le jour vint enfin, mais le tems étoit si obscur & si couvert qu'on ne pouvoit presque rien discerner. Au-delà de ces pelotons de cavalerie que le détachement

1465. des Confédérés avoit vus distinctement, il apperçut un nombre prodigieux de lances droites, il n'héfita pas à croire que c'étoit toute l'armée du Roi rangée en bataille & soutenue de tout le peuple de Paris, forti de la ville pour combattre.

Se croyant bien instruit, le détachement revint au camp & fit son rapport aux Princes que toute l'armée du Roi étoit dans la plaine. Alors le Duc de Calabre suivi de plusieurs Seigneurs & de sa maison, se rendit au lieu où étoit l'étendard du Comte de Charolois pour l'accompagner. On se disposoit à déployer la banniere de Bourgogne & le guydon de ses armes suivant la coutume de la maison de Bourgogne. Le Duc prit ce moment pour animer tous ces Princes & cette foule de Seigneurs assemblée autour d'eux pour faire passer dans leur cœur

ſon feu & ſon ardeur. Il leur dit nous voici au moment tant deſi- 1465.
ré. Voilà le Roi & tout le peuple de Paris ſortis de leur ville. Ils viennent à nous. Que chacun ſe diſpoſe à bien faire, qu'il rapelle ſon courage & ſa valeur. *Ils ſortent d'une ville où on dit communément qu'eſt la grande meſure ; la grande ame. Meſurons-les donc à l'aune de Paris, & qu'ils éprouvent quels ennemis ils ont à combattre.*

On avoit renvoyé aux camps le premier détachement qui étoit venu rendre compte de l'approche du Roi. Comme le commandant vit que les cavaliers Pariſiens qui l'avoient d'abord ſuivi étoient en petit nombre, il s'enhardit & s'avança toujours juſqu'au lieu où il avoit vû ces Lanciers rangés en bataille. Il les y trouva encore, mais toujours immobiles. Refléchiſſant ſur leur

1465. inaction & ne la comprenant pas, il s'en approcha de plus près. Le jour croissoit & devenoit plus clair. Alors on connut manifestement que ce grand nombre de lances si droites & si bien rangées, qui avoient mis en mouvement tant de Princes, & toute l'armée n'étoient que de grands chardons qui dans l'obscurité ressembloient assez à des lances. La honte succéda à la terreur. Pour se mieux convaincre, on poussa jusqu'aux portes de Paris, où on ne vit ni hommes ni chevaux. Le commandant le manda aux Princes qui durent être confus de cette fausse allarme & de tant de mouvemens causés par des chardons.

Pontoise livré aux Confédérés. *Chr. scand.* *Chronique de 1400.* *Dargentré.*

Une intelligence que depuis longtems les Princes ménageoient dans Pontoise, fit bientôt oublier le ridicule de l'avanture des brandons. Le Roi avoit confié ce

poſte important à Louis Sorbier, 1465.
Lieutenant de la compagnie d'ordonnance du Maréchal de Rohaut, & qui y étoit avec elle en garniſon ; les Confédérés le gagnerent à force d'argent, & ſéduiſirent auſſi le petit Bailly qui avoit beaucoup de crédit dans la place. Ils envoyerent un détachement de Bretons qui marcha toute la nuit du 20. au 21. de Septembre, & arriva aux portes de Pontoiſe au point du jour. Sorbier les y introduiſit avec cette ſeule précaution, qu'on accorderoit la liberté de ſortir à tous ceux qui ne voudroient pas embraſſer le parti, & qu'ils ſeroient libres d'emporter tous leurs meubles.

Pour plaire à ſes nouveaux maîtres, le traître prit les troupes qu'il avoit ſéduites & alla ſe préſenter devant Meulan, faiſant flotter les étendards du Maréchal : il eſpéroit que les portes

1465. lui en feroient ouvertes, & qu'i
pourroit encore aſſurer cette vill
aux Confédérés. Son eſpoir fu
deçu. On y avoit appris ſa défec
tion. Il trouva tout ſous les ar
mes. On l'accueillit avec des ir
jures & force traits qu'on lui t
ra. Il retourna à Pontoiſe, d'o
il eut l'audace d'envoyer à Pari
une lettre qui s'adreſſoit au Rc
& au Maréchal ; il prioit le Rc
de l'excuſer, & l'aſſuroit qu'
n'avoit rien fait que par bon cor
ſeil. Le Roi fut frappé de ce
évenement qui donnoit lieu
de grandes réflexions.

Aſſaſſinat de Balue. *Chr. ſcand.* Il craignoit encore plus les Pa
riſiens que les Confédérés. U
de ces feux volages qui s'allu
ment dans l'air & qui paroiſſen
aux ſpectateurs une étoile déta
chée du firmament, tomba dan
les foſſés de Paris à deux heure
de nuit, & y jetta l'épouvante
Les uns dirent que c'étoit un

comête, les autres une fusée, ce qui fait connoître que cette étoile étoit longue & enflâmée. Le Roi qui en fut averti, appréhenda que ce ne fût le commencement d'une trahison, & que des ennemis secrets n'eussent formé le projet de mettre le feu dans la ville. Ses ordres donnés pour que chacun se rendît à son poste, il monta à cheval, alla où le météore étoit tombé pour contenir le peuple par sa présence, & y demeura assez longtems.

1465.

La nuit suivante dans la rue Bardubec vers les onze heures du soir, Balüe Evêque d'Evreux, monté sur une mule & éclairé de deux flambeaux, fut attaqué par des inconnus qui éteignirent d'abord les flambeaux. La suite de Balüe composée de gens timides fuit & disparut. L'Evêque resta seul & vit les assassins tomber sur lui avec impétuosité. Il reçut

1465. d'abord un coup d'épée sur la tête. On le blessa ensuite à la main ; la mule excellente & effrayée du tumulte, prit le mor aux dents. Balüe bon cavalier se tint ferme sur les étriers & la mule se guidant elle-même, le conduisit au galop dans sa maison, cloître Notre-Dame.

On porta d'abord cette nouvelle au Roi. Ce Prince toujour soupçonneux, s'imagina que le coup s'adressoit à lui, qu'on vouloit le priver du plus habile de ses Ministres, & presque du seu en qui il eût confiance. Les Confédérés n'oublioient rien pour lu rendre suspects tous ses serviteurs. Il paroissoit tous les jour des balades, des rondeaux & de vaudevilles remplis de traits piquants, d'autant plus dangereu qu'ils étoient ingénieux & délicats.

Dargentré. Cette nuit devoit être funeste

à tous égards ; les ennemis tomberent à la pointe du jour ſur le village de Sevre, où il y avoit une partie de la compagnie Ecoſſoiſe de Robert de Coincham, l'égorgerent & s'emparerent de ce poſte. Ils s'avançoient toujours vers Paris, & leurs progrès quoique lents, inquiétoient le Roi. 1465.

Le Roi trouve la Baſtille ouverte. *Chr. ſcand.*

A ces ſoupçons & à ces craintes ſecrettes, il ſe joignit bientôt des malheurs plus réels & des diſgraces plus importantes. Les Conféderés par leurs Emiſſaires répandoient l'argent parmi les troupes & les faiſoient déſerter. Alexandre l'Orge & cinq autres hommes d'armes de la compagnie de la Barde, allerent ſe rendre aux Conféderés preſque publiquement. C'étoit un exemple dangereux, ceux qui reſtoient fideles devenoient inſolents comme s'ils euſſent voulu faire ache-

ter leurs services. Ils méprisoient
1465. les Bourgeois & leur disoient que tous leurs biens appartenoient aux troupes qui les défendoient. C'étoit une source de querelles & de divisions. Les Bourgeois se fioient sur leur nombre & sur les moyens qu'ils croyoient avoir de se défendre. Un homme d'armes Normand, leur dit avec un sourire amer, qu'ils étoient bien fous de s'imaginer que leurs chaînes & leurs baricades pussent les mettre à couvert des efforts des gens de guerre quand il leur plairoit de les subjuguer. Ce discours ne pouvoit que jetter l'effroi dans la Bourgeoisie.

Le 26. Septembre les défiances du peuple étant devenues plus vives, tous ses Officiers lui firent prendre les armes. Ils prétextoient cette démarche d'un avis qu'ils avoient reçu qu'il y avoit des traîtres parmi les trou

pes, & qu'ils vouloient livrer la ville aux Confédérés. Chaque 1465.
Dixainier à la tête de sa troupe alluma des feux dans les quartiers. On tendit les chaînes dans les rues foraines. Les Officiers militaires surpris de ce mouvement, mirent aussi leurs soldats en état. Il sembloit que la guerre Civile étoit passée dans Paris même. Il étoit nuit. Le Roi dévoré de mille inquiétudes, prit ce tems-là pour aller visiter les postes. (Quelle fut sa surprise lorsque passant à la Bastille il en trouva ouverte la porte qui donne sur la campagne, & qu'on avoit encloué l'artillerie. Ce fut la matiere des plus longues & des plus tristes réflexions. Il ne put douter qu'il n'y eût une conspiration. Il ne sçavoit sur qui arrêter ses soupçons; les défiances qu'il avoit prises de Normanville se renouvellerent. Il semble

1465. qu'elles étoient fondées, son pe
étoit Gouverneur de la Bastill
c'étoit à lui à répondre de ce q
s'y passoit. Le Roi remédia à
désordre le mieux qu'il put,
prit le parti de dissimuler po
ne pas irriter les auteurs de c
desseins pernicieux & ne pas l
forcer à quelque éclat dang
reux.

Chr. scand Il sortoit de ce poste, lorsqu
les Officiers militaires vinrent
plaindre des mouvemens des P
risiens, & lui demander si c'éto
par ses ordres qu'ils avoient pr
les armes, allumé des feux
tendu les chaînes. Le Roi le
dit que non, il manda sur
champ l'Huillier, Sécrétaire c
l'Hôtel-de-Ville, pour en sç
voir le motif. L'Huillier lui r
pondit que cela s'étoit fait po
de bonnes raisons. Il n'osa l
dire au Roi en présence de to
ces Officiers, & le Roi feigna

de croire que ces précautions étoient inutiles, envoya Normanville à l'Hôtel-de-Ville commander qu'on éteignît ces feux, & que chacun se retirât chez soi. Les Capitaines des quartiers n'obéirent point, & le Roi n'en fut peut-être pas fâché. Ils veillerent toute la nuit & ne se retirerent qu'au jour, prétendant que la ville étoit en danger. Ils soutinrent toujours que sans ces précautions l'ennemi y eût été introduit. 1465.

L'avanture de la Bastille détermina le Roi à suivre à la lettre, le Conseil du feu Duc de Milan, de séparer les Confédérés à quelque prix que ce fût. Il se voyoit investi dans sa Capitale par cent mille chevaux. Il se défioit de la fidélité de tous les siens, il craignoit les suites du voyage du Duc de Bourbon en Normandie. Il résolut de renouer les négocia-

Premiere entrevûe du Roi & du Comte de Charolois. *Chr. scand.*

1465. tions, se flattant encore à forc de bienfaits de faire désister l Comte de Charolois de la demai de qu'il faisoit avec tant d'instar ce de la Normandie pour Moi sieur.

Dans cette vûe, il envoy proposer à ce Comte une confe rence, le Comte y consentit & 1 rendit sur les bords de la Seir auprès de Conflans. Le Roi 1 mit dans un bateau avec l'Am ral, du Lau, Normanville, deu autres Seigneurs & alla par l Seine vis-à-vis de Conflans. S garde assez nombreuse le su voit le long de la riviere. Il ap perçut à l'autre bord le Com qui n'avoit avec lui que le Con te de Saint Paul. Derriere eux mais dans quelque éloignemen étoient leurs soldats. Le Roi cr du bateau au Comte. *Mon fre me donnez-vous sûreté?* La pr miere femme du Comte étc

sœur du Roi (*a*), quoique sa mort eût rompu l'alliance, le Roi continuoit à l'appeller son frere pour lui en rappeller le souvenir. Le Comte lui répondit, oui Monseigneur, comme à mon frere. Il n'osa pas dire comme à mon Roi, n'étant pas naturel que les Rois demandent sureté à leurs Sujets. Aussitôt le Roi fit voguer vers le bord où étoient les deux Comtes, & descendit du bateau avec les cinq Seigneurs. 1465.

En même-tems le Roi bannissant tous les soucis qui l'agitoient, prit un air riant & dit au Comte. *Mon frere je ne puis douter que vous ne soyez bien Gentilhomme & de la Maison de France. Pourquoi*, répondit le Comte *? en êtes-vous à présent plus persuadé Monseigneur? C'est que vous êtes homme de parole*, repliqua le Roi.

(*a*) Madame Catherine de France, fille de Charles VII.

1465. *Lorſque j'envoyai l'an paſſé vers le Duc mon oncle ce ſou de Morvilliers qui vous parla avec tant d'arrogance, vous me mandâtes par l'Archevêque de Narbonne, qui eſt homme de qualité & qui le fit bien connoître en contentant tout le monde, qu'avant que l'année fût paſſée, vous me feriez repentir des paroles indiſcretes de Morvilliers. Vous m'avez tenu votre parole & même plutôt que vous ne vous y étiez engagé.*

Le Roi tint ce diſcours avec un viſage gai & une apparence de ſincérité, qui flattoit le Comte, naturellement glorieux & avide d'éloges.

C'eſt avec des gens de ce caractere, ajouta le Roi, *que j'aime à traiter, je ſuis ſûr qu'ils tiennent ce qu'ils promettent.* Il déſavoua enſuite tout ce qu'avoit dit le Chancelier, aſſurant qu'il avoit paſſé ſes ordres. Il ſe promenoit

avec un air libre & plein de confiance au milieu des deux Comtes, les Seigneurs de sa suite se tenoient un peu à l'écart ; quantité de gens de guerre du parti Confédéré le voyoient distinctement, l'observoient & étoient même assez près de lui. 1465.

On parla d'affaire, mais le Comte ne rélâcha rien de ses prétentions. Il demandoit toujours les villes de Somme, la Normandie pour Monsieur & qu'on satisfît les autres Confédérés. Il parla aussi pour l'intérêt du peuple, quoique ce fût ce qui le touchoit le moins, lui & ses alliés. *Le bien public quoique le prétexte de la confédération, étoit entiérement converti en bien particulier.*

Le Roi accorda presque tout excepté la Normandie, qu'il disoit ne pouvoir jamais aliéner. Il offrit au Comte de Saint Paul l'épée de Connétable, pour l'in-

1465. téresser par lui-même au succès de la négociation. Si l'espoir des premieres dignités séduit souvent les hommes contr'eux-mêmes, combien plus (à moins d'une vertu bien pure) les dispose-t'il à sacrifier les intérêts de leurs amis, ou du moins à ne les plus soutenir avec tant de chaleur.

Renouement des Conférences.
Chr. scand.

Peut-être que le Comte animé par un si grand motif, contribua à ramener les esprits. On convint de renouer les conférences : quoique le Roi eût déclaré positivement qu'il ne consentiroit jamais à céder la Normandie, on espéra qu'il se relâcheroit ; & lui se flatta de gagner quelqu'un des Conféderés & de les faire désister de cette demande. L'offre qu'il faisoit de donner pour appanage à Monsieur la Champagne & la Brie, paroissoit très-satisfaisante. Comme le

Roi offroit de contenter tous les autres Princes, ils n'approuvoient pas dans leur cœur que pour une si legére difference, on continuât une guerre ruineuse & qu'ils ne pouvoient presque plus soutenir. Les fourages, les vivres, l'argent même commençoient à leur manquer, & si le Roi en eût été bien instruit, il eût pû traiter encore plus avantageusement ; ils touchoient au moment d'être forcés à lever honteusement le siége de Paris. 1465. *Com. liv.* I. c. 13.

Après qu'on fut convenu de renouer la négociation, le Roi & le Comte se séparerent avec un visage serein. Le Roi rentra dans son bateau avec les Seigneurs de sa suite, & les deux Comtes retournerent à Conflans, où ils détaillerent à leurs alliés ce qui s'étoit passé. *C.* 11.

Dès le lendemain on recommença les conférences, & on ré- *C.* 12.

1465. tablit l'usage des courtes treves. Elles étoient ordinairement prolongées, mais dans l'intervalle il se commettoit toujours de part & d'autre des hostilités, même des actions vives qui coutoient bien du sang.

Chr. scand. On nomma deux endroits differens pour le Congrès, la grange aux Merciers & Saint Antoine des Champs. Les anciens Commissaires nommés par le Roi & les Princes, s'assembloient au premier, c'étoit là que se discutoit l'essentiel du traité. On approfondissoit à Saint Antoine certaines circonstances qui s'y raportoient. On avoit aussi nommé des Commissaires de part & d'autre pour les examiner. Etienne Chevalier Trésorier de France, Arnaud Boucher & Christophe Paillard maîtres des Comptes, étoient ceux du Roi. Les Princes y envoyerent Guillaume Bi-

che, Pierre Doriole, Jean Compain Licentié, un autre Licentié & Itier Marchand. Sans doute qu'on y traitoit aussi ce qui concernoit le peuple, les Confédérés ayant intérêt de se concilier par ces attentions l'affection des Parisiens. La premiere conférence qui se tint à Saint Antoine, fut le 27. de Septembre, c'étoit un vendredi, le Roi y envoya de beau poisson, & y fit porter tous les titres qui concernoient les Comtés de Champagne & de Brie qu'il vouloit donner à Monsieur. 1465.

Outre les négociations qui se faisoient dans les deux endroits marqués pour le Congrès, il s'en étoit lié une particuliere entre le Roi & le Comte de Charolois, qui s'envoyoient réciproquement des Députés plusieurs fois le jour, même ceux où il n'y avoit point de tréve. Le Comte y employoit *Com. liv. I. c. 12.*

1465. deux Flamands d'une réputation assez équivoque, Guillaume Biche & Guillot Diuzie suspects au Duc de Bourgogne, peut-être parce qu'ils étoient trop attachés à son fils ; ils avoient été exilés par ce vieux Prince. Le Roi, à la priere du Comte, leur avoit donné azile à sa Cour, & leur avoit même fait du bien.

Des liaisons secrettes formées entre le Roi & le Comte par le canal de gens de si bas lieu, sans la participation des autres Confédérés, leur inspirerent de la jalousie & de la défiance. Le Comte étoit leur allié & non-pas leur maître ; il avoit mauvaise grace de leur cacher ses projets. Ils s'imaginerent qu'il vouloit traiter sans eux. Ils se communiquerent leurs pensées ; plein de dépit & de ressentiment, ils résolurent de l'abandonner & de se retirer avec leurs troupes, per-

ſuadés que le Roi n'héſiteroit pas à les ſatisfaire. Ils s'aſſemblerent 14 pour en déliberer, ils tinrent trois conſeils où ils n'appellerent pas le Comte; ils le ménageoient ſi peu, qu'en ſa préſence même & juſque dans ſa chambre, ils conferoient par pelotons & lui cachoient leurs délibérations. C'étoit là le moment critique qui alloit diſſoudre la ligue & faire triompher le Roi.

Le Comte le plus fier de tous les hommes, qui ne ſe reprochoit rien, dont l'intelligence avec le Roi n'étoit qu'imprudence, fut très-piqué de la conduite de ſes alliés & la regarda comme un affront.

Avant de ſe livrer à ſon dépit il le confia à Contay, l'un de ſes plus ſages & de ſes plus fidéles ſerviteurs. Contay lui répondit qu'il falloit diſſimuler & ſupporter doucement cet écart de ſes

1465. amis, que s'il s'emportoit contr'eux, il les poufferoit à l'extrémité, qu'ils se diviseroient & feroient avec le Roi leur accommodement sans lui & mieux que lui; qu'étant le plus puissant, il falloit aussi qu'il fût le plus sage & qu'il prévînt une division si funeste en travaillant à les appaiser & à les regagner : qu'ils avoient lieu de se plaindre, & que lui Contay étoit surpris que dans la discussion d'affaires si importantes, il employât de si vils négociateurs, déja suspects par les bienfaits du Roi, & si aisés à corrompre par un Prince si libéral dans ces occasions.

La remontrance étoit sage, quoiqu'affoiblie par la haine que Contay portoit à Biche & à Diuzie. Le Comte qui avoit l'esprit excellent s'arrêta à la vérité sans se détourner sur le secret motif de Contay. Il cacha son ressen-

timent. Il montra aux autres Princes un visage ouvert. Il redoubla sa confiance & leur fit part de ce qu'il négocioit avec le Roi par ces deux Agents. Les soupçons détruits, l'union fut rétablie. 1465.

Tel est l'avantage d'avoir auprès de soi un Ministre prudent & éclairé. Le Roi & le Comte de Charolois s'y connoissoient & sçavoient les recompenser.

La difficulté d'entretenir une armée si nombreuse, la rareté des fourages, la disette des vivres & le manque d'argent eussent contraint les Confédérés dans peu de jours à se contenter de la Champagne pour l'appanage de Monsieur; lorsqu'un événement imprévu & que les conjonctures rendoient décisif changea tout à coup la face des affaires. Rouen livré au Duc de Bourbon. *Chr. scand.*

Le Duc de Bourbon étoit en Normandie avec le détachement qu'il avoit choisi dans l'armée. Le

1465. Roi en étoit inquiet, & se faisoit instruire exactement de ses marches. Il sçut qu'il avoit passé le 26. de Septembre à côté de Gisors. Cette place mal pourvue ne lui eût pas résisté s'il l'eût attaquée, mais le Duc n'avoit garde de perdre son tems à de petites entreprises qui n'eussent rien opéré d'essentiel. C'étoit à Rouen qu'il en vouloit, persuadé que cette capitale donneroit le branle à toute la Province. Il avoit dans Rouen des intelligences qui le flatoient du succès.

Le 27. le Roi reçut avis d'un Gentilhomme nommé Hugues des Vignes, homme d'armes dans la Compagnie de la Barde, en garnison à Meulan & fort attaché au Roi, qu'il y avoit une conjuration formée pour introduire les Confédérés dans Rouen. Malgré les précautions que le Roi avoit prises pour la sûreté de cette im-

portante ville, cet avis l'allarma. 1465.
Il se reposoit pour sa conservation sur la veuve du grand Senéchal de Normandie qui avoit & dans la Ville, & dans la Province un grand crédit, comme héritiere de la premiere Maison de Normandie (*a*), femme d'un grand génie, que le Roi croyoit s'être attachée par une pension de 4000. francs & en donnant à son fils une de ses sœurs naturelles en mariage. Elle commandoit dans le château de Rouen. Plus sûr encore de son fils (*b*), reçu dans la charge de grand Senéchal, il l'avoit renvoyé à Rouen pour agir de concert avec sa mere, & peut-être pour l'observer.

P. Anselme.

(*a*) Jeanne de Mosny Dame de Mosny & du Bec Crepin, Sénéchale héréditaire de Normandie, veuve de Pierre de Brezé, Seigneur de la Varenne.

(*b*) Jacques de Brezé Comte de Maulevrier.

1465. Com. liv. I. p. 13. Braquemont étoit Commandant au Palais Ducal, qui étoit comme une seconde Citadelle, homme d'une fidélité éprouvée. Le Bailli Onaste n'étoit pas moins incorruptible. Enfin il y avoit envoyé Guillaume Picard, Seigneur d'Estelain, en qui il avoit une entiere confiance. Picard avoit été son valet de chambre, & avoit mérité cette charge par son attachement pendant le séjour que le Roi avoit fait en Flandre. C'étoit un de ces hommes sans caractere, mais puissant par le crédit qu'on sçait qu'ils ont auprès des Princes, & dont la présence contient plus quelquefois que les mouvemens de ceux qui sont en place.

Chr. scand. Le 28. le Roi reçut des lettres de la grande Senéchale qui l'assûroit de la fidélité des habitans de Rouen, & qu'elle avoit pris de justes mesures pour la sureté

de cette ville. Elle ajoutoit qu'ayant des ſoupçons ſur Braquemont, craignant qu'il n'eût traité avec les Confédérés pour leur livrer le poſte où il commandoit, elle l'avoit fait arrêter. Cette démarche hardie bleſſa le Roi qui connoiſſoit Braquemont pour un fidéle ſerviteur. Elle rendoit la Sénéchale maîtreſſe abſolue de la ville, & il parut deux jours après qu'elle n'avoit pris cette précaution que pour n'être pas traverſée dans le deſſein qu'elle avoit formé de livrer Rouen au Duc de Bourbon.

1465.

Invent. des ferres.

On ne ſçait ſi ce Duc avoit négocié directement avec elle, ou s'il avoit gagné l'Evêque de Bayeux qui gouvernoit cette Dame, mais l'ambition put bien avoir part à ſon infidélité. Elle ſe propoſoit par un ſi grand ſervice d'acquerir encore plus de puiſſance ſur le nouveau Duc de

Normandie, & en général tous
1465. les Normands avoient un ardent desir d'être gouvernés par un Souverain particulier. L'amour de la nouveauté, le souvenir de leurs anciens Ducs & le goût pour le despotisme qu'on reprochoit au Roi, ne leur présentoient que les plus flatteuses idées dans ce changement.

Le Dimanche 29. de Septembre, le Duc de Bourbon fut introduit avec toutes ses troupes par la grande Senéchale dans le Château de Rouen du côté de la campagne, & le jour même il fut reçu dans la ville avec les plus grands transports de joie. Personne ne s'opposa à l'entreprise. On lui prêta avec empressement le serment de fidélité pour Monsieur. Le Comte de Maulevrier, le Bailli & Picard furent les seuls qui ne le firent pas. Le premier aima mieux for-

tir de Rouen, & aller rejoindre le Roi avec ses amis, peut-être par politique, & pour ménager son crédit en faveur de la Sénéchale sa mere.

1465.

Le Roi épargne le Comte de Charolois qui s'étoit imprudemment mis en sa puissance. *Com. liv.* 1. *c.* 13.

Le Roi en reçut la nouvelle dès le Dimanche dans la nuit. Il ne douta pas que le reste de la Normandie ne suivît l'exemple de la Capitale. Ce fut pour lui un grand sujet d'affliction. Il voyoit les suites funestes de l'union des Ducs de Bourgogne, de Normandie & de Bretagne, dont les Provinces se joignoient; il étoit privé de son revenu le plus clair, la Normandie lui fournissant tous les ans un million. Prenant son parti en Prince habile, il résolut de mettre ce malheur même à profit, de s'en servir pour conclure la paix & dissiper cette nuée d'ennemis, espérant de l'avenir & de leur division quelque heureux changement.

Dans cette vûe il envoya le
1465. lundi matin 30. Septembre, un Gentilhomme au Comte de Charolois pour lui demander une entrevûe, & lui en marqua le lieu entre Paris & le camp de Conflans qui étoit en decà de la Seine, depuis que l'armée des Alliés l'avoit passée. Il sortit ce jour-là de Paris avec 100. chevaux seulement presque tous Ecossois de sa Garde, il s'avança au lieu de la conférence, où le Comte se rendit sans cérémonie avec cinq Seigneurs seulement qu'il avoit nommés pour l'accompagner. Mais il avoit été suivi par un plus grand nombre qui y étoient venus d'eux-mêmes; son escorte étoit plus nombreuse que celle du Roi. Les deux Princes commanderent à leur suite de rester environ à 100. pas d'eux, & s'avancerent l'un vers l'autre, n'ayant avec eux chacun que

quatre ou cinq Seigneurs.

S'en étant séparés, le Roi dit 1465.
au Comte, mais avec un air riant. *Mon frere, nous avons à présent la paix, il n'y a plus de différend entre nous.* Alors il lui conta ce qui s'étoit passé à Rouen, & ajouta. *Je ne vous le cele point. Je ne me serois jamais déterminé de moi-même à donner à Monsieur un si riche appanage. Mais puisque les Normands ont pris leur parti & qu'ils se sont déclarés pour lui, ils ont emporté la balance. Je consens à le ratifier, & je suis prêt à signer le traité tel qu'il a été dressé.*

Il est des étonnemens de joie, où l'ame trop livrée au plaisir oublie presque toutes ses autres fonctions & n'est occupée que de ce qui la ravit. Le Comte de Charolois se trouva à peu près dans ces dispositions, en apprenant qu'il étoit parvenu au comble de

ſes deſirs, & qu'il ſortoit d'une
1465. ſi périlleuſe entrepriſe avec tant de gloire, que tous ſes Alliés alloient être ſatisfaits, qu'ils ſeroient déſormais attachés à lui indiſſolublement, & que le Roi comme inveſti par la Bretagne, la Normandie, la Picardie & la Bourgogne ne ſeroit plus en état de leur donner la loi. Il enviſageoit le triſte état où il ſe trouvoit un moment auparavant, lorſqu'il conſidéroit ſon armée prête en quelque maniere à ſe diſſiper, & la déſunion qui commençoit à ſe mettre entre tant de Chefs; ſes craintes s'évanouiſſoient tout à coup, & ſes eſpérances ſe rempliſſoient par une iſſue ſi fortunée.

Pendant qu'il nageoit dans la joie, le Roi continuoit de l'entretenir avec une franchiſe, une affabilité, une ouverture toute naturelle & toute pleine d'affec-

tion. Ils marchoient toujours sans que le Comte obſervât les limites, ni qu'il ſçût trop où il alloit. Les cinq Seigneurs qui l'avoient ſuivi étoient toujours à quelque diſtance, & l'eſcorte ſe tenoit à l'endroit qu'il lui avoit marqué. Rêvant & marchant toujours, il s'avançoit vers Paris qui n'étoit qu'à une petite lieue de la conférence ; il fit tant de chemin, qu'inſenſiblement il entra avec le Roi dans un ouvrage qui avoit été pratiqué à un quart de lieue de la ville. C'étoit un grand boulevart de terre & de bois qui communiquoit à un des fauxbourgs par une longue tranchée. Les cinq Seigneurs de la ſuite du Comte y entrerent preſque auſſi-tôt que lui. 1465.

Le Comte arrivé dans ce boulevart ſe trouva en la puiſſance & à la diſcrétion du Roi, qui n'avoit qu'à dire un mot pour le faire

arrêter. Le Comte s'en apperçut
1465. tout à coup, & tomba dans un étonnement d'une autre nature que celui qui lui avoit donné cette indiscrétion. Il vit sa vie & sa fortune dans le plus grand danger, les Seigneurs Bourguignons ne furent pas moins surpris.

Le Comte tâcha de dissimuler. Il tint une bonne contenance, & affecta une entiere sécurité. Mais il est difficile, sur-tout quand on a affaire à des connoisseurs, que rien ne trahisse le trouble dont le cœur est agité.

L'effroi du Comte n'échappa pas au Roi, il fut tenté de profiter de l'occasion, de s'assurer du Chef, & du plus grand de ses ennemis. Mais il réfléchit sur les suites d'une action si hardie. Il craignit la flétrissure de sa réputation, le désespoir des amis du Comte, les efforts que ce désespoir étoit capable d'inspirer

à

à une armée de 100. mille hommes, les suites de la révolte de 1465.
la Normandie qui pouvoit être imitée, enfin l'inutilité d'un crime qui n'ôtoit qu'un homme aux Confédérés, & qui les rendoit tous irréconciliables.

L'escorte du Comte l'avoit vû entrer dans le boulevart, & l'avoit perdu de vûe. Une partie étoit courue en donner avis à son camp. On y éclata d'abord en murmures contre ce Prince. Une consternation générale succéda à ces murmures : tous les Chefs, entr'autres le Comte de S. Paul, le Maréchal de Bourgogne, Haubourdin & Contay tinrent conseil. On y rappella l'avanture de Montereau 46. ans auparavant, où Jean Duc de Bourgogne, ayeul de ce Comte, avoit été assassiné par les ordres, ou du moins du consentement de Charles VII. alors Dau-

1465. phin ; si Charles n'avoit pas balancé à s'immoler son ennemi en violant la foi publique, quel ménagement pouvoit-on croire que garderoit le Roi à l'égard d'un Prince actuellement en armes contre lui, qui avoit soulevé toute la France, qui le tenoit assiégé dans sa Capitale & que le hazard lui livroit si heureusement.

On s'abandonna à des plaintes aussi ameres qu'inutiles. Enfin le Maréchal de Bourgogne conclut qu'il falloit pourvoir à leur commune sûreté & à celle de toute l'armée. Ce Maréchal étoit un des meilleurs Capitaines de son tems, & en même tems une des meilleures têtes. Le Duc de Bourgogne l'avoit mis auprès du Comte son fils pour le contenir & modérer ses saillies ; il remplissoit à la lettre ce ministere, ne passoit rien à ce jeune Prince, & lui adressoit

fort souvent des paroles séveres lorsque sa conduite le méritoit, jusques-là qu'il lui disoit quelquefois, *Monseigneur, je remplis mon devoir, je ne suis à vous que par emprunt, & seulement tant que vivra Monseigneur le Duc votre Pere.* 1465.

Dans cette occasion, outré de l'imprudence du Comte, il dit à tous ces Chefs assemblés. *Si ce jeune Prince comme un fou & un étourdi s'est allé perdre, ne perdons pas avec lui sa Maison, & ne lui sacrifions, ni les intérêts du Duc son Pere, ni les nôtres. Que chacun retourne à son poste & se tienne prêt aux événemens, sans s'étonner de tout ce qui pourra arriver. Demeurons unis & nous aidons réciproquement. Nous sommes en état de nous retirer surement jusqu'aux frontieres de Bourgogne, de Hainault & de Picardie.*

1465. Après ces paroles que tout le monde approuva, on prit les précautions judicieuſes qu'exigeoit la conjoncture. On fit rentrer dans le camp toutes les troupes qui en étoient ſorties & errantes ſur la foi de l'entrevûe. On ſe tint ſur ſes gardes en cas qu'on fût attaqué ; le Maréchal & le Comte de S. Paul monterent à cheval ſuivis de quelques Gentilshommes ; ils allerent ſur les avenues du camp pour obſerver ce qui ſe paſſoit du côté de Paris, & ſi perſonne n'en viendroit. Ils y furent quelque eſpace de tems dans l'agitation naturelle à leur crainte & à leur ſituation. Enfin ils apperçurent un gros de 40. à 50. chevaux qui les vint joindre, ils reconnurent avec la joie la plus vive le Comte de Charolois à ſa tête.

Le Roi, après avoir péſé toutes les raiſons d'arrêter ou de

laisser retirer ce Prince, s'étoit déterminé à ne pas porter les choses à l'extrémité par une action si violente. Sa prudence triompha & de sa haine & de son ambition. Il laissa retourner le Comte en sûreté & lui donna même plusieurs Archers de sa garde pour l'escorter. Les Seigneurs qui l'avoient suivi revinrent avec lui aussi bien que les hommes d'armes qui l'avoient d'abord accompagné. 1465.

Lorsque le Comte eut joint le Maréchal & le Comte de S. Paul, il renvoya l'escorte du Roi; & s'adressant au premier, dont il voyoit le visage plein d'indignation, il lui dit. *Ne grondez point. Je connois l'étendue de ma folie, mais je ne m'en suis apperçu, que lorsque j'étois trop près du boulevart, & qu'il y eût encore plus de danger à n'y pas entrer.*

1465. Le Maréchal ne put s'empêcher de lui dire qu'il avoit fait cette imprudence à son absence pour lui faire sentir qu'il n'eût pas dû accepter cette entrevûe sans lui en parler. Le Comte baissa la tête sans rien répliquer, & rentra dans le camp où son retour causa une allégresse universelle. Chacun admira la générosité du Roi & son exactitude à garder sa foi. Le Comte, quoique le plus intéressé à en convenir, se promit bien de ne la mettre jamais à une seconde épreuve, ne se croyant peut-être pas capable d'une semblable modération.

Tréve perpétuelle. *Chr. scand.*

Pour ne pas perdre le fruit d'un effort si généreux & qui avoit peut-être tant coûté au Roi, il suivit rapidement le projet qu'il avoit proposé au Comte de signer la paix. Tous les Chefs y donnerent les mains à l'envi, y trou-

vant tous également leurs avantages. En attendant qu'on achevât de discuter & de régler toutes les dispositions, on convint d'une tréve perpétuelle. 1465.

Le lendemain premier d'Octobre, elle fut solemnellement publiée à Paris, & on ne douta pas qu'elle ne fût suivie de la Paix. De ce moment les deux partis se regarderent comme amis, les hostilités cesserent, on alla du camp à la ville, de la ville au camp, & la nation se retrouva pleine d'affection. *Chr scand.*

Le Roi mit à profit ces premiers momens pour combler de caresses, d'amitiés & de promesses tous les Seigneurs que sa premiere dureté avoit éloignés de lui. Il s'engagea à réparer tous les torts qu'il leur avoit faits, il n'hésita point à avouer qu'il avoit manqué à leur égard, & dit qu'il vouloit tenir une conduite toute

1465. contraire. Rien ne fait plus d'honneur aux hommes, que de reconnoître leurs fautes, sur-tout aux Rois, qui maîtres de les réparer, regagnent aisément la confiance & le cœur des mécontens.

Les effets suivirent les promesses. Le Roi fit publier qu'on eût à porter des vivres à l'armée des Princes, sur-tout du pain & du vin dont ils manquoient. La plûpart des soldats affamés étoient déja secs & défigurés.

Les Conféderés élevoient jusqu'au ciel la bonté du Roi; les Parisiens en profiterent habilement. Ils mirent à leurs denrées le prix qu'il leur plut. Les richesses de cette nombreuse armée passerent presque subitement entre leurs mains.

Louis de Luxemb. Comte de S. Paul est fait Connétable. *Chr. scand.*

Le premier qui profita du bienfait de la paix qu'on étoit prêt de signer, fut le Comte de S. Paul. Le Roi lui avoit promis l'épée de

Connétable, il tint sa parole. Le 2. d'Octobre le Comte alla voir le Roi à Paris, & dîna avec lui. Après le repas, ce Prince le nomma Connétable, & lui fit prêter serment pour cette charge, dont les provisions lui furent expédiées le cinq. Il fut instalé à la table de marbre, & prêta encore serment au Parlement, où elles furent enrégistrées le 12. C'étoit une nouveauté que le Comte exigea, peut-être pour rendre sa dignité plus assurée ; jusques-là les Connétables n'avoient jamais été reçus au Parlement ; cet office tout militaire n'étant pas rélatif à ce grand corps. On ne voit pas même que cet exemple ait été suivi. Le Roi régla ses appointemens à 24. mille livres. Pour lui marquer encore plus de confiance & de faveur, il lui donna le gouvernement du Louvre, dont étoit pourvû Gaspard Bu-

1465.

Du Tillet, des Connét.

reau, qu'il dédommagea par le
1465. gouvernement de Poiſſy.

Cette demarche étoit un heureux préſage pour les Confédérés ; ils ne pouvoient douter des favorables diſpoſitions du Roi, en le voyant élever à la premiere dignité de l'épée, un d'entr'eux, favori du Comte de Charolois & qui avoit tant contribué à la naiſſance & aux progrès de la ligue. Ils s'applaudiſſoient d'avoir forcé le Roi à remplir cette premiere charge de la Couronne, vacante depuis la mort du Connétable de Richemont. Elle donnoit un ſi grand pouvoir à celui qui en étoit revêtu, qu'elle faiſoit ombrage au Roi même, ſur-tout en tems de guerre. Le feu Roi ne l'avoit que trop éprouvé, ayant vû ſouvent ce Connétable mépriſer ſes ordres & lui donner la loi. Ni Charles VII. ni Louis XI. encore plus jaloux de ſon autorité,

que ſon pere, ne l'avoient point remplie. 1465.

Il avoit en la donnant au Comte de Saint Paul des vûes plus fines & plus profondes. Les Conféderés & le Comte lui-même ne les pénétroient pas. Le Roi avoit reconnu la ſupériorité du génie de ce Comte, ſa bravoure & ſon jugement qui avoient rétabli à Monlehéry les affaires de ſon parti. Il vouloit en ſe l'attachant, l'ôter au Comte de Charolois. Il comprenoit que le Comte de S. Paul élevé ſi haut, n'auroit plus beſoin de la faveur de ſon premier maître. Il connoiſſoit le caractere hautain & impérieux du Comte de Charolois, il penſoit qu'il ſupporteroit impatiemment la fierté du Connétable. Il prévoyoit leur haine, leur diviſion, & ſe croyoit bien payé à ce prix de la violence qu'il ſe faiſoit en confiant à un de ſes ennemis le

1465. poste le plus délicat de sa Cour. L'avenir vérifia ses vûes. Mais il fut accompagné de circonstances qui penserent ne lui être pas moins funestes qu'à son ennemi.

Le Roi régale dans Paris les Confédérés *Chr. scand.*

Pendant qu'on achevoit de dresser les traités qui devoient régler tant d'intérêts, on ne songeoit de part & d'autre qu'à se donner des témoignages d'amitié & de confiance. Le 3. d'Octobre le Roi alla encore avec peu de suite voir le Comte de Charolois, & resta deux heures en conférence avec lui. On trouvoit ces démarches assez peu convenables à sa dignité, les soldats même des Confédérés en faisoient des railleries comme si le Roi se fût avili. Les Picards qui étoient dans l'armée du Comte & peut-être à portée de cette entrevûe, ajoutoient que s'ils eussent voulu ils l'eussent arrêté prisonnier. Ils y eussent réussi difficilement sans

coup férir, & l'établissement de la tréve eût rendu cette action abominable. Ce qui n'empêche pas que le Roi ne fût très-blâmable d'exposer sa vie & son Royaume aux suites d'une infidélité que souvent l'occasion inspire. 1465.

Il parut que depuis il devint plus défiant; ayant permis l'entrée de Paris aux soldats de l'armée Confédérée, il prit des précautions pour la sûreté des principaux postes. Malgré ses précautions il y eut quelque désordre. Un soldat Bourguignon voulant entrer de force par le Guichet de la porte S. Antoine, donna un coup de poignard à un archer qui s'y opposoit. Le Soldat fut arrêté & bien battu, on vouloit même le tuer, mais des gens sages l'empêcherent & en donnerent avis au Roi, qui envoya ce soldat au Comte de Charolois en lui fai-

1465. ſant porter plainte de ſa violence. Le Comte le fit pendre au gibet de Charenton.

Le ſoir le Roi fit allumer des feux par tous les quartiers. Un officier obſervoit & interrogeoit tous les paſſants dans chaque quartier. Pluſieurs Seigneurs des Confédérés vinrent voir le Roi qui leur donna à ſouper magnifiquement chez l'Huillier, Sécrétaire de la Ville. Le lendemain quelques priſonniers ſe ſauverent de Paris ſans vouloir attendre le traité. Le ſoir le Roi fit encore allumer des feux & renforcer la garde pour prévenir les ſuites d'une émeute qui s'étoit faite auprès d'une maiſon où le feu s'étoit mis.

Surpriſe de Peronne. *Com. liv. 1. c. 13.*

La ſurpriſe de Peronne que le Roi apprit ce jour-là, le fit s'applaudir du parti qu'il avoit pris ; cette ſurpriſe eût apporté dans ſes affaires un grand deran-

gement. Le Comte de Charolois avant qu'on fût convenu de la tréve, commençant à manquer de fonds, avoit envoyé Haubourdin au-devant d'un convoi que lui devoit amener de Flandre Saveuſe, Gouverneur d'Artois. Il conſiſtoit dans 120. hommes d'armes, 1500. archers, une grande proviſion d'arcs, de traits & 120. mille écus chargés ſur vingt chevaux de ſomme. Ces deux chefs ayant trouvé occaſion ſur leur route de pratiquer une intelligence dans Peronne, où s'étoit renfermé le Comte de Nevers, Gouverneur de Picardie, ſe détournerent pour tenter de s'en rendre maîtres. Inſtruite de la haine du Comte de Charolois contre Nevers & les grands intérêts qu'ils avoient à démêler, ils penſerent que l'importance du ſervice excuſeroit leur retardement. Il n'y avoit point d'armée

1465.

ennemie en Picardie. Malgré ce-
1465. la le Comte de Nevers ne peut être excusé de ne s'être pas mieux tenu sur ses gardes dans un tems de guerre, d'avoir ignoré la marche de ce convoi escorté par tant de soldats & conduit par deux chefs renommés.

La nuit du 5. au 6. d'Octobre ces deux chefs s'avancerent vers Peronne, dont les portes leur furent ouvertes par leurs partisans, ils furent introduits jusques dans le château où ils arrêterent prisonnier le Comte de Nevers, qu'ils envoyerent sur le champ à Bethune. Ils firent partir dans le moment un détachement qui alla se présenter devant Beauvais & somma par un acte cette ville de lui ouvrir ces portes. Comme ce détachement n'étoit pas en état de se faire obéir, cette sommation ne produisit aucun effet. L'Evêque & les Habitans se dis-

poferent à fe défendre, & envoyerent feulement l'acte au Roi. 1465.
Ce Prince en fut très-indigné. Il députa un Gentilhomme au Comte de Charolois, il lui porta cet acte & lui fit au nom du Roi de reproches affez vifs de ces hoftilités faites pendant la tréve, & à la veille de figner un traité qui accordoit tout ce qu'il avoit demandé.

Ce Député ajouta que fi le Comte n'étoit pas content & qu'il defirât encore Beauvais, le Roi étoit prêt à le lui céder. Le Comte honteux de pouffer fi loin fon Souverain, répondit qu'il s'en tenoit aux conditions qui avoient été réglées. Il défavoua Haubourdin, Saveufe & déclara qu'ils avoient paffé leurs ordres. On donnoit ces paroles à l'extérieur, mais dans le fonds le Comte étoit ravi de l'expédition de Peronne. Il reçut très-agréable-

1465. ment ces deux Généraux qui se rendirent au camp de Conflans le 10. d'Octobre avec leurs troupes & le convoi. Le Roi voyant qu'il traitoit avec des ennemis infidéles & d'humeur à profiter des occasions, avoit fait allumer à Paris des feux la nuit du 9. au 10., on y avoit redoublé les gardes & tendu les chaînes des Fauxbourgs.

Dargentré. En Normandie on ignoroit la tréve perpétuelle & la proximité de la paix. Le Duc de Bourbon poussoit toujours ses avantages. La réduction de Roüen avoit entraîné toutes les petites places voisines. Le 9. d'Octobre Guillaume le Bœuf Chevalier, qui commandoit dans Evreux, y introduisit un détachement de Bretons. Il prit le tems d'une procession qui se faisoit hors de la *Chr. scand.* ville. Caën se déclara aussi pour le nouveau Duc & toute la Basse

Normandie l'imita. Le Roi qui craignoit les ſuites de tant de progrès, envoya un corps de troupes à Mante pour contenir les places voiſines. 1465.

Défiance du Roi.

L'amitié & la confiance ſe manifeſtoient réciproquement. On dreſſoit les traités, on les regardoit comme conſommés. On agiſſoit au-dehors conſequemment, & on prenoit ſous-mains des précautions pour éviter les ſurpriſes & les trahiſons. Le 11. d'Octobre le Roi ſuivi ſeulement de 30. ou 40. chevaux, alla voir une revûe générale que le Comte faiſoit de toute l'armée des Confédérés, depuis Charenton juſqu'à Vincennes ; elle occupoit tout ce terrain, rien ne pouvoit plus marquer la grandeur & la puiſſance de ce Prince. Il faiſoit cette revûe pour connoître au juſte le nombre des ſoldats qu'il avoit perdus pendant le ſié-

Com. liv. 1. c. 14.

1465. ge. Le Duc de Calabre & le Connétable y étoient. Le Roi paſſa dans tous les rangs & dans toutes les compagnies avec une tranquilité qui marquoit l'excès de ſa confiance. Il s'abſtint de viſiter les troupes du Maréchal de Bourgogne qu'il n'aimoit pas. A la fin de la revûe, le Comte s'adreſſant à tout ce qu'il y avoit de capitaines & de ſoldats autour de lui, leur dit en montrant le Roi. Vous & moi, Meſſieurs, ſommes ſoumis à Sa Majeſté notre Souverain Seigneur, pour lui obéir & le ſervir toutes les fois qu'il le deſirera & qu'il aura beſoin de nous.

C. ſcandal.



LIVRE SECOND.

1465.

LE Roi de retour à Paris, apprit la réduction de la Basse-Normandie. Le 16. il reçut un avis qu'il y avoit une entreprise sur sa personne pour l'arrêter ou même le tuer ; il y a apparence que c'étoit un faux avis. Il fit faire une garde exacte dans la ville, sur les murs, & il y eut des feux allumés toute la nuit.

Le 18. il y eut un grand souper chez d'Ermenonville où le Roi mena beaucoup de Noblesse, & même quelques-uns des Confédérés. On y vit au rang des conviés le jeune Comte du Perche, fils du Duc d'Alençon ; Jacques de Crevecœur & le Seigneur de Craon.

La bonne chere & la joie fu-

rent complettes. La fille d'Erme-
1465. nonville & la Dame de Longue-
ville contribuoient à égayer le
repas. Il y eut même trois bour-
geoises de Paris, qui par leur
magnificence & leur esprit al-
loient de pair avec les femmes
Ducatiana de qualité. Il n'est pas surpre-
nant qu'elles fussent admises dans
la compagnie de tant de person-
nes qualifiées. L'on disoit qu'une
d'entre-elles étoit maîtresse du
Roi.

Chr. scand. Le 22. le Roi alla rendre visite
aux Princes de la Grange aux
Merciers. Monsieur étoit resté
dans son quartier. Ce jour-là Sa
Majesté, contre sa coutume, s'é-
toit habillée superbement. Elle
portoit une veste de pourpre four-
rée d'hermines qui lui donnoit
un air respectable.

Le Duc de Bourbon étoit de-
puis peu de retour au camp, il
avoit soumis en peu de jours

presque toute la Normandie. Quelque ressentiment que le Roi eût contre ce Prince, il lui donna un rendez-vous en deçà de la Grange de Ruilly; ils y parlerent quelque tems ensemble confidemment. Le Roi avoit déja ses vûes pour se réconcilier sincerement avec lui, quoique ce fût celui des Princes qui lui eût fait le plus de mal. L'intérêt étouffe les ressentimens. 1465.

Cette situation violente finit par la signature des traités qui se fit à différentes reprises, quoique tout fut d'accord dès le 30. de Septembre; le premier traité fut celui de l'appanage de Monsieur, assigné sur le Duché de Normandie que le Roi lui cédoit au lieu du Duché de Berry: il le lui cédoit avec toutes les prérogatives & dans toute l'étendue qu'en avoient joui les anciens Ducs de Normandie, c'est-à-dire, que

Premier traité par lequel le Roi donne en appanage la Normandie à Monsieur.

Etablis. des Bret. Vertot. Du Tillet, appanage des fils de France.

1465. les Duchés de Bretagne & d'Alençon en releveroient & ne seroient plus que des arriere-fiefs de la Couronne ; que le nouveau Duc pourroit imposer sur la Province tailles, aydes, gabelles & subsides suivant ses besoins, & l'octroi des peuples. Ce Duché étoit cedé pour lui & ses hoirs mâles, au défaut desquels il étoit reversible à la couronne. En conséquence, Monsieur expédia un acte à Ligniere, gouverneur du Duché de Berri pour le remettre aux Commissaires du Roi.

Traité de Conflans. *Traité de Confl. preuve du 1. liv.* Le second traité est celui de Conflans entre le Roi & le Comte de Charolois ; on en fit deux. Le premier est daté de Paris du 5. d'Octobre & fut ratifié le 16. par le Comte en son camp de Conflans, d'où le traité a pris le nom. Il portoit 1. Que le Roi cedoit au Comte pour lui & sa postérité, les villes & territoire d'Amiens,

d'Amiens, ſaint Quentin & Corbie, Abbeville & le comté de Ponthieu en deçà & en delà de la Somme ; S. Riquier, Crevecœur, Arleux & Montreuil, tant pour le domaine que pour les tailles, les aydes & tous les autres droits, excepté la ſouveraineté, la foi & hommage. 1465.

2°. Que le Roi ſe réſervoit la faculté de rachat perpétuel moyennant 200 mille écus d'or, mais qu'il ne pourroit l'exercer qu'après la mort du Comte.

6°. Que le Roi cedoit au Duc de Bourgogne & au Comte de Charolois leur vie durant le Comté de Boulogne en dédommageant pour cette jouiſſance la maiſon de la Tour d'Auvergne.

4°. Que le Roi remettroit au Comte les villes, chaſtellenies & prevôté de Peronne, Mondidier & Roye pour en jouir conformément au traité d'Arras, & qu'il

s'obligeroit de faire renoncer le
1465. Comte de Nevers à ses prétentions sur ces trois villes.

5°. Qu'il cederoit au Comte les Comtés de Guisne avec tous ses droits, à l'exception de la souveraineté & de l'hommage; qu'il dédommageroit la maison de Croï & tous ceux qui auroient quelque prétention sur ce Comté.

Le Roi s'obligeoit à l'exécution du traité sous toutes les peines du droit, même se soumettant à la Jurisdiction Ecclésiastique, & il promettoit de le faire enregistrer au Parlement & à la chambre des Comptes.

Pasquier, L. 2. c. 5. Le Roi signa ce traité, il le fit signer au Connétable, à l'Amiral, au sire des Landes & à Dauvet, I. Président de Toulouse. Il le fit enregistrer au Parlement le 12. d'Octobre. Ce ne fut pas sans de longues contestations. La plûpart

des Conſeillers s'y oppoſoient fortement, le trouvant très-préjudiciable à l'honneur du Roi & à l'avantage de ſa couronne, mais il ne voulut rien écouter; il craignoit de mécontenter le Comte de Charolois & de lui fournir un prétexte pour demeurer devant Paris. Il envoya le Chancelier qui en pleine Cour fit faire l'enregiſtrement, malgré la plûpart des Conſeillers, & nonobſtant leurs proteſtations. Il fit plus, ſur le repli des Lettres Patentes, il fit inſérer qu'elles avoient été enregiſtrées après que le Procureur Général avoit été oüi & de ſon conſentement. Le Chancelier prit ce tems-là pour faire recevoir par l'ordre du Roi, François Hales, pour troiſiéme Avocat Général.

1465.

Le 13. d'Octobre il y eut une addition au traité de Conflans. Le Roi par ſes Lettres Patentes

Traité de Conflans. *Ibid.*

1465. déclara qu'il comprenoit dans la cession des villes de Somme, les Prevôtés de Vimeu, de Beauvoisis & de Foulay, annexe du bailliage d'Amiens. Par le traité d'Arras, le Duc de Bourgogne avoit joui de ces prevôtés. Le Roi avoit cru les sauver du naufrage, mais le Comte les revendiqua, & ce n'étoit pas le tems de faire une mauvaise contestation. Le Comte consentit au rachat par ses Lettres Patentes du 16. où signerent avec lui le Maréchal de Bourgogne, Crequi, Haubourdin, Contai, Biche, Vinori, Hugonet & Carondelet.

Traité avec le Duc de Bretagne. *Chr. scand. d'Argentré.*

Dès le 10. le traité du Duc de Bretagne avoit été arrêté. Le Roi s'obligea de lui rembourser tous les frais de son armement & de lui rendre le Comté de Montfort. Il ne fut plus question de toutes les demandes que lui avoit faites le Chancelier. Le Roi par

une déclaration annulla la Sentence arbitrale du Comte du Maine, & reconnut qu'il n'avoit aucun droit aux regales du Duché de Bretagne, ni à la garde des Eglises, les siéges vacans. Cette déclaration fut enregistrée au Parlement le trente. 1465.

Les intérêts de Monsieur, ceux du Comte de Charolois & ceux du Duc de Bretagne reglés, ceux des autres Princes & Seigneurs furent faciles à terminer. Dès le 12. tout fut mis au net, & le traité signé le 29 à S. Maur, d'où il prit son nom. Il contenoit neuf principaux articles & terminoit les différentes prétentions des Ducs de Calabre, de Bourbon & de Nemours, des Comtes d'Armagnac, de Dunois & de S. Paul, du Seigneur d'Albret & de tous les autres Confédérés.

Traité de S. Maur.

Traité de S. Maur, preuves du premier liv. des mém. de Com.

Le premier article établissoit une cessation d'hostilités & une

1465. obligation à tous les chefs de faire retirer inceſſamment leurs troupes.

Le ſecond, une amniſtie générale & réciproque, dans laquelle les villes étoient compriſes.

Le troiſiéme, le rétabliſſement d'une parfaite union entre le Roi & les Confédérés qui lui juroient une fidélité & une obéiſſance inviolable. Le Roi de ſon côté s'engageoit à les protéger & à les défendre comme le doit faire un bon Roi & un juſte Souverain.

Le quatriéme contenoit une révocation de toutes les confiſcations, une reſtitution de tous les meubles en nature, ſur-tout des villes & des châteaux occupés par les deux partis depuis la guerre; cet article étoit tout à l'avantage du Roi qui n'avoit rien pris, ſi on excepte S. Valeri que Robert d'Eſtoutteville avoit ſurpris, & qu'il eût fallu également laiſſer à Monſieur comme Duc

Pere Anſelme.

de Normandie ; ainsi les Confédérés seuls devoient rendre un grand nombre de places. 1465.

Le cinquiéme, que les Princes & Seigneurs seront obligés de se rendre auprès du Roi pour le bien & le service de l'Etat avec leur contingent, & qu'ils ne pourront venir à la Cour sans son consentement.

Le sixiéme, que si le Roi veut entrer dans quelqu'une des villes du domaine des Confédérés, il sera obligé de les en avertir trois jours auparavant. C'étoit peut-être pour le Roi la condition la plus dure, celle qui paroissoit la plus contraire à son honneur & à sa souveraineté. Limiter la marche d'un Roi & capituler pour le recevoir dans les villes de son royaume, c'est borner ses droits & son autorité, c'est faire devenir un Souverain précaire ; mais le Roi passoit tout pour conjurer l'o-

1465. rage & se réservoit au fond de son cœur à reclamer contre des clauses en quelque maniere insolentes.

Le septiéme régloit les intérêts du Comte de Dunois, le seul peut-être qu'il avoit aliéné de son service, & le plus mal à propos. Il lui fit de bon cœur dans ce traité les réparations qu'il lui devoit. Il s'obligea de lui rendre les Terres & Seigneuries de Partenay, de Vouvent, de Mairevent, de Sécondigny, du Coudray Salvart & Chatel Aillon. C'étoient des domaines que le feu Roi avoit originairement donnés à Louis Dauphin son fils, pour sa subsistance. Après sa sortie du Royaume en 1455. le feu Roi en avoit gratifié le Comte. Le Roi en montant sur le trône, l'en avoit dépouillé & en avoit investi le Comte du Maine son oncle. Il rendit justice au Comte

de Dunois, & dédommagea le Comte du Maine, en lui faisant présent de la terre de Taillebourg, & il promit de donner un équivalent à la Maison de Coétivi, qui la tenoit par engagement. 1465.

Par le huitiéme le Roi rétablit dans son honneur, dans tous ses biens & dans ceux de la Comtesse sa femme, le Comte de Dammartin, cassant & annullant l'arrêt intervenu contre lui, & qui les avoit confisqués.

Le neuviéme regardoit les intérêts du peuple, que les Confédérés ne pouvoient négliger après les avoir pris pour prétexte de leur confédération. Ayant tous obtenu ce qu'ils desiroient, ils s'embarassoient assez peu de ce qui arriveroit de son soulagement, suivant cette maxime confirmée par trop d'expériences, que les intérêts publics sont tou-

1465. jours sacrifiés aux intérêts particuliers. Mais enfin leur honneur & la politique les obligeoient à témoigner du zèle & de la chaleur pour le bien du Royaume. Il fut convenu qu'il se feroit le 15. de Décembre prochain une assemblée des Notables, qui auroit toute l'autorité du Roi & de la Nation pour examiner ses griefs, pour prononcer sur tous les chefs, pour corriger les abus, réparer & réformer tout ce qui étoit à la charge du peuple. Le Roi promettoit de leur indiquer la ville où ils devoient s'assembler, & d'approuver par ses Lettres-Patentes quinze jours après qu'ils seroient séparés, tout ce qu'ils auroient arrêté. Il consentoit que leurs ordonnances fussent publiées, enrégistrées, & que si dans la suite il en donnoit de contraires, elles seroient regardées comme nulles. Cette as-

ſemblée devoit être compoſée de 12. Prélats pour le Clergé, de 1465.
12. Chevaliers ou Ecuyers pour la Nobleſſe, & de 12. Conſeillers d'Etat ou Magiſtrats pour le Peuple. Ils avoient droit de ſubroger en cas de maladie. Les Conféderés de leur côté s'obligerent à ſe ſoumettre à tous les réglemens des Notables.

Outre ces articles publics, il *Chr. ſcand.*
y en eut de ſecrets qui furent: Que le Roi donneroit une certaine ſomme d'argent & un corps de troupes au Duc de Calabre, qui ſeroit entretenu aux dépens du Roi, & que le Duc pourroit l'employer pour le bien de ſes affaires par-tout où il lui conviendroit. On promit au Duc de Bourbon le payement du reſte de la dot de ſa femme, Madame Jeanne, ſœur du Roi, & il y en eut des aſſignations expédiées ſur le tréſor Royal. On rétablit la penſion que

1465. le feu Roi lui avoit donnée ; on lui en assigna une nouvelle, & on lui donna une compagnie d'ordonnance. Enfin il n'y eut point de Seigneurs qu'on ne satisfît en leur assignant des dons, des pensions, des gratifications pour les renvoyer contens, & pour leur faire oublier tous leurs sujets de plaintes. Cette conduite ramena au Roi un très-grand nombre de Noblesse que l'intérêt seul en avoit éloigné. Mais comme le revenu du Royaume eût à peine suffi pour cette foule incroyable de Noblesse Confédérée, les moins puissans furent négligés, & une partie de ce qu'on avoit promis demeura sans exécution, ainsi il y eut bien des mécontens.

Com. liv. 1. c. 14.

Hommages rendus au Roi. *Chr. scand.*

Le Roi lui-même toujours inquiet en voyant cent mille hommes aux portes de sa Capitale, avoit continué d'y prendre les

mêmes précautions que pendant la guerre. Les 28. & 29. d'Octobre on y avoit redoublé les gardes & allumé des feux toute la nuit. Le 30. même en partant pour Vincennes où tout devoit se consommer, il commanda aux archers & aux arbalêtriers de se tenir aux portes & d'y faire une garde exacte, comme s'il eût craint quelque surprise. 1465.

C'étoit à Vincennes que l'exécution des traités devoit se commencer par les hommages des Princes; le Roi immédiatement après la signature du traité de Conflans leur avoit remis Vincennes, plus encore pour leur commodité que pour leur sûreté. Monsieur devoit y venir loger, mais la fiévre l'avoit pris à S. Maur il ne put s'y rendre que le 30. *Mezerai.* *Chr. scand.*

Ce jour-là le Roi y arriva avec les principaux Seigneurs de sa Cour. Les Princes y étoient aussi *Com. liv. I. c. 14.*

1465. & les portes en étoient gardées par un détachement de Bourguignons. On y lut les traités. Le Roi reçut l'hommage-lige de Monsieur pour la Normandie, & celui du Comte de Charolois pour les villes de Somme. Le Connétable y renouvella le sien. Enfin tous les autres Princes & Seigneurs s'acquitterent de ce devoir pour les nouvelles terres que le Roi leur avoit cédées. Tout s'y passa avec tant d'harmonie & tant de marques d'union, que le Roi se proposa de coucher à Vincennes, il manda à Paris qu'on lui envoyât son lit: son Conseil ne le trouva pas à propos, le Prévôt des Marchands & les Echevins l'envoyerent supplier de revenir à Paris, ajoutant qu'il le devoit faire pour de bonnes raisons. Le Roi, chez qui la défiance renaissoit aisément, se rendit à leurs Conseils sans les approfondir.

Pendant que le Roi étoit à Vincennes, la paix fut publiée à Paris. On l'enrégistra au Parlement avec l'amnistie & tous les actes qui avoient été stipulés dans les traités ; mais on croit que ce fut le lendemain 31. que le Roi se rendit au Parlement. Que là, à huis clos & en présence des membres de ce corps, en qui il avoit la plus intime confiance, il fit cette célébre protestation dont le Parlement lui donna acte, & par laquelle il déclara qu'il avoit signé ces traités par force & contre sa volonté, n'ayant de plus ni le droit ni le pouvoir de donner à son frere pour appanage une Province que les Rois ses Prédécesseurs avoient unie irrévocablement à la Couronne. Disposition que Louis XI. avoit solemnellement confirmée.

1465. Protestation du Roi. *Com. ibid. preuves du 1. liv.*

Ce n'étoit pas sans raison que ce Prince apportoit un si profond

1465. ſecret à un acte ſi important. S'il fût venu à la connoiſſance des Confédérés, ils n'euſſent pas manqué de crier à l'infidélité. Ils euſſent renouvellé la guerre ; les révolutions arrivées en Normandie & en Picardie euſſent jetté le Roi & le Royaume dans de terribles extrémités. Le Roi étoit forcé à ces traités, mais de la maniere que le font les Princes qui ont du déſavantage dans la guerre. On ne pouvoit pas dire que ſa volonté ne fût pas libre en les ſignant, puiſqu'il n'étoit point au pouvoir de ſes ennemis. Sur ce pied-là aucun traité entre les Princes ne ſeroit valide, les événemens malheureux aſſujettiſſant toujours les plus foibles à la loi des plus forts. Les guerres ſeroient immortelles, ſi les vaincus étoient cenſés n'avoir plus de liberté & n'être pas obligés aux conditions qu'ils ſubiſſent.

Les Princes bien éloignés de ces pensées, pleins de joie & de confiance, ne songeoient qu'à jouir au plûtôt des avantages qu'ils s'étoient procurés. Le Roi les alla rejoindre à Vincennes. Le 31. Monsieur partit pour la Normandie, accompagné du Duc de Bretagne & de ses troupes. Le Roi & le Comte de Charolois allerent les conduire assez loin sur le chemin de Pontoise. Les deux freres prirent congé l'un de l'autre avec des démonstrations d'amitié qui n'étoient pas sinceres du côté du Roi.

1465.

Départ de Monsieur pour la Normandie.

Com. l. 1. c. 14.

Le Roi & le Comte vinrent coucher à Villiers-le-Bel qui n'étoit qu'à quatre lieues de Paris, d'où le Comte vouloit continuer son chemin vers la Flandre. Les mouvemens des Liégeois qui désoloient les Etats de son pere, pressoient extrêmement son départ. Dès le 26. d'Octobre il

Le Comte de Charolois s'en retourne en Flandres.

Com. ibid.

Chr. scand.

1465. avoit fait publier dans son camp que chacun fût prêt pour le suivre contre eux sous peine de la vie. Suivant ces ordres, l'armée étoit déja en marche. Le Roi la voyoit avec une grande satisfaction s'éloigner de Paris.

Ces deux Princes passerent ensemble à Villiers la Fête de la Toussaint; il sembloit qu'ils fussent de concert pour renouer plus étroitement l'amitié & même la familiarité qui avoit été entr'eux en Flandre, lorsque le Roi y avoit cherché un asile. Sa Majesté y paroissoit encore plus empressée que le Comte. Elle étoit presque seule, comme livrée à sa discrétion, n'ayant amené avec Elle qu'une très-petite partie de sa Maison.

Chronique de 1400. Ce fut dans ces épanchemens de joie & d'amitié que le Roi, pour s'unir au Comte plus indissolublement, écouta la deman-

de que lui fit ce Prince de Madame Anne pour son Epouse. 1465.
Cette proposition paroissoit assez étrange, il étoit veuf de la tante de cette Princesse, & les exemples étoient encore bien rares des dispenses au second degré de consanguinité. Madame n'avoit que trois ans; il y avoit peu d'apparence que le Comte qui n'avoit qu'une fille, attendît si longtems à contracter de troisiémes nôces. Le Roi pouvoit bien encore ne pas ignorer les démarches du Comte pour l'alliance d'Angleterre. Tous ces obstacles, qui rendoient ce projet presque ridicule, ne rebuterent point le Roi. Il étoit homme à repaître facilement les autres de chimeres, il trouvoit son intérêt à amuser le Comte & à se l'attacher par des espérances frivoles. Il accepta avec joie la proposition, il ne balança pas à promettre

Observ. sur l'hist. de Louis XI.

1465. Madame ; pour irriter encore plus l'espoir du Prince, il assigna pour sa dot la jouissance des Comtés de Champagne, de Brie, de Ponthieu & de Boulogne.

Il ne falloit qu'un moment de réflexion sensée pour comprendre le peu de sincérité du Roi dans les offres d'une dot si préjudiciable à la Couronne, & qui n'avoit jamais eu d'exemple.

Il en fut dressé sur le champ un écrit double datté de Villiers-le-Bel, cet écrit étoit encore une accumulation d'avantages faits au Comte qui devoient redoubler sa défiance.

Le Roi promettoit à Madame 1200. mille écus d'or de dot, & pour sûreté de cette somme, il devoit mettre le Comte en possession des Comtés de Champagne & de Brie, aussi-tôt que le contrat seroit passé. Le Comte devoit envoyer faire la demande

à Pâques prochain, & le Roi devoit envoyer Madame en Bourgogne, où le Comte devoit l'épouser solemnellement en face d'Eglise, malgré sa grande jeunesse. Pour le dédommager du tems qu'il lui faudroit attendre la consommation de ce mariage, le Roi promettoit d'accorder la propriété des Comtés de Ponthieu & de Boulogne aux enfans qui en naîtroient. Enfin, si la Princesse venoit à mourir sans enfans, le Comte devoit rester en possession de la Champagne & de la Brie, jusqu'à ce que le Roi lui eût payé 800 mille écus d'or des 1200. mille qui composoient la dot de Madame. C'étoit, quoiqu'il arrivât, un don de 800. mille écus dont le Comte de Charolois étoit sûr. 1465.

Malgré les avantages de cet écrit, le Comte mit ensuite de son seing, *sous le bon plaisir de*

1465. *Monseigneur le Duc & de Madame la Duchesse de Bourgogne mes pere & mere*, soit pour rendre cette déférence à des personnes si respectables, soit qu'il craignît encore qu'il n'y eût quelque piége caché sous des apparences si flatteuses.

Chronique de 1400. Le Roi & le Comte passerent ensemble le 1. & le 2. de Novembre avec toutes les démonstrations d'amitié & de joie convenables à de si douces idées; mais dès le 2. au soir il parut bien qu'elles n'avoient pas passé jusqu'au cœur. Le Roi en partant de Paris avoit commandé 200. lances pour le venir joindre à Villiers-le-Bel & l'escorter dans son retour. La précaution sembloit assez inutile. Qu'avoit-il à craindre, si près de sa Capitale & après le départ de

Com. Liv. I. c. 14. ses ennemis? Ces 200. hommes, comme pour causer plus d'allar-

me, arriverent à neuf heures du soir dans le tems que le Comte se couchoit. Il en fut d'abord instruit : incertain de leur nombre, il sentit tout d'un coup renaître ses défiances & fit prendre les armes à un très-grand nombre des siens. Il ne faut pas douter que plusieurs des Seigneurs ne fomentassent ses soupçons. On peut encore connoître par là combien l'entrevûe de deux grands Princes est dangereuse & combien elle contribue peu à leur union. Le plus sûr est qu'ils ne se voyent jamais & qu'ils n'entretiennent leur amitié que par leurs ministres, qui, plus de sang froid, moins passionnés, se conduisent avec plus de prudence, & sont plus en état d'excuser les fautes de leurs maîtres. 1465.

Cette allarme n'eut aucune suite ; cependant le Comte ne fut parfaitement tranquille qu'a-

près qu'il se fut séparé du Roi.
1465. Ils dînerent ensemble le 3. & se quitterent avec des paroles les plus obligeantes. Le Roi confirma sa promesse de donner Madame en mariage au Comte & pour dot les Comtés de Champagne & de Brie par un billet signé de sa main, comme nous l'avons expliqué. Il lui donna pour le servir dans la guerre de Liege le Seigneur de Bouflers (*a*) comme un vaillant Capitaine, dont il pourroit retirer de grands services.

Chronique de 1400.

Observ. sur l'histoire de Louis XI.

Le jour même le Roi s'en retourna à Paris & le Comte alla coucher à Senlis, d'où il continua sa route pour les Pays-Bas par Compiegne & Noyon. Il fut reçu dans toutes ces villes par

(*a*) Jacques, premier Seigneur de Bouflers, fils de Pierre second & d'Isabelle de Neuville, frere de Jean & de Colard de Bouflers, & de Renaud Chevalier de Rhodes.

l'ordre

l'ordre du Roi avec tous ces honneurs qu'avoit lieu d'attendre un beau-frere & un gendre de ce Prince. Arrivé à Amiens, il prit possession de cette place & de toutes celles de Somme, conformément au Traité de Conflans. Elles étoient au nombre de 21. savoir, Abbeville & tout le Comté de Ponthieu; le Crotoi, S. Riquier, Rue, Montreuil, Terouanne, Erkingaud, petite place où étoit la Jurisdiction du Comté de Guisnes, pour ce qui en restoit à la France; Ardres, Dourlens, Amiens, les Prevôtés de Beauvoisis, de Vimeu & de Foulai, Corbie, Mondidier, Roye, Peronne, Beauquesne, S. Quentin, Arleux, Crevecœur, Romilly, S. Souplet & Mortagne. Ce fut Torci & Moui, qui, en qualité de Commissaires du Roi (*a*), ayant pris avec eux Vil- 1465.

(*a*) Jean d'Estoutteville, Seigneur de Torcy,

lechartre (*a*), firent cette remiſe aux Commiſſaires (*b*) du Duc de Bourgogne. On employa 38. jours aux formalités de cette remiſe depuis le 4. de Novembre juſqu'au 12. de Décembre. Le Comte alla enſuite rejoindre ſon armée, & marcha contre les Liégeois qui lui donnerent plus d'exercice qu'il ne l'auroit imaginé.

1465. *Obſerv. ſur les mém. de Com. de* 1732.

C'eſt ainſi que ſe termina la ligue du bien public. Elle mit la Monarchie à deux doigts de ſa ruine, & donna aux Princes cette terrible leçon, que le bonheur de leur régne dépend de l'obſervation des loix & de l'amour des peuples. Il en coûta au

maître des Arbalêtriers de France; Louis de Soyecourt, Seigneur de Mouy.

(*a*) Villechartre, Notaire & Sécrétaire du Roi.

(*b*) Le Comte de Charny, Jean Davray, premier Chambellan du Comte de Charolois, & Girard Wry, Docteur ès loix.

Roi deux Provinces, dont l'aliénation laiſſoit ſa Capitale frontiere, indépendamment de tant d'autres avantages qu'il avoit été forcé d'accorder aux Confédérés. Heureux, s'il eût profité du calme que lui procuroit la paix; ſi l'ardeur de ſe venger & un deſir immoderé de réparer ſes pertes n'euſſent pas troublé le repos du reſte de ſa vie & de ſon régne. 1465.

Son premier ſoin fut de regagner le Duc de Bourbon dont il avoit éprouvé la puiſſance & le crédit dans la derniere guerre. Ce Prince avoit été le nœud de la Confédération, & avoit déterminé la Cour de Bourgogne au préjudice du Traité de Moiſſiat; il étoit venu ſe joindre aux Confédérés devant Paris, c'étoit lui qui avoit fait ſoulever Rouen & la Normandie, événement critique & déciſif. Mais les Princes habiles domptent l'averſion la

Le Roi regagne le Duc de Bourbon. *Chr. ſcand.*

1465. plus forte & accommodent leur cœur à leurs intérêts.

Le Roi avoit des ennemis plus redoutables en la personne de son propre Frere, du Comte de Charolois & du Duc de Bretagne. Leur puissance les lui rendoit irréconciliables ; il ne pouvoit relever la sienne qu'à leurs dépens. Le Duc de Bourbon pouvoit l'y servir. Il étoit plus lié qu'eux avec tous les Princes & tous les Seigneurs de France ; enfin lui seul pouvoit réparer le mal qu'il avoit causé.

On croit que la réconciliation avoit commencé pendant qu'on travailloit au traité, & que ce Duc renonçant à tous ses engagemens, en avoit pris de contraires avec le Roi qui pouvoit lui procurer plus d'avantages que ses alliés. Tel est le motif de la foi des Grands. Leur réunion s'acheva à Paris, où le Duc avoit suivi

le Roi. Ce Prince, pour lui prouver la confiance aveugle qu'il vouloit avoir déformais en lui, le prit par deux endroits fenfibles. Le Duc n'avoit point d'enfans de Madame Jeanne, fœur du Roi. Son frere Pierre de Bourbon, Comte de Beaujeu, étoit fon héritier préfomptif. Le Roi lui offrit Madame Anne, fa fille aînée, pour le Comte. Le Duc aimoit tendrement un frere naturel qu'il avoit, nommé le Seigneur du Chatelac. Le Roi lui propofa de le marier avec Mademoifelle de Valois, celle de fes filles naturelles qui lui étoit la plus chere. Il n'étoit pas poffible que le Roi fît de plus fortes avances. Le Duc s'y rendit avec empreffement.

1465.

P. Anfelme

C'étoit une chofe prefque inoüie, que le Roi en fortant des engagemens qu'il venoit de prendre avec le Comte de Cha-

1465. rolois pour le mariage de Madame, & qu'il avoit confirmés par écrit, les rompît si promptement en promettant cette Princesse à un autre ; mais il espéroit tout de cet autre, & il ne craignoit plus le Comte dont les projets étoient dissipés, & alors embarrassé dans une guerre de longue haleine. Ainsi il n'hésita pas à suivre ce nouveau plan. La nouvelle n'en fut portée au Comte, que dans le fort de la guerre de Liége. Quelque vif qu'en fût son ressentiment, il le modera par l'impuissance de le signaler ; il se contenta d'envoyer un Seigneur en faire modestement ses plaintes au Roi, qui répondit assez cavalierement qu'il n'avoit consulté que son propre intérêt en changeant le projet du mariage de Madame ; que l'alliance du Comte étoit à un trop haut prix, qu'au lieu de deux Provinces que le

Comte exigeoit pour sa dot, il en feroit quitte avec le Comte de Beaujeu pour une somme d'argent, & que chacun prenoit son avantage où il le trouvoit. C'est ainsi que les motifs de haine & de division se renouvelloient entre ces deux Princes, déja si remplis d'antipathie l'un pour l'autre. 1465.

La grande jeunesse de Madame & la disproportion de son âge avec celui du Comte de Beaujeu, auroit pû faire soupçonner au Duc de Bourbon, que le Roi ne le traitât un jour avec aussi peu de bonne foi, s'il n'eût été rassuré par des bienfaits réels & sur-tout par l'accomplissement du mariage du Bâtard de Bourbon avec Mademoiselle de Valois.

Mariage de Mademoiselle de Valois, fille naturelle

Jeanne de Valois étoit née en 1456. de Marguerite de Sassenage, fille de Henri II. Baron de Sassenage, & d'Antoinette de

1465. Saluſſes Monjeu, deux des plus illuſtres Maiſons de Dauphiné. Marguerite avoit perdu en 1455. ſon mari Amblard de Beaumont, Seigneur de Monfort. Elle s'étoit trouvée veuve encore dans la fleur de ſa jeuneſſe & de ſa beauté. Lorſque le Roi n'étant que Dauphin, vint tenir ſa Cour à Grenoble, elle lui plut, & le mérite du Prince qui touchoit déja preſque au trône, dont l'éclat n'eſt que trop ſéduiſant pour un ſexe ambitieux, la rendit ſenſible à ſa tendreſſe. Il en eut cette fille & deux autres, dont on parlera dans la ſuite, & que la haute naiſſance de la mere lui rendit plus chere que ſes autres filles naturelles. La Dame de Beaumont fut la ſeule femme de qualité à qui il s'attacha.

duRoi, avec le bâtard de Bourbon.

On ne voit pas même qu'il l'ait beaucoup élevée dans la crainte d'en être gouverné. Il

fit seulement son neveu Jacques, Baron de Sassenage, son Chambelan, ensuite son premier Ecuyer. (*a*) 1465.

Il y avoit long-tems que le Roi avoit des vûes sur le Bâtard de Bourbon, & rien ne marquoit plus le discernement de ce Prince. La Cour de France n'avoit aucun jeune Seigneur mieux fait, plus brave, ni d'une plus grande espérance : il s'appelloit Louis, & étoit né vers l'an 1440. de Charles de Bourbon & d'une fille de qualité nommée Jeanne de Bournan. Il s'étoit étroitement attaché au Duc Jean son frere, qui en 1460. l'avoit fait Sénéchal du Bourbonnois ; l'année suivante gouverneur de Verneuil & enfin son Lieutenant-Général dans toutes les Provinces de son Domaine. Peu content de ces *P. Ansel-me.*

(*a*) Jacques, Baron de Sassenage, fils d'Henri III. frere de la Dame de Beaumont.

grades, le Duc obtint en 1463.
1465. au mois de Septembre des lettres de légitimation pour lui, dattées de Pontoise, ne le distinguant point de sa fille naturelle Marguerite, qu'il avoit mariée au Seigneur de Presle, & qu'il fit aussi légitimer la même année.
Chr. scand. Les fiançailles se firent le 5. de Novembre à l'Hôtel-de-Ville dans un magnifique festin que la Ville donna au Roi, où le Duc de Bourbon assista avec les principaux Seigneurs de la Cour & la plus grande partie des Dames. Le repas fut suivi d'un bal, où tout le monde admira l'adresse &
Preuves du prem. livre édition de 1726. la bonne grace du fiancé. Le 7. on signa le contract de mariage. La dot fut de 40. mille écus d'or, 5000. payables le jour des Nôces, le reste en quatre termes d'année en année. Le Roi lui assigna six mille livres Tournois de rente sur plusieurs terres en

Auvergne & en Dauphiné, rachetables de 100. mille écus d'or. 1465.
L'époux établit à la Princesse un douaire de 1500. livres Tournois sur la terre de Roussillon en Dauphiné, dont le Duc fit don à son frere au lieu de celle de Chatelac, qui n'étoit pas située dans le Royaume & qu'il reprit. Le Bâtard prit le nom de Roussillon au lieu de celui de Chatelac qu'il avoit déja rendu célébre. Il y a apparence que le mariage ne fut consommé que lorsque la Princesse eut atteint sa douziéme année. Par-là s'établit entre le Roi & la Maison de Bourbon une confiance & une union intime.

Confirmation des Priviléges des Parisiens. Chr. scand.

Le festin de l'Hôtel-de-Ville fut en gras & en maigre, les Magistrats n'oublierent rien pour y signaler leur zèle & leur affection. Avant qu'il commençât, le Roi à qui le départ des Conféde-

1465. rés & sa réunion avec le Duc de Bourbon avoient rendu toute sa belle humeur, dit aux Officiers de Ville, Prevôt des Marchands, Echevins & Quarteniers, qu'il étoit très-content de leur fidélité, de leurs services, & qu'il ratifioit tous leurs priviléges, ceux mêmes qu'il leur avoit accordés avant le siége, & qu'on eût pû attribuer à la politique. Il ajoûta qu'ils pouvoient encore demander tout ce qui leur conviendroit. Pour achever de leur marquer sa confiance, il rendit à d'Estoutteville (*a*) la charge de Prevôt de Paris qu'il lui avoit ôtée lorsqu'il l'avoit fait mettre à la Bastille, en lui substituant l'Isle-Adam. (*b*) D'Estoutteville avoit vaincu à Monlehery par des ac-

(*a*) Robert d'Estoutteville, Seigneur de Beine.

(*b*) Jacques de Villiers, Seigneur de l'Isle-Adam, fils du Maréchal.

tions de valeur tous les ſoupçons du Roi ſur ſon compte. 1465.

Les lettres de confirmation en faveur des Priviléges des Pariſiens, étoient plus amples qu'aucunes qu'ils euſſent encore obtenues. Elles contenoient une exemption de loger des gens de guerre, pas même aucuns Officiers du Roi à la craye. Comme elles ſont dattées de la fin d'Octobre, il paroît que le Roi leur avoit promis cette grace avant le jour qu'il la rendit publique. Elles furent ſuivies le 9. de Novembre d'une autre ordonnance d'exemption du ban & de l'arriere-ban pour leurs fiefs, & d'une défenſe de les traduire pour tous leurs procès hors du Châtelet. Comme cette clauſe étoit trop générale, le Parlement en la vérifiant, y ajouta ces mots, *en défendant*, qui laiſſoient ſubſiſter le principe que le *Conf. des Ord.*

1465. demandeur ſuit la juridiction du défendeur. Depuis on a relevé de cette exemption le Sceau du Châtelet.

Les autres priviléges, ſur-tout ceux de la Gabelle, leur furent auſſi continués dans le tems qu'on l'augmentoit dans les autres Provinces, par une déclaration qu'il établiſſoit dans les foires de Lyon ſur les épiceries qui s'y débitoient. On chargea les Echevins de Lyon de nommer deux commis pour tenir la main à ſon exécution.

Le Chancelier des Urſins rétabli.
Chr. ſcand.

Du Tillet, Conſ. privé.

L'Iſle-Adam forma envain oppoſition à ſa deſtitution de Prevôt de Paris. Il fallut obéir. Dès le jour même d'Eſtouteville donna le mot de la nuit, & fut inſtalé le 7. par Normanville & le Préſident Dauvet que le Roi en chargea. Ce dernier étoit du Conſeil Privé : quoique nommé l'année précédente premier Préſi-

dent au Parlement de Toulouse, il continuoit de siéger au Parlement, où sa place étoit marquée après les Prélats au-dessus des Maîtres des Requêtes. Son fils Guillaume Dauvet avoit une charge de Conseiller dès l'année 1462. Le Roi les affectionnoit l'un & l'autre, il avoit ses vûes sur le pere qu'il manifesta bientôt. Le 7. de Novembre il manda tous les Présidens du Parlement, leur fit une forte mercuriale sur les abus qui se commettoient dans l'administration de la justice, & qui avoient occasionné les plaintes des Confédérés; il s'en prit au premier Président de Nanterre leur chef, prétendant même que son élection n'étoit pas de son choix, & qu'il ne l'avoit agréée que par importunité; il le destitua & mit en sa place Dauvet. Ce fut un coup bien sensible pour Nanter-

1465.

re, qui passoit pour un Magistrat
1465. très-integre. Comme par adoucissement, le Roi le 23. du même mois le nomma premier Président de Toulouse, où il alla exercer cette dignité; mais peu de tems après il demanda & obtint la grace d'en être rappellé, & se contenta d'une charge de Président à Mortier au Parlement de Paris. Chûte assez grande pour un homme qui y avoit occupé le premier rang.

Chr. scand. La charge de Chevalier du Guet fut donnée à Jean de Harlay. On ôta à Pierre Puy celle de Maître des Requêtes de l'Hôtel, qui fut conférée à Renaud de Dormans; enfin à la sollicitation du Duc de Bourbon, Boissy (*a*) fut rétabli dans la charge de premier Chambelan, dont il avoit été privé en 1461. Il s'étoit depuis attaché à ce Duc. Le Roi

(*a*) Guillaume Gouffier, Seigneur de Boissy.

pour la forme exigea que Boiſſy ſe juſtifiât auparavant, ce qui ne lui fut pas difficile. 1465.

Mais le plus grand changement fut la deſtitution du Chancelier de Morviliers ; le Roi le ſacrifia au mécontentement du Comte de Charolois, qu'il avoit traité avec tant de hauteur dans l'ambaſſade de Lille, ou plutôt il ſe l'immola à lui-même, ne pouvant plus ſe ſervir avec agrément d'un Miniſtre qui lui avoit attiré une guerre Civile, ſi dangereuſe à ſon autorité. Les Rois ne jugent des hommes que par l'évenement & toujours ſubordinément à leurs intérêts. *Chr. ſcand.*

Il lui ſubſtitua des Urſins (*a*) qu'il avoit deplacé avec auſſi peu de fondement. Indépendamment de la réparation qu'il lui devoit, il n'eût pû faire un meil-

(*b*) Jean Jouvenel des Urſins, Chancelier de France.

1465. *P. Anselme.* leur choix. Il sembloit l'y avoir préparé par la confiance dont il honoroit le jeune Trainel son fils, Conseiller au Parlement en 1453. & déja marié à Louise d'Ysome; le Roi l'avoit souvent auprès de lui, il vouloit qu'il le suivît dans ses voyages, & il avoit fait cette année même expédier un ordre pour qu'il reçût ses droits, quoiqu'absent. Le Chancilier des Ursins fut ainsi glorieusement rétabli.

Séjour du Roi à Orleans. *Chr. scand.* Après ces changemens le Roi quitta Paris le 18. de Novembre; le jour même à six heures du matin il tomba un metéore enflammé qui y répandit une si grande terreur, qu'un Bourgeois qui alloit à la messe au Saint Esprit, en devint fou. Le Roi arriva à Orléans où la Reine s'étoit rendue; elle étoit restée à Amboise pendant la guerre Civile, ménageant sa santé d'autant plus

précieuse à l'Etat, qu'on croyoit cette Princesse grosse ; mais ce bruit s'évanoüit bientôt au grand déplaisir du Roi, qui souhaitoit avec passion un fils, & qui n'avoit que trop de raison pour le desirer. 1465.

Ce Prince fit encore de nouvelles mutations pendant son sejour à Orléans. Il ne s'étoit fait suivre que par des gens d'une naissance médiocre, quoiqu'il n'ignorât pas que la confiance dont il les honoroit, ne fût un des griefs des Confédérés qui lui reprochoient d'éloigner de son Conseil les Princes & les Grands. Le jeune Longuejoie fut fait Conseiller d'Etat, peut-être en considération de sa femme Genevieve de Bailleul, dont la beauté faisoit alors grand bruit. Il nomma l'Huillier Trésorier de Carcassone, donna une charge de Trésorier de France à Charles

1465. d'Orgemont, Seigneur de Meri, & fit deux nouveaux Maîtres des Requêtes de son Hôtel, Bureau Boucher & Pierre Ferteil, le dernier sans gages.

Le Roi rend le bâton de Maréchal de France au Seigneur de Loëhac.

On fut surpris de la disgrace de Poncet de la Riviere & de la destitution du Maréchal d'Armagnac. Le premier avoit bien servi dans la derniere guerre, le second avoit jusques-là possédé toute la confiance du Roi. Il ôta au premier sa Compagnie de cent hommes d'armes, la plus honorable & la plus lucrative distinction qu'eût alors la Noblesse de France. Il est vrai qu'il le fit Bailli de Monferrant en Auvergne. La Riviere mécontent quitta la France sur le champ, & partit pour la Palestine, comme ne voulant plus servir un Prince ingrat. Le Roi ôta le Bâton au Maréchal d'Armagnac, & le rendit au Seigneur de Loëhac

qu'il avoit destitué sans raison au commencement de son Régne. Voulant même le regagner entierement, il fit présent l'année suivante à Châtillon (*a*) son frere de la Charge de Grand-Maître des Eaux & Forêts de France. 1465. *Com. preuv. du 1. liv.* *P. Anselme*

La conduite du Roi avec le Comte d'Armagnac fait présumer qu'il avoit pris des engagemens avec les Confédérés pour rétablir Loëhac dans sa dignité : il combla d'Armagnac de tant de nouveaux bienfaits, qu'il eut lieu de ne rien regreter ; il lui donna le Comté de Branconois, une pension de 3700. ducats que la Ville de Briançon payoit au Roi, & tout ce qui dépendoit à Gap du Domaine ; le tout d'autant plus à la bienséance d'Armagnac qu'il étoit Gouverneur de Dauphiné. Il en ôta cette année la Lieute-

(*a*) Louis de Laval, Seigneur de Châtillon en Bretagne.

1465. nance à Ayme, Allemand, Seigneur de Champ, & lui subſtitua Soffrey, Allemand.

Faveur de Batarnai du Bouchage. *Marolle, gén. d'Amboiſe.*

Il s'élevoit un nouveau favori que le Roi prit auſſi plaiſir de combler de ſes graces. Ce fut Imbert de Batarnay, Gentilhomme de Dauphiné, dont la ſoupleſſe, l'exactitude, le génie & la fidelité prévinrent Sa Majeſté en ſa faveur. Il étoit cadet d'Antoine de Batarnay, nés l'un & l'autre d'Artaud, Seigneur de Batarnay, & de Catherine Gaſton, héritiere de Charmes. Le Roi donna à Imbert 2000. écus d'or que lui payoient les Juifs de Dauphiné, & peu après la confiſcation de Mathieu Tomaſſin, Conſeiller au Parlement de Grenoble. Une autre confiſcation enrichit plus Batarnay, quoiqu'elle lui fit moins d'honneur. Ce fut celle de Falcon de Monchenu, dont il avoit épouſé la

fille Georgette en 1461. Monchenu avoit hérité de la belle Terre de Bouchage de Gabriel de Rouffillon. On ne fçait, ni comment il s'étoit attiré la haine du Roi, ni quel crime il avoit commis. Mais le Roi le fit arrêter prifonnier & confifqua tous fes biens. Batarnay en obtint la confifcation, & prit dès-lors le nom de Seigneur de Bouchage, fous lequel il fe diftingua dans la fuite du regne. 1465.

Monfieur arrivé à Rouen.

D'Orléans, le Roi obfervoit curieufement ce qui fe paffoit en Normandie. Après le Traité de Conflans, Monfieur s'étant féparé du Roi & du Comte de Charolois le 31. d'Octobre, avoit continué fa route vers cette Province, dont il alloit prendre poffeffion. Il étoit flatté de la douce idée de jouir de ce riche appanage, & d'y vivre avec la fplendeur convenable à fon nou-

1465. veau rang. Il partit ſuivi d'un grand nombre de Princes & de Seigneurs qui avoient contribué à le lui procurer, & qui aſpiroient à en partager les avantages. Les richeſſes de la Province excitoient leur ambition ou leur cupidité : les Ducs de Bretagne, de Calabre & d'Alençon, les Comtes de Dunois, de Damartin & de Leſcun avoient ſuivi Monſieur.

Le Duc de Bretagne qui avoit donné azile à Monſieur, & qui avoit tant fait pour ſon établiſſement, étoit celui dont les eſpérances paroiſſoient les mieux fondées. Ayant ſon Duché voiſin de la Normandie, il croyoit relever ſa gloire & ſon crédit en gouvernant le Duc & la Province. Le Duc de Calabre ſe flattoit de tirer du nouveau Prince des ſecours pour reconquérir le Royaume de Naples. Leſcun,

Damartin & Rouville briguoient le ministere. 1465.

Lescun avoit depuis long-tems l'oreille du Prince, né d'une bonne Maison de Guyenne, quoiqu'âgé seulement de 38. ans. Il avoit la réputation du plus sage & du plus habile homme de France. On disoit que le mérite de son oncle, de même nom que lui, & qu'on avoit surnommé *le Séneque* étoit passé en lui. *P. Anselme.*

Rouville avoit conduit tant de traités à l'avantage de Monsieur, qu'il comptoit mériter sa confiance; il paroissoit que ce Prince écoutoit ses conseils & les suivoit par préférence.

Damartin, par sa naissance & son expérience, par les services qu'il avoit rendus au parti, par son inimitié contre le Roi, se persuadoit qu'il devoit exclure & Lescun & Rouville.

Toutes ces idées avoient leurs

1465. ſources dans la jeuneſſe & l'incapacité du nouveau Souverain qui n'étoit âgé que de 18. ans, & dont le génie étoit encore plus foible que l'âge.

Monſieur & ſa ſuite à laquelle étoit joint un corps de troupes, marchoit lentement vers Rouen. Chacun cachoit avec ſoin ſes projets. Ils n'étoient tous en apparence livrés qu'à la joie.

d'Argentré. Du Chatel, Miniſtre du Duc de Bretagne, le ſeul de ſon Conſeil qui eût du ſens, voyant le Duc diſpoſé à ſuivre Monſieur juſqu'à Rouen, & à y demeurer dans l'eſpoir de le gouverner, lui parla ſecrétement dès les premiers jours de la marche. Il lui remontra avec cette intrépide fidélité qui ne reſpecte dans ſon Souverain que ſes véritables intérêts, qu'il ne devoit point aller juſqu'à Rouen avec Monſieur: que ſatisfait de lui avoir procu-

ré un si bel appanage, il devoit s'en retourner dans ses Etats. 1465.
Que s'il continuoit à le vouloir accompagner, il laisseroit penser qu'il avoit agi par des vûes intéressées : qu'il ne convenoit pas à un Souverain de s'avilir, en paroissant comme le premier Ministre d'un autre Prince : que d'ailleurs il auroit pour concurrens les autres Princes de la suite de Monsieur, ses favoris & les Seigneurs Normans ; qu'il se brouilleroit avec eux & avec Monsieur lui-même, d'autant plus jaloux de son autorité qu'il la connoissoit moins, & qu'il seroit environné de courtisans avides & envieux.

Le Duc estimoit du Chatel & étoit convaincu de l'étendue de ses lumieres, mais comme cet avis combattoit ses desirs, il ne le goûta pas, ses favoris l'avoient indisposé contre du Chatel, ils

1465. craignoient l'élévation que lui promettoient les grandes qualités de son esprit & de son ame. Le Duc lui répondit que ses soupçons étoient frivoles & sans apparences : qu'il étoit sûr de Monsieur ; que lui ayant promis de l'accompagner à Rouen, & de ne le point quitter qu'il ne l'eût mis en possession de son appanage, son honneur l'engageoit à consommer son ouvrage. Ce Prince comptoit sur les grands services qu'il avoit rendus à Monsieur, & sur les paroles de Lescun à qui il avoit fait donner le Gouvernement de Rouen.

Du Chatel sentit toute l'illusion de cette réponse, ne voulant pas du moins se trouver présent aux malheurs qu'il annonçoit, & dont on méprisoit les présages ; il feignit 5. ou 6. jours après, lorsqu'on approchoit de Rouen, d'avoir reçu la nouvelle

que sa femme étoit dangéreusement malade. Il supplia le Duc de lui permettre de l'aller voir, & il en obtint facilement la permission. Les Princes sont ravis d'être défaits de ceux qui désapprouvent leur conduite. Rouville qui commençoit de s'insinuer dans la faveur du Duc, contribua à l'éloignement de du Chatel, il redoutoit son génie. Du Chatel partit, mais pour n'avoir rien à se reprocher, il ne fut pas plutôt arrivé à Châteaubriant qu'il écrivit au Duc, & répéta pour l'empêcher d'aller à Rouen, ou du moins de s'y arrêter, les mêmes raisons qu'il avoit déja employées : elles furent également inutiles.

1465.

Comme les préparatifs pour l'entrée de Monsieur dans Rouen n'étoient pas encore achevés, il alla d'abord loger au Fort de sainte Catherine. Les Ducs de

Division à la Cour de Monsieur. *Chr. scand.*

1465. Calabre & d'Alençon, le Comte de Dunois, le Comte de Damartin & tous les autres Chefs entrerent dans la ville. Le Duc de Bretagne ne quitta pas Monsieur, dont la Cour étoit assez grosse. Il y a lieu de croire que les Dames de Rouen s'y rendirent; ce fut là que le Duc vit la Dame de Villequier (*a*), qui s'étoit retirée à Rouen après la mort du feu Roi, dont elle avoit été la derniere Maîtresse. Veuve depuis dix ans, plusieurs fois mere, elle n'avoit plus les agrémens de la jeunesse, & sa beauté ne devoit plus être ni fraîche ni touchante; mais un esprit fin, délié, insinuant, une longue expérience du manége de la Cour, & des ruses de la galanterie suppléoient au défaut de

P. Anselme.

(*a*) Antoinette de Magnelais, fille de Jean second, Seigneur de Magnelais, & Marie de Tour & veuve d'André Baron de Villequier premier Gentilhomme de la Chambre.

l'âge & soutenoient encore ses attraits. Le Duc de Bretagne, Prince d'un caractere foible & plein de feu pour les Dames, se laissa prendre à ses charmes & se livra à une passion qui ne lui fut pas moins funeste que l'ambition déplacée de gouverner le Duc de Normandie. 1465.

Les prédictions de du Chatel ne tarderent pas à s'accomplir. Les Princes & les Seigneurs Normans voyant Monsieur en quelque maniere au pouvoir du Duc de Bretagne & du Comte de Damartin, se recrierent sur l'abus qu'ils faisoient du pouvoir de Monsieur dans la disposition des Charges & des Emplois. Les Normans sur-tout prétendoient qu'on ne devoit les conférer qu'à la Noblesse du Pays, déja peut-être irrités que Lescun eût été pourvu du Gouvernement de Rouen. *Chr. scand.* *d'Argentré.*

1465. C. scandal. Dans cette prévention on murmura ouvertement contre le Duc de Bretagne. On l'accusa d'obséder Monsieur & de vouloir l'assujétir. On insinua ces pensées à Monsieur, on poussa l'artifice jusqu'à lui faire dire par des émissaires secrets que le Duc & Damartin avoient fait le projet de le remener en Bretagne, pour le tenir en esclavage, & de la Bretagne même gouverner la Normandie à leur gré. La nouvelle étoit dépourvue de vraisemblance, mais que ne peut-on pas persuader aux esprits foibles, d'abord qu'on paroît entrer dans leurs intérêts & qu'on feint de veiller à leur gloire. Monsieur crut tous ces faux bruits, il commença de s'indisposer contre le Duc, voyant sur-tout qu'il étoit le maître dans le fort sainte Catherine, & que lui-même y étoit en quelque maniere à sa discrétion.

La division se mit entre les Confédérés. Chacun d'eux avoit voulu se procurer des sûretés contre le Roi, des établissemens en Normandie, & ils y aspiroient au préjudice les uns des autres : à l'amitié succéda la froideur, la mesintelligence, même la haine. Chacun se croyoit le maître, & n'admettoit point de subordination. Aucune tête ne gouvernoit, aucun n'étoit en droit d'exiger qu'on lui obéît, excepté Monsieur qui n'en étoit pas capable.

1465. *Com. liv.* 1. *c.* 15. & 16.

Le Duc de Calabre joignit une seconde ruse à la premiere. Il fit une assemblée à l'Hôtel-de-Ville de Rouen. Il y débita, comme certaine, la nouvelle insinuée à Monsieur, que le Duc de Bretagne vouloit l'enlever. Les esprits s'échauffent : on court aux armes ; le Duc de Calabre joint à la Bourgeoisie une partie de

Entrée de Monsieur dans Rouen. *Chr scand.*

1465. ses troupes, marche droit au fort de Sainte Catherine. Le Duc de Bretagne & Damartin veulent lui en défendre l'entrée, mais ils n'osent en venir aux mains. Le Duc de Calabre & sa troupe, pénetrent jusqu'à l'appartement de Monsieur, & lui disent qu'ils sont venus pour le conduire dans Rouen, & pour l'y instaler dans la possession de son Duché.

Le jeune Prince prévenu & las d'un séjour ennuyeux, les suivit assez volontiers, quoiqu'il ne fût habillé que d'une robbe de velours noir, ornement assez peu convenable à une cérémonie en quelque façon militaire. Ils le firent monter sur un cheval sans caparaçon, & le ménerent à la Cathedrale où on chanta le *Te Deum* & où on donna en tumulte des signes de réjouissances, d'autant moins équivoques qu'ils étoient moins preparés.

De-là le Duc de Calabre & la haute Nobleſſe le conduiſirent au château, où il prit ſon logement libre & maître en apparence; mais en effet n'ayant fait que changer d'eſclavage, & dépendant de tous ces Seigneurs qui s'applaudiſſoient de l'avoir enlevé aux Bretons. 1465.

Le Duc de Bretagne épouvanté de ſe voir comme iſolé dans le fort de Sainte Catherine, eût dû reconnoître la ſageſſe des avis de du Chatel, mais au contraire, lui ſcachant mauvais gré de leur accompliſſement, il prit de la haine pour lui. Les Princes font ſouvent un crime à leurs Miniſtres des malheurs qu'ils ont prévûs.

Le Duc de Bretagne ſe retire à Caen. *d'Argentré.*

Les mécontens s'étoient perſuadés que le Duc ne quitteroit point Monſieur, & qu'il le ſuivroit dans Rouen: s'il l'eût fait, ils s'étoient propoſé de le faire

1465. *Com. liv. I. c. 15.* tuer, ils avoient posté des gens armés dans des caves & dans des greniers pour le surprendre & l'assassiner. L'irrésolution ou la timidité du Prince le sauva de ce danger. Il se retira en basse Normandie, où il occupoit Caën & les plus importantes places. Il emmena avec lui Damartin & *d'Argentré.* Lescun que les Seigneurs Normands ne vouloient pas plus souffrir auprès de Monsieur, que le Duc. Il emmena aussi la Dame de Villequier, objet de ses nouvelles amours & triste fruit de son expédition.

Le parti divisé, Monsieur se trouva livré à lui-même & à ses nouveaux amis, qui n'avoient aucunes forces pour le soutenir. Ils se reposoient sur la foi des traités, appui chancelant quand on n'a pas la force en main pour le faire valoir. Le Roi avoit partout des Emissaires. On soupçon-

noit qu'ils avoient soufflé le feu de la division. On ne sçait même s'il n'avoit pas déja regagné Damartin, & s'il n'avoit point contribué au dernier évenement. 1465.

Habile à saisir les conjonctures, le Roi profita des troubles qu'il avoit excités. Il ne donna le tems ni à Monsieur, ni au Duc de Bretagne de s'éclaircir. Leurs troupes se trouvoient séparées & étoient entrées dans leurs défiances. Le Comte de Charolois étoit dans le plus fort de la guerre de Liége. Enfin le Roi avoit ses troupes à portée de se rassembler & d'agir au premier ordre.

Irruption du Roi en Normandie.

Com. liv. I. *c.* 16.

Ce Prince en signant la paix, s'étoit bien promis de la violer au premier moment favorable. Les ayant mandées de tous côtés, il en fit trois corps; il en donna un à commander au Duc de Bourbon, l'autre à Melun-Normanville. Il se réserva le troi-

Chr. scand.

1465. siéme pour passer en basse Normandie, dans le dessein d'intimider le Duc de Bretagne, de précipiter son retour dans son pays, & de le séduire s'il étoit possible par quelque nouveau traité qui le détachât publiquement des intérêts de Monsieur.

Il est incroyable avec quelle célérité tous ses projets s'exécuterent. Le Roi quitta Orléans, se jetta dans la basse Normandie, s'y empara d'Argentan, d'Hiémes, de Falaise & de plusieurs autres places qui degarnies de soldats & de chefs, lui ouvrirent leurs portes sans balancer. A la force le Roi joignoit la négociation, les promesses, l'argent auquel on résiste si rarement.

Com. ibid.

Chr. scand.

Le Duc de Bourbon étoit entré dans la haute Normandie endeçà de la Seine, & Normanville en-delà. Le Duc investit

Evreux, qui fit mine de vouloir se défendre, & qui se rendit peu de jours après, Vernon l'imita, ces deux places étoient importantes & en état de soutenir un siége. 1465.

Normanville avec encore plus de facilité, s'empara de Gisors, de Gournay & de toutes les villes voisines, d'où il pénétra jusque dans le Caux.

A ces nouvelles, Monsieur tomba dans l'étonnement, le Duc de Calabre & le Comte de Dunois ne furent pas moins surpris. Leurs troupes étoient repandues dans plusieurs places éloignées, séparées de l'armée de Bretagne & hors d'état de résister à la puissance du Roi. Le Comte, seul capable par son intelligence dans le métier de la guerre, de lui tenir tête, étoit malade & trop vieux pour l'activité qu'exigeoit une occurrence

1465. ſi critique. On ſe hâta de rappeller les corps écartés, ſur-tout 120 lances Ecoſſoiſes commandées par le Comte de Sancerre. (a) Mais Normanville les ayant rencontrées à Cailly, quatre lieues au-deſſus de Rouen, les attaqua bruſquement, les rompit & les diſſipa.

Monſieur qui avoit toute la franchiſe & toute la ſimplicité de ſon âge, ne pouvoit comprendre que le Roi manquât à un traité ſolemnel & ſigné ſi recemment; il étoit encore plus ſurpris que le Duc de Bourbon qui avoit le plus contribué à ſon établiſſement, fût en armes contre lui. Il lui écrivit une lettre pour le prier de s'aboucher avec lui à Louviers, il s'y rendit dans l'eſpérance de s'expliquer avec le Duc & de le ramener dans ſes intérêts; mais le Duc manqua

(a) Antoine de Beuil.

au rendez-vous, craignant les reproches du Prince ou de donner de la défiance au Roi. 1465.

Monſieur étant revenu à Rouen, ſon Conſeil trouva à propos de lui faire prendre ſolemnellement poſſeſſion du Duché de Normandie, pour lui en attacher les peuples plus étroitement & pour détruire les eſpérances du Roi. Revêtu des ornemens Ducaux affectés aux anciens Ducs, il reçut les hommages des trois Etats, tous lui prêterent le ſerment de fidélité : ils lui mirent au doigt l'anneau Ducal, ſigné d'une alliance indiſſoluble entre le Prince & les Sujets. Il le porta le reſte de ſa vie. De ſon côté il jura la confirmation de tous les priviléges de la Province, & ſupprima la moitié des aides, démarche flatteuſe pour les Etats, qui pleins de joie & de tranſports,

Serment de fidelité prêté par les Normans à Monſieur.

s'obligerent comme ses fidéles
1465. sujets & comme ses vassaux, de le défendre au péril de leur vie & de lui fournir tout l'argent & les secours nécessaires pour soutenir sa dignité.

Chr. scand. Chronique de 1400. Qui n'eût crû après ces engagemens & l'ardeur qui les produisoit, que ces peuples ne fussent déterminés à la plus vigoureuse résistance, & à verser tout leur sang pour la défense de leur Prince ? Sternay Général des finances de Normandie, en augura autrement. Il avoit administré celles du Roi avec réputation, & n'avoit quitté son service pour s'attacher à celui de Monsieur, que dans la vûe d'une fortune plus sûre. Le Roi en avoit été très-piqué. Sternay qui le connoissoit à fonds, étoit sûr s'il tomboit entre ses mains, d'éprouver tout le feu de sa vengeance. Ayant vû la division du

parti, le Duc de Bretagne retiré & les armes du Roi en mouvement, il avoit déſeſperé de la fortune de ſon nouveau maître. Pour mettre du moins ſa vie à couvert, Sternay prit un habit de Cordelier & s'aſſociant d'un Auguſtin qui avoit ſans doute, d'auſſi bonnes raiſons pour ſe mettre en sûreté, il ſortit de Rouen réſolu de ſe réfugier en Flandre. Un détachement de la compagnie de Normanville les rencontra au pont Saint Pierre à quatre lieues de Rouen, les ſoupçonna ou à leur air étonné, ou à leur aſſemblage peu uſité. On obſerva de près Sternay, on le reconnut & on l'arrêta ; il fut réſolu qu'on les conduiroit au Roi. On lui prit ainſi qu'à l'Auguſtin ſon argent & tout ce qu'il avoit ſur lui de précieux.

1465.

Traité de Caën.

Pendant que le Duc de Bourbon & Normanville faiſoient de

si rapides progrès dans la haute
1465. Normandie, le Roi étoit allé dans la basse, moins pour la conquerir que pour détacher entiérement le Duc de Bretagne des intérêts de Monsieur. L'occasion étoit favorable, ce Duc étoit dans le fort de son mécontentement. Le Roi l'eût peut-être opprimé aisément, s'il n'eût eu des vûes plus fines & plus étendues, il parut ne venir qu'avec un esprit de paix. Il parla de traiter & de prendre pour baze de la négociation celui de Conflans. Le dépit du Duc lui fit tout écouter, il y eut une entrevûe entre le Roi & ce Prince dans la ville même de Caën. Le Roi si grand maître dans l'art de s'insinuer & de convaincre, engagea facilement le Duc à signer le 23 de Décembre un traité dont les termes vagues & obscurs étoient susceptibles de plusieurs

Com. liv. 1. c. 15.

Chronique de 1400.

ſens, & que les deux contractans n'entendoient peut-être pas eux-mêmes. 1465. *Com. ibid.*

Il portoit que le Roi ratifioit le traité de Conflans, pour tout ce qui concernoit le Duc de Bretagne; il y étoit marqué que ce traité n'avoit pas été libre, puiſque Monſieur & le Comte de Charolois avoient impoſé à Sa Majeſté des conditions injuſtes. Sans annuller ni revoquer le don de la Normandie à Monſieur, le Roi en diſpoſoit comme s'il en eût encore été le maître. Il établiſſoit le Duc ſon Lieutenant-Général en cette partie de la Province en-deçà de la Seine, & qui avoiſinoit la Bretagne. Il laiſſoit la baſſe Normandie, ſur-tout les villes de Caën & d'Avranches entre les mains de Leſcun, qui devoit y commander les troupes qui les occupoient & qui ſeroient ſoudoyées par le Roi. En- *d'Argentré. Com. ibid. P. Daniel.*

fin on comprenoit dans le traité
1465. le Comte de Dunois, le Maréchal de Loëhac & le Comte de Damartin, qui ne paroissoient pas avoir contrevenu en rien à la paix de Saint Maur. Par-là le Roi insinuoit à Monsieur & à ses partisans que ce Prince & ces deux Seigneurs n'étoient plus dans leurs intérêts. Depuis ce tems-là, le dernier entra bien avant dans les bonnes graces du Roi.

Après ce traité bizarre, le Duc de Bretagne partit pour retourner dans ses Etats, croyant avoir pourvû à sa sûreté, & Lescun demeura saisi de la basse Normandie. Le Roi étoit aussi très-satisfait d'éloigner ce Prince d'une Province où il lui faisoit tant d'ombrage. Il le croyoit déja entiérement désuni d'avec Monsieur. Il ne restoit plus qu'à ôter la Normandie au dernier, qu'à

le forcer d'abbandonner ses alliés & à se remettre entre ses mains. 1465.

On étoit déja à la fin de Décembre. De Caën le Roi passa dans la haute Normandie. Il se rendit à Ponteau-de-mer & delà dans la Champagne du Neubourg. Il mit en même-tems toutes ses troupes en actions, joignant la ruse à la force, entamant diverses négociations avec les Gouverneurs des Places & Serviteurs de Monsieur, semant l'argent, les graces & les promesses. Moyens d'autant plus efficaces que la crainte & la terreur les précédoient. Rien n'égaloit ni sa profusion, ni sa célérité dans ces conjonctures. Pour reparer sa conduite passée, il renchérissoit sur les bienfaits dont le feu Roi avoit autrefois comblé sa Noblesse.

Le Duc de Bourbon, pour *Chr. scand.*

effacer le paſſé & regagner en-
1465. tierement la confiance de Louis XI. mettoit en uſage le crédit & les intelligences qu'il avoit dans la Province. Tout ſeconda ſes deſſeins. Il aſſiégea Louviers ſur l'Eure à 4. lieues de Rouen & s'en rendit maître le 1. de Janvier, la Ville lui ayant ouvert ſes portes; l'après-midi le Roi y arriva. On lui préſenta l'Auguſtin & Sternay déguiſé en Cordélier. Pour augmenter la terreur, & pour punir la déſertion de Sternay, il commanda au Prevôt des Maréchaux de les noyer ſur le champ dans l'Eure, ce qui fut exécuté. En conſidération des parens de Sternay & de la place qu'il avoit tenue, on retira ſon corps de la riviere, on l'enterra dans l'Egliſe de Notre-Dame de Louviers, & on lui fit un Service. Diſtinction d'une légere conſolation pour une famille!

Pluſieurs

Plusieurs autres eurent le même sort & furent aussi noyés pour avoir embrassé les intérêts de Monsieur avec trop de chaleur. C'étoit un supplice usité lorsqu'on vouloit abréger les procédures, & lorsque le grand nombre des coupables exigeoit célérité. 1465.

Il est assez difficile de prononcer sur la justice de ces exécutions. C'étoit un crime bien excusable à tous ces malheureux d'avoir servi un Prince qui se mettoit en possession d'un appanage qu'on venoit de lui céder par un traité public. Ils n'étoient pas garans de la violence qu'on avoit faite au Roi. Il pouvoit y avoir cependant des circonstances qui les rendoient criminels, mais la forme de l'exécution rendoit le crime équivoque & ne pouvoit s'excuser. *Chr. scand.*

Le Roi ayant réuni toutes ses forces, alla mettre le 3. de Jan- Prise du pont de l'Arche.

1465. vier le siége devant le Pont de l'Arche, estimé la meilleure Place de Normandie. Jean Hebert, Général des Finances de Monsieur, la défendit. Pouvoit-elle être bien défendue? Denis Gibert, Echevin de Paris, conduisit au camp un grand convoi de vivres. La saison ne permettoit pas d'en trouver facilement dans le Pays. Cette saison étoit tout l'avantage des assiégés & combattoit pour eux.

Le Roi eût peut-être perdu à ce siége un tems qui lui étoit cher, si le quatriéme jour du siége, 6. de Janvier, ses coureurs n'eussent pris prisonniers le petit Bailli & trois hommes d'armes. Le petit Bailli étoit puissant dans le parti, c'étoit lui qui avoit fait livrer Pontoise aux Confédérés avant la surprise de Rouen, commencement de la décadence des affaires du Roi,

Les trois hommes d'armes étoient avant la guerre civile de la Compagnie du Maréchal de Rohaut & avoient ſuivi le torrent de la révolte. 1465.

Il y a apparence que ces quatre Gentilshommes étoient accompagnés de leurs Archers, ce qui faiſoit un détachement de vingt hommes. On ne peut préſumer que quatre hommes ſeuls ſe vouluſſent jetter dans une place. On les mena au Roi, qui, n'écoutant d'abord que ſon reſſentiment, ordonna qu'on leur coupât la tête. Le petit Bailli ne s'oublia pas dans cette extrémité. Conſidéré dans le parti, & ayant dans la place de grandes intelligences, il offrit de la faire rendre ſi on vouloit leur ſauver la vie. Le Duc de Bourbon en parla au Roi, il fut ſecondé de pluſieurs Seigneurs qui s'intéreſſoient pour le petit Bailli. Louis

XI. toujours prêt à sacrifier sa
1465. vengeance à son intérêt y donna les mains ; les prisonniers négocierent tout le 7. & engagerent les assiégés à ouvrir leurs portes. Le 8. Hebert se retira dans le Château avec ce qu'il avoit de troupes, mais ce ne fut que pour faire ses conditions meilleures, l'ayant rendu le soir du même jour.

Com. liv. 1. c. 15. Pendant le siége le Roi sondoit la plûpart des Gouverneurs des autres places, & profitoit de la consternation qu'avoit répandu une invasion si imprévûe. Il souhaitoit sur-tout s'assurer de Dieppe. Cette place si importante étoit une des clefs de la Province, & par rapport à la mer, & par rapport au voisinage du Duc de Bourgogne. Tout occupé qu'étoit alors le Comte de Charolois contre les Liégeois, au premier avis qu'il eut des en-

treprises du Roi, il songea à garantir Dieppe qui lui eût facilité 1465.
les moyens de secourir Monsieur & de recouvrer une partie de la Province. Il envoya ses ordres pour y jetter un détachement de bonnes troupes. La diligence du Roi le prévint. Elles n'arriverent qu'après que le Gouverneur eût fait son traité avec le Roi & qu'il lui eut remis sa place. Ce fut un coup sensible pour le Comte. Il prévit que rien ne résisteroit au Roi, & que ce grand projet de lui enlever la Normandie, dont la privation eût diminué sa puissance d'un tiers, s'évanouissoit, & ayant pour lors en tête un ennemi opiniâtre, il n'y pouvoit apporter de remede. Le Roi, *Chr. scand.*
maître du Pont de l'Arche, s'avança vers Rouen avec toute son armée, dans le tems que ses partisans remuoient dans la Ville toutes leurs intrigues, pour y ex-

1465. citer en sa faveur une révolte. Plusieurs Officiers entroient même dans Rouen; le Duc de Bourbon qui l'avoit pris par intelligence, il n'y avoit que cinq mois, y faisoit agir les mêmes ressorts pour la remettre sous l'obéissance du Roi.

Retraite de Monsieur en Bretagne.

Chronique de 1400.

Tout étoit déja dans cette grande ville plein de trouble & d'épouvante; ceux qui connoissoient le génie dur & inflexible du Roi, n'osant se fier à sa clémence, ou croyant ne la pas mériter, prirent le parti de fuir & quitterent la Province, cherchant des aziles hors du Royaume, ou dans des lieux éloignés. Ces mêmes habitans qui venoient de jurer à Monsieur une fidélité inviolable, qui paroissoient disposés à verser tout leur sang pour lui, ne firent pas une seule démarche pour le défendre, & se hâterent de traiter avec le Roi.

Chr. scand.

Ils nommerent des Commiſſaires qui allerent le trouver, & qui lui offrirent de rentrer ſous ſon obéiſſance. Il les renvoya au Duc de Bourbon avec qui ils négocierent. Déſavouant tout ce qu'ils avoient fait, ils demanderent qu'on ne leur imputât rien du paſſé, qu'on leur accordât grace ou pardon, & qu'en ſigne d'une parfaite réconciliation, on les honorât des mêmes faveurs dont il avoit gratifié les Pariſiens. 1465.

Monſieur ne pouvoit ignorer leur infidélité. Il ſe trouva pour lors dans la ſituation la plus douloureuſe & la plus embarraſſante. Il voyoit où ſe terminoient les flateuſes eſpérances qu'on lui avoit données. Abandonné du Duc de Bretagne, de tant de Princes & de Seigneurs, il étoit comme iſolé avec une Cour médiocre & déja effrayée. Alors il ſe répentit d'avoir quitté une

1465. fortune bornée & tranquille; pour courir après des grandeurs imaginaires. Sa ressource eût été de regagner l'amitié du Roi son frere ; mais l'ayant offensé si essentiellement, l'ayant exposé à de si grands dangers, il craignit son courroux & sa vengeance. Il craignit qu'il n'abusât de son état pour le réduire encore à de plus tristes conditions, peut-être pour le punir séverement. Le peu de courtisans restés auprès de lui, moins sûrs encore de leur pardon, le détournoient de la soumission, & ne pensoient qu'à le rendre irréconciliable avec le Roi.

Il paroît que ce Prince avoit été abandonné du Comte de Dunois & du Comte de Damartin, qui n'avoient pas trouvé de sûreté à demeurer exposés aux caprices des Seigneurs Normans. Le Duc de Calabre restoit auprès

de Monsieur, mais ses troupes s'étoient dispersées, il fut le premier à juger qu'on se flateroit en vain de résister aux forces du Roi. Loin de prendre ce parti, ils ne penserent tous qu'à se sauver. Leur premier point de vûe fut de se retirer auprès du Comte de Charolois, dont la puissance les pouvoit seule mettre à l'abri des vengeances du Roi: le trajet pour parvenir jusqu'au Comte parut le plus grand obstacle. Monsieur & les siens voyant tant de Provinces à traverser n'oserent s'exposer à un si long voyage. Ils craignirent d'être arrêtés en chemin, & la nécessité plus que l'inclination les détermina à se jetter de nouveau entre les bras du Duc de Bretagne. Monsieur ne l'avoit point offensé, s'il s'étoit laissé conduire, il ne l'avoit fait que par foiblesse ou entraîné par une espéce de violence. 1465.

1465. *Chr. scand.* Le Duc de Calabre, premier auteur de la division, ne jugea pas à propos de prendre ce parti, il avoit de plus solides ressources dans ses Etats qui étoient voisins du Duc de Bourgogne. Pour relever sa fortune qui changeoit de face en si peu de tems, il résolut de prendre le chemin de Flandre & d'aller joindre le Comte de Charolois. Forcé de marcher avec une très-petite escorte, & trop grande pour cacher sa marche, il tomba dans un parti Royaliste qui l'arrêta & le conduisit au Roi. Ce Prince n'avoit garde de le recevoir durement, ayant à ménager le Roi de Sicile son pere & le Comte du Maine son oncle qui lui étoient resté fidéles; de plus, il falloit convaincre les Princes & les Grands que le Roi avoit changé de maximes, qu'il vouloit traiter les Princes du Sang avec plus

de bonté & de confiance. Le Roi lui fit un accueil tel qu'un cousin germain avoit droit de l'attendre ; le Duc, ou touché de cette conduite, ou forcé par les conjonctures, parut lui-même entrer dans les vûes du Roi. 1465.

Monsieur fut plus heureux, si on doit appeller bonheur pour un Fils de France, de sortir du Royaume, sans appanage, sans bien, dénué de tout, errant & fugitif, pour aller implorer l'appui d'un vassal de la Couronne. Il sortit de Rouen avec le peu qui lui restoit de partisans & se retira à Honfleur, d'où il gagna Caën, il y trouva Lescun qui le conduisit en Bretagne. *d'Argentré.*

A la vûe du frere de son Roi, abandonné de tous ses amis, & réduit presqu'à la misere, le Duc de Bretagne oublia son ressentiment & fut touché d'une pitié *Com. liv. 1. c. 16.*

1465. généreuse. Quoique d'un génie borné, il conçut que rien n'étoit plus honorable pour lui que de recevoir un Prince malheureux & pour qui il avoit déja fait de

La Marche P. D. si grandes choses. Il lui donna sa foi & lui assura un azile. Ils se reconcilierent & serrerent leur amitié par des nœuds plus étroits. En attendant qu'ils eussent pris des mesures pour rétablir leur parti, ce qui ne se pouvoit faire que de concert avec le Comte de Charolois, le Duc donna à Monsieur, pour tenir sa Cour, le beau Château de l'Hermine auprès de Vannes, maison qui n'étoit que trop vaste pour contenir le peu de Gentilshommes qui composoient sa Maison.

Reduction de Rouen. *Chr. scand.* La ville de Rouen apprenant la fuite de Monsieur, se hâta de conclure son traité avec le Roi; il y fit son entrée le 10. de Janvier, & vit toute la Province plus

prompte à rentrer ſous ſon obéiſſance, qu'elle ne l'avoit été à en ſortir. Le Roi dans l'eſpace de ſix mois, perdit & recouvra une Province, le rempart de ſon Royaume & le plus beau fleuron de ſa Couronne. Se ſouvenant encore avec effroi de la grandeur du danger qu'il avoit couru, il réprima l'eſprit de vengeance auquel il n'étoit que trop ſujet : il accorda une pleine & entiere amniſtie. La grande Sénéchale qui ne la méritoit pas, mais qui puiſſante dans la Province & ſoutenue par de grandes alliances, devoit être ménagée, y fut compriſe. Gauvin Maniel Lieutenant du Bailly de Rouen, en fut ſeul excepté, il fut arrêté par le Grand Prévôt Triſtan le 3. de Fevrier, & conduit au Pont de l'Arche, où il fut décapité. On jetta ſon corps dans la Seine, ſa tête fut expoſée ſur le pont au-

1465.

P. Anſelme.

Chr. ſcand.

1465. bout d'une lance pour inspirer de l'effroi & de l'horreur.

La briéveté de son procès dépourvû de formalité, rendit tous les esprits susceptibles de pitié. Le Doyen de Rouen & cinq Chanoines, entrés trop avant dans les intérêts de Monsieur, furent aussi bannis de la Province, & la plûpart des Officiers destitués.

¶ Argentré.

Le Roi mit en leur place des gens affectionnés, il établit pour Lieutenant-Général à Rouen, le Maréchal de Loéhac qu'il avoit absolument regagné, ayant pour maxime de faire oublier à force de bienfaits aux ennemis reconciliés, les injures qu'il leur avoit faites. Par une maxime contraire il envoya brûler & raser la belle maison de Chaumont sur Loire, appartenant à Pierre d'Amboise, qui n'avoit pas voulu entendre parler de reconciliation.

Faveur du Comte de Damartin.

La nouvelle faveur de Da-

martin & la disgrace de Melun-Normanville causerent la plus grande surprise. Il n'y avoit ni outrages ni vexations, que le Roi n'eût faites au premier, à qui il sembloit qu'il ne voulût jamais pardonner d'avoir pris les armes contre lui, par l'ordre du feu Roi, & de l'avoir chassé du Royaume. Au contraire, il avoit versé à pleines mains ses graces sur Normanville, par qui il sembloit qu'il fût gouverné. Tout à coup il l'éloigna de sa présence, lui ôta la compagnie de 100 hommes d'armes dont il l'avoit gratifié, & la donna à Damartin qu'il honora de sa confiance la plus intime. 1465.

Cette conduite fit connoître que Damartin regagné depuis longtems, avoit contribué aux heureux évenemens qui venoient d'arriver, que le Roi ayant reconnu son mérite par les maux

que Damartin lui avoit causés ;
1465. avoit fait céder sa haine à la nécessité & aux services que Damartin lui pouvoit rendre. Il échangea avec lui contre son château de Blanchefort en Guienne, Gonesse, Gournay sur Marne & Crécy en Brie, dont il lui fit don pour unir au Comté de Damartin qu'il lui avoit aussi rendu : échange infiniment avantageux au Comte, qui se voyoit plus riche & plus puissant qu il ne l'avoit jamais été. Le Roi en fit expédier des lettres-patentes, enrégistrées quelque tems après au Parlement de Paris.

Le sort de Normanville étonna toute la Cour ; la grandeur de sa naissance, ses alliances avec tout ce qu'il y avoit de plus grand en France ; veuf d'Anne de la Rochefoucault, il s'étoit remarié à Philippe, fille du Maréchal de Montmorency ; il en avoit eu

depuis peu un fils dont le Roi avoit été parrain, & à qui il avoit donné son nom. On convenoit qu'il avoit bien servi le Roi pendant le siége de Paris & même dans cette derniere expédition. On ne pouvoit deviner la cause de sa disgrace, elle pouvoit n'être fondée que sur des soupçons qui n'ont jamais été approfondis. Quelques-uns ont crû qu'il avoit trempé dans le projet que du Lau avoit formé de livrer la personne du Roi aux Confédérés.

1465.

Normanville avoit pû pénétrer le changement du Roi à son égard, lorsque pendant le siége de Paris, il lui avoit ôté le commandement pour le donner au Comte d'Eu. La qualité de Prince du Sang qu'avoit ce Comte, empêcha peut-être Normanville de sentir la grandeur de l'injure: il avoit continué de ser-

1465. vir avec la même affiduité, heureux s'il eût dumoins connu à ce second choc qu'il ne devoit plus rien attendre du Roi. Il s'opiniâtra à servir, ou excité par son devoir, ou se flattant de recouvrer sa premiere faveur, sans faire réflexion que la confiance du Prince est plus difficile à regagner qu'à obtenir.

Chr. scand. Com. liv. 1. c. 16. Le Roi renvoya à Paris son artillerie & la plûpart des archers dans leurs quartiers avec ordre de se rassembler au premier de Mars. De-là il fit un tour en Basse-Normandie où il y a apparence qu'il soumit Caen & les autres villes laissées sous la garde de Lescun. Il revint ensuite à Rouen, où il trouva la Marche, Chambelan du Comte de Charolois, qui inquiet de ce qui se passoit en Normandie, l'avoit envoyé pour voir par ses yeux. Le Roi le fit venir & lui

Mém. de la Marche.

demanda le ſujet de ſon voyage. La Marche lui répondit qu'il étoit venu de la part du Comte voir Monſieur, & ſçavoir des nouvelles de ſa ſanté. Le Roi parvenu à ce qu'il deſiroit, n'eut garde d'irriter le Comte de Charolois. Il permit à la Marche de continuer ſon voyage. Cet Officier paſſa en Bretagne, où il vit Monſieur & le Duc de Bretagne qui l'aſſurerent tous deux qu'ils étoient fidéles à leurs engagemens avec le Comte, qu'ils ſuivroient toujours ſes conſeils & ſes impreſſions. Il vit le Roi à Tours en s'en retournant, à qui il ne dit rien de ſes réponſes. Le Roi les pénétroit aſſez, mais diſſimulant & ſa penſée & ſes deſſeins, il le chargea de complimens pour le Comte. 1465.

Ce fut pendant le ſéjour du Roi à Rouen, qu'il fit cette belle réponſe qui fit tant d'honneur *Rap. Thoiras, hiſt. d'Angl. à Henri VI.*

1465. à ce Prince. Se trouvant un jour dans l'Eglise de Rouen vis-à-vis du mausolée du Duc de Betfort, Régent de France sous Henri VI. un Seigneur croyant faire sa cour, dit au Roi qu'il devroit faire ôter ce tombeau, monument de la honte de la nation & de la gloire des Anglois. Le Roi répondit qu'il souhaiteroit qu'on en eût érigé un plus magnifique à ce Prince Anglois, qu'il en falloit laisser réposer les cendres, & que tel qui pensoit l'insulter après sa mort, eût tremblé en le regardant pendant sa vie. Paroles véritablement dignes d'un Roi, & qui assuroient les monumens qu'on pouvoit élever à sa gloire.

Négociation pour le retour de Monsieur.

Le Roi revint à Orléans rejoindre sa Cour. La Reine y étoit encore ; au milieu de la joye de ces heureux succès, il songea à se les assurer, comprenant que

son bonheur seroit toujours incertain tant que son frere unique, héritier présomptif de l'Etat, seroit mécontent & au pouvoir des étrangers; il donna tous ses soins & toutes ses pensées à le faire revenir auprès de lui. On commença des négociations qui durerent près de deux mois. On ne voyoit qu'ambassades & messagers réciproques au Roi, à Monsieur, aux Ducs de Bourgogne, de Bretagne & au Comte de Charolois. Il seroit difficile de détailler tous les mouvemens & toutes les intrigues de ces négociations, de déveloper les différens intérêts de ces Princes & de leurs Agents, qui souvent en avoient de bien opposés. Les uns de bonne foi pour les réunir, plusieurs pour les rendre irréconciliables. La foi publique servoit d'abri aux uns & aux autres. 1465.

Premiere guerre de Liége.

D'Orléans le Roi se rendit à

Tours, on lui mandoit réguliere-
1465. ment les succès de la guerre de Liége qui l'intéressoient de si près. Sans cette guerre qui occupoit si sérieusement le Comte de Charolois, le Roi eût trouvé de grands obstacles à son entreprise. Le Comte eût accouru avec son armée pour la traverser, & le Roi craignoit encore que cette guerre terminée, il ne fît revivre la confédération. S'il eût osé, il eût secondé les Liégeois; mais incertain de l'évenement, il vouloit paroître observer le traité de Conflans; il se flattoit que ces peuples si puissans & si animés défendroient long-tems leur liberté.

Com. Liv. I. c. 14. *Chronique de 1400.* Il y avoit près de six mois que comptant sur son secours & sur ses promesses ils avoient fait irruption dans les Etats du Duc de Bourgogne, qu'ils les avoient pillés & désolés; le Duc leur avoit

opposé le Comte de Nassau qui avoit commis à-peu-près les mêmes désordres dans le pays de Liége. Il les avoit même battus à Montenay le 15 d'Octobre dans une célébre rencontre, où quoiqu'il n'eût que 1800. hommes, il en avoit mis en fuite 4000. & tué plus de la moitié. Mais ils s'étoient bientôt rélevés de ce petit échec, & si le Comte de Charolois n'eût joint Nassau avec son armée victorieuse, les Liégeois qui en avoient mis sur pied une formidable, eussent pénétré jusqu'à Bruxelles. 1465.

Après le traité de Conflans, le Comte avoit accéleré sa marche contr'eux. Il traversa la Picardie, où il eut deux conférences avec la Comtesse de Nevers. (*a*) Elle sollicitoit la liberté de son mari toujours en prison depuis la surprise de Peron-

(*a*) Catherine Dailly.

ne. Le Comte né poli, lui donna
1465. l'eſpérance de traiter avec ſon
Chronique de 1400. époux après ſon expédition, mais
ſa haine étoit toujours la même.
Il rejoignit ſon armée à Ranvez
le 26. de Novembre, il arriva à
Tillemont le 9. de Décembre,
& en ayant fait la revûe à Saint
Tron le 21, il la trouva forte
de 28. mille chevaux ſans compter l'infanterie. Mais les fatigues
d'une longue marche & les rigueurs de la ſaiſon indépendamment de ce qu'elle avoit ſouffert
en France, ne lui permettoient
pas de s'en promettre une victoire certaine. Un ſuccès contraire auroit laiſſé ouvert aux Liégeois le chemin de Bruxelles.
Com. liv. 1. c. 19.
Cette crainte retint le Comte
dans ſon camp, ce ne fut pas
ſans un extrême chagrin, c'étoit
préciſément le tems où le Roi
s'emparoit de la Normandie.

Pendant que le Comte étoit à
Saint

Saint Tron avec le gros de son armée, le reste étoit entré bien avant dans le pays & le ravageoit : si les Liégeois eussent consulté leur haine, ils en fussent venus à une bataille, mais les plus sages d'entr'eux ne se voyant soutenus d'aucune Puissance, craignirent une defaite fatale à leur liberté. Ils prirent le parti d'envoyer demander la paix & de faire aller d'autres Députés en même-tems implorer la clémence du Duc de Bourgogne, dont on connoissoit la bonté & l'humeur pacifique. Il les reçut avec humanité, on commença de négocier à Bruxelles & à Saint Tron : le Comte leur accorda d'abord une tréve. Elle n'empêcha pas qu'il n'y eût une émeute à Saint Tron, où les habitans se révolterent & attaquerent le bâtard de Bourgogne qu'ils croyoient surprendre & ensuite tomber sur le Com-

1465.

Com. ibid.

te de Charolois lui-même. Leur
1465. tentative ne réussit pas. Ils tuerent à l'improviste deux hommes d'armes Bourguignons, mais il y en eut une vingtaine d'entr'eux passés au fil de l'épée : ce vain effort obligea seulement le Comte à se tenir plus sur ses gardes.

Pour accélerer le traité, il s'avança dans leur pays & se campa à Cleingelines où il demeura jusqu'au 21. de Janvier. Le 22. il se posta à Vectuval proche Tongres, s'approchant toujours de Liege, ce fut sans doute là qu'on publia le traité de paix conclu à Bruxelles le 24. de Janvier.

Il portoit, 1°. Que les Liégeois demanderoient pardon à genoux au Duc & au Comte. 2°. Qu'ils les reconnoîtroient pour leurs Capitaines Généraux. 3°. Qu'ils leurs payeroient en cette qualité 2000. florins du

Rhin tous les ans. 4°. 34000. pour les frais de la guerre. 5°. Qu'ils recevroient leur Evêque, lui obéiroient & lui demanderoient aussi pardon. 6°. Enfin qu'ils se soumettroient à une amende de 200 mille florins s'ils y contrevenoient. Le Comte de son côté promit d'obliger l'Evêque de Liége à prendre les Ordres Sacrés. Cette légere condescendance suffit pour adoucir à ces peuples opiniâtres la rigueur & l'amertume de ces conditions, n'ayant originairement pris les armes que pour ce sujet. Le Comte revint ensuite à Bruxelles, où il arriva le 31. de Janvier. Il auroit eu lieu de s'applaudir de ses deux expéditions, si la derniere ne lui eût couté le succès de la premiere que les progrès rapides du Roi avoient rendu presque inutile.

1465.

Observ. sur les mém. de Com. 1723. t. I.

Le Roi songeoit à pacifier le dedans de son Royaume & à se

Légation du Cardinal Joffredi.

1465. mettre en état de soutenir les nouvelles attaques qu'il prévoyoit de la part de ce Prince irrité. Il reçut en ce tems-là un Légat que le Pape envoyoit en France pour les affaires de la Pragmatique. C'étoit le Cardinal Joffredi. Celui-là même qui en avoit sollicité & obtenu l'abolition. Le Pape desiroit que le Roi contraignît le Procureur Général S. Romain à lever l'opposition qu'il avoit formée dès l'année 1461. à l'enregistrement de l'Edit. Mais ni le Roi qui prétendoit avoir été trompé & que le Pape ne lui avoit point tenu les paroles données de sa part, ni le Cardinal qui avoit obtenu le Chapeau, ne se soucioient pas de contenter Sa Sainteté. Le Roi vit même assez tranquilement l'Université signifier au Légat un appel au futur Concile de la Bulle qui défendoit qu'on se conformât aux

décrets de la Pragmatique.

Il y a apparence que le Légat prit connoiſſance de la grande affaire entre Jean de Beauveau Evêque d'Angers & ſon Chapitre. Ce Prélat, l'un des plus pieux & des plus ſçavans du Royaume, avoit fait arrêter de ſon autorité un de ſes Chapelains, & l'avoit fait mettre en priſon. Peut-être qu'il étoit du corps du Chapitre. Le Chapitre prétendit qu'il avoit violé ſes priviléges & entrepris ſur les libertés de ſon Egliſe. Il ſe commença entr'eux un procès d'autant plus vif, que la haine & l'intérêt conduiſent bien loin les Eccléſiaſtiques, & que le Cardinal Balue, favori du Roi, originairement domeſtique de l'Evêque, ſe déclara contre lui & appuya le Chapitre de tout ſon crédit. L'affaire fut d'abord portée devant l'Archevêque de Tours qui interdit l'Evêque de 1465.

1465. ses fonctions, ensuite l'excommunia. Elle alla par appel au Pape Paul II. qui se trouva prévenu par les ennemis de l'Evêque : il le traita encore plus rigoureusement. Il le déposa & le condamna à être relegué dans l'Abbaye de la Chaise-Dieu pour y faire pénitence. On s'étonna de la dureté de cette sentence, mais tout étoit contre l'Evêque, la puissance Civile & Ecclésiastique. Il se trouva abandonné de tout le monde, excepté de lui-même, n'ayant jamais succombé sous le nombre de ses ennemis & ayant toujours laissé voir une fermeté digne de sa naissance & qui le fit enfin triompher.

Mort du Duc de Savoye. *Guichenon.*

A Tours le Roi apprit que le Duc de Savoye son beau-pere étoit arrivé à Lyon, d'où il devoit se rendre à la Cour. Louis XI. se disposoit à aller au-devant de lui, ou à y envoyer, lorsqu'on

ſçut ſa maladie & enſuite ſa mort. 1465.
C'étoit un bon Prince & zélateur de la juſtice, mais qui s'étoit toujours laiſſé gouverner, & qui par cette raiſon n'avoit ſçu ni conſerver ſon autorité ſur ſa famille, ni s'en faire reſpecter. Son cœur & ſes entrailles furent dépoſées aux Céleſtins de Lyon. On tranſporta ſon corps à Genêve. Le grand nombre d'enfans qu'il laiſſa ne contribua ni à l'union, ni à l'opulence de ſa Maiſon. Il avoit ſept fils. Amedée l'aîné, Prince de Piedmont deſtiné à lui ſuccéder, Louis qui prenoit le titre de Roi de Chypre, mais qui dépouillé de ſes Etats, étoit en Italie à charge à ſa famille & à lui-même. Janus Comte de Genêve, Jacques Comte de Romont, Philippe que le Roi tenoit enfermé à Loches, Louis Evêque de Morienne, & François deſtiné auſſi

à l'Etat Ecclésiastique.

1465. Le Prince de Piémont recueillit sans difficulté la succession de son pere. Sa double alliance avec la France ne permettoit pas qu'il y rencontrât le moindre obstacle. Le Roi avoit épousé sa sœur, & il étoit lui-même mari de la sœur du Roi. C'étoit Madame Yolande, celle des filles du feu Roi la mieux faite & la plus spirituelle. Elle avoit épousé le Prince de Piémont en 1452. Elle étoit accouchée le 7. d'Août de son fils aîné qu'on avoit nommé Philibert. Le nouveau Duc, quoiqu'âgé de 30. ans, convaincu de la supériorité du génie de son épouse, ne balança pas à se reposer sur elle du soin du Gouvernement. Elle sçut remplir ses espérances & celles de ses Peuples.

Assemblée des Notables. De Tours le Roi étoit revenu à Orléans. Son séjour n'y pas

fut d'abord que pacifique. Il y fit dresser des Lettres Patentes pour la fondation de l'Université de Bourges. Il y légitima par d'autres Lettres Patentes qui sont du 25. de Février une de ses filles naturelles nommée Jeanne & qu'il fit appeller Mademoiselle de Mirabeau. Il l'avoit eûe d'une veuve nommée Phelise Renard. Il avoit aussi dès le 15. de Janvier accordé au Comte d'Eu les droits de Pairie dans son Comté d'Eu, dérogeant au Traité fait avec Monsieur, lorsqu'il avoit été investi du Duché de Normandie.

1465.
P. Anselme.
Du Tillet, des Pairs.

Le Roi n'oublioit pas que Monsieur étoit toujours en Bretagne & que le Comte de Charolois, outré de la perte de la Normandie, étoit résolu de tout entreprendre pour la faire rendre à Monsieur. Les choses avoient bien changé de face ; le Roi

Chr. scand.

1465. ayant regagné la plûpart des Seigneurs, se flattoit de détruire les projets du Comte. Pour entretenir tous les esprits, sur-tout le peuple dans ces favorables dispositions, il déclara qu'il vouloit exécuter à la lettre le traité de Conflans. Le plus intéressant des articles étoit le soulagement du peuple dont les intérêts devoient être réglés par une assemblée de Notables. Le Roi voulut qu'elle se tînt à Paris & que le Comte de Dunois y présidât. C'étoit un honneur dû à sa probité & un moyen sûr de regagner la confiance de la Nation qui n'ignoroit pas combien ce Prince étoit porté à la favoriser.

Chronique des 400. Pour être prêt au dehors dans le tems même qu'il s'attachoit à calmer le dedans, le Roi rassembloit ses troupes & les grossissoit pour tenir en respect le Comte de Charolois. Pour tromper ce

Prince il faisoit entendre qu'il avoit eu des avis que les Anglois menaçoient la Normandie & disoit qu'il n'armoit que par précaution. Le Comte tournant contre le Roi sa propre ruse, manda aussi son armée, en fit un seul corps & publia qu'il l'assembloit pour se joindre au Roi & défendre avec lui le Royaume contre l'invasion des Anglois. 1465.

Sur la fin de l'année le Roi fut rejoint par le Comte de Nevers & ressentit une extrême joie de sa liberté. Ce Prince entendoit bien la guerre. Sa haine contre le Comte de Charolois répondoit au Roi de sa fidélité & assuroit au Comte de Nevers la confiance du Roi. Les circonstances de sa liberté avoient encore accru cette haine & l'avoient porté des deux côtés à son dernier période. Elle étoit fondée sur les plus grands intérêts qui

Liberté du Comte de Nevers. *Observ. sur les mém. de Com. t. 2. 1723.*

puissent diviser les hommes ; on
1465. ne peut les bien comprendre qu'en remontant aux deux Regnes précédens, & qu'en expliquant les différentes révolutions de la Maison de Bourgogne.

Philippe I. surnommé le Hardi, fils du Roi Jean & Duc de Bourgogne, devint encore Comte de Flandre, d'Artois, de Nevers & de Salins par son mariage avec Marguerite de Flandre, héritiere de toutes ces Provinces. Dans la suite il recueillit encore par cette Princesse la succession de Jeanne Duchesse de Brabant, de Lotier, de Limbourg & d'Anvers. Par la réunion de tant d'Etats, il devint l'un des plus puissans Souverains de l'Europe. Mais il détruisit son propre ouvrage, ou plutôt l'ouvrage de la fortune, en partageant toutes ces Provinces entre ses trois fils, Jean, Antoine &

Charles. Il donna au premier les deux Bourgognes, la Flandre & l'Artois. Au second, le Duché de Brabant & tout ce qui dépendoit de la succession de la Duchesse Jeanne. Il n'appanagea le troisiéme que des Comtés de Nevers, de Rhétel & de la Baronnie de Donzy; pour le dédommager en quelque maniere d'un partage si inégal, il le substitua au Duc de Brabant. 1465.

Le Duc de Brabant & le Comte de Nevers furent tués à la journée d'Azincour; le Duc Jean Sans Peur leur frere aîné ayant péri à l'entrevûe de Montereau, les enfans de ces trois Princes recueillirent leur succession. Philippe fut Duc de Bourgogne, Comte de Flandre, d'Artois & de Bourgogne. Il s'éleva bientôt à un plus haut degré de puissance par les traités d'Arras qui lui assurerent les Villes de Somme.

1465. La mort des deux derniers Ducs de Brabant ses cousins germains aiguisant son ambition, il s'empara de leur succession comme fils de l'aîné de la Maison de Bourgogne, sans faire aucune attention à la substitution faite par le Duc son grand-pere en faveur de Charles Comte de Nevers son troisiéme fils, dont les enfans Charles II. Comte de Nevers & Jean Comte d'Etampes ne se trouverent point en état de faire valoir leurs droits, d'autant plus qu'ils étoient dans un parti opposé au Duc de Bourgogne.

Ils firent leurs protestations & quelques foibles efforts pour les conserver, mais la fortune n'agit pas de concert avec eux, au contraire la puissance & la grandeur des Ducs de Bourgogne s'accrut d'année en année. Philippe le Bon se rendit maître du

Luxembourg, força la Comtesse Jacqueline à lui assurer sa succession qui consistoit dans les Comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Frize, & réunit presque sur sa tête les 17. Provinces, qui, avec les deux Bourgognes le rendirent respectable à toute l'Europe, & formidable même à son Souverain. 1465.

La Maison de Nevers dans l'impuissance & dans l'humiliation fut obligée de baiser la main qui la frappoit, de rechercher la faveur & la protection d'un Prince qui lui retenoit quatre belles Provinces, à quoi ne contribua pas peu le mariage de leur mere Bonne d'Artois avec le Duc Philippe le Bon, ce Prince de son côté, pour leur faire oublier l'injustice qu'il leur avoit faite, ou pour les en dédommager, ne perdoit point d'occasion de se les attacher & de répandre sur eux des graces.

1465. Après la mort de sa seconde femme Bonne d'Artois, le Duc Philippe voulant servir de pere aux enfans qu'elle avoit eus de son premier mariage avec Charles Comte de Nevers, procura en 1437. à Jean le Second, qui n'avoit point encore d'appanage, un mariage avantageux avec Jacqueline, héritiére de la Maison d'Ailly. Outre les belles terres dont elle devoit hériter, elle avoit en dot 20. mille saluts d'or. Le Duc qui peut-être avoit pour lors besoin d'argent, ou qui cherchoit un prétexte à gratifier l'époux, toucha cette somme, & en considération du mariage, lui assigna une pension de six mille francs pour laquelle il lui donna la jouissance du Comté d'Auxerre & des terres de Vorne, d'Osvorne & de la Brielle.

En 1446. le Duc fit encore plus pour le Prince Jean, son

coufin germain, outre les 20. mille faluts qu'il lui devoit de la dot de fa femme, il régla ce qui lui devoit revenir de la fucceffion de fa mere Bonne d'Artois, ce qui montoit à 20. mille livres & jufqu'à ce que le Duc lui rembourfât ces deux fommes, il lui céda les jouiffances des villes de Peronne, de Roye & de Mondidier pour 15. ans. Le Prince Jean fe trouva en poffeffion d'un riche établiffement. Il obtint peu de tems après du feu Roi le Comté d'Etampes. Mais comme ce don l'attacha à la France, il lui fit perdre les bonnes graces de la Maifon de Bourgogne, & lorfqu'il eut recueilli la fucceffion de Charles fon frere, Comte de Nevers & de Rhétel, il lui devint tout-à fait odieux, d'autant plus qu'il avoit embraffé aveuglement les intérêts du Roi & que devenu plus puiffant, il 1465.

ne dissimuloit pas ses prétentions
1465. sur les Provinces substituées à sa
branche.

La guerre du bien public survint, le Roi pour l'opposer au Comte de Charolois, fit le Comte de Nevers Gouverneur de Picardie. Cette guerre tourna mal pour le Roi, qui fut forcé par le traité de Conflans de rendre au Comte de Charolois les villes de Somme, nommement Peronne, Roye & Mondidier, auxquelles il s'obligea de faire renoncer le Comte de Nevers. Par un revers encore plus funeste pour le Comte, il se laissa surprendre dans Peronne & fut conduit à Bethune, où il éprouva toutes les rigueurs de la captivité. Le Comte de Charolois satisfaisoit sa haine, & vouloit par cette dureté obliger le Comte à racheter sa liberté au plus haut prix. La Comtesse de Nevers (a)

(a) Jacqueline d'Ailly.

la négocia avec le Comte, & n'oublia rien pour le fléchir. Mais quoiqu'il l'eût reçue avec la politesse dûe à son rang, il ne relâcha rien de ses intérêts, on lui fit entendre que le Comte de Nevers demeureroit en prison jusqu'à ce qu'il se fût soumis sans réserve aux volontés de son vainqueur. 1465.

Le Comte de Nevers tint ferme près de six mois, mais s'ennuyant à Bethune où il souffroit même des traitemens durs, il offrit au Comte de Charolois la carte blanche & de signer aveuglement tout ce qu'il lui ordonneroit. Le Comte de Charolois profita de cette soumission dans toute son étendue, il lui imposa des conditions presque aussi insuportables que la captivité. Il voulut néanmoins qu'elles parussent volontaires de la part du Comte de Nevers; quoique tout eût été ré-

1465. glé à Bethune, il exigea que les traités ſeroient ſignés à Eglemontiers ; petite ville du Domaine de la Comteſſe de Nevers, & dont le Comte étoit encore en poſſeſſion.

Il paroît cinq traités dattés d'Eglemontiers & ſignés dans le château le 22. de Mars. Le premier eſt une rénonciation pure & ſimple du Comte de Nevers à tous ſes droits ſur les Duchés de Brabant, de Lotier & de Limbourg, ſur le Marquiſat d'Anvers & ſur les terres d'Outre-Meuſe.

Par le ſecond il renonçoit également à la jouiſſance des villes de Peronne, de Roye & de Mondidier, dont le Duc de Bougogne n'avoit pû priver le Comte de Charolois ſon fils.

Le troiſiéme eſt une rénonciation au Comté d'Auxerre, aux terres qui y étoient jointes & à la rente de ſix mille livres Pariſis

établie par le Duc en faveur du Comte de Nevers, & assignée sur ce Comté & sur ces terres. On en alléguoit trois raisons, la premiére que le Duc n'avoit accordé cette rente qu'en considération de la situation où s'étoit trouvé le Comte de Nevers du vivant de son frere aîné, lorsque la modicité des biens de sa maison ne permettoit pas qu'on lui assignât un appanage. La seconde que depuis la mort de son frere aîné il avoit recueilli son entiére succession. La troisiéme qu'il n'avoit point de fils & qu'il étoit naturel que ce Comté & ces terres revinssent au Comte de Charolois seul & légitime héritier de la Maison de Bourgogne. 1465.

Le quatriéme traité contenoit une rénonciation aux créances de 20 mille saluts d'or d'une part provenant du reste de la dot de la Comtesse de Nevers, & de 20.

1465. mille francs à quoi montoit la portion du Comte de Nevers pour la succession de Bonne d'Artois sa mere. Cette renonciation fondée sur la lézion qu'avoit soufferte la maison de Bourgogne par la cession des trois villes de Peronne, Roye & Mondidier, dont le revenu avoit suffi pour payer le capital & les intérêts des deux sommes.

Enfin par le cinquiéme traité le Comte de Nevers consentoit que le Comte de Charolois fût dès le jour de cet acte établi Régent & Gardien irrévocable des Comtés de Nevers, de Rhétel, des Baronnies de Donzy & de Rosay pour la sûreté & l'avantage du Comte de Nevers & de ses sujets. Il reconnoissoit que cet établissement lui étoit nécessaire pour recouvrer les bonnes graces du Comte de Charolois desquelles il avouoit avoir été privé

avec justice. Il donnoit ordre à tous les Gouverneurs & à tous les Officiers de ces pays d'obéir au Comte de Charolois, & il promettoit de n'en mettre aucun que sur la nomination du Gardien.

1465.

Ce dernier traité dépouilloit le Comte de Nevers de toute son autorité dans ses terres dont il n'avoit plus en quelque maniere que le Domaine utile. Le second, le troisiéme & le quatriéme en le privant de la jouissance de tant de villes & du droit de répéter deux sommes si considérables, diminuoit infiniment son revenu & le réduisoit à la fortune la plus bornée. C'étoit le premier traité par lequel il renonçoit à ses droits sur les quatre Provinces substituées qui le touchoit le plus sensiblement. L'espoir de la souveraineté quelque éloigné qu'il soit, flatte l'imagination d'un Prince.

1465. La séduisante ambition des hommes leur fait souvent préferer la chimére à la réalité.

Il y a apparence que tous ces traités furent présentés à Bethune au Comte de Nevers & qu'il s'obligea de les signer à Eglemontiers où il se rendit & où il les signa en effet. Mais ce n'est pas une conséquence qu'il y fût en liberté ; il avoit autour de lui une garde qui l'eût réconduit dans sa prison s'il eût réfusé d'exécuter sa parole. Il y a même une grande difficulté sur le premier traité par lequel il renonça à ses droits sur le Brabant. Quoiqu'il soit comme les autres du 22. de Mars & datté d'Eglemontiers, on prétend qu'on le lui fit signer à Bethune avant de le faire sortir de prison, & qu'ensuite on en changea la date & le lieu, du moins le Comte soutint qu'il y avoit altération dans l'une ou dans l'autre

l'autre, & que la différence de l'encre la prouvoit évidemment. 1465.

Ce ne fut pas la ſeule nullité que le Comte allégua dans ces actes. Il avoit eu une extrême répugnance à les ſigner, il ne s'y ſeroit peut-être jamais déterminé ſans un de ſes Miniſtres nommé Bertaud qu'on avoit laiſſé auprès de lui ſans trop réflechir ſur le ſecours qu'il en pouvoit tirer. Bertaud lui conſeilla de ſigner ces traités & de recouvrer ſa liberté à quelque prix que ce fût. Il l'aſſura que la violence qu'on lui faiſoit, rendoit nul tous ces actes, & qu'il ſeroit toujours à tems de réclamer contre. Il lui ſuggera même un expédient pour la prouver & la rendre publique. Lorſqu'on eut apporté au Comte l'original du contrat de rénonciation aux quatre Provinces ſubſtituées, qu'on le lui eut laiſſé pour le ſigner & le ſcéler, Ber-

1465. taud écrivit en petit caractere ſur la bande du parchemin une proteſtation en bonne forme contre cet acte, & il la couvrit imperceptiblement de la cire qui formoit ſon ſceau. Le Comte ſigna enſuite gayement & remit l'acte aux Commiſſaires du Duc, ſe réſervant à ſe pourvoir en tems & lieu contre tant de renonciations.

Chronique de 1400. Lorſqu'on crut le Comte lié & qu'il ne lui reſtoit plus de reſſource pour ſe dedire, on le mit en liberté ; ſe trouvant encore au milieu des Etats de ſon ennemi, il diſſimula & alla le trouver à Boulogne.

Le Comte de Charolois qui ſe croyoit aſſuré de lui, lui donna toutes les marques extérieures d'amitié. Par un excès de précaution il lui fit encore ratifier à Boulogne le 31. de Mars l'article du traité de Conflans, où le

Roi avoit cédé à la Maison de Bourgogne Peronne, Roye, Mondidier & renonçer de nouveau aux deux créances des 20. mille saluts d'or & des 20. mille francs déja abandonnés. Le Comte de Nevers y répete encore que c'est pour recouvrer les bonnes graces du Duc de Bourgogne qu'il a perdu en se livrant à de mauvais conseils. 1465.

Après tant de foiblesses, tant de lâchetés réciproques, ces deux Princes se séparerent l'un très-satisfait d'avoir dépouillé & humilié son ennemi qu'il croyoit même avoir regagné, l'autre outré d'avoir racheté sa liberté si cherement & déja impatient de courir à la vengeance. Le Comte de Charolois comme pour mettre le sceau à tous ces Traités, convoqua les Etats de Brabant & obtint d'eux une déclaration; ils s'obligeoient après la mort de

Observ. sur les mém. de Com. 1723.

son pere de le reconnoître pour
1465. leur Seigneur. Cet acte est du 27. d'Avril, de son côté il promit de confirmer tous leurs priviléges par un acte datté du camp de Mitry le 3. de Juillet.

Le Roi reçut parfaitement bien le Comte de Nevers, l'encouragea à tirer raison des violences qu'on lui avoit faites dans ces différens traités. Le Comte fit aussitôt assigner le Duc au Parlement pour les voir annuller. Il demanda qu'ils fussent représentés en original pour manifester les injustices du Comte & la protestation qu'il y avoit si adroitement insinuée. Ce fut moins un sujet de confusion pour le Comte de Charolois, qu'un sujet de dépit & de ressentiment.

La haine se ralluma entre ces deux Princes plus impuissante du côté du Comte de Nevers, déja dépouillé, mais par cette raison-

d'autant plus furieuse & plus ardente pour nuire à son ennemi. 1465.

Ainsi finit l'année 1465. mémorable entre toutes les autres pour avoir vû la Monarchie à deux doigts de sa ruine, démembrée d'une de ses plus belles Provinces & dans l'espace de trois mois rétablie dans ses premieres bornes. Cependant les semences de division restoient par l'absence de l'héritier présomptif & par les dispositions des chefs.

Malgré la réunion de la Normandie dont Monsieur venoit d'être dépouillé, les traités de Conflans & de Saint Maur subsistoient, l'appanage de ce Prince avoit été réglé par un traité séparé; quelque irrité que fût le Comte de Charolois de ce dépouillement, il n'osoit en témoigner son ressentiment, la ligue du bien public étant rompue & tous les Princes séparés. Le Roi en avoit

1466. Pâques le 6. d'Avril. Ambassade en Angleterre. *Chr. scand. Chronique de 1400.*

1466. regagné une partie ; il étoit armé & ne pouvoit plus être surpris. Le Comte avoit même lieu de craindre que le Roi n'oubliant jamais le siége de Paris, ne lui fît ouvertement la guerre & pour se venger & pour retirer les villes de Somme. C'est ce qui avoit obligé le Comte, quoiqu'il eût terminé la guerre de Liége à chercher un prétexte pour avoir toujours son armée sur pied.

Dans la disposition où étoient ces Princes, l'essentiel pour eux étoit de s'assurer de l'Angleterre qui eût fait pencher la balance. Le Roi y avoit plus d'intérêt, n'ayant avec cette Couronne qu'une tréve prête à expirer. Il fit partir une célébre ambassade pour aller la renouveller. Le Bâtard de Bourbon en fut le chef, accompagné de quelques-autres Ministres qui partirent de Paris

au commencement de cette an-née. 1466.

Le Comte en même-tems envoya auſſi à Londres l'un de ſes freres naturels, pour entretenir le Roi Edouard dans les bonnes diſpoſitions où il étoit à ſon égard & pour traverſer les deſſeins du Roi. Il avoit d'autant plus lieu de s'en flatter qu'il paroiſſoit étroitement uni avec le Comte de Varvick, premier Miniſtre d'Edouard, & celui qu'on pouvoit dire qui gouvernoit alors le Roi & le Royaume d'Angleterre. Il l'engagea de ſe rendre à Boulogne le 15. d'Avril avec une ſuite de 300. perſonnes que le Comte de Charolois défraya avec une magnificence convenable à ſa naiſſance & au beſoin qu'il avoit de ce favori. Ils paſſerent trois jours enſemble. Après le depart de Varvick, le Comte alla viſiter ſes places de Picardie pour

1466. pourvoir à leur sûreté, pour s'assurer de l'affection de la Noblesse & du Peuple.

Translation du Parlem. de Toulouse à Montpellier.

Catel.

La translation du Parlement de Toulouse à Montpellier étonna d'autant plus que les causes en furent ignorées. Ce Parlement étoit en quelque froideur avec celui de Paris qui avoit refusé d'enrégistrer une ordonnance du feu Roi de 1454, portant que les Conseillers de Toulouse auroient séance au Parlement de Paris. Celui-ci comme étant la Cour des Pairs, prétendoit que ses membres avoient naturellement séance à tous les Parlemens du Royaume, sans vouloir leur communiquer à son siége le même honneur. Le Parlement de Toulouse indigné de cette exclusion, venoit de rendre un arrêt qui ordonnoit que les Conseillers du Parlement de Paris ne seroient point admis à siéger à Tou-

louse jusqu'à ce qu'ils eussent vérifié l'ordonnance de 1454. 1466.

Il ne faut pas croire que ce fût cette action de vigueur ou de justice qui eût indisposé le Roi contre ce Parlement. Ce Prince étoit trop indifférent à de pareilles contestations. Il chargea sept Commissaires d'ordonner aux membres de ce Parlement de lui venir rendre compte de sa conduite par Députés. On avoit expédié des lettres-patentes pour leur commission. S'étant transportés à Toulouse, ils commanderent au Président Henry de Marle de se rendre auprès du Roi avec quatre Conseillers : en même-tems ils notifierent à Jean du Verger second Président, de partir en qualité d'Ambassadeur pour l'Espagne, & lui donnerent ses instructions.

Le Parlement privé de ses deux chefs, resta dans la consternation.

1465. Elle devint plus grande lorſque le Roi, peut-être ſans attendre l'arrivée des Députés, ordonna de l'avis de ſon Conſeil, que pour de juſtes raiſons & pour l'avantage de la Province, le Parlement de Toulouſe ceſſeroit de faire ſes fonctions. Il étoit difficile de comprendre comment la ceſſation de la juſtice pouvoit être utile aux peuples. Preſque auſſitôt le Roi lui permit de reprendre ſes fonctions à la ſaint Martin, mais il le transfera à Montpellier. Le Parlement obéit ſans réſiſtance, l'autorité du Roi étant déja ſi abſolue que ſes volontés étoient des loix ſouveraines.

Bigny, grand Ecuyer. *P. Anſelme.*

On ne pénétra pas mieux la diſgrace de Jean de Gargueſalles, grand Ecuyer, ou comme on parloit en ce tems, le premier Ecuyer du corps, & grand-Maître de l'écurie. Le Roi lui ôta

son office & le donna à Charles, Seigneur de Bigny, Ecuyer d'écurie depuis deux ans, & qui avoit sa sœur Dame d'honneur de la Reine. Bigny dut à cette Dame son élévation. On trouve qu'au mois de Février de l'année précédente, le Roi étant à Razilly lui avoit fait don de deux cens soixante & quinze livres pour avoir une chaîne d'or; les libéralités de Louis XI. faites sans nécessité n'étoient pas des signes équivoques de sa faveur. 1466.

Garguesalles ne se crut pas légitimement destitué, il continua de porter le titre de grand Ecuyer jusqu'en 1475. que le Roi ou pour le dédommager, ou lui ayant rendu ses bonnes graces, le fit Bailly de Troyes, gouverneur de Chinon à 1200. l. de gages & lui en assigna 600. pour son état.

Vers le même tems le Roi

1466. exerca encore sa libéralité envers Guillaume Bournel Seigneur de Lambercourt son Pannetier, il lui donna 2750. liv. pour payer la rançon de Louis son fils qui dans la derniere guerre avoit été fait prisonnier par un gentilhomme nommé Vierzal. Apparemment que le jeune Bournel avoit pris des engagemens pour la payer avant la paix sans quoi il en eût été naturellement exempt. Cette maison de Bournel étoit en considération depuis près de 200. ans. Antoine neveu du Pannetier étoit alors Chevalier de Rhodes & Commandeur d'Auxerre.

Disgrace & mort de Melun la Borde. *Chr. scand. P. Anselme.*

La Cour de France offroit sans cesse de nouvelles images des caprices de la fortune. Comme personne ne pouvoit compter sur une faveur constante, personne aussi ne se regardoit disgracé pour toujours Lhumeur vacillante du Roi où ses

divers intérêts préparoient aux courtiſans des ſcenes nouvelles & variées. La diſgrace de Normanville entraîna celle de la Borde ſon pere. Il lui reſtoit de la faveur de ſon fils le gouvernement de la Baſtille, le Roi le lui ôta & le donna au Seigneur de Blot Sénéchal d'Auvergne. La Borde ſurvécut peu à ce malheur.

1466.

Les mêmes ſoupçons qui avoient cauſé la chûte de Normanville, s'étendirent ſur Château-Neuf du Lau. Le Roi lui ordonna de ſe retirer de la Cour, ordre d'autant plus ſurprenant qu'il ſembloit ne pouvoir vivre ſans du Lau. En cinq ans de faveur ſans parler des charges de Grand-Chambelan & de Sénéchal de Guyenne, il avoit tiré du Roi, qui n'étoit rien moins que libéral, 400. mille écus d'or. On ne ſçait quelles étoient les vûes de du Lau. Il prit un habit

Priſon de du Lau.
Chr. ſcand. Cab. de Louis XI.

qui le déguisoit & erroit dans les
1466. campagnes avec sa suite. Cet équipage le rendant justement suspect, le Seigneur de Chabanais qui le rencontra le 20. de Mai dans les plaines de Cléry, le reconnut & l'arrêta. Il le conduisit au Roi qui sentit croître ses soupçons & l'envoya prisonnier à Sully, d'où le Grand-Prévôt Tristan accompagné de Cérisay Greffier du Parlement, le transfera à Usson en Auvergne, l'une des plus fortes places de France & d'où il étoit le plus difficile de se sauver.

Donation de Thouars au Roi. *Histoire de Fr. d'Amboise.*

Le desir de se conserver les bonnes graces du Prince ou plutôt la haine injuste qu'avoit Louis d'Amboise, Vicomte de Thouars, contre le Seigneur de la Tremoille son gendre, le porta à une extrémité qui ne fut approuvée de personne. N'espérant plus que la Duchesse Douairiere de Bre-

tagne sa fille aînée passât à de secondes nôces, & ne voulant pas avoir pour héritier la Tremoille qui s'étoit marié malgré lui avec sa seconde fille, il fit une donation au Roi de tous ses biens pour en jouir après sa mort & entr'autres du Vicomté de Thouars le plus beau fief de France. Mille vassaux en rélevent. Il le laissa le maître de le réunir à la couronne ou d'en disposer à sa volonté. Mais il excluoit la Tremoille & ses enfans. 1466.

Avant que cet acte fût parfait, la Duchesse de Bretagne aussi sensible aux intérêts de sa famille qu'elle l'étoit peu aux siens, écrivit à son pere une lettre aussi forte que touchante pour le détourner d'une résolution également opposée à la Religion & à l'honneur. Elle écrivit aussi au Roi pour exciter sa pitié & sa générosité. Efforts inutiles! ils ne ser-

virent qu'à signaler sa piété &
1466. son courage. Thouars fut inflexible, le Roi toujours avide d'acquerir, accepta la donation; peut-être eût-il déja voulu en recueillir le fruit dans la crainte que Thouars ne se repentît.

Cette crainte n'étoit pas frivole. La nature se fit sentir à Thouars & lui donna les remords que lui avoit prédits la Duchesse. Il lui manda de chercher un remede, croyant le trouver en elle-même, il consentit qu'elle le fît assigner au Parlement de Paris pour voir casser un acte dont la seule lecture établissoit la nullité, puisqu'il paroissoit fait uniquement en haine de l'héritier légitime. Le Parlement eut assez de courage pour prononcer sur cette nullité & pour remettre les parties dans le même état qu'elles étoient avant la donation. Mais cet arrêt fut cassé par

un autre du Conseil qui évoqua l'affaire & empêcha l'exécution de l'arrêt du Parlement. Cette procédure affoiblit la donation qui ne pouvoit plus subsister que par une extension du pouvoir Souverain. 1466.

Le seul fruit du repentir de Thouars fut sa réconciliation avec sa famille ; la Duchesse en goûta toute la douceur. Morte au monde depuis si long-tems, elle s'en sépara entiérement & se retira au Monastere des Coüets sur Loire, auprès de Vannes. Elle forma le projet d'y bâtir un couvent de Carmelites, elle s'adressa pour ce dessein à Jean Sorel, Général de l'Ordre de Carmes, qui avoit obtenu une Bulle de Paul II. pour reformer cet Ordre. C'est lui qui a été l'Instituteur des Carmelites en France. Il fit venir à la priére de cette Princesse des Carmelites de Liége après que

d'Argentré.

Hist. des Ord. Relig.

leur couvent eut été brûlé en
1466. 1468. Elle leur en fit bâtir un dans le lieu de sa retraite, ce ne fut qu'en 1497. qu'elle y consomma son sacrifice en prenant l'habit de Carmelite dans lequel elle finit une vie qui avoit tant édifié la France.

IV. Treve avec l'Angleterre. *Chr. scand.*

Dans l'incertitude où étoit le Roi du succès qu'auroit en Angleterre la négociation du bâtard de Bourbon, il convoqua le 24. de Mai le ban & l'arriere-ban. Peut-être aussi vouloit-il être assuré de cette ressource en cas de rupture avec le Comte de Charolois, toujours armé. Par cette même raison il augmenta le nombre des francs Archers, nomma pour son Lieutenant-Général à Paris & dans l'Isle de France le Maréchal de Loéhac, fit partir pour veiller sur la Normandie & sur la Champagne le Connétable & le Seigneur de Geysson.

Rap. Thoiras.

La tréve ſignée, il continua les préparatifs de la guerre & dans toutes les villes où il ſe tranſporta ſucceſſivement comme à Orleans, à Chartres, à Bourges, à Mehun-ſur-Yerre & à Amboiſe, il donnoit toujours ſes ordres pour que ſes troupes fuſſent en état. 1466.

Cette tréve fut ſignée au commencement de Juin malgré l'arrivée de la Grutuſe qui venoit de la part du Comte de Charolois pour traiter de ſon mariage avec la Princeſſe d'York. La tréve devoit commencer au 1. d'Octobre & finir en Mars 1468. Elle fut publiée en Juin à Paris où le bâtard étoit déja de retour. Elle n'empêcha pas le ſuccès du voyage de la Grutuſe qui conclut avec le Roi Edouard le 21. d'Octobre un traité d'alliance perſonnelle d'amitié & de fraternité entre ce Prince & le Comte, *Chronique de 1400.* *Rap. Thoiras.*

1466. prélude d'une union plus étroite que le mariage proposé devoit opérer.

Le bâtard de Bourbon Amiral.

Le Roi satisfait des services du bâtard de Bourbon, se confirma dans le dessein de lui donner sa confiance, de l'élever & de s'en reposer sur lui des plus grandes affaires. Ce fut pour lors qu'il lui fit consommer son mariage avec Mademoiselle de Valois. En même tems il lui donna le Gouvernement de Languedoc qu'il ôta au Comte du Maine qui lui étoit toujours suspect depuis la journée de Montlhery. Il y joignit ceux d'Usson, de Honfleur & de quelques petites autres places de Normandie. La mort de l'Amiral de Montauban mit le comble à tant de graces, le Roi lui donna cette importante place.

La Charge d'Amiral donnée au bâtard de Bourbon le rendit

le plus riche Seigneur de France, lui qui six mois auparavant 1466. étoit l'un des plus pauvres. Chatillon frere du Maréchal de Loéhac, eut la grande Maîtrise des Eaux & Forêts, avec la faculté de pourvoir aux offices qui viendroient à vaquer, privilége qui jusques-là n'avoit jamais été accordé & qui ne le fut pas depuis. Casenove s'opposa à l'enregistrement de ses provisions pour la grande Maîtrise de Normandie & de Picardie dont il avoit été pourvu. Elle en resta détachée sous ce Regne. C'étoit le cadet d'une bonne Maison de Gascogne que le Roi avoit pris en affection, à qui il avoit fait épouser Guillemette le Sec, Dame de Gaillarbois & de Charleval. Il étoit aussi Vice-Amiral.

Le Roi regagne le Duc de Calabre.

La plus grande inquiétude du Roi étoit l'absence de Monsieur, source éternelle de guerres & de

1466. divisions. Le Royaume ne pouvoit espérer de tranquillité tant que l'héritier présomptif en seroit éloigné, & qu'on le verroit toujours prêt à appuyer les factions: par sa renonciation au Berry & la perte de la Normandie, il se trouvoit sans avoir de quoi subsister; triste situation pour un Fils de France, mais inévitable aux Princes qui alieneront contr'eux leur Roi & qui voudront en être indépendans.

Le Roi souhaitoit avec ardeur de faire revenir son frere auprès de lui, il crut pouvoir y réussir par le canal du Duc de Calabre, l'un des alliés de Monsieur dans la derniere guerre & bien avant dans sa faveur. Depuis que ce Duc, lors de la conquête de la Normandie, étoit tombé entre les mains du Roi, il étoit resté à la Cour, libre en apparence, mais en effet très-observé. Le

Roi commença de le careſſer, il le ramena d'autant plus facilement dans ſes intérêts, qu'il ſurvint un événement où le Duc crut avoir beſoin pluſque jamais du ſecours & de la protection du Roi. 1466.

Malgré l'aſſiſtance que la France avoit donnée en 1462. au Roi d'Arragon contre les Rebelles de Catalogne, ils avoient perſiſté dans le refus de le reconnoître pour Souverain : abandonnés par le Roi de Caſtille, ils avoient appellé le Duc de Coimbre (*a*) petit-fils par ſa mere d'une Infante d'Arragon, & l'avoient proclamé en 1464. Roi d'Arragon & Comte de Barcelone. Ce Duc ſéduit par ce grand titre étoit accouru pour le mériter & avoit

Mariana.

(*a*) Dom Pedre de Portugal, Duc de Coimbre, fils de Dom Pedre Infant de Portugal, & de Dona Iſabelle Infante d'Arragon, fille de Don Juan I. Roi d'Arragon.

1466. fait la guerre pendant deux ans avec des succès différens.

Le Duc de Bourgogne, peut-être pour contrecarrer le Roi, lui avoit envoyé un corps de ses meilleurs Soldats; mais ils furent défaits & se firent presque tous tuer à la bataille de Prade qui se donna le 28. de Février 1465. où le Duc de Coimbre fut vaincu & mis en fuite par son concurrent. Il survécut peu à son malheur; il mourut 4. mois après à Granosse près de Barcelone. On croit meme qu'il fut empoisonné.

P. Anselme.

Sa mort ne termina pas la querelle. Les Catalans se roidissoient contre les adversités; toujours prévenus que la Reine d'Arragon avoit fait mourir le Prince de Viane, & que le Roi d'Arragon ne l'ignoroit pas, ils vouloient ou périr, ou venger cette mort. Le Duc de Coimbre avoit institué

Mariana.

institué pour son héritier Dom Juan son neveu, fils de sa sœur Dona Isabelle de Portugal Coimbre & de Dom Alphonse V. de Portugal. Les Catalans raisonnerent différemment. Le Prince Dom Juan n'étoit encore que dans sa douziéme année; ils vouloient un Roi qui à leur tête combattît pour eux en personne. Ce fut le Roi de Sicile, René d'Anjou qu'ils élurent; il étoit d'un âge trop avancé pour remplir leurs espérances, mais ils n'ignoroient pas la valeur & les grandes qualités du Duc de Calabre son fils, & ils se croyoient invincibles pourvû qu'il vînt les commander. Ils connoissoient les ressources de la Maison d'Anjou, Souveraine alors de la Lorraine, de la Provence. Ils ne doutoient pas que la France ne l'appuyât pour lui procurer une Couronne. Ils proclamerent donc le Roi

1465.

1466. René, Roi d'Arragon. Ils donnerent en conséquence le titre de Prince de Gironne au Duc de Calabre son fils. Ils députerent vers ces deux Princes pour les presser de venir remplir le Trône où ils étoient appellés.

Si ces deux Princes avoient mûrement réfléchi sur les offres des Catalans, ils en eussent reconnu l'illusion. Ils auroient vû que leurs droits étoient surannés & prescrits par une longue possession des Rois d'Aragon de la Maison de Castille. Que les Catalans n'étoient que des rebelles opiniâtres qui succomberoient à la fin sous les armes de leur Roi; qu'ils ne lui offroient qu'un trône chancélant, environné de précipices : que le Roi étoit bien éloigné de souhaiter leur élévation & d'y contribuer, lui qui redoutoit leur puissance toute médiocre qu'elle étoit.

Pourquoi courir après une Couronne si éloignée & dont le droit étoit si frivole dans le tems qu'ils avoient de si légitimes prétentions sur le Royaume de Naples où ils avoient regné, où ils avoient encore tant de Partisans, & que l'honneur ne leur permettoit pas d'abandonner à leur Concurrent? Tel est le génie de l'homme : flatté par la nouveauté, il court après elle & estime plus de nouvelles espérances que des droits solidement établis. 1466.

Le Duc déja enchanté de ce nouvel empire, s'imagina qu'il auroit bientôt détrôné son ennemi, & que la conquête d'Aragon lui faciliteroit celle de Naples. Il se félicitoit de tant de sceptres accumulés. Il ne balança pas à accepter les offres des Catalans, & il tourna toutes ses pensées à se concilier la bienveillance du Roi, afin d'en tirer

les secours nécessaires à l'exécu-
1465. tion de ses nouveaux projets.

Le Roi ne manqua pas la conjoncture, il songea à profiter du besoin qu'avoit de lui le Duc de Calabre, à qui il n'épargna pas des promesses qui lui coûtoient peu lorsque l'exécution en étoit éloignée. Il y joignit même un bienfait présent, mais de peu d'importance : ce fut un consentement exprimé dans des lettres-patentes du six d'Août de tenir sous son obéissance & sous sa protection la ville d'Epinal.

Mém. de Com. pr. du I. Livre.

Epinal en Loraine étoit une petite ville qui se gouvernoit par ses loix sous la protection de l'Evêque de Metz & d'un Avoüé qui lui rendoit hommage. Sous le feu Roi, mécontente & de l'Evêque & de l'Avoüé, elle s'étoit soumise à la Couronne à condition qu'elle n'en pourroit jamais être aliénée au préjudice

de cette concession Louis XI. en avoit gratifié Thibaud de Neuchatel, Maréchal de Bourgogne. Les habitans fidelles au Roi malgré lui-même, appellerent au Parlement de ce don, & refuserent leurs portes au Maréchal qui les fatigua par des courses & des hostilités: pour s'en délivrer ils se donnerent au Duc de Calabre qui le fit aisément ratifier au Roi. C'est depuis ce tems qu'Epinal étoit uni à la Loraine; Jean d'Anglure qui avoit épousé l'héritiére de l'Avoué, céda dans la suite tous ses droits aux héritiers du Duc de Calabre.

1466.

Pasquiet.

Pour cette petite grace & en vûe du secours que le Duc espéroit de la France contre les Aragonois, le Roi l'engagea à le servir dans la réconciliation qu'il desiroit si ardemment avec Monsieur & avec le Duc de Bretagne. Il n'osoit pousser à bout le Duc,

1466. dans la crainte que le Comte de Charolois n'accourût à son secours : s'il le fatiguoit par des hostilités, c'étoit lorsque le Comte occupé contre les Liégeois ou par d'importantes affaires, ne pouvoit signaler son ressentiment ; dès qu'il en étoit dégagé le Roi revenoit aux négociations.

Mémoires de Com. preuves du premier liv.

Assuré du Duc de Calabre, Louis XI. exigea de lui une promesse autentique de le servir contre son frere. Ensuite il lui fit expédier des lettres-patentes le [illegible]. d'Août pour aller en Bretagne négocier avec Monsieur, toujours qualifié du titre de Duc de Normandie. Le Roi promettoit de ratifier tout ce que le Duc auroit arrêté. Il paroît par les clauses de ces lettres, qu'on y avoit chargé le Duc d'un emploi qui ne lui faisoit pas d'honneur. C'étoit de s'assurer de la personne de Monsieur, s'il en trouvoit

l'occasion, en lui promettant une inviolable sûreté & une pension convenable à son rang. C'étoit tout l'avantage que le Roi étoit résolu d'accorder à son frere. 1466.

Le Duc où ne voulut ou ne put exécuter une commission aussi dangereuse que peu honorable. Il paroît qu'il amena la négociation jusqu'au point qu'il n'y manquoit que de la communiquer au Duc de Bourgogne & au Comte de Charolois. Il y eut un Ambassadeur du Duc de Bretagne envoyé pour ce sujet à ces Princes. Il passa à Montargis où étoit la Cour & où le Roi lui donna une audience favorable. Le bruit se répandit que la Paix étoit faite entre les deux freres, mais on fut bientôt détrompé.

Divers mariages. *P. Anselme.*

Deux grands mariages égayerent un peu la Cour, que les approches d'une guerre fondée sur les dispositions du Roi & sur

1466. celles du Comte de Charolois; remplissoient de troubler & de défiances. Le Comte de Longueville (*a*) & le Connétable épouserent les deux sœurs de la Reine, Agnès & Marie élevées auprès d'elle ; le contrat de la premiere fut passé à Montargis le 2. de Juillet. Le second mariage ne se fit que le premier d'Août ; il sembloit que cette alliance donnât à la fortune du Connétable des fondemens inébranlables, d'autant plus que le Duc de Milan (*b*) venoit d'épouser la Princesse Bonne, autre sœur de la Reine & que le Comte de Génevois (*c*) se maria aussi cette année à Helene de Luxembourg, que le Connétable avoit eue de sa premiere femme, Jeanne de Bar,

(*a*) François d'Orléans, Comte de Longueville, fils aîné du Comte de Dunois.

(*b*) Jean Galeas Sforce, Duc de Milan.

(*c*) Janus de Savoye, frere de la Reine.

Comtesse de Marle & de Soissons. 1465.

Dans ce tems de faveur le Roi accorda au bâtard d'Armagnac des lettres de légitimation pour deux filles qu'il avoit eues à Genep de Marie Sohier.

Assemblée de Notables *Chr. scand. Mezerai.*

C'étoit par le choix du Roi que la Princesse de Savoye avoit épousé le Comte de Longueville. Le besoin qu'il avoit du Comte de Dunois son pere, lui faisoit extrêmement caresser le pere & le fils. Pour ôter tout prétexte au Comte de Charolois de recommencer la guerre, pour entretenir la Noblesse & le Peuple dans les espérances qu'ils avoient conçues, il avoit convoqué l'assemblée des Notables au 16. de Juillet. Elle s'ouvrit ce jour-là au Palais, il s'y trouva vingt-un Seigneurs, Prélats ou Magistrats. Le Comte de Dunois en étoit Président, l'Archevêque de

1465. Rheims célebra dans la Sainte-Chapelle la Messe du Saint Esprit. On agita ensuite toutes les matieres qui avoient occasionné l'assemblée & qui concernoient le soulagement du peuple, l'administration de la justice & la réformation des abus. On y parla avec force, avec éloquence; tous les avis ouvroient des projets & des plans admirables, mais tout se termina à des paroles & rien ne fut suivi d'exécution. Cette assemblée dont on attendoit de si grands avantages, ne fut qu'un vain spectacle qui amusa le peuple pour un tems, & ne servit qu'à exercer l'esprit & les talens des Députés: tel sera toujours le sort des Assemblées où les Rois qui ont seuls les moyens d'en faire valoir les résultats, ne voudront pas y concourir, & qu'ils tâcheront plutôt d'anéantir.

Le Roi qui en attendoit la fin

avec impatience, s'amusoit pendant ce tems-là à une pieuse bagatelle qui ne laissa pas de prévenir les Parisiens en sa faveur. Il fit élever un tombeau de bronze dans l'hôpital de Sainte Catherine à l'honneur d'une des Hospitalieres, morte le 29. de Juin & fameuse par sa dévotion. Elle s'appelloit Alix la Bougote. Après quelques années employées au service des pauvres dans cet hôpital, elle l'avoit quitté pour s'enfermer seule dans une chambre au haut de cet hôpital; elle y étoit restée un an sans communiquer avec personne. De-là elle avoit demandé à être conduite dans un petit logis qui joignoit les Saints Innocents, & s'y étoit tenue récluse dans un cabinet qui avoit une fénêtre sur l'Eglise. De cette fénêtre elle entendoit la messe & l'office. Elle ne parloit jamais à personne, ne

1466.

Alix la Bougote.

Hist. des Ord. Relig.

1466. s'entretenoit qu'avec Dieu ; & donnoit un grand exemple d'oraiſon, de jeûnes & de mortification ; elle mourut dans ces exercices & dans la réputation d'une perſonne extraordinaire & favoriſée des dons les plus précieux.

Fin du ſecond Livre.

LIVRE TROISIE'ME.

LA seconde guerre de Liége où le Comte de Charolois se trouva engagé, dissipa pour un tems les craintes du Roi ; on ne sçait s'il ne l'avoit pas fomentée, il avoit envoyé un Ambassadeur (*a*) à ces opiniâtres Républicains. Incertain du sort de cette guerre il ne vouloit pas prendre de parti. Se flattant toujours que Monsieur concluroit son accommodement & reviendroit à la Cour sans insister sur la Normandie.

1466. Seconde guerre de Liége. *Com.liv.* 1.

Le siége de Dinan fut l'occasion de cette nouvelle guerre ; cette ville rébelle, qui avoit traité si outrageusement le Comte de Charolois, avoit été comprise dans le traité de paix conclu avec les Liégeois malgré tous

Sac de Dinan. *Com. liv.* 2. *c.* 1.

(*a*) Louis Raguier, Evêque de Troyes.

1466. les outrages qu'elle avoit faits au Comte de Charolois. Loin de lui sçavoir gré de son indulgence, elle fit mourir les quatre députés qui avoient signé le traité de paix, comme ayant passé leurs ordres & recommença les hostilités dans le Comté de Namur, elle y commit des excès inouis.

Une espèce de fureur avoit alors saisi les habitans de cette ville aveuglée par la prospérité. Le commerce des ouvrages de cuivre dont elle fournissoit tous les Etats voisins, l'avoit rendue l'une des plus riches des Pays-Bas comme elle en étoit déja l'une des plus fortes & des plus grandes. Peu contens de ces hostilités, leurs chefs recommencerent le siége de Bovines, toujours entraînés par la haine & la jalousie que leurs habitans avoient contre cette petite ville

leur rivale dans le commerce.

Attiré par les cris des assiégés & excité encore plus vivement par le desir de la vengeance, le Comte de Charolois marcha contre les Dinandois. Il les obligea à lever le siége de Bovines, il les assiégea eux-mêmes avec toutes ses forces & une nombreuse artillerie; les approches se firent en plein jour, les fauxbourgs furent emportés malgré toute leur résistance & le Comte s'y logea dans l'Abbaye de Lesse, c'étoit lui qui faisoit le siége, le Duc de Bourgogne n'étant pas encore bien remis d'une grande maladie qui lui avoit duré depuis le 23. de Fevrier jusqu'au 29. d'Avril.

1466. *Chronique de 1400.*

Com. liv. 1. c. 1. Chronique de 1400.

Le Comte avoit auprès de lui ses meilleurs chefs. Il venoit d'en perdre un qu'il regreta beaucoup. Haubourdin (*a*) qui s'étoit tant

Pere Anselme.

(*a*) Jean de Luxembourg, dit Hennequin,

1466. signalé dans la guerre du bien public. Il étoit mort de maladie dans un âge peu avancé.

A la nouvelle de ce siége les Liégeois s'assemblerent en tumulte & résolurent de ne pas laisser périr une ville alliée ; pour la secourir il fallut rompre la paix de Saint Tron qu'ils avoient achetée si cherement. Comme il n'avoit pas été difficile de prévoir leur inconstance, le Duc de Bourgogne pour la prévenir se mit en campagne & se rendit à Namur le 14. d'Août ; en même-tems le Connétable de S. Paul armoit dans ses terres pour grossir l'armée Bourguignone.

Com. ibid. Le siége continuoit avec une extrême vigueur de part & d'autre. Le feu des batteries étoit terrible. Il renversa bientôt une partie des murailles. Les assiégés

Seigneur de Hautbourdin, mort sans enfans de Jeanne de la Tremoille, en 1466.

faisoient de fréquentes sorties dont le mauvais succès ne les épouvantoit point. Ils y perdoient leurs plus braves Soldats & s'affoiblissoient beaucoup. S'ils eussent eu plus de conduite, ils n'eussent pensé qu'à les ménager & qu'à gagner du tems pour donner le loisir aux Liégeois de venir à leurs secours. Leur fureur ne leur permettoit pas ces tempéramens.

1466.

Le Duc de Bourgogne arriva à Bovines le 20. d'Août : par un reste de pitié, il envoya sommer les Dinandois de lui ouvrir leurs portes. Ils ne répondirent à cet acte de clémence que par des paroles injurieuses contre la personne du Duc & celle de son fils ; l'artillerie acheva de foudroyer les murs & le 24. la bréche se trouva en état. Comme la circonvallation n'étoit pas bien faite, la garnison qui connut

Chronique de 1400.

qu'on alloit la prendre d'assaut, se sauva la nuit du 24. au 25. & le matin les habitans se rendirent à discrétion. Le lendemain l'armée des Liégeois parut à la vûe de Dinan pour en faire lever le siége. Etonnés d'y voir l'ennemi dans la place, ils s'en éloignerent plus remplis de dépit que de honte.

1466.
Com. ibid.

Les excès des Dinandois, surtout leur manque de respect pour les Princes ne méritoit pas de grace. La réputation du Comte de Charolois lui imposoit une vengeance plus modérée, mais il n'y donna aucunes bornes, commençant par cet acte de rigueur à signaler son caractere févere & inflexible. La ville fut pillée par méthode pendant trois jours. On la démantela. On la brûla. On la rasa. Ce qu'il y eut de plus affreux, on écouta le ressentiment des habitans de Bovines. A leur

priere on noya dans la Meuſe 800. prisonniers Dinandois. Le reſte fut réduit à une miſere d'autant plus ſenſible qu'ils ſortoient de la plus abondante proſpérité. Dépouillées de tout, mourant de faim, leurs femmes ſacrifioient leur honneur à la plus legére nourriture.

1466. *Chr. ſcand.*

Le vainqueur fut joint bientôt après par l'Evêque de Liége (*a*) ſuivi d'un corps de troupes & par le Connétable (*b*) qui en amenoit auſſi un composé de ſes vaſſaux. Il ne venoit pas en cette guerre au nom du Roi, mais par une ſuite de ſon attachement pour le Comte; il parut chagrin de n'avoir point eu de part au ſac de Dinan qui avoit enrichi l'armée. Pour le dédommager on lui abandonna

Chronique de 1400.

(*a*) Louis de Bourbon, beau-frere du Comte de Charolois.

(*b*) Louis de Luxembourg Comte de Saint Paul, Connétable de France.

le pillage de Thuin qui étoit entré dans le parti des Dinandois aussi bien que ceux de S. Tron.

1466.

C'étoit un moyen bien violent de payer les services d'un allié. Il n'en recueillit pas le fruit. Les habitans de Thuin plus sages que ceux de Dinan, quoiqu'ils vissent l'armée des Liégeois en état de les défendre, se soumirent, consentirent d'abattre leurs portes, leurs murs & se racheterent par une somme d'argent. Ils furent imités par ceux de S. Tron. Le Duc de Bourgogne dont la santé étoit toujours chancelante, partit de Namur en litiére le 5. de Septembre & retourna doucement à Louvain.

L'armée des Liégeois étoit toujours sur pied à quelques lieues de celle de Bourgogne. Elle étoit plus nombreuse quoiqu'elle n'eût point de cavalerie, & étoit composée de soldats

plus déterminés malgré leur peu d'expérience. On comptoit dans l'armée du Comte de Charolois 3000. hommes d'armes, 14000. archers & beaucoup d'infanterie Auxiliaire. 1469.

Le Comte incertain où étoient les ennemis, se mit en marche pour les aller chercher. Il arriva à Montenay le 4. de Septembre, il y resta le 5. & le 6. pour en attendre des nouvelles. Il sçut qu'ils s'approchoient eux-mêmes de Montenay, & il en partit le 7, pour faire la moitié du chemin; il les rencontra plutôt qu'il ne pensoit. Son avant-garde s'étoit égarée par la faute des guides, elle alla camper à la vûe des Liégeois qu'elle trouva rangés en bataille & à leur tête leurs principaux chefs. Le jour étoit déja avancé lorsque le reste de l'armée joignit, aussitôt on se disposa au combat. La soldatesque Lié-

Chronique de 1400.

Com. liv. 2. cap. 1.

1466. geoiſe ne le deſiroit pas avec moins d'ardeur, mais les chefs qui ne voyoient pas quel fruit on retireroit d'une victoire qui leur ſuſciteroit un plus grand nombre d'ennemis, & qui avoient à perdre plus que le peuple, ne ſongerent au contraire qu'à éviter la bataille. Ils conſidérerent quelle diſproportion il y avoit entre une populace mal armée, plus mal diſciplinée & les eſcadrons de tant de braves nobleſſes. Enfin ils diſpoſerent les eſprits à s'humilier & à demander encore la paix. Ils envoyerent des Députés au Comte de Charolois.

Traité de Montenay. Ces Députés donnerent aux mouvemens des Liégeois les cauſes & les couleurs les moins odieuſes. Implorant la clémence du Prince, ils le ſupplierent d'avoir pitié de ce peuple au nom de la Sainte Vierge, dont la fête devoit précisément ſe célebrer le

lendemain. L'armée des Liégeois étoit en face de celle du Comte, & sembloit désavouer par sa contenance fiére & mutine les discours des Députés. Elle paroissoit ne respirer que le Combat. Le Comte qui craignoit l'incertitude du succès ne les rebuta point, il leur fit ses propositions qu'ils furent communiquer à leurs soldats. Enfin après plusieurs allées & venues d'un camp à l'autre on s'accorda. Le dernier traité fut renouvellé, à condition que les Liégeois payeroient une certaine somme d'argent pour les frais de la guerre, & que le lendemain avant huit heures ils fourniroient 300 ôtages pour la sûreté de leur parole. L'Evêque de Liége & ses Ministres qui connoissoient la ville de Liége, nommerent 300. des plus riches Bourgeois. 1466.

La nuit se passa des deux côtés

1466. dans le tumulte & la défiance. Le camp des Bourguignons n'étoit point retranché. La situation du lieu exposoit même beaucoup l'armée, dont une grande partie étoit éloignée de l'autre. Si les Liégeois qui étoient à pied, armés à la legére & qui connoissoient parfaitement le pays, fussent tombés sur les Bourguignons, on ne peut presque douter qu'ils ne les eussent taillés en piéces. Cette crainte occupoit le Comte & les autres chefs. Elle eût encore été plus grande s'ils eussent sçu ce qui se passoit dans le camp ennemi. Les plus séditieux qui comprenoient tous leurs avantages proposerent d'aller attaquer les Bourguignons. Les Députés qui avoient négocié la paix & qui sentoient que son violement retomberoit sur eux, furent les seuls qui s'y opposerent & ils eurent assez de crédit pour l'emporter.

l'emporter. La paix fut donc acceptée par tous les Liégeois. Ils commencerent à rompre leurs rangs & à tout disposer pour leur retour. Les chefs travaillerent à rassembler les ôtages ; ouvrage assez difficile par rapport à leur grand nombre, à leur répugnance, aux différens endroits du camp où ils se trouvoient, & encore à l'autorité précaire des chefs. 1466.

A la pointe du jour le Comte rassembla son armée & la fit mettre en bataille. Les ôtages n'étant point arrivés à huit heures, on marcha contre les Liégeois comme pour les combattre, dans la pensée qu'ils ne vouloient plus exécuter le traité. On vit leur armée en desordre, par pelotons & même plusieurs troupes qui reprenoient le chemin de Liége. Cependant les ôtages ne venoient point. Le Comte s'impa-

tientoit, il étoit près de midi ;
1466. l'état où étoit l'ennemi lui persuadoit qu'il seroit facile de la vaincre & de subjuguer ensuite cette ville superbe.

Il assembla le Conseil de guerre & proposa d'attaquer les Liégeois, coupables d'avoir violé la paix de S. Tron, & de se jouer encore de la derniere grace qu'il venoit de leur faire. Le Maréchal de Bourgogne fut d'avis de ne pas balancer un moment, & soutint qu'ils étoient coupables, hors d'état de résister, & qu'il ne falloit pas manquer l'occasion. Contay appuya ce sentiment, & les montrant par pelotons, la plûpart déja se retirant, il ajoûta que c'étoit l'instant critique pour triompher aisément de ce peuple rebelle & l'humilier pour jamais.

Le Comte demanda ensuite l'avis du Connétable qui fut bien

oppoſé à ceux des deux premiers. 1466.
Il remontra au Comte qu'il ſe déshonoreroit en violant la foi qu'il avoit donnée à ce peuple : que leur déſordre ne marquoit que trop la réſolution où ils étoient de tenir leurs engagemens, qu'on ne pouvoit leur imputer à crime le défaut d'avoir fourni les 300 ôtages en ſi peu de tems : qu'il leur en falloit beaucoup plus pour les raſſembler & pour les diſpoſer : qu'enfin on ne devoit penſer à aucune hoſtilité qu'on n'eût député vers les Liégeois pour ſçavoir leur intention & la cauſe de ce retardement.

On agita longtems ſur ces deux partis, le Comte ſe trouva très-irréſolu entre le deſir d'être défait pour toujours d'un ennemi opiniâtre, fatal à ſa maiſon & à ce qu'il devoit à ſa réputation. Le Comte avoit de la probité &

des sentimens, il se détermina
1466. pour l'avis du Connétable. Il envoya un trompette aux chefs des Liégeois; ce trompette n'alla pas loin sans rencontrer les ôtages qu'on amenoit au Comte. Le traité s'exécuta & les deux armées se retirerent tranquillement.

Si cet événement fut glorieux pour le Comte qui préfera sa foi à un avantage si important, il le fut bien plus au Connétable qui n'ignorant pas les dispositions du Prince, n'hésita point à se déclarer pour la justice. Il en acquit la haine du soldat qui se vit avec indignation privé d'un butin présent à ses yeux & qui ne pouvoit lui échapper, mais ce sont des haines passageres qui expirent après l'occasion & quand elles seroient durables l'honnête-homme sçait s'y exposer plutôt que de trahir son devoir.

Le Roi toujours armé avoit observé toutes les circonstances de la guerre de Liége pour en profiter. On ne peut presque douter que si elle eût eu des fondemens durables, ou si les Bourguignons y eussent reçu quelque echec, il n'eût saisi l'occasion de se joindre aux Liégeois & d'attaquer le Comte de Charolois. Il ne précipita rien, sur tout se flattant toujours de regagner Monsieur & le Duc de Bretagne. Bientôt il s'applaudit de sa prudence, alors il reprit la voie des négociations, il envoya des Ambassadeurs au Comte qui leur donna audience à Bruxelles le 24. de Septembre. Ils y resterent jusqu'au mois de Novembre que le Comte en partit pour la Hollande après avoir aussi entendu ceux du Duc de Bourbon & du Comte d'Armagnac. Tout mécontent qu'il étoit du premier,

1466.

Chronique de 1400.

1466. il ne laissoit pas d'entretenir intelligence avec lui pour en faire usage selon les occurrences. Il regnoit parmi tous ces Princes un esprit de duplicité dont le Roi avoit donné l'exemple. Le Comte n'eut pas en Hollande une Cour moins grosse qu'à Bruxelles. L'Electeur de Tréves, les Evêques d'Utrec & de Metz, le Comte de Blanquenhen allerent lui rendre visite à Goric dans le mois de Décembre. En Fevrier les Ambassadeurs de Monsieur & ceux du Duc de Bretagne arriverent aussi à Goric & le Comte fut instruit par eux de tous les mouvemens du Roi. Les fréquentes infirmités du Duc de Bourgogne rappellerent bientôt le Comte auprès de lui. Il le rejoignit à Lille sur la fin de l'année.

Maladie contagieuse *Chr. scand.* Depuis le mois de Septembre il regnoit à Paris une maladie

contagieuse qui désola cette grande ville. Elle s'étendoit dans tout le territoire de sa juridiction. Les excessives chaleurs du mois d'Août qui durerent jusqu'à la fin de Septembre, la firent naître & il s'y joignit des fiévres pestitentielles qui enleverent dans les commencemens un nombre prodigieux d'habitans. On en compta jusqu'à 40000 tant dans Paris qu'aux environs : le cimetiére des Innocents ne suffisant plus pour les enterrer, il y eut une ordonnance de Police pour porter les morts au cimetiére de la Sainte Trinité. Les Médecins qui traitoient de cette maladie n'en furent pas eux-mêmes exempts. Il en mourut un grand nombre, entr'autres le fameux Arnoul, Médecin & Astrologue du Roi, homme renommé par sa science, par sa sagesse & par un caractere qui répandoit toujours de l'agré-

1466.

Saiss. add. à l'hist. de Louis XI.

1466. ment sur ses actions & sur ses paroles. On prétend qu'il l'avoit prédite, fait très-incertain, mais qui lui fut très-inutile.

Tout gémissoit dans Paris. Tout se tournoit vers Dieu suivant la coutume des hommes dans l'adversité. On lui adressa des vœux & des priéres, après plusieurs processions on fit venir des environs de Soissons les Chasses de

Mezerai. Chr scand. Saint Crepin & de Saint Crepinien. Enfin on découvrit & on porta en procession la Chasse de Sainte Geneviéve. Le mal contagieux diminua & finit entierement en Novembre, mais on se ressentit long-tems de ses cruels effets. La ville se trouva dépourvûe d'un grand nombre d'habitans, la maladie en avoit emporté beaucoup, & il en étoit sorti une si grande quantité que le Roi invita par un Edit tous ses Sujets & jusqu'aux Nations étrangeres

à venir la repeupler. Il accorda des priviléges à ces nouveaux habitans. Les bannis & les criminels devoient même jouir de l'impunité. Il falloit que le mal eût été extrême pour recourir à des voyes si nouvelles & si peu usitées. 1467.

Au commencement de cette année le Roi qui avoit reçu en grace le Comte de Damartin dès la précédente, lui fit sentir qu'il vouloit réparer par des faveurs signalées tous les maux qu'il lui avoit faits. Le Comte avoit pris une route nouvelle pour se reconcilier avec son Roi, en portant les armes contre lui & en se déclarant le plus dangereux de ses ennemis. Sa valeur & sa prudence avoient procuré aux Conféderés les plus heureux évenemens.

Pâques le 29 de Mars. Damartin grand-Maître de France.

Le Roi en avoit mieux compris le danger d'avoir un tel en-

1467. nemi & les avantages qu'il en retireroit lui-même s'il pouvoit le regagner.

Damartin de ſon côté qui prévoyoit que tôt ou tard l'autorité Royale prévaudroit, ſaiſit avec empreſſement l'occaſion de ſe raccommoder avec le Roi. On croit qu'il contribua à la défection de la Normandie, du moins il abandonna Monſieur dans la déroute de ſes affaires & il vint trouver le Roi au Montil-les-Tours, où il eut bientôt ſujet de s'applaudir du parti qu'il avoit pris. Il prêta un nouveau ſerment de fidélité envers & contre tous, & ſçut ſi bien convaincre le Roi de ſon attachement & de ſa foi, que ce Prince mit en lui ſa plus intime confiance. Il ôta au Comte d'Eu la charge de Grand-Maître de France & en revêtit Damartin. Ce n'eſt pas qu'il fût mécontent de ce Prince dont la fi-

Chr ſcand. P. Anſelme.

délité étoit ſans reproche. Mais les charges étoient alors à la volonté du Souverain, & le Roi ne conſultoit que ſon intérêt pour en diſpoſer. 1467.

On ne voit pas que le Comte d'Eu en ait temoigné du mécontentement. Peut-être que le Roi l'en dédommagea par quelqu'autre bienfait. Les proviſions de Damartin furent expédiées le 23. d'Avril, ce ne fut que le commencement des graces accordées à ce Seigneur. Le Roi le fit en même-tems ſon Lieutenant-Général en Champagne, & Commandant des quatre compagnies de 400. hommes d'armes de Salazar, de S. Juſt, de Vignoles & de Conignan. *Cab. de Louis XI.*

Damartin rentra en même-tems dans tous ſes biens, dont il avoit été dépouillé par l'arrêt de 1463. moins ſenſible à la fortune & à toutes ces dignités qu'à *P. Anſelme. Cab. de Louis XI.*

1467. sa réputation que cet arrêt avoit flétrie, il demanda une révision pour cause d'erreur. Elle lui fut accordée, le Parlement revit tout le procès pour reformer son arrêt, matiére délicate & qui ne pouvoit sauver ce grand corps du reproche, ou d'injustice, ou de précipitation. Les procédures durerent 16 mois entiers, on eut recours à un expédient qui mit à couvert l'honneur du Parlement & rétablit celui de Grand-Maître. Il prouva que dans l'information un nommé Renaud du Frénay, avoit tronqué les circonstances essentielles, celles qui justifioient invinciblement Damartin. Ces preuves furent discutées & vérifiées; après un long examen il intervint un arrêt au mois d'Août de l'année 1468. qui cassa & annulla celui de 1463. rétablit Damartin dans sa bonne renommée, dans ses biens & qui

ordonna que du Frénay feroit entendu de nouveau pour faire fa dépofition en entier ; que s'il ne fe préfentoit pas à la Cour pour dépofer, ou fi on ne pouvoit recevoir fa dépofition fur les lieux, la Cour députeroit des Commiffaires pour la recevoir. 1467.

Le Comte rentra dans tous fes biens, mais il fe trouva une difficulté fur la terre de Saint Fargeau qu'il avoit acquife lorfqu'on décreta fous le dernier régne les biens du Sur-Intendant Jacques Cœur. L'arrêt qui dépouilla Damartin en 1463. allégua pour caufe de confifcation qu'il s'étoit prévalu de fa faveur pour fe faire adjuger cette terre à trop bas prix. Sur ce prétexte elle fut rendue aux héritiers du Sur-Intendant. Damartin revint contre l'expofé & pour ôter jufqu'au foupçon de la moindre prévarication, il en paya une feconde *Mém. de Montpenf. 1729.*

fois le prix à ces héritiers. Cette

1467. belle terre deux fois acquise, passa par succession à Antoinette sa petite fille mariée dans la Maison d'Anjou Meziéres, fondue dans celle de Bourbon Montpensier.

Mort du Comte d'Angoulême. *P. Anselme.*

Le 30. d'Avril Jean d'Orléans Comte d'Angoulême & de Périgord, Prince du Sang, mourut dans son château de Cognac âgé de 61. ans. Il étoit petit-fils du Roi Charles V. & oncle du Duc d'Orléans. Ce Prince ne s'étoit pas intrigué dans les brouilleries de l'Etat, n'avoit jamais recherché les plaisirs & les faveurs de la Cour. Vivant en paix dans son appanage il n'y étoit occupé que du soin d'en rendre les peuples heureux. Sa maison où il regnoit un ordre admirable & une sage économie, étoit l'asile des pauvres & la ressource des malheureux. Il veilloit avec une grande

attention sur ses officiers, afin qu'ils rendissent exactement la justice; & il ne dédaignoit pas de monter quelquefois à leur tribunal pour l'administrer par lui-même, n'ignorant pas qu'originairement les Princes l'exerçoient eux-mêmes, & qu'ils sont responsables de ceux qu'ils y commettent. 1467.

Instruit par l'adversité pendant sa longue captivité en Angleterre, il y avoit puisé dans l'étude, les principes des plus grandes vertus. Il n'admettoit dans sa compagnie que des gens sages & vertueux. Robert de Monbrun, Evêque d'Angoulême, prélat digne des premiers siécles, étoit sans cesse auprès de lui & cultivoit ses heureuses inclinations. Un Augustin pieux qu'on nommoit frere Georges, & qui lui servoit d'Aumônier, avoit ordre de lui crier de

1467. tems en tems en ne l'appellant que par son nom de baptême : *Jean vous mourrez, souvenez-vous-en, & que Jesus-Christ est mort pour vous.* La réputation de sa piété étoit si bien établie qu'on jetta les yeux sur lui dans le Concile de Bâle pour l'élever au souverain Pontificat. Mais on prévit le refus qu'il eût fait de la Tiare. Il tomba malade & fit son testament au commencement de 1467. Il le remplit de legs pieux ; prêt de mourir, il voulut demeurer tout habillé sur son lit. Il expira enfin, emportant tous les cœurs de ses sujets, qui ne l'appelloient que *le bon Comte*, surnom glorieux !

P. Anselme. Pendant sa captivité, il s'attacha à la musique & y excella. Il eut un fils naturel en Angleterre qui le vint trouver en France où le feu Roi lui donna des lettres de légitimation en 1458.

On l'appelloit Petit-Jean d'Angoulême, le Comte depuis son retour avoit épousé Marguerite fille d'Alain IX. Vicomte de Rohan, & de Marie de Bretagne, dont il laissa Charles Comte d'Angoulême, & Jeanne d'Orleans qui épousa Charles de Coétivi Comte de Taillebourg. 1467.

Ce Prince fut inhumé dans la cathédrale d'Angoulême, où sa veuve lui fit ériger un Mausolée. Occupée uniquement de la mémoire de son époux, elle s'attacha à l'éducation de son fils que le Roi ne négligea pas, il nomma pour être son gouverneur & pour administrer toutes ses seigneuries Jean, XV. seigneur de la Rochefoucault, le premier & le plus puissant des vassaux du jeune Comte.

Entrevûe à Rouen du Roi & du Comte de Varvick.

Quoique le Roi fût toujours armé, que les hostilités continuassent sur les frontieres de Bretagne;

1467. que de toutes parts les cœurs & les esprits fussent ulcerés, chacun se tenoit dans l'inaction. Le Comte de Charolois & ses alliés attendoient quelque instant critique. Le Roi n'osoit pousser la guerre en Bretagne dans la crainte que le Comte n'attaquât de nouveau la France. Maître de la Normandie, il n'avoit intérêt que d'y faire renoncer Monsieur, & de le faire revenir à la cour; mais ce Prince résistoit & persistoit toujours à prendre le nom de Duc de Normandie, & de porter au doigt l'anneau Ducal qui en marquoit l'investiture.

Dans ces défiances réciproques, & dans cette égalité de forces, toutes les parties tournoient leurs regards du côté de l'Angleterre, seule capable de faire pancher la balance. La parenté & l'ancienne alliance du Roi avec la maison de Henry

VI. tenoit en défiance le Roi Edouard contre Louis XI. mais ce Prince étoit lié & cherchoit à se lier encore plus étroitement avec la maison de Bourgogne. Le bâtard de Bourgogne y retourna au mois d'Avril de cette année, y joûta dans un Tournois contre le Seigneur de Scales, frere de la Reine Elisabeth. L'arrivée à Londres de deux Ambassadeurs des Ducs de Normandie & de Bretagne augmentoient encore les soupçons & les craintes du Roi qui ne voyant aucun jour à s'unir avec Edouard, songea à lui susciter en Angleterre des occupations qui l'empêchassent de se mêler des affaires de France. L'Angleterre toute soumise qu'elle paroissoit à ce Prince, couvoit dans son sein un feu qui pouvoit aisément s'embraser.

1467.

Chronique de 1400.

Le Comte de Varvick qui lui avoit mis la couronne sur la tête,

Rap. Thoiras.

étoit mécontent. Quoique ce fût
1467. mal-à-propos, Edouard ne devoit pas rester indifférent sur ses démarches. Il eut dû l'appaiser ou le perdre. Trop fier pour le rechercher, trop bon pour l'anéantir, il se contenta de lui ôter le ministere, de dépouiller l'Archevêque d'Yorck son frere de la charge de grand Chambellan, & d'élever sur leurs ruines le Lord Rivers, frere de la Reine Elisabeth, en le créant grand Trésorier & grand Connétable.

Varvick & l'Archevêque quitterent Londres & se retirerent dans leurs terres, mais ce ne fut ni avec l'air, ni avec l'équipage de gens disgraciés. Le Roi Edouard n'avoit pas touché à leur fortune, ils avoient des biens & des revenus immenses; la réputation de Varvick le suivoit par-tout, on le regardoit toujours comme le plus grand ca-

pitaine de la nation, & le changement d'Edouard n'en apporta aucun dans les cœurs de toutes les créatures de ce Comte à qui même Edouard avoit laiſſé le gouvernement de Calais, le plus important & le plus riche d'Angleterre. 1467.

Le Roi qui jugeoit ſi ſainement de la ſituation des Cours étrangeres, prit ce moment pour rechercher l'amitié de Varvick, il lui envoya des Agents ſecrets pour lui offrir ſon alliance & ſa protection. N'oſant confier toutes ſes vûes à ces ſecrets Emiſſaires, il lui propoſa une entrevûe où ils puſſent parler à cœur ouvert. Varvick l'accepta, le Roi Edouard la permit. Dans la froideur qui étoit entre ce Prince & ſon ancien favori, il n'étoit pas naturel qu'il ſouffrît cette entrevûe avec un Roi qu'il avoit offenſé & qui ne paſſoit pas pour

être indifférent ſur les injures.
1467. Il eſt plus vraiſemblable de croire que la tréve ſubſiſtant entre les deux Couronnes, Varvick ſoit venu en France comme par hazard & dans un pays ami. Malgré ces apparences trompeuſes, ſi Edouard & ſes Miniſtres n'en prirent pas d'ombrage, il falloit qu'ils pouſſaſſent la ſecurité juſqu'à l'excès.

Chr. ſcand. Le jour de cette entrevûe ayant été marqué, le Roi qui s'étoit rendu à Paris partit pour Chartres, d'où il alla le 7. de Juin avec le Duc de Bourbon & pluſieurs Seigneurs de ſa Cour à la Bouille, petit port de Normandie, à 7 lieues de Rouen, vers l'embouchure de la Seine. Sur le midi le vaiſſeau du Comte de Varvick parut, il deſcendit dans un bateau avec ſa ſuite & trouva le Roi ſur le port qui le reçut avec tous les témoignages de la plus

grande considération. Il lui donna à dîner magnifiquement. Après 1467.
le repas le Comte rentra dans son bateau, remonta la Seine jusqu'à Rouen, le Roi & sa Cour y allerent par terre.

On n'eût pû faire à Rouen de plus grands honneurs à un Souverain, que ceux qu'on rendit par l'ordre du Roi au Comte de Varvick. Il y entra par la porte du Quay Saint Eloy, tous les corps vinrent au devant de lui, le Clergé même revêtu de ses plus riches ornemens avec la croix & la banniere. On le conduisit jusqu'à l'Eglise de Notre-Dame où il fit sa priére & son offrande, de-là il alla aux Jacobins où on lui avoit préparé son logement.

Le Roi n'oublia rien pour le divertir & le régaler. Chaque jour les fêtes succédoient les unes aux autres. Pour lui faire plus d'hon-

1467. neur & lui marquer plus de confiance, la Reine & les Dames de sa Cour se rendirent à Rouen. Il étoit deffrayé lui & sa suite aux dépens du Roi qui ajouta à cette magnificence de riches présens tant à lui qu'à ceux qui l'accompagnoient. Les présens qu'il fit au Comte consistoient en une coupe d'or garnie de pierreries & en plusieurs piéces d'étoffes d'or. Le Duc de Bourbon lui donna aussi un diamant de prix.

R. Thoiras. Le Comte passa dix jours francs à Rouen où il eut de longs & de fréquents entretiens avec le Roi. On croit qu'ils ne tendoient à rien moins qu'à détrôner le Roi Edouard & à rétablir le Roi Henry VI. Il n'étoit point d'expédient plus sûr pour faire triompher le Roi de tous ses ennemis.

Chr. scand. Après ces dix jours le Comte se rembarqua, le Roi le fit escorter

corter par l'Amiral, l'Evêque de Laon, Popaincour & plusieurs autres Seigneurs. Sa Majesté retourna ensuite à Chartres le 25. de Juin pour passer quelque-tems dans le beau château du Bellay, où elle avoit résolu de faire quelque séjour. Dans ce dessein elle fit venir le Conseil à Chartres. 1467.

Mort de Philippe le Bon Duc de Bourgogne. *Rélat. de la mort du Duc de Bourgogne*

Le Roi y reçut la nouvelle de la mort du Duc de Bourgogne, de ce Prince fameux, qui avoit fait le destin de la France, en la précipitant dans les plus grands malheurs, lorsqu'il s'étoit déclaré son ennemi & en rélevant son Trône lorsqu'il s'étoit reconcilié avec Charles VII. Prince qui fut la terreur de ses ennemis, l'amour de ses sujets, l'admiration des étrangers & aussi puissant que les Rois. Il étoit dans sa soixante-onziéme année. Il se portoit assez bien le vendredi 12 de Juin, il jeûna suivant sa cou-

tume avec assez d'austérité, observant dans ce jeûne de ne rien manger qui eût eu vie. La nuit suivante sur les deux heures du matin il lui prit subitement une esquinancie. La fiévre survint presque aussitôt, & à six heures du matin un transport au cerveau; sa gorge enfla toujours, il ne put absolument rien avaler, il fut d'abord à l'extrémité.

1467.

Chronique de 1400.

On dépêcha un courier au Comte de Charolois. Il ne put arriver à Bruges que le soir du 15. Il trouva le Duc son pere prêt d'expirer & ne pouvant plus parler. Triste spectacle pour un fils, qui malgré la vivacité de ses passions, avoit toujours infiniment aimé & respecté son pere. Aussi fut-il pénétré de la plus excessive douleur. Le Duc mourut ce jour même à neuf heures & demie du soir sans qu'on n'eût pû lui faire aucun reméde.

Rélat. de la mort. Ibid.

Les cris, les pleurs & les regrets de ses peuples étoient la plus magnifique oraison funebre qu'on pût faire de ce bon Prince qui régnoit bien plus sur les cœurs que sur les biens de ses sujets. 1465.

Le 22. le nouveau Duc lui fit faire de superbes obséques à S. Donatien de Bruges. L'Evêque de Tournay officia & fut assisté de 18. autres Prélats au nombre desquels étoit l'Evêque de Cambray, fils naturel du défunt. *Preuves du sec. livre.*

Son corps fut porté aux Chartreux de Dijon auprès de celui de feu Duc Jean son pere, ainsi que le Duc Philippe l'avoit ordonné par son testament. Il y faisoit un grand nombre de Legs pieux, sur-tout à diverses Communautés de Chartreux, ordre qu'il honoroit d'une singuliere protection. Il y donnoit aussi 40 mille francs, somme considérable pour ce siécle, aux pauvres des deux

1467. Bourgognes & des Pays-Bas, divisible par moitié, l'une aux pauvres des deux premieres Provinces, l'autre à ceux des Pays-Bas. Il y avoit un legs de 30. mille francs pour ses domestiques, un de 2500. pour le Seigneur de Beurre son fils naturel, & un autre de 25. mille francs pour Marie sa fille naturelle mariée à Pierre de Beaufremont, Comte de Charny.

P. Anselme, Le nombre de ses enfans naturels étoit scandaleux. Outre ces deux & l'aîné Corneille mort en 1442. il en laissa 14.

Antoine qu'on appelloit le grand Bâtard Seigneur de Beurre, Chevalier de la Toison, Comte de Sainte Mehenout, de Guisnes, de la Roche & de Château Thierry, étoit né en 1421. de Jeanne de Prêle, celle des maîtresses du Duc la plus qualifiée, fille de Louis Seigneur

de Liſy. Beaudoin le ſecond étoit Seigneur de Falais. Il y en avoit 1467. trois dans l'Etat Eccléſiaſtique, Jean Evêque de Cambray, Raphaël Evêque de Roſen & Philippe Evêque d'Utrecht. Ce dernier étoit ſi beau dans ſa jeuneſſe qu'il étoit ſuivi de toutes les Dames. Depuis il ne les ſuivit que trop lui-même ayant eu pluſieurs bâtards. Dans le gouvernement de ſon Diocéſe, il étoit beaucoup plus indulgent pour les Prêtres qui avoient le foible de la galanterie, que pour ceux qui étoient addonnés au vin. On excuſe volontiers dans les autres ſes propres foibleſſes. Peut-être encore parce que l'âge n'affoiblit pas ce dernier vice.

A l'égard des filles outre la Comteſſe de Charny, il avoit Anne, veuve d'Adrien de Borzell qui ſe remaria à Adolphe de Cleves, Seigneur de Raveſ-

1467. tein ;. Iolande, femme de Jean d'Ailly, Seigneur de Piquigny, Cornelie mariée à Etienne de Toulongeon, Seigneur de Mornay, Catherine qui épousa Humbert de Luirieu, Seigneur de la Queille, & Marie qui se fit Réligieuse.

Avénement de Charles, Duc de Bourgogne. *Com. liv. 4. c. 13.*

Le Duc Philippe avoit eu trois femmes, Madame Michele sœur du feu Roi, Bonne d'Artois Princesse du Sang & Dona Isabelle, Infante de Portugal qui vivoit encore & dont il laissa Charles Comte de Charolois qui récueillit seul cette opulente succession, composée de quatre Provinces qui rélevoient de la Monarchie Françoise. La Bourgogne Duché, la Picardie, l'Artois, la Flandre & de 12. qui dépendoient de l'Empire ; le Brabant, le Lhotier, le Marquisat du Saint Empire, le Hainaut, le Limbourg, le Comté de Na-

mur, la Seigneurie d'Utrecht, la Hollande, la Zélande, la Frise 1467.
& le Comté de Bourgogne. On pourroit à peine nombrer les pierreries, la vaisselle d'or, d'argent & les riches ameublemens qu'il laissa. Il y en avoit pour meubler le Palais de trois Rois. Pour d'argent comptant le Prince son fils ne trouva que 100. mille écus. Depuis plusieurs années le feu Duc ne levoit point de tailles sur ses sujets. Il aimoit mieux que ses trésors fussent entre leurs mains, assuré de les y trouver dans le besoin, mettant sa félicité à les voir dans l'abondance & à les faire jouir de la paix qu'il entretenoit soigneusement avec tous ses voisins. Il laissoit donc à son fils outre tant d'Etats & tant de biens, les cœurs de ses Sujets, trésor inestimable & plus précieux pour les Rois que les monceaux d'or & d'argent.

Preuves du sec. liv.

1467. Dès le 17. de Juin le nouveau Duc envoya le Seigneur du Fay (*a*) l'un de ses Chambelans en donner avis au Roi, il lui écrivoit la lettre la plus respectueuse, il lui demandoit l'honneur de ses bonnes graces & lui offroit les services de toutes ses Provinces, même de celles qui relevoient de l'Empire. Malgré ces soumissions apparentes il ne laissa pas le 15. de Juillet de renouveller alliance avec le Roi d'Angleterre. Moyen le plus sûr pour contenir le Roi & pour l'empêcher d'opprimer le Duc de Bretagne avec qui le nouveau Duc étoit étroitement lié aussi bien qu'avec Monsieur.

Rap. Thoiras.

Séjour du Roi à Chartre.

Chr. scand.

La mort du Duc de Bourgogne donna beaucoup à penser au Roi. Le nouveau Duc n'étant plus retenu par le respect qu'il devoit à son pere, se trouvoit

(*a*) Everard Bouton.

en liberté de ſuivre les mouvemens de ſon ambition, & l'antipatie naturelle qu'il avoit pour le Roi. Si le Roi eût pû vaincre la ſienne, il auroit pû ſe flatter de ramener ce Prince & de regner paiſiblement, mais il haïſſoit encore plus le Duc qu'il n'en étoit haï. Il ne pouvoit perdre de vûe le deſſein de l'humilier & de dompter le Duc de Bretagne qui retenoit toujours Monſieur dans ſes Etats. Il perſiſtoit à vouloir l'en retirer par les armes & à les employer pour ſubjuguer le Duc & le réduire à ſes volontés. 1467.

Le ſéjour qu'il fit au château de Mellay près de Chartres, quelque paiſible qu'il parût, ne l'empêchoit pas de rouler dans ſon eſprit mille nouveaux projets. Il fit examiner le procès de Robert de la Motte & de Jean Raoul depuis longtems priſonniers, ac-

cusés par Pierre le Maréchal,
1467. Religieux de S. Lo, d'avoir conspiré contre sa personne. Pour en rendre le jugement plus sûr & plus solemnel, il fit venir de Paris le Président Boulanger & sept autres Juges qu'il entretint à Mellay & qu'il envoya ensuite à Chartres pour grossir le Conseil. Il fit discuter cette affaire avec exactitude. Il semble que leur voyage eût encore d'autres motifs : avec ces 8. personnes il y en avoit trois Marchands. Le procès fut examiné avec une extrême attention. On ne trouva point de preuves juridiques de l'accusation, le Religieux suivant la loi établie contre les calomniateurs, fut condamné à être noyé dans l'Eure & fut exécuté le 29. de Juillet. On mit en liberté les prisonniers auxquels l'accusateur avoit supposé plusieurs complices. Il n'est pas aisé

de comprendre pourquoi ce Moine avoit intenté cette accusation. 1467.

L'Amiral qui avoit reconduit en Angleterre le Comte de Varvick, revint joindre le Roi à Mellay. Il avoit été saluer le Roi Edouard à Londres & y avoit fait quelque séjour. Il lui avoit fait des complimens au nom du Roi, peut-être pour lui ôter le soupçon de l'entrevûe de Rouen & lui insinuer qu'elle n'avoit été qu'une partie de plaisir. On croit que l'Amiral étoit aussi chargé de négocier une prolongation de la tréve. Il n'y réussit pas; Edouard se contenta de joindre aux honnêtetés qu'il lui fit des ustenciles de chasse comme des trompettes & des bouteilles de cuir pour y porter le vin & l'eau, il l'avoit chargé de les présenter au Roi de sa part. Le peuple qui se prend toujours à l'écorce, plaisantoit sur ce présent en le com-

parant aux coupes d'or que le
1467. Roi avoit données au Comte de Varvick, mais ce n'étoit pas à Edouard que le préſent avoit été fait.

Ce fut à Mellay que le Roi mit ſa derniere main à la déclaration pour repeupler Paris, qui y admettoit toutes les nations & contenoit une ample amniſtie. Elle s'étendoit aux fauxbourgs & à la banlieue. Elle fut auſſitôt publiée & enrégiſtrée au Parlement.

Malgré cette prétendue déſertion dans Paris, le Roi ordonna que tous les Bourgeois ſe rangeroient ſous des banniéres, qu'ils éliroient des Officiers & qu'ils feroient proviſion d'armes. Les Eccléſiaſtiques n'en étoient pas exempts. Il convoqua en même-tems le ban & l'arriere-ban. C'étoient là des diſpoſitions pour la guerre qui ne pouvoient

regarder que le Duc de Bretagne. Le Duc se mettoit en état de la soutenir. 1467.

Entrée de la Reine à Paris.
Chr. scand.

Au milieu de ces préparatifs le Roi voulut que la Reine fît son entrée à Paris, où elle n'étoit point encore venue depuis son arrivée en France. Il s'y rendit du château de Mellay le dix-huit d'Août, & les Parisiens se disposérent à récevoir cette Princesse d'une maniere convenable. Elle fit son entrée par eau. Le Corps-de-Ville alla bien loin au devant d'Elle sur la riviere dans plusieurs batteaux richement ornés & couverts. Il y en avoit un pour elle plus grand & plus magnifique que les autres. Elle y entra avec Bonne de Savoye sa sœur, accordée au Duc de Milan & avec toute sa Cour. Cette flotte galante vogua au gré du vent jusque dans l'Isle au bruit de la musique & des instrumens militai-

1467. res. Il y avoit un batteau où étoient les enfans de chœur de la Sainte Chapelle qui chantoient des virelais à l'honneur de la Reine, preuve de la médiocrité du goût de ce siécle. A cette galanterie étoit joints un cerf de diverses pattes confites qui avoit au cou un écusson des armes de Savoye, des dragées, des confitures & des fruits en abondance. On distribuoit le tout à la suite de la Reine, & des flacons de vin à tous ceux qui en vouloient boire ou en emporter. Le batteau étoit semé de fleurs.

Dans la ville il y eut plus de dignité. L'Evêque de Paris à la tête de son Clergé, le Parlement & les autres Corps vinrent recevoir la Reine à la descente du batteau. Les rues étoient ornées de théatres chargés de décoration, de tableaux & de statues. La Reine alla faire sa priére à

Notre-Dame, d'où elle alla par eau devant la porte des Céleſtins. Elle y trouva des chevaux pour elle & pour toute ſa ſuite. Elle ſe rendit aux acclamations du peuple au palais des Tournelles où étoit le Roi & où l'on avoit préparé un ſpectacle. Il y eut un grand ſouper, toute la nuit Paris fut illuminé, rempli de feux de joie & de tables, où chacun ſe livra aux plaiſirs. 1467.

Le mariage de Villepreux prolongea les fêtes. Il étoit frere du Cardinal Balüe, Evêque d'Evreux qui ſe faiſoit appeller le Cardinal d'Evreux pour cacher la baſſeſſe de ſa naiſſance. Ce Cardinal étoit alors dans le plus haut dégré de ſa faveur. Il poſſédoit entiérement le cœur & la confiance du Roi, qui croyoit n'avoir rien à craindre d'un homme qui ne tenoit à aucune perſonne qualifiée, & que tant de

Faveur de Cardinal Balue.
Chr. ſcand.

raiſons devoient lui attacher uni-
1467. quement. Ce Prélat le gouvernoit, du moins autant qu'un Prince de ce caractere pouvoit être gouverné, il diſpoſoit des graces, adminiſtroit les finances, ſon crédit ne mettoit point de bornes à ſes eſpérances.

Comblé de Bénéfices & des bienfaits du Roi, il ſe comportoit avec aſſez de modeſtie dans ſa faveur, & le mariage de ſon frere marquoit qu'il ne cherchoit pas des appuis étrangers. Il lui avoit fait acquérir les Terres de Villepreux, de Fontenay, de Noiſy-le-Sec, & de Porcheres. Cette année il le fit pourvoir d'une Charge de Maître des Comptes, place aſſez médiocre pour le frere d'un Cardinal & d'un favori. Si le Cardinal eût voulu, il n'y eût point eu de grandes Maiſons où il n'eût pû lui choiſir une femme. Mais pour éviter l'en-

vie, & ne donner aucun ſoupçon au Roi, il lui fit épouſer Philippe, fille de Jean Bureau de Monglas, & Maître des Comptes. 1467.

C'étoit une famille opulente, & très-attachée au Roi. Le choix étoit ſage, la fille très-bien faite, belle, & d'une humeur agréable. Ces nôces furent célébrées le 5. de Septembre à l'Hôtel de Bourbon, avec magnificence. Le Roi, la Reine, le Duc & la Ducheſſe de Bourbon, le Comte de Nevers, la Dame de Bueil, fille du Roi, & preſque toute la Cour, les honorerent de leur préſence. On fit ſuivant l'uſage de ce ſiecle beaucoup de préſens aux époux, il y eût pluſieurs repas de nôces chez les Officiers de la Maiſon du Roi. Ce Prince y alla manger avec la Reine, & une partie de ſa Cour, ſe plaiſant à ces ſortes de parties autant qu'il haïſſoit les grandes fêtes & la compagnie de

la haute nobleſſe, où il falloit
1467. qu'il ſe contraignît & tînt ſon rang.

Le 10. de Septembre il y eut un ſouper chez le premier Préſident Dauvet, où ſe trouverent, avec les nouveaux mariés, le Roi, la Reine, Madame de Bourbon, la Princeſſe de Savoye, & pluſieurs Bourgeoiſes de Paris, qui ſuivant le goût du Roi ſe faufilloient avec les Princeſſes. De ce nombre étoient la Dame de Monglas, belle-mere de la mariée, & Perette de Chalons. Il faiſoit encore chaud, le premier Préſident avoit fait préparer des bains richement & délicieuſement ornés. L'uſage en étoit alors très-fréquent. La Reine ne ſe baigna point, s'étant trouvée un peu indiſpoſée, mais Madame de Bourbon, & la Princeſſe de Savoye, ſœur de la Reine, ſe mirent dans un même

bain, pendant que dans un autre se baignerent la Dame de Monglas & la Dame de Chalons. 1467.

Luxe & mode. *Chronique de 1400. Chr. scand. Com. de 1723.*

Le luxe des Bourgeoises de Paris ne cédoit en rien à celui des Dames de la Cour. Elles suivoient réguliérement les modes, & en inventoient souvent. Il en régnoit alors une nouvelle, qu'on a vûe en partie renouvellée dans le dix-septiéme siécle. Quelque fécond que soit l'esprit de bagatelles, il s'épuise, les modes ont leur retour comme les autres actions de la vie. Les Dames portoient des bonnets, & au bas de leurs jupes de riches galons; les longues queues de leurs robbes furent retranchées. Elles mettoient sur leur tête des couvrechefs, qui par derriére descendoient jusqu'à terre, comme les voiles des anciennes vestales, ce qui n'empêchoit pas que sur le devant de la tête elles ne frisas-

sent & rangeassent leurs che-
1467. veux avec beaucoup d'art, & d'une maniere fort galante, inventée par la Passefilon, pour qui on disoit que le Roi avoit du foible. On appelloit cette coëffure, des cheveux à la Passefilon. Les Dames prirent aussi de larges ceintures d'or ou d'argent, qui avoient des serrures de même métail.

A leur imitation les hommes qui ne sont gueres plus sages, changerent aussi de décoration. Ils imaginerent des Justes-aux-Corps qui n'alloient que quatre doigts plus bas que la ceinture, à peu près comme des pourpoints. Ils laisserent croître leurs cheveux, qui souvent leur retomboient sur le visage. Ils prirent aussi des bonnets en pain de sucre, & leurs souliers étoient à longs becs, comme on les portoit sous Charles VI. Ils affec-

toient d'avoir des domeſtiques encore plus parés qu'eux ; ils leur faiſoient porter des pourpoints de ſoye ou de velours. Tel eſt le faſte de la Nation Françoiſe, plus au-dehors que dans l'intérieur, condamnant ce qu'elle pratique & toujours entraînée par l'exemple.

1467.

Mort du Maréchal de Montmorency.

P. Anſelme.

En ce tems-là mourut Jean II. Seigneur de Montmorency, Maréchal de France, le plus ancien Seigneur, le plus honnête homme du Royaume, & aſſez ſage pour ne s'être pas intrigué dans la guerre du bien public ; il étoit dans ſa ſoixante-onziéme année. Le Roi qui l'aimoit & le conſidéroit le regretta beaucoup : il eut pour héritier ſon fils Guillaume, qu'il avoit eû de ſa ſeconde femme Marguerite d'Orgemont. Nous avons rapporté comment & pourquoi il avoit déshérité ſes deux fils du pre-

1467. mier lit, établis en Flandre, où ils firent deux branches de leur Maiſon qui ſubſiſtent encore & qui n'ont pas été moins renommées que la branche cadette, à qui le droit d'aîneſſe fut tranſféré.

Cour des Aydes de Montpellier. *Confér. des Ord.*

Le Parlement de Toulouſe étoit toujours à Montpellier. Comme ſi le Roi eût voulu décorer cette Ville de tous les avantages d'une Capitale, il y rétablit la Cour des Aydes que le feu Roi avoit ſupprimée en 1442. Il la compoſa de cinq Généraux d'Aydes & en nomma premier Préſident Louis l'Huilier, Conſeiller au Parlement de Paris. La Déclaration eſt du 10. de Septembre.

Le Parlement refuſe d'enregiſtrer l'abolition de la pragmatique. *Chr. ſcand.*

Une affaire plus importante attira l'attention de la Cour & de Paris. Le Cardinal d'Alby, revenu depuis peu de Rome, preſſa le Roi de faire enrégiſtrer

au Parlement l'Edit d'abolition 1467.
de la Pragmatique. On ne ſçait ſi ce ne fut point alors qu'il apporta au Roi un Bref du Pape, qui lui conféroit le titre de *Très-Chrétien*, qu'on ne voit pas qu'il ait pris avant cette année & que ſes ſucceſſeurs ont toujours porté depuis. Le Roi n'avoit pas grand empreſſement pour l'exécution de cet Edit, qui n'avoit pas été trop obſervé, quoiqu'il eût été rendu dès le 27. de Novembre de l'année 1461. Les intérêts du Roi avoient changé; il prétendoit que les Papes l'avoient en quelque maniere dégagé, en ne lui tenant rien de ce que leurs Miniſtres lui avoient promis. Honteux cependant de ſe dédire, il conſentit que le Cardinal travaillât à ſatisfaire le Pape; il chargea de faire enrégiſtrer l'Edit le Cardinal Balue, qui ne voulut pas manquer cette occa-

1467. sion de plaire à la Cour de Rome, dont il se vouloit ménager la protection, distinguant ses propres intérêts de ceux de son Maître & de ceux du Royaume.

Les deux Cardinaux sentoient la difficulté qu'ils pourroient trouver dans le Parlement à cet enrégistrement. Pour l'applanir & montrer en quelque maniére un exemple à ce grand Corps, ils envoyerent d'abord l'Edit au Châtelet, où il fut publié & enrégistré sans la moindre opposition.

Le Cardinal Balue alla en personne au Parlement pour l'y faire enrégistrer; il choisit le tems des Vacations, où la Cour étoit moins nombreuse. La Chambre s'assembla dans la grande Salle, mais le Procureur Général, Jean de S. Romain, s'y trouva; c'en fut assez pour renverser les projets du Cardinal; non-seulement

il ne conclut pas à l'enrégiſtrement, il s'y oppoſa encore formellement. 1467.

Le Cardinal s'emporta contre lui, le menaça de l'indignation du Roi & de le faire deſtituer de ſa Charge. Uniquement ſenſible au devoir, S. Romain lui répondit qu'il ſçavoit qu'il ne tenoit ſa charge que par une grace du Roi; que Sa Majeſté pouvoit l'en dépouiller quand elle voudroit; mais que tant qu'il la rempliroit, il ne lui ſeroit jamais reproché d'en avoir fait les fonctions au deshonneur du Roi & au préjudice de l'état. Il ajouta que la Pragmatique étoit une loi ſage, fondée ſur les anciens canons, que le Cardinal lui-même auſſibien que tous les Evêques devroient avoir honte d'en ſolliciter l'abolition.

Rien ne put ébranler ce cœur intrépide & zèlé pour ſa Patrie.

1467. Le Cardinal s'en retourna couvert de confusion. La hardiesse de saint Romain excita celle de l'Université; elle envoya le Recteur signifier au Légat un appel au futur Concile de la Bulle du Pape, qui annulloit la Pragmatique, & le Recteur fit enrégistrer son appel au Châtelet. Le Roi ordonna au Cardinal de ne pas pousser plus loin cette affaire. La situation où il se trouvoit avec le Duc de Bretagne prêt de renouveller la guerre civile, ne permettoit pas au Roi de mécontenter le Parlement. De plus, il s'embarrassoit peu du succès de cet enregistrement. Il crut néanmoins devoir ôter sa charge à S. Romain pour ne pas laisser impuni un exemple dangereux, ou peut-être céda-t-il au ressentiment du premier Ministre, car il ne pouvoit qu'admirer la fermeté de ce Magistrat pour qui

P. Faure, hist. Eccles.

il conçut plus d'eſtime, & qu'il combla dans la ſuite de divers bienfaits, qui le dédommagerent avantageuſement de la perte de ſa charge. 1467.

Revûe de Paris.

Dans la vûe qu'avoit le Roi d'humilier le Duc de Bretagne, & de le forcer à lui rendre Monſieur, il ne penſoit qu'à affoiblir le Duc de Bourgogne toujours uni avec ces deux Provinces. N'oſant le faire à découvert, il ſe ſervoit de voies indirectes pour attirer à ſon parti les meilleurs ſerviteurs de ce Prince & le priver de leurs ſervices. Il gagna d'Auxy & la Baume Monrevel, tous deux Chambelans du Duc & pourvûs à la Cour des premiers emplois. D'Auxy étoit ſon premier Chambellan, Sénéchal & gouverneur de Ponthieu. Le Roi le fit Amiral des côtes de la Somme, & lui fit don de la fortereſſe de Falais. D'Auxy remit

P. Anſelme.

au Duc sa charge de premier
1467. Chambellan, & le gouvernement d'Oudenarde. Comme le Roi étoit le Seigneur suzerain, ces défections ne jettoient point de lâches sur les vassaux. Il paroît que dans ce siécle, la Noblesse croyoit avoir la liberté de changer de maître, pourvû que leur changement ne fût accompagné ni de trahison, ni de perfidie.

Monrevel eut deux brevets de Conseillers d'Etat & de Chambellan du Roi qui goûta tellement son génie, que cette année même il le fit Gouverneur de Paris.

Gouffier Boissy, dont le Roi avoit soupçonné la fidélité & qu'il croyoit engagé avec le Duc, fut reçu à se justifier, & rentra en grace. Elle fut suivie du don des terres de Roche-Servieres en Champagne, & du Sec-Sonay en Touraine, suivant la coûtume de rencherir par ses bienfaits sur

les torts qu'il avoit fait. Boissy avoit épousé Louise d'Amboise, fille de Pierre, Seigneur de Chaumont. 1467.

Malgré le vuide que la derniere contagion avoit causée à Paris, & qui avoit occasionné l'Edit pour le repeupler, le Roi ordonna une revûe générale des Milices de cette grande ville, pour voir sur quoi il pouvoit compter dans un besoin. Il y eut un ban publié le 14 de Septembre, pour ordonner à tous les Bourgeois depuis 16 ans accomplis jusqu'à 60, de se trouver à cette revûe en armes, sous peine de la vie : ceux qui n'avoient point d'armes étoient obligés d'y porter un bâton de défense. *Chr. scand. Cab. de Louis XI.*

Cette revûe se fit entre les portes du Temple & de S. Antoine jusqu'à Conflans. Ces milices étoient rangées en bataille dans ce grand espace sous 67. ban-

1467. niéres de métiers, presque autant d'étendards & de guidons des principaux Corps de la ville, tels que le Parlement, la Chambre des Comptes, le Trésor, la Cour des Aides, la Cour des Monnoyes, le Châtelet & l'Hôtel-de-Ville. Le tout montoit à 80. mille hommes dont il y en avoit 30. mille armés de harnois blancs ou de brigandines. Un nombre si modique dans la ville de l'Europe la plus peuplée fait connoître la diminution de ses habitans & le peu d'effet qu'avoit produit jusques-là la proclamation pour la repeupler.

Cab. de Louis XI. c. 2. La Cour assista à cette revûe comme à une occasion de divertissement. La vûe de cette milice étoit un spectacle assez singulier. Le Roi, la Reine, un très-grand nombre de Dames & de Seigneurs la voyoient défiler & se ranger en bataille. Louis

XI. avoit fait conduire ſur les lieux un grand nombre de tonneaux de vin qu'on défonçoit & qu'on diſtribuoit aux ſoldats. Chacun rioit & plaiſantoit ſur la figure, l'air & les armes de la plupart des Bourgeois & des Artiſans. 1467.

L'émotion de Gand.

Le Duc de Bourgogne n'ignoroit ni les diſpoſitions où étoit le Roi, ni aucune des meſures qu'il prenoit contre Monſieur & contre le Duc de Bretagne, mais il ſe trouvoit dans une ſituation qui le forçoit de diſſimuler. Il éprouvoit la vérité de cet ancien proverbe qui couroit depuis ſi long-tems en Flandre, *que les Gantois aimoient beaucoup ceux qui avoient été ou qui devoient être leurs Souverains, mais qu'ils ne pouvoient ſupporter le joug de ceux qui l'étoient.*

A peine le nouveau Souverain eut-il rendu les derniers devoirs

au Duc ſon pere, qu'il partit de
1467. Bruges avec ſa Cour le 28. de Juin pour aller faire ſon entrée ſolemnelle dans la ville de Gand, Capitale de Flandre, qui donnoit le mouvement aux autres Provinces & de laquelle il ſe croyoit ſingulierement aimé. Tout s'y paſſa le premier jour aſſez tranquillement. Il ſe vit le lendemain bien loin de ſes eſpérances. Malgré l'heureux gouvernement du feu Duc & l'abondance dont il avoit fait jouir ſes ſujets, les Gantois n'avoient point oublié qu'il les avoit privés du plus beau de leurs priviléges qui conſiſtoit à élire leurs officiers & à demeurer unis en corps de métiers ſous 72. banniéres : union qui ne pouvoit être que fatale à l'autorité du Prince & au repos de ſes Etats. Voyant le nouveau Duc encore mal affermi, prêt à entrer en guerre

avec la France & qu'il se prépa-
roit contre lui à Liége de nou- 1467.
veaux mouvemens, ils ne balancerent pas à saisir ce moment favorable de rentrer dans leurs droits.

Le 30. de Juin ils prirent l'oc- *Com. l. 1. c. 14.*
casion d'une procession que faisoit la confrérie de S. Lieuvain pour la suivre en armes. Lorsque la chasse de ce Saint fut vis-à-vis d'un bureau où se levoient les droits sur le bled qu'ils avoient eux-mêmes établis pour les frais de la derniere guerre, soutenue contre le feu Duc, ils s'écrierent que la porte étoit trop basse pour que la Chasse pût passer sans se baisser. Ils disoient qu'il n'étoit pas de la décence que le Saint se baissât : sur ce prétexte ils abbattirent le bureau, se rendirent au grand Marché & poserent au milieu la Chasse qu'ils environnoient toujours armés.

1467. A la premiere nouvelle le Duc se rendit dans une maison au Marché, il parut à une fénêtre, parla au peuple, lui commanda de se séparer & de reporter la Chasse dans l'Eglise. A la voix respectable du Prince quelques-uns s'ébranlerent pour obéir, mais le plus grand nombre s'y opposa & s'écria qu'on leur fît auparavant justice de plusieurs Ministres du feu Duc qu'ils accusoient de divers crimes. Le Duc promit de les contenter & fit encore des efforts pour les obliger de se retirer. Ce fut en vain, leurs clameurs redoublerent & le Duc fut contraint de se retirer lui-même.

Mémoires de Com. t. 2. pr. 1723. Le nombre des séditieux augmentoit toujours. Ils s'expliquerent enfin, ils demanderent le rétablissement de leurs privileges; qu'on abolît les droits sur le bled; qu'on leur rendît leurs

bannières & la faculté d'élire les Doyens des métiers ; qu'on nommât des Commissaires pour le gouvernement de leur ville ; qu'on ouvrît les portes condamnées par le traité de Gavre, enfin qu'on leur accordât une pleine amnistie. 1467.

Le Duc ne pouvoit se résoudre à perdre tout d'un coup les fruits des travaux de son pere ; le tems qu'il employoit à déliberer ne fit qu'irriter ce peuple furieux. Sa troupe grossissoit toujours & ne quittoit point le marché, y couchant & y faisant apporter à boire & à manger. Ils y resterent huit jours entiers, le Duc apprenoit en même-tems que le mal étoit contagieux, que les villes voisines imitoient Gand, que dans plusieurs on avoit massacré quelques-uns de ses officiers. Il n'avoit point de troupes pour les réduire, il eût été fa- *Com, ibid.*

1467. cheux de commencer son régne par l'effusion du sang de ses sujets.

Pour dissiper cette émotion & se procurer un avenement paisible dans des circonstances si délicates, il envoya aux séditieux un billet écrit & signé de sa main. Il leur accordoit ce qu'ils lui demandoient. Il eut à peine fait cette démarche que les 72. bannières des corps des métiers furent arborées dans le marché. Cette cérémonie fut accompagnée de tous les témoignages de la plus grande joie. La Chasse de Saint Lieuvain fut reportée à Saint Bavon & un calme profond succéda à la plus furieuse émeute.

Mém. de Com. ibid.

De Gand le Duc alla à Louvain le 12. de Juillet, il y prit possession du Duché de Brabant & des Etats qui y étoient annexés. Le 14. il fit son entrée à Bruxelles, où il tint Cour ou

Chronique de 1400.

verte : le 28. il fit expédier des lettres - patentes confirmatives des priviléges accordés aux Gantois. C'étoit une preuve sensible que cette grace n'étoit plus forcée, mais dans le fonds il ne le faisoit que par le besoin qu'il avoit de ses sujets, dans la conjoncture de sa prochaine rupture avec le Roi, & dans la crainte d'un nouveau soulévement des Liégeois. 1467.

Il alla ensuite tenir le Chapitre de l'ordre de la Toison à Bruges ; il y nomma huit Chevaliers. Edouard Roi d'Angleterre, dont il commençoit de rechercher la sœur en mariage pour s'unir plus étroitement avec lui contre le Roi. Le Prince Jacques frere du Duc de Bourbon & de la feue Comtesse de Charolois. Philippe de Savoye Comte de Bresse, frere du Duc de Savoye, Jean de Damas Seigneur de Blessy, Jacques de Luxem- *Farin.*

1467. bourg Seigneur de Richebourg, frere du Connétable ; Philippe de Crevecœur, fils du Seigneur des Querdes ; Claude de Montagu Seigneur de Conches & Louis de Chalons Seigneur de Châteauguyon, frere du Prince d'Orange.

Notes du 1. liv. c. 2. P. Anselme. Chronique de 1400.

Cette maison de Chalons étoit alors dans une grande considération à la Cour de Bourgogne. Quoique la Principauté d'Orange y fût entrée au commencement de ce siécle, elle n'en étoit pas moins restée attachée aux Ducs de Bourgogne. Louis de Chalons, second Prince d'Orange mort en 1463. avoit laissé de sa seconde femme Elionore d'Armagnac, Guillaume Prince d'Orange & le nouveau Chevalier de la Toison. Guillaume avoit épousé Catherine de Bretagne, fille de Richard Comte d'Etampes & de Marguerite d'Orléans. Il en avoit Jean Seigneur d'Ar-

gueil, qui promettoit encore plus qu'aucun de ses Ancêtres. Le Duc de Bourgogne & pour l'élever & pour s'en faire un serviteur encore plus dévoüé à sa maison, lui fit épouser cette année la derniere sœur de la feue Comtesse de Charolois, Jeanne de Bourbon. Le Prince d'Orange devint comme le beau-frere du Duc. 1467.

Troisiéme guerre de Liége.

Quoiqu'il se fût répandu un bruit sourd d'une nouvelle revolte des Liégeois, le Duc n'avoit pû y ajouter foi, se reposant sur la précaution qu'il avoit prise de leur faire donner en ôtage 300. de leurs principaux Bourgeois. Il ne pouvoit se persuader qu'ils voulussent exposer leur vie & les livrer à son juste ressentiment. Cette idée qui eût été bonne entre des Princes ou avec un ennemi qui eût agi par regle, se trouva fausse à l'égard d'un

1467. peuple furieux qui ne consultoit que son caprice & sa haine. Irrité que son Evêque s'opiniâtrât contre son devoir & contre la foi des traités à ne point prendre les Ordres Sacrés, ce peuple résolut de secouer son joug & de se délivrer en même-tems des assujettissemens du dernier traité avec le Duc de Bourgogne. Ils ne firent pas la plus legere attention au sort de leurs ôtages quoiqu'ils fussent presque tous leurs parens & leurs amis. Peut-être se flatterent-ils d'être soutenus par le Roi qu'ils n'ignoroient pas être dans la disposition d'attaquer ce Prince. Mais c'est leur faire honneur que de leur attribuer ces vûes de politique. Ils ne prénoient conseil que de leur fureur & de leur présomption.

Com. liv. 2. cap. 2. Ils se souleverent d'un commun accord, & investirent le Palais de leur Evêque qui n'eut que

le tems de ſe ſauver & de ſe retirer à Huy. Il n'y fut pas longtems en sûreté quoiqu'il y eût une garniſon Bourguignone. Les Liégeois coururent l'y aſſiéger, & preſſerent ſi vivement la place qu'ils l'emporterent le ſecond jour, l'Evêque étoit ſorti avec les Bourguignons. Huy fut pillé méthodiquement par les vainqueurs qui s'applaudirent beaucoup de ce ſuccès. 1467. *Chr. ſcand.*

L'Evêque ſe réfugia auprès du Duc qui n'avoit pas beſoin de ſa préſence pour être excité à le venger. Il avoit pris pour lui l'affront, ſur-tout les Liégeois ayant verſé le ſang de ſes ſujets & attaqué une place qui étoit ſous ſa puiſſance. Son naturel impétueux ne lui permit pas d'examiner ſi l'Evêque avoit donné lieu à la rebellion, ni s'il n'étoit pas plus à propos de l'appaiſer par la négociation. Il jura d'en prendre une

1467. mémorable vengeance. Il ordonna que toutes ses troupes s'assemblassent à Louvain. Il fit notifier à tous ses vassaux de s'y rendre ; & dans la déclaration de guerre qu'il fit publier contre les Liégeois, il voulut que les Hérauts tinssent une épée d'une main & de l'autre un flambeau allumé, pour signifier qu'ils n'avoient point de quartier à espérer ; prémices d'une guerre furieuse dont réciproquement la haine & la passion étoient l'ame & le guide.

Le Roi se dispose à secourir les Liégeois. *Com. liv. 2. c. 2.*

Le Roi vit avec joie cette nouvelle occupation du Duc, & songea à en profiter. Jusqu'ici il n'avoit osé pousser à bout le Duc de Bretagne, dans la crainte de voir rentrer en France le Duc de Bourgogne, & de renouveller la guerre du bien public. Il avoit eu recours à l'artifice, pour tâcher de désunir ces deux Princes. Sa principale attention avoit été

de leur couper toute ſorte de communication, faiſant garder ſi étroitement les paſſages qu'ils ne pouvoient ni s'écrire, ni s'envoyer de Couriers, il falloit qu'ils ſe ſerviſſent de la Mer pour concerter leurs projets, voie non-ſeulement très-longue, mais encore très-fautive & ſujette aux plus grands inconvéniens. 1467.

Perſuadé que le Duc de Bourgogne ſeroit rebuté, ou qu'il craindroit les ſuites de ſa nouvelle guerre, le Roi choiſit ce moment pour le détacher des intérêts du Duc de Bretagne; il le fit preſſer de lui abandonner ce Prince, en lui offrant de ne ſe point mêler de la querelle des Liégeois, & de les laiſſer ſuccomber ſous ſes efforts. Cette tentative fut inutile. Le Duc étoit le Prince de ſon ſiécle le plus jaloux de ſa foi & le mieux inſtruit de ſes intérêts. Il ſe flata

de ſubjuguer Liége, de ſecourir
1467. Monſieur & le Duc de Bretagne.
Chr. ſcand. Le Roi ne balança plus à ſe joindre aux Liégeois, il leur envoya un Ambaſſadeur pour les aſſurer de ſa protection. Ce fut François Rayer, Bailli de Lyon. En même tems il donna ſes ordres pour faire partir un ſecours des 6000. francs Archers de Champagne, auxquels ſe devoient joindre quatre Compagnies de 100. hommes d'armes, dont étoient Capitaines Salazar, Conichan, Vignoles & un autre Seigneur, mais le tems qu'il fallut pour les aſſembler, pour leur équipement & pour leur marche, ne leur permit pas d'arriver à tems. L'emportement réciproque des deux ennemis prévenoit de bien loin les regles & les précautions ordinaires de la guerre.

Les ordres du Duc avoient été

si précis & si absolus, qu'en très-peu de jours toutes les forces des Pays-Bas se rendirent à Louvain. Avant de se mettre à leur tête il tint Conseil, pour délibérer sur le sort des 300. ôtages que les Liégeois avoient fournis par le dernier Traité pour garans de leur foi. Par le droit des gens ils devoient payer de leur vie l'infidélité de leur Nation. Quoique ce fût une extrême rigueur, il y avoit lieu de craindre que le Duc, dans l'excès de sa colere, ne consultât trop ce droit. Contay, la meilleure tête de son Conseil, ouvrit le premier avis & conclut qu'il falloit les faire tous mourir pour punir ce peuple perfide & l'épouvanter pour l'avenir. Le Duc éprouva pour lors combien il est nécessaire que le Conseil des Princes soit composé de plusieurs. Les plus sages, emportés souvent par leurs pas-

1467. Conseil des ôtages. *Com. liv. 2. c. 2.*

sions, tombent dans l'erreur; on
1467. ne devroit pas, dira-t-on, admettre dans ces Conseils des gens esclaves de leurs passions. Mais comme hommes ils y sont tous sujets: le seul reméde est qu'il y ait plusieurs Conseillers qui se puissent rectifier les uns les autres.

Le tour d'Imbercour vint, (a) il parla bien différemment. Il dit que les ôtages n'étoient pas cause de la révolte de leurs compatriotes, qu'ils n'avoient eu que des vûes droites & généreuses en sacrifiant leur liberté & en exposant leur vie pour le salut de leur Nation: qu'il seroit indigne d'un Prince Chrétien de verser tant de sang innocent pour punir un crime que d'autres avoient commis: que le Duc le pouvoit à la

(a) Guy de Brienne, Seigneur d'Imbercourt, Comte de Meghem, Gentilhomme de Picardie, né auprès d'Amiens.

rigueur, mais que c'étoit souvent une injustice que de se servir de tout son droit : qu'une pareille exécution ne feroit que porter à l'excès la rage de l'ennemi ; qu'enfin, pour mettre Dieu à tous égards dans son parti, il falloit montrer par une action d'humanité que le Prince n'étoit ni cruel ni vindicatif. Il opina à mettre en liberté tous les ôtages & il appuya sur les avantages qu'on en retireroit : il dit qu'on rendroit les Liégeois odieux ; qu'on gagneroit le cœur de ces 300. personnes les plus considérables de la Nation, & qu'ils feroient les premiers à remontrer à leurs Citoyens l'injustice de leur procédé & à les ramener au devoir. Il ajouta seulement qu'il les falloit obliger à ne pas porter les armes contre le Duc, & que si on les surprenoit en contravention il n'y au-

1466.

roit plus de quartier pour eux.

1467. Le Duc, juste quand il étoit de sang froid, n'hésita pas à se déclarer pour cet avis, que tout le monde approuva. On admira même le bon sens & l'humanité d'Imbercour. Les plus sages avoient souffert du parti cruel qu'avoit proposé Contay, & il y eut un des Conseillers qui, aussitôt que Contay eut parlé, ne put s'empêcher de dire tout bas à Comines, qui étoit aussi du Conseil; *Voyez-vous cet homme qui quoique vieux jouit encore d'une parfaite santé ; j'oserois parier que le Conseil terrible qu'il vient de donner ne demeurera pas impuni, & que son auteur mourra avant l'an expiré.*

Ambassade du Roi au Duc de Bourgogne *Com. ibid.*

Le Duc alla presque aussitôt joindre son armée près de Louvain. Il étoit prêt de partir lorsqu'il arriva une solemnelle Ambassade du Roi : à la tête des

Seigneurs

Seigneurs qui la composoient étoient le Cardinal Balue, son premier Ministre, & le Connétable qui possédoit alors toute sa confiance. Il étoit aisé de comprendre, par le rang de ces deux Ministres, l'importance des affaires dont ils étoient chargés. Dans leur audience qu'ils eurent le 24. d'Octobre, ils notifiérent au Duc que le Roi étoit fort surpris qu'il se disposât à attaquer les Liégeois, compris dans la derniere trève: qu'il les tenoit pour ses alliés & que s'il continuoit dans sa résolution le Roi étoit déterminé à les secourir: le Duc répondit que les Liégeois avoient les premiers violé la trève & chassé leur Evêque: qu'ils étoient les agresseurs & qu'il ne pouvoit se dispenser de secourir un Prince son allié & son beau-frere. 1467.

L'audience fut courte & pu-

blique, mais il y en eut une se-
1467. crete dans laquelle on proposa au Duc d'abandonner le Duc de Bretagne & que le Roi abandonneroit les Liégeois. Cette seconde tentative fut aussi inutile que la premiere, le Duc demeura inébranlable. Le lendemain les Ambassadeurs se disposerent à partir & prirent congé du Duc dans le tems qu'il alloit monter à cheval pour marcher contre l'ennemi. Il leur répéta qu'il supplioit le Roi de ne rien entreprendre contre le Duc de Bretagne. A quoi le Connétable lui répondit vivement. *Monseigneur vous ne choisissez pas, vous prenez tout. Vous voulez faire la guerre aux alliés du Roi & que lui demeurant immobile ne puisse attaquer ses ennemis. Cela ne peut être, le Roi ne le souffrira pas.* Le Duc en leur disant adieu répliqua. *L'armée des Liégeois n'est*

pas éloignée ; avant qu'il ſoit trois jours je les combattrai. Si je ſuis vaincu le Roi fera ce qu'il lui plaira. S'ils le ſont, il ſera bien forcé de laiſſer en repos le Duc de Bretagne. Il monta auſſitôt à cheval & ſe mit en marche. Les Ambaſſadeurs de leur côté s'en retournerent. 1467.

Le Duc ſe rendit devant S. Tron le 27. d'Octobre. Le ſiége avoit commencé le 25. comme les Troupes de Bourgogne s'étoient venues joindre à celles de Flandre, il y avoit apparence que la Place ne tiendroit pas longtems. Le Duc n'avoit jamais aſſemblé une ſi puiſſante armée. Un ennemi plus terrible combattoit encore pour lui dans la Ville. C'étoit la peſte qui la déſoloit. Rien n'ébranla le courage des trois mille hommes que les Liégeois avoient jettés dans la Place. Ils n'ignoroient pas que

Siége de S. Tron. *Com. liv. 2. c. 2. Chronique de 1400.*

leurs compatriotes accouroient
1467. à leurs ſecours, ainſi ils réſolurent de ſe bien défendre, quoiqu'ils viſſent dreſſer contr'eux une nombreuſe Artillerie. Ils avoient pour Commandant un brave Chevalier Liégeois, celui-là même qui l'année précédente avoit procuré la paix & qui déſapprouvant peut-être dans ſon cœur la conduite de ſes citoyens, ne laiſſoit pas de les ſervir fidélement.

Dès le lendemain l'armée des Liégeois parut à demi lieuë de S. Tron, forte de 30000. hommes de pied & de 500. chevaux, nombre de Cavalerie bien diſproportionnée ; mais la valeur des Fantaſſins y ſuppléoit. Ils ne laiſſerent pas de ſe fortifier en arrivant & de creuſer devant une partie de leur Camp des foſſés profonds, qui, à cauſe des marais voiſins, furent bientôt rem-

plis d'eau. Ils avoient auſſi de l'Artillerie, qu'ils eurent le tems de placer. L'Ambaſſadeur du Roi étoit avec eux, foible ſecours pour un jour de Bataille, le lieu où ils camperent étoit proche le village de Brucſtein. 1465.

On ne ſçut leur arrivée que par le retour de quelques Fourageurs qui rentrerent dans le Camp en fuyant & qui y porterent l'allarme. Le Duc preſque ſeul, garda un ſang froid qui paſſa bientôt au reſte de l'Armée. Il ne perdit pas de tems à faire ſes diſpoſitions. Il nomma les Troupes qui devoient reſter au Siége, du nombre deſquelles il mit 500. Anglois qu'il avoit dans ſon Armée; avec le reſte il ſortit de ſon Camp & marcha contre l'ennemi. Il donna au jeune Crevecœur les Francs Archers de Bourgogne à commander, & le chargea d'engager le combat, *Pere Anſelme. Com. ibid.*

1467. Il plaça sur les deux côtes du village de Brucstein 1200. hommes d'armes; il se mit un peu plus loin, vis-à-vis du village, à la tête de 800. hommes d'armes & de volontaires. Il fit des Chevaliers, de ce nombre furent les trois Neuchatel (*a*).

Bataille de Brucstein, le 28 d'Oct. *Com. liv. 2. c. 2.*

Il étoit plus de midi lorsque Cleves Ravestein engagea la Bataille avec l'avant-garde, dont tous les hommes d'armes avoient quitté leurs chevaux. Il conduisoit avec lui quelques pieces d'Artillerie pour écarter les Liégeois les plus avancés & faciliter l'usage des fascines sur les fossés. L'Artillerie fit tant d'effet, les Archers firent leur décharge si à propos, que Ravestein fit reculer la premiere ligne, s'empara des fossés & même des canons

(*a*) Henri de Neuchastel, fils du Maréchal de Bourgogne, Claude Seigneur de Fay frere de Henri, & Jean de Neuchastel leur cousin.

dont l'ennemi les avoit garnis. Leurs retranchemens leur devinrent inutiles, il fallut combattre main à main. Ils prirent bientôt ce parti : à leur premiere surprise succéda un courage invincible. Ils se jetterent avec leurs longues piques sur les Archers Bourguignons & sur leurs chefs ; ce fut avec tant d'impétuosité qu'ils les firent reculer à leur tour & qu'ils en massacrerent 4 à 500. Alors le désordre & la consternation se mirent parmi cette avant-garde, toutes ses enseignes branloient déja comme gens vaincus & prêts à fuir. 1466.

Le Duc qui observoit tout, fit marcher contre l'ennemi Crevecœur, avec les Archers du corps de Bataille & cette foule de Noblesse qui le grossissoit. A l'égard des deux corps de 1200. hommes d'armes qu'il avoit postés sur les deux aîles de Bruc-

1467. ſtein, il n'en put faire aucun uſage, non plus que du reſte de ſa Bataille portée le long du marais; ce marais empêchoit qu'on n'allât juſqu'à eux. Le Duc n'avoit fait cette diſpoſition que par précaution & dans la crainte que les Liégeois eux-mêmes, ayant rompu l'avant-garde ne fuſſent ſortis de leur Camp & n'euſſent pénétré juſques-là.

Crevecœur raſſûra l'avant-garde du Duc & rétablit bientôt l'égalité. Pendant qu'on ſe battoit vivement les 3000. hommes de la Garniſon de S. Tron firent une ſortie vigoureuſe & attaquerent les Troupes reſtées dans les lignes. Le Duc avoit donné de ſi bons ordres qu'ils furent repouſſés, les Anglois s'étant ſignalés dans cette action. Deux autres ſorties, à quelque diſtance de la premiere, ne réuſſirent pas mieux. Il leur fallut

attendre le ſuccès de la Bataille. 1467.

Elle continuoit vivement dans le propre Camp des Liégeois. Crevecœur & la nobleſſe Bourguignone y faiſoient des prodiges de valeur. Contay y donnoit auſſi ſes ordres avec jugement. Les Liégeois ne négligeoient rien pour conſerver leur avantage; ils le perdirent inſenſiblement. Enfin la diſcipline, l'ordre, l'expérience & la véritable valeur, l'emporterent ſur la fougue & la brutale impétuoſité d'un peuple mal conduit & peu inſtruit. Les Liégeois lâcherent le pied, auſſitôt ils furent pouſſés & enfoncés. L'exemple de leur premier corps, l'élite de leur Armée, entraîna tous les autres qui chercherent à ſe ſauver le long du marais; alors ce ne fut plus qu'un affreux carnage. Les plus braves ſe rallierent en vain autour de leurs chariots; ils y furent attaqués

avec la vivacité d'un ennemi qui
1467. acheve de vaincre. Ils se hâterent de fuir comme les autres. On les poursuivit sans relâche; il y en eut un grand nombre de tués dans leur fuite. Mais trois choses empêcherent qu'on n'en fît un plus grand massacre. La premiere ce n'étoit qu'un combat d'Infanterie, & la peur donnoit aux vaincus des forces pour échapper aux vainqueurs. La seconde les 1200. hommes d'armes postés aux deux côtés de Brucstein, & auxquels se joignit un petit corps de Cavalerie envoyé par le Duc contre les fuyards, étoient obligés pour les atteindre de faire un détour de près de deux lieuës, qui laissoit beaucoup d'avance aux Liégeois. La troisieme la nuit survint & donna au plus grand nombre des vaincus le tems de gagner Liége, ou quelqu'autre asyle. Il y

en eût près de 9000. tués sur le champ de Bataille ou dans la fuite. La Cavalerie qui couroit après eux à toutes brides, malgré le détour qu'elle avoit pris, avoit tué tous ceux qu'elle rencontroit. L'obscurité l'arrêta & la fit retourner au Camp du Duc, où elle n'arriva que dans la nuit. 1467.

Telle fut la Bataille de Brucstein, qui rabattit presqu'entiérement l'orgueil des Liégeois. Ils avoient de grands reproches à se faire, d'avoir exposé leur sort au hasard d'une Bataille.

La premiere chose que fit le Duc, après qu'il fut rentré dans son Camp & qu'il se fut désarmé, fut d'appeller son Sécretaire pour écrire au Connétable. Il lui mandoit sa victoire, & lui recommandoit encore d'empêcher le Roi d'attaquer les Bretons. Ce Prince attentif aux intérêts de ses alliés, vouloit par la terreur con-

tenir le Roi & éviter les fuites incertaines de la guerre.

1466.

Prise de S. Tron par se Duc de Bourgogne *Com. ibid.*

Le Siége de S. Tron recommença le lendemain & ne fut plus soûtenu que foiblement par les assiégés, qui croyoient les Liégeois sans aucune ressource. Ils demanderent à capituler dès le 29. Ils resterent quelques jours à disputer sur les conditions, mais il leur fallut subir celles que le Duc leur imposa : de sortir sans armes, & de livrer dix d'entr'eux à discrétion.

Le Duc n'entra que le 2. de Novembre dans la Ville qui se vit au pouvoir d'un vainqueur sans pitié. Non content de faire abattre les portes & raser les murailles, il fit décapiter les dix Liégeois ; il y en avoit six qui ne furent pas regrettés ; ils étoient du nombre des 300. ôtages à qui le Duc avoit accordé la vie, ils avoient préféré à leur foi & à

leur reconnoiſſance le ſervice de la Patrie. Mais les quatre autres n'étoient coupables qu'en commun avec le reſte de leurs Citoyens & pouvoient être dignes de la clémence du Prince. On ne ſçait ſi Contay fut conſulté ſur cet acte de ſévérité. Il n'y ſurvécut pas, étant mort de maladie à Huy. 1467.

Tongres, mauvaiſe Place voiſine de S. Tron, fut inveſtie le 6. de Novembre & ſe rendit le même jour aux mêmes conditions que S. Tron. Le Duc qui croyoit toujours épouvanter les Liégeois ou qui les vouloit châtier, exerça la même ſévérité ſur les dix malheureuſes victimes qu'on lui livra, dont il y avoit la moitié du nombre des 300. ôtages. *Chronique de 1400. Com. ibid.*

Aux premiers mouvemens des Liégeois, le Roi qui connoiſſoit leur génie & le fond de leur haine pour le Duc de Bourgogne, Convention du mariage de Madame Anne avec

s'étoit déterminé de saisir cette
1467. occasion pour pousser à bout le
le Marquis du Pont. Duc de Bretagne, pour l'humi-
Du Tillet, Invent. de L. XI. lier & le forcer à lui rendre Monsieur. Il se flattoit encore que le Duc de Calabre, toujours à sa Cour, engageroit ce Duc par la négociation à le satisfaire. Il étoit prêt à tout sacrifier pour désunir les Ducs de Bourgogne & de Bretagne.

Le Duc de Calabre profita de ces dispositions. Outre la Ville d'Epinal, que le Roi lui avoit cédée, il en obtint encore pour le Marquis du Pont son fils les Terres de Vassy & de S. Dizier en Champagne, tout-à-fait à la bienséance de son Duché de Bar. Le Roi en avoit fait don en 1464. au Sire de Croï (*a*) lorsqu'il vouloit retirer les Villes de Somme. Mais ce Prince ne consultoit ja-

(*a*) Antoine Sire de Croï, Comte de Portien.

mais que son intérêt pour faire ou pour révoquer des libéralités. 1467.
Dans la suite il accorda à Croï en indemnité une rente de 600. liv. & la jouissance des Greniers à Sel de Château Portien, de Cormicy & de Noyon.

Le Duc de Calabre porta plus loin ses espérances, le Roi de Sicile son pere étoit appellé à la Couronne d'Arragon, & il avoit été proclamé à Barcelonne. Le Roi avoit promis de le secourir & le Duc pour l'y engager plus fortement le fonda sur le mariage du Marquis du Pont son fils (*a*) avec Madame Anne, fille aînée du Roi, seulement dans sa sixiéme année. Le jeune Prince avoit déja 17. ans. Il promettoit beaucoup, avec ses droits sur les

(*a*) Nicolas d'Anjou, Marquis du Pont-à-Mousson, fils aîné de Jean, Duc de Calabre & de Lorraine, & de Marie de Bourbon, sœur aînée du Duc de Bourbon.

Couronnes de Naples & de Sici-
1467. le, il étoit héritier néceſſaire des Duchés de Lorraine, de Bar, d'Anjou & du Comté de Provence. Le Roi en reçut avec joie la propoſition, & le Contrat en fut dreſſé le 3. d'Octobre. Comme il y avoit bien loin juſqu'à l'éxécution, vû le bas âge de Madame, on auroit crû ſuivant le génie du Roi qu'il ne vouloit qu'amuſer le Duc, & retirer de lui des ſervices préſens, ſurtout ayant déja promis Madame au Comte de Beaujeu, mais une clauſe inſérée dans le Contrat ne permettoit pas de douter que l'intention du Roi ne fût ſincere, qu'il ne voulût s'attacher la Maiſon d'Anjou & qu'il ne ſe fût laiſſé gagner par les grandes qualités du Duc de Calabre. Cette clauſe étoit que ſur la dot fixée à 487500. livres tournois, le Duc en recevroit

comptant 350. mille & de donner en jouissance pour le reste jusqu'au parfait payement, des Terres en Champagne de la valeur de quinze mille francs de rente. Nous verrons dans la suite qu'une partie de cette dot fut comptée & qu'elle servit au voyage que le Duc de Calabre fit en Espagne. Comblé des graces du Roi on ne peut douter que le Duc de Calabre ne continuât de bonne foi à négocier avec Monsieur & avec le Duc de Bretagne. 1467.

Premier Président de la Cour des Aydes. *Pasquier.*

Ce fut alors que le Roi changea l'ordre ancien, établi dans la Cour-des-Aides que le premier Président fut un Evêque. Il voulut que ce fût un Laïque. Il pourvut de cette charge Bertrand de Beauveau, Seigneur de Précigny son premier Chambellan, il lui donna encore la charge de second Président, il en créa mê-

1467. me une de Vice-Préſident, & y attacha les mêmes droits & les mêmes prérogatives. Il nomma auſſi un Avocat-Général. Pierre de Frêle eſt le premier qui fut revêtu de cette dignité.

Le Roi faiſoit auſſi dans les autres corps les changemens qui lui convenoient, & quoiqu'il écoutât les remontrances de ſa Cour de Parlement, c'étoit ordinairement ſans y avoir égard. On ne ſçait ſi ce fut à ſa ſollicitation ou de lui-même qu'il fit dreſſer cette belle ordonnance qui aſſûre à tous les officiers de judicature les charges dont ils étoient revêtus. Ce n'étoit pas faute de lumiéres qu'il décidoit ſouvent contre les loix. Celle-ci eut un applaudiſſement général. Cette ordonnance portoit qu'aucune proviſion ni d'office ni de bénéfice ne feroit expédiée, qu'ils ne fuſſent vacants par mort

L'Ordonnance des Offices. *Conf. des Ordonnances.*

ou par résignation volontaire, ou par forfaiture préalablement jugée & prononcée judiciairement par un Juge competent. Le Roi révoquoit toutes lettres contraires & même déclaroit nulles celles qu'il accorderoit dans la suite par importunité & opposées au sens de son ordonnance : c'étoit parler en bon Roi, c'étoit assurer le repos & la fortune des familles : c'étoit se vouloir concilier tous les cœurs, il y eût réussi si sa conduite précédente n'eût inspiré de la défiance & n'eût fait craindre qu'il ne trouvât dans la suite des moyens d'éluder l'exécution de cette nouvelle loi. Elle est dattée du 21. d'Octobre. 1467.

Seconde Guerre Civile. *Chr. scand.*

Il semble que le Roi jugea à propos de la rendre publique avant d'entreprendre la seconde guerre civile, sur-tout voyant le Duc de Bourgogne engagé dans l'entreprise de Liége qu'il croyoit

devoir être de longue durée, il
1467. avoit mandé toutes ses forces, & leur avoit donné rendez-vous en Normandie. Il vouloit chasser les Bretons de ce qu'ils y possédoient encore, & de-là entrer en Bretagne avec une armée formidable.

Le Duc de Bretagne qui prévoyoit l'orage, avoit crû l'éloigner en prévenant le Roi. Il s'étoit jetté en Normandie avec son armée & s'étoit emparé de Caën, de Bayeux & des places voisines qu'il avoit trouvé dégarnies, excepté les cent lances de la compagnie du Maréchal de Loéhac. Le Duc d'Alençon s'étoit joint au Duc. Malgré les graces que le Roi lui avoit faites, son génie le portoit à entrer dans tous les partis. D'ailleurs il se plaignoit que le Roi eût fait saisir son Duché, parceque de son autorité il avoit fait mourir un de ses dénonciateurs qui avoit occasionné l'ar-

rêt de Vendôme rendu contre lui en 1457. Quelque coupable que pût être ce dénonciateur, ce n'étoit pas au Duc à se faire justice lui-même, & il méritoit un châtiment encore plus févere. Le Roi lui avoit bientôt après accordé main levée de ses terres redoutant cet esprit dangereux, l'injure prévalut dans le cœur du Duc sur le bienfait. Il traita avec Monsieur, avec le Duc de Bretagne & leur livra ses places. Le fils aîné du Duc d'Alençon (*a*) parut entrer dans les vûes de son pere ; les Confédérés lui confierent la garde d'Alençon. 1467.

Le Roi étonné de ces mauvaises nouvelles, précipita sa marche, il partit de Paris le 20. ou le 21. d'Octobre avec ce qu'il y avoit de troupes, il alla coucher à Mantes & y fut joint par le Connétable. De-là il alla à

(*a*) René, Comte du Perche.

1467. Chartres grossissant son armée en chemin, il reçut toute son artillerie à Chartres, & ayant renvoyé à Paris le Cardinal Balue pour veiller sur tout ce qui se passeroit dans cette grande ville; il s'avança jusqu'au Mans. Là, pour affermir dans son parti le Comte de Laval (a) l'un des plus grands Seigneurs de Bretagne, il lui accorda par des lettres-patentes le privilége de précéder le Chancelier & tous les Prélats à l'Instar des Comtes d'Armagnac, de Foix, de Vendôme. Ces lettres ont ces deux clauses singulieres que le Roi y traite Laval de neveu & de cousin, & qu'elles font connoître qu'en certaines cérémonies les Princes du Sang n'avoient rang que selon leurs Pairies, puisque le Comte de Vendôme n'étoit placé dans la déclaration qu'après les deux

Du Tillet, Prélats de France.

(a) François de Laval, Sire de Gaure.

autres Comtes. Le privilége étoit pour le Comte de Laval & sa postérité. 1467.

Le Roi entra en Normandie avec toute son armée & une très-belle artillerie. Chaque jour il se rendoit auprès de lui un grand nombre de noblesse & d'hommes d'armes. En attendant que tout fût arrivé, il alla en Pélerinage à Saint Michel, il entroit toujours de ces sortes de dévotions dans ses projets. Il arriva bientôt au camp un grand renfort des milices de Paris. Le Cardinal avoit engagé de nouveau ceux qui avoient été cassés. L'Andriéche Trésorier de France & l'Orfévre d'Armenonville les conduisirent au Roi entre le Mans & Alençon. *Chr. scand.*

Ce Prince comptoit dans son armée cent mille chevaux & vingt mille hommes de pied. A l'aspect d'une si puissante armée,

celle du Duc de Bretagne avoit
1467. disparu & étoit rentrée dans son pays. Irrité de la perte de Caën & de Bayeux, le Roi avoit d'abord éloigné le Maréchal de Loéhac, il le rappella bientôt pour ne pas se faire de nouveaux ennemis. Cette grande armée ne manquoit point de Généraux. Sans compter le Roi & le Connétable, il y avoit le Maréchal de Loéhac & un très-grand nombre de Seigneurs.

Liége se soumet au Duc de Bourgogne. *Chronique de 1400.*

Le Duc de Bourgogne ignoroit les mouvemens du Roi, mais il les craignoit & les prévenoit. Après la victoire de Brucstein, il ne perdit pas un moment pour terminer une guerre dont la durée pouvoit être si fatale à ses alliés. Le 7. de Novembre il alla camper avec son armée à Vuaige portant par-tout la terreur & la désolation, le soldat pilloit, tuoit & brûloit. De Liége on voyoit les villages

villages embrasés. Le Duc séjourna le 8. dans le camp. Le 9. il campa à Autay & le 10. il se présenta devant Liége, où tout étoit dans le trouble & dans la consternation. 1467.

Liége étoit alors l'une des plus opulentes villes du monde par ses richesses, par ses fortifications, par la valeur de ses habitans & sur-tout par leur nombre prodigieux qui les mettoit en état de former presque sur le champ de puissantes armées. C'étoit l'une des plus hardies, ou pour mieux parler des plus téméraires entreprises qu'on eut encore conçues que de prétendre assiéger cette ville dans une saison si avancée, avec une armée déja fatiguée & si mal pourvûe de munitions. Le Duc de Bourgogne qui n'avoit pas prévû ses succès, n'avoit point fait de magazins pour sa cavalerie, & avoit *Com. liv. 2. c. 3.*

1467. si peu de vivres, qu'à peine eût-il pû faire subsister trois jours son armée. Malgré tant d'obstacle il avoit précipité sa marche devant Liége dans l'espérance de profiter de l'effroi que devoit y causer la victoire de Brucstein, & comptant sur les dispositions où pouvoient être les plus sages Bourgeois pour éviter les malheurs de la guerre & la ruine de leur ville. Par cette démarche il risquoit sa réputation, mais il crut devoir donner quelque chose au hazard. L'événement justifia sa hardiesse.

Comme le Duc arrivoit devant Liége, il reçut Mouy & Prévost (*a*) nouveaux Envoyés du Roi; ils venoient encore le solliciter de traiter avec sa Majesté qui abandonneroit les Lié-

(*a*) Colard de Mouy, Baili de Rouen, Gouverneur de S. Quentin, & Jean Prevost Sécrétaire du Roi.

geois s'il vouloit ne se plus mêler des affaires du Duc de Bretagne. 1467.
Le moment étoit critique par raport à la crainte que pouvoit avoir ce Prince d'échouer dans son entreprise, mais rien n'étoit capable de lui faire manquer à ses alliés.

Tout étoit en armes & en mouvement dans Liége. S'agissant de défendre leur vie, leur liberté, leurs biens, tout concouroient à s'unir étroitement pour vivre & mourir ensemble. On ignoroit la situation des affaires du Duc & combien peu il étoit en état de faire un siége si important : les plus sages étoient dans la disposition de traiter avec lui pour empêcher l'effusion du sang & le sac de leur patrie. Les timides en si grand nombre dans les villes se joignoient à eux & fortifioient leur parti, dans lequel entroient ceux des 300. ôta-

1467. ges, qui sensibles à l'honneur & à la reconnoissance, avoient gardé leur foi & n'avoient point pris les armes contre le Duc. Ils avoient au contraire une noble impatience de lui rendre service pour paroître dignes du bienfait.

Un nombre de Bourgeois, fiers, mutins, intrepides, livrés à l'ancienne haine de la nation & pour leur Evêque & pour la Maison de Bourgogne balançoit les projets des pacifiques. Ils vouloient périr les armes à la main, plutôt que de se soumettre ; ils se flattoient de repousser l'ennemi, de le voir succomber dans son entreprise & même de le vaincre en se servant de cette grande multitude renfermée dans leurs murailles. A la tête de ces opiniâtres, étoit le Seigneur de Lintres (a) presque le seul hom-

(a) Rasse de la Riviere, Chevalier Seigneur de Lintres & de Haers.

me de qualité qui se fut joint à ce peuple & qui se flattoit peut-être de s'élever à la plus haute fortune en devenant le chef de la nation. 1467.

La question fut longtems agitée dans le Conseil commun. La crainte y prévalut. On écouta quelques prisonniers rélachés sur leur parole, & qui secondés des ôtages, obtinrent qu'on iroit demander grace au Duc & que 300. des principaux Bourgeois iroient s'offrir en ôtages & lui porteroient les clefs de Liége, à cette seule condition que la ville ne seroit ni pillée, ni brûlée. Cela fut exécuté. Le Duc reçut cette soumission en présence des Envoyés du Roi qui pouvoient juger par-là du succès de leur voyage.

Le Duc croyoit son expédition glorieusement terminée, & qu'il n'avoit qu'à prendre posses-

sion de sa conquête. Il envoya
1467. d'Imbercour pour s'en assûrer. Il se persuadoit qu'il leur seroit plus agréable qu'aucun autre, ayant été Commandant pour le Duc dans Liége pendant la paix, & de plus ayant si bien mérité d'eux par le conseil qui avoit sauvé les ôtages.

D'Imbercour s'avança vers le soir du 11. de Novembre avec 50. hommes d'armes & 150. archers, il se présenta aux portes de Liége qui lui furent refusées sans ménagement. La faction guerriere avoit repris le dessus depuis la députation ; ce peuple volage passoit successivement de la terreur à la confiance. d'Imbercour se retira à l'entrée de la nuit à une Abbaye voisine d'un fauxbourg.

Le Duc informé de ce contre-tems, lui manda de le revenir joindre à moins qu'il ne fut dans

ce poste à couvert d'un enlevement. Imbercour n'étoit rien moins qu'en sûreté avec si peu de monde, si près d'un grand peuple & n'ayant aucune communication avec l'armée. Cependant il ne voulut pas quitter son poste, connoissant l'inconstance des Liégeois & combien étoit nombreux le parti de ceux qui vouloient la paix. Il se flatta qu'après la démarche qu'ils avoient faite, ils rameneroient les autres à la soutenir. Il y resta & retint seulement avec lui six des 300. ôtages qui avoient apporté les clefs, il renvoya les autres comme autant de partisans qui pouvoient diviser ou fléchir les plus obstinés. 1467.

Ceux-ci instruit de sa manoeuvre, firent sonner la cloche de l'assemblée à 9. heures du soir pour y faire résoudre d'aller chasser d'Imbercour de son poste.

D'Imbercour qui sçavoit toutes
1467. leurs coutumes, crut qu'il ne falloit que gagner du tems, & que s'il pouvoit les amuser il deconcerteroit tous leurs projets. Dans cette idée il chargea deux des six Bourgeois de nouvelles propositions encore plus avantageuses que celles qui s'étoient faites, & les envoya à Liége pour les faire agréer.

Ces deux hommes se rendirent à la porte de la ville la plus proche du camp. Ils y trouverent une grande multitude de peuple assemblée avec le Maire. Les uns vouloient aller sur le champ attaquer Imbercour, les autres s'y opposoient. Les deux Bourgeois s'adresserent au Maire & lui dirent qu'ils apportoient de nouvelles conditions plus favorables à la nation, qu'elles étoient par écrit & signées d'Imbercour lui-même comme lieutenant du Duc

de Bourgogne. Qu'ils croyoient à propos de les lire à l'aſſemblée du peuple dans le Palais Epiſcopal où elle ſe tenoit pour l'ordinaire & où elle étoit actuellement convoquée. 1467.

A ce nom d'Imbercour, ami de la nation, le tumulte ſe calme, on va au Palais pour y examiner ces nouvelles propoſitions. Mais le peu d'ordre & de ſubbordination parmi ce grand Peuple, ne laiſſe pas longtems ſubſiſter le calme. Avant que l'aſſemblée ſe ſoit déterminée le tumulte recommence à la porte de la ville. On y injurie les Bourguignons. Imbercour juge qu'on ſe diſpoſe à une ſortie & voit tout ce qu'il a à craindre d'un peuple furieux & nombreux, ſur-tout n'ayant qu'un ſi petit nombre de ſoldats. Il ne peut encore ſe réſoudre à une retraite qui va être ſuivie d'une entiere rupture & peut-

1467. être de la ruine d'une ville si opulente. Risquant le salut de sa petite troupe pour conserver un si grand peuple, il s'adresse aux quatre Liégeois qui avoient apporté au Duc les clefs de Liége & les envoye avec de nouvelles paroles pour tacher de fléchir leurs compatriotes.

Arrivés aux portes de la ville, ils y trouvent comme les premiers un grand trouble & une extrême agitation. Les uns s'en prennent à eux-mêmes, les reçoivent avec emportement & avec ménaces. Les autres paroissent touchés des démarches d'Imbercour & de leurs raisons. Le résultat fut qu'on convoquât une nouvelle assemblée au son de la cloche ; ce son & la cessation du grand bruit qui se faisoit aux portes de la ville, firent connoître à Imbercour qu'on déliberoit & lui rendirent l'espérance.

Dans l'assemblée, les 4. Liégeois présenterent un mémoire dressé par Imbercour, qui portoit qu'ayant eu l'honneur de commander autrefois dans Liége pour le Duc de Bourgogne, il ne pouvoit se résoudre à travailler à sa destruction : que s'étant associé dans leur corporation des Feroniers, il se regardoit comme Liégeois : qu'en cette qualité il leur porte une tendre affection : qu'il se flatte qu'ils avoient en lui de la confiance : qu'il s'agit de sauver leur commune patrie, & qu'il leur promet que s'ils veulent ouvrir leurs portes au Duc & exécuter les conditions prescrites, ils conserveront leurs biens, leur vie & leur liberté. 1467.

Des termes si honnête & le souvenir du service important qu'Imbercour avoit rendu à leurs ôtages, dont plusieurs sensibles à la reconnoissance, agissoient

1467. pour lui ouvertement, firent une vive impression sur tous les esprits quelque féroces qu'ils fussent. Après un long débat qui ne finit qu'à deux heures après minuit, le parti le plus sage prévalut. L'on convint qu'on tiendroit le traité arrêté avec le Duc, & qu'à la pointe du jour on livreroit une porte à d'Imbercour. Après cet arrêté, Rasse & ses Partisans accablés de douleur & déja livré à la peur des supplices, quitterent l'assemblée & chercherent leur salut dans une prompte fuite.

Dès les six heures du matin quelques-uns des ôtages vinrent instruire Imbercour de ce qui s'étoit passé & lui dirent qu'on le prioit de venir à l'assemblée. Après avoir mandé au Duc tout ce qu'il avoit fait, il s'y rendit, il y jura au nom de ce Prince que la ville seroit exempte du feu &

du pillage. Auſſitôt on lui remit toutes les portes de la ville. Il arbora ſur la premiere l'étendard de Bourgogne, y établit douze hommes d'armes & leurs archers. Il conſigna la ſeconde qui étoit murée au bâtard de Bourgogne, la troiſiéme au Maréchal de Bourgogne, la quatriéme enfin à d'autres Officiers. 1467.

C'eſt ainſi que la réſolution d'un chef habile & réputé homme de bien, jointe à ſa prudence, conduit à une fin heureuſe les plus grandes entrepriſes, le tire d'un danger éminent, ſauve l'honneur de ſon Prince, & fait le ſalut de tout un Peuple.

Liége étoit alors l'une des plus puiſſantes Villes des Pays-Bas. Il y avoit un peuple & des richeſſes immenſes, elle abondoit en munitions de guerre & de bouche. On étoit preſque au cœur de l'hyver, les grandes pluyes

1467. avoient déja inondé le pays & rendu le terrein fangeux & impraticable.

L'Armée du Duc manquoit de vivres & d'argent, elle étoit délabrée; loin de pouvoir entreprendre un fiége si important, elle n'eût pû subsister deux jours en ordre de Bataille, & le Duc eût été obligé de s'en retourner couvert d'ignominie. Ce succès couvrit Imbercour de gloire.

Entrée du Duc de Bourgogne dans Liége. *Chronique de 1400. Com. ibid.*

Le 17. de Novembre le Duc de Bourgogne fit son entrée triomphante dans Liége, suivi de 1200. hommes d'armes armés de toutes piéces, & avec dix mille Archers, quoiqu'il eût laissé son Camp garni de Troupes. Il étoit à la tête de sa Maison & environné des plus grands Seigneurs de sa Cour, magnifiquement vêtus. Il rétablit l'Evêque dans tous ses droits, il resta dix jours dans cette grande

Ville à y donner ſes ordres deſpotiquement. Il lui fit payer des ſommes immenſes, tant pour les frais de la guerre que pour d'anciennes amendes, qu'il prétendoit lui être dûes à cauſe de l'infraction des Traités. Il changea les Loix & fit raſer les murailles, il verſa même du ſang ayant immolé à ſon reſſentiment 5. ou 6. des ôtages infidelles & le Meſſager de la Ville qui lui étoit odieux. Il en partit le 28. de Novembre, emportant avec lui l'Artillerie & toutes les armes des habitans, qu'il laiſſa plus irrités qu'humiliés. L'extrême rigueur eſt peu propre à dompter le cœur des gens libres. 1467.

Le Duc trouva dans Liége les clefs de Gand. La victoire applanit tout & eſt une ſource de proſpérité. Les Gantois craignant le ſuccès de la guerre de Liége lui avoient renvoyé la cédule

Soumiſſion des Gantois. *Antiq. de Flandre. Vieland*, *c.* 98.

qu'il leur avoit accordée & une
1467. aide d'argent. Le Duc l'avoit reçu sans déroger à ses prétentions. Après l'expédition il s'arrêta à Huy dix jours, sans congédier son Armée. Les Gantois effrayés renoncerent d'eux-mêmes à la plûpart des privileges dont ils avoient obtenu le rétablissement & lui envoyerent des Députés pour lui crier merci, & rentrer dans ses bonnes graces. Il en usa en vainqueur. Il fit subsister en son entier l'ancien Traité de Gavre, abolit les Bannieres des Métiers, supprima la fameuse Assemblée qui se tenoit à l'ami-Carême, & qu'on appelloit *Haurrec*. Il les fit renoncer en bonne forme à tous leurs Privileges & les obligea de lui en envoyer à Bruxelles l'original accordé par le Roi Philippe le Bel, il le fit lacérer par le Chancelier de Goux, en présence de toute

sa Cour. Il fit ensuite son entrée dans Gand, avec le nombre de Troupes qu'il lui plût. Vainqueur de ses ennemis & de ses propres sujets, ce Ptince vit la fin d'une guerre qui pouvoit être extrêmement dangereuse pour lui. Il ne trouva pas plus de difficulté à obtenir des Etats de toutes ses Provinces du Pays-Bas une aide de 350. mille écus par an, pour dix ans. Il la fit repartir sur chaque Province, les deux Bourgognes fournissant leurs subsides séparément.

1467.

Com. liv. 2. chap. 5.

Com. liv. 4. c. 13.

Divers exploits en Normandie & en Bretagne.

Chr. scand.

Le Roi étoit en Normandie, croyant toujours que le Duc auroit une longue guerre contre les Liégeois; cet espoir le flattoit d'avoir le tems de ramener Monsieur & le Duc de Bretagne au devoir. Dans cette persuasion il ne pensoit qu'à grossir son Armée. Il lui vint un grand renfort de Paris, choisi sur toute la Mi-

1467. lice Parisienne, & conduit par le Cardinal Balue qui en avoit fait la revue générale les 22. & 26. de Novembre. Le Cardinal trouva le Roi de retour de son pélerinage de S. Michel, entre le Mans & Alençon, à la tête de son Armée, qui avec ces nouvelles Troupes étoit composée de cent mille chevaux & de vingt mille hommes de pied : puissance formidable & capable d'engloutir la Bretagne si le Roi eût pû tenir longtems ses forces sur pied, mais il manquoit d'assez grands magazins pour contenir des fourages ; de plus, les Troupes n'étoient pas soudoyées. Elles se retiroient après avoir servi leur tems.

On ne voit pas qu'il ait fait des exploits proportionnés à de si grandes forces. Il avoit repris Avranches, Falaise, Revée & quelques autres petites Places

occupées par les Bretons : quoiqu'en état de les pousser il ne discontinuoit pas de négocier, il craignoit toujours de s'engager dans quelques entreprises de longue haleine. Il sçut bientôt la fin de la guerre de Liége, & que le Duc de Bourgogne allarmé du péril de ses Alliés s'étoit rendu à S. Quentin, où il avoit convoqué ses Troupes & sa Noblesse. Dans la crainte d'une invasion, le Roi fit partir pour Paris le Duc de Bourbon & le Maréchal de Loéhac, afin qu'ils veillassent à la sûreté de cette grande Ville. Ils y arriverent le 27. de Décembre, peu après le Maréchal alla à Rouen pour joindre le Roi au premier avis. 1467.

On connut bientôt les causes de l'inaction de ce Prince. Le Duc d'Alençon en se déclarant pour les Confédérés, & en allant les joindre en Bretagne, avoit

1467. confié la garde d'Alençon à son
d'Argentré. fils René, Comte du Perche. Le Roi avoit fait sonder ce jeune Prince, encore novice ; séduit, il remit cette Place au Roi, qui lui laissa la garde du Château d'Alençon ; il y joignit les Gouvernemens de Falaise, de Revée, 20. mille écus d'argent & une Compagnie de cent hommes d'armes ; récompenses sans doute stipulées.

Ce fut un coup bien sensible pour le Duc de Bretagne & pour Monsieur. Ils en firent des reproches amers au Duc d'Alençon, à qui ils ne purent s'empêcher de dire que son fils lui ressembloit & qu'il étoit digne d'être son fils. Peut-être que ce Duc n'étoit pas fâché de voir par ce manége trop souvent pratiqué dans les Guerres Civiles la fortune de sa maison en sûreté.

Le Roi qui s'étoit rendu au

Mans pour ce Traité ne balança plus à attaquer le Duc de Bretagne. Il entra dans son pays avec toute cette multitude de combattans, y porta le fer & le feu à 30. lieues à la ronde, il s'empara même de Chantocé & d'Ancenis. 1467.

Toute la Bretagne jetta les hauts cris en se voyant ainsi ravagée par son Souverain, & hors d'état de s'y opposer. Son effroi facilita la conclusion d'une treve proposée par le Cardinal Légat (*a*) assisté du Comte de Damartin & du Trésorier Landrieche. Le Roi y donna les mains, il la sollicita même n'ayant jamais pû, quelques avantages qu'il eût fait offrir au Duc de Bourgogne, le détacher des intérêts des Princes.

Treve avec Monsieur. & le Duc de Bretagne.

C. scandal.

Com. liv. 2. c. 5.

Par cette treve il fût arrêté que le Roi assembleroit les Etats

d'Argentré.

(*a*) Jean Joffredy.

pour régler avec eux l'appanage
1467. de Monsieur, & qu'elle subsisteroit jusqu'à leur décision.

Mariage de Mademoiselle de Valois. P. Ansel. d'Amb.

Aussitôt le Roi congédia son Armée, & mit en quartier les Troupes entretenues. Il alla ensuite à Tours, où il convoqua les Etats. En attendant leur ouverture il expédia plusieurs affaires. La mort de Lescoët (a) laissant la Charge de Grand Veneur vacante il la donna à Guillaume de Galac, Conseiller & Chambellan. La Charge de Grand Louvetier fut donnée à Pierre Hennequin, l'un des Veneurs du Roi. Antoine de Prie, Seigneur de Busançois, étoit Grand Queux; il posséda cette Charge pendant tout ce regne, elle passa après sa mort, arrivée en 1484. à Louis son fils aîné. René le se-

Marol, généalogie, dm b.

(a) Roland de Lescoët, Chevalier Conseiller & Chambelan du Roi, Gouverneur de Loches, Grand Veneur de France.

cond fut Cardinal. Antoine les avoit eus de Magdeleine d'Amboise. Cette Maison de Prie étoit très-illustre depuis longtems. 1467.

Ce qui occupa plus Louis XI. pendant ce calme fût le mariage de Mademoiselle de Valois, sa fille naturelle, & celui de la derniere fille que le feu Roi avoit laissée de la belle Agnès. La premiere étoit née au Roi de Madame de Beaumont en 1451. & entroit déja dans sa dix-septiéme année. Il l'avoit mariée dès l'année 1460. Guyette son aînée, à Charles Seigneur de Sillons. Celle-ci s'appelloit Marie, il la fit épouser à Aymard de Poitiers, Seigneur de S. Valier, d'une des meilleures Maisons de Dauphiné. Par une Lettre du 11. de Juillet il paroît que ce mariage étoit arrêté depuis longtems. Il y assure qu'elle étoit véritablement sa fille, & lui permet de *P. Anselme.*

1467. porter les armes de France avec une barre d'or, posée au côté gauche. Cette alliance n'eût pas des suites heureuses, la Princesse étant morte en couche l'année suivante.

Jeanne de Valois, derniere fille du feu Roi & d'Agnès Sorel, épousa Antoine de Beuil & Comte de Sancerre, dont elle eût postérité. Sa dot fut de 40. mille écus d'or, dont le Roi paya comptant dix mille cinq cens, & pour le surplus il donna au Comte en 1478. la Vicomté de Carentan. On appella à la Cour la nouvelle Comtesse Madame de Beuil, il paroît qu'elle en étoit l'un des ornemens.

Nouveau Comines 1723.

Premiers Etats de Tours. *Chronique de 1400. Du Tillet, des rangs.*

Le Roi fit quelques petits voyages à Amboise & aux environs, jusqu'à la tenue des Etats. Sans paroître s'en occuper il prenoit de justes mesures pour faire nommer par les Villes des

Députés qui lui fussent favorables. Il revint à Tours quelques jours avant l'ouverture des Etats, fixée au Lundi de la Passion, 1. d'Avril ; elle se tenoit dans la Salle de l'Archevêché, qu'on avoit divisée en trois parquets ou cloisons de bois, à hauteur d'homme seulement, & qui communiquoient l'une dans l'autre. 1467.

L'Assemblée fut tout-à-fait auguste, ainsi qu'il convenoit à ceux qui la composoient, & à l'importante matiere qu'on y devoit traiter, dont dépendoit la fin de la Guerre Civile & le repos de l'Etat.

Le premier Parquet plus élevé que les deux autres étoit au haut bout de la Salle. Il en occupoit toute la largeur, & on y montoit par trois degrés. C'étoit pour le Roi, la famille Royale, & les Princes du Sang non représentans.

1467. Le second Parquet plus étroit que celui du Roi étoit destiné aux grands Officiers, aux Princes & Seigneurs représentans, aux Pairs & aux Prélats. Il étoit séparé du Parquet du Roi par deux bancs assez longs, destinés pour les Pairs Ecclésiastiques & pour les grands Officiers. Ces deux bancs faisoient comme un quatrieme Parquet entre le premier & le second.

Le troisieme pour les Députés de la Noblesse, du Tiers-Etat, & pour les Conseillers d'Etat plus grand & plus spacieux que les deux autres, il tournoit autour du second & occupoit le reste de la Salle.

Il n'est pas hors de propos de marquer les rangs qu'occupoient tous les Princes & Seigneurs; on en a tiré des conséquences dans la suite qui ont servi de préjugés. Cela donnera encore

une notion des Princes & des Seigneurs qui composoient la Cour de Louis XI. 1467.

Le Roi étoit tout au haut de la Salle, sur un trône de velours bleu, semé de fleurs de lys d'or & élevé de trois degrés. Il s'étoit habillé ce jour-là d'une longue robe de damas blanc brochée d'or de Chypre, boutonnée avec des boutons d'or & fourée de martre zibeline. Il avoit sur la tête un petit chapeau noir, où il y avoit aussi une plume d'or de Chypre, tout cet ajustement lui séyoit à merveille & le faisoit paroître bien différent de ce qu'il se montroit tous les jours, jamais Prince ne s'étant moins soucié de la parure, excepté dans les occasions d'éclat qui lui en imposoient la nécessité.

Des deux côtés du trône & à 7. pieds de distance, on avoit placé deux chaises à dos de ve- *Du Tillet: des Prelats,*

lours cramoisi, & qui avoient
1467. un surtout de drap d'or. Dans celle à droite du trône étoit assis le Cardinal Balue, qu'on appelloit à la Cour le Cardinal d'Evreux, vêtu de ses habits de Cardinal. Dans celle du côté gauche étoit le Roi de Sicile, Duc d'Anjou, oncle du Roi & Prince du Sang. Il avoit une robe de velours cendré, doublée aussi de martre.

C'étoit un spectacle tout nouveau de voir non-seulement en concurrence avec un Prince du Sang, mais encore au-dessus de lui un Cardinal d'une naissance abjecte. Jamais jusqu'à ce jour, les Cardinaux n'avoient formé ces prétentions, mais ce Cardinal étoit premier Ministre & favori du Roi. De plus, le Roi ne demandoit qu'à abbaisser les Grands, qui avides de biens & pliant devant la faveur oublient

ce qu'ils ſe doivent à eux-mêmes. La démarche étoit encore plus humiliante pour le Roi de Sicile, qui avoit regné & qui portoit encore le nom de Roi. Ce Prince étoit déja vieux, & avoit toujours été ſi foible, qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'il ne ſoutînt pas ſa dignité. On doit être plus ſurpris de la condeſcendance des autres Princes du Sang, auſſi intéreſſés que lui dans cette préſéance, & qui n'eurent pas plus la force que lui de réſiſter aux volontés du Roi & à l'entrepriſe du Miniſtre. 1467.

Au côté droit du trône entre le Roi & le Cardinal étoit le Comte de Foix, Prince de Navarre, beaufrere du Roi, mais debout & par conſéquent dans un rang inférieur. Au côté gauche étoient auſſi debout les Comtes de Nevers & d'Eu Pairs de France & Princes du Sang, cé- *Du Tillet, des rangs.*

1467. dant le pas sans difficulté au Cardinal. Sur un des dégrés du trône, précisément devant le Comte de Foix étoit assis le Prince de Piedmont (*a*) neveu du Roi, jeune enfant dont la place étoit sans consequence & qui n'en avoit pas même là une qui tînt aucun rang dans le cérémonial. Derriere le Roi de Sicile & assez loin, étoit assis sur une petite escabelle le Comte de Dunois, Grand Chambelan, si gouteux & si gros qu'il avoit fallu plusieurs personnes pour l'y porter. Accablé d'années, mais plus chargé de gloire & attirant sur lui tous les yeux par le souvenir de ses victoires. Devant le Roi & tout le long du premier parquet étoient debout & sans rang marqué le Vicomte

(*a*) Charles, Prince de Piémont, fils d'Amedée IX Duc de Savoye & de Madame Yolande de France, né en 1457.

de Narbonne (*a*) neveu du Roi, 1467.
Gaspar Tider Comte de Pembroc, frere uterin de Henri VI. Roi d'Angleterre & cousin germain du Roi. (*b*) Les Comtes de Tancarville, de Chatillon, de Beuil & de Longueville, Pierre de Laval, les Sires de l'Aigle, de Craon, de Crussol & de la Forets.

Dans le second parquet on avoit placé des deux côtés en long deux bancs couverts de riches tapis & plus élevés que les autres bancs. Sur le premier étoient assis, dans celui de la droite le Connétable & le Chancelier vêtus l'un & l'autre de robes de velours cramoisy; tout de suite à quatre doigts de dis-

(*a*) Jean de Foix, fils de Gaston Comte de Foix, & de Madame Magdeleine sœur du Roi.

(*b*) Par sa mere Catherine de France Reine d'Angleterre, sœur de Charles VII. & qui s'étoit remariée à Ouven Tider.

tance, les Prélats, ſçavoir le Patriarche de Jéruſalem Evêque de Bayeux, l'Archevêque de Tours, les Evêques de Paris, de Chartres & de Périgueux, de Valence, de Limoges, de Senlis, de Soiſſons, d'Aire, d'Avranche, d'Angoulême, de Lodeve, de Nevers, d'Agen, de Cominges, de Bayonne, & les Procureurs des Prélats abſents.

1467.

Sur le ſecond banc à la gauche étoient aſſis le Marquis du Pont (*a*) petit-fils du Roi de Sicile, le Comte du Perche, le Comte de Guiſe (*b*) le Comte de Vendome (*c*) le Comte Dauphin (*d*) tous Princes du Sang; & de ſuite après eux par un pri-

(*a*) Nicolas d'Anjou, fils de Jean, du Duc de Calabre, & d'Iſabelle Ducheſſe de Lorraine.

(*b*) Charles d'Anjou, Comte de Guiſe, fils de Charles Comte du Maine.

(*c*) Jean II. de Bourbon, Comte de Vendôme.

(*d*) Gilbert de Bourbon, Dauphin d'Au-

vilége très-honorable le Comte 1467.
de Monfort, fils du Comte de Laval.

Dans l'eſpace entre les deux premiers parquets, il y avoit auſſi deux bancs en large, l'un à droite & l'autre à gauche, couverts de tapis ſur leſquels étoient aſſis le viſage tourné du côté du Trône, ſur le premier l'Archevêque & Duc de Rheims, les Evêques & Ducs de Laon & de Langres, les Evêques & Comtes de Beauvais & de Chalons Pairs Eccléſiaſtiques; ſur le ſecond le Comte de Damartin, Grand-Maître de France, les Maréchaux de Loéhac & de Rohaut, Torcy Maître des Arbaletiers & l'Amiral.

Au devant du Connétable & du Chancelier dans le ſecond

vergne, fils de Louis I. Comte de Montpenſier & de Jeanne de Clermont Dauphine d'Auvergne.

parquet, Jean le Prévost Notaire
1467. & Sécrétaire du Roi, étoit assis sur un petit placet en qualité de Greffier des Etats, & avoit une petite table devant lui pour écrire les délibérations.

Dans le troisiéme parquet qui comme nous l'avons dit, tournoit autour du second derriere le banc des Princes du Sang, étoient les Députés de la Noblesse. Derriere le banc du Connétable & du Chancelier, les Conseillers d'Etat, les Chanceliers du Roi de Sicile, du Duc d'Orléans & les représentans par Procureur. Enfin, tout au bas de la salle toujours dans le troisiéme parquet étoient rangés assez serrés les Députés du tiers Etat au nombre de 192. pour 64. villes. C'est-à-dire un Ecclésiastique & deux Laïques pour chacune.

Résultat des Etats. *Du Tillet, des rangs.*

Lorsque tout fut placé dans cet ordre, où on voit que les

Evêques contre l'ancien uſage, précéderent les Pairs Laïques, le Chancelier (*a*) ſe leva, alla ſe mettre à genoux devant le Roi & à ſa droite. Le Roi lui tint quelques diſcours, après quoi ce Miniſtre revint à ſa place & expoſa le ſujet de l'aſſemblée. Il dit qu'il s'agiſſoit de régler l'appanage de Monſieur, qu'on avoit obligé Sa Majeſté à lui donner la Normandie, que c'étoit une condition trop onereuſe à l'Etat : qu'il offroit un apanage tel qu'on le donnoit aux fils de France avec titre de Duché ou de Comté : qu'il y joindroit une penſion de 60 mille francs en argent ſans tirer à conſéquence n'y ayant pas d'exemple d'un ſi gros revenu : que malgré ces offres Monſieur s'étoit uni avec pluſieurs Princes & Seigneurs pour lui faire la guerre & le forcer à lui céder la Nor- 1467.

(*a*) Jean Jouvenel des Urſins de Trainel.

1467. mandie : que le Duc de Bretagne avoit reçu Monſieur chez lui ; qu'il étoit à la tête du parti & qu'il s'étoit déja emparé de pluſieurs places en Normandie : que le Roi ſur tous ces chefs conſultoit les Etats & leur demandoit leur avis & leur ſecours

Du Tillet des Pairs. d'Argentré. On employa huit jours ſeulement à délibérer ſur tant d'importantes matiéres, elles étoient toutes digerées, le Roi avoit eu ſoin de s'aſſurer de la plûpart des voix. Le réſultat des Etats fut favorable à ce Prince. Il fut décidé 1°. qu'on aſſigneroit à Monſieur un appanage convenable. 2°. Que la Normandie ne lui en ſerviroit point, étant trop néceſſaire au ſoutien des charges de l'Etat & que Sa Majeſté avoit en vain conſenti à la lui donner, qu'uſufruitiére de ſes Etats elle ne pouvoit les démembrer. 3°. Que l'apanage qu'on donneroit à Mon-

fieur, feroit titré & que s'il ne fe contentoit pas de la qualité de Comte, on y annexeroit celle de Duc quoique les loix & les anciens ufages l'obligeaffent d'être fatisfait du titre de Comte. 4°. Que le produit de ce Comté ou de ce Duché monteroit à douze mille livres de rente, & que la penfion de 60. mille francs que le Roi offroit d'y joindre, étant un excédent fans exemple, il falloit inférer dans les lettres qu'elle ne tiroit point à conféquence pour les autres fils de France étant exceffive. 1467.

Qu'à l'égard du Duc de Bretagne il feroit fommé de rendre & de reftituer au Roi toutes les places qu'il occupoit en Normandie, faute de quoi les Etats fecourroient Sa Majefté de troupes & d'argent. Le Clergé y ajouta des priéres dont vraifemblablement le Roi ne fe foucioit pas beaucoup. *d'Argentré.*

1467. Il fut dit encore qu'on feroit à Monsieur des représentations pour l'engager à se contenter du partage reglé par les Etats, & qu'on avertiroit le Duc de Bourgogne de ne point entrer dans les ligues qui se feroient contre le bien du Royaume, & de ne les point favoriser.

Chr. scand. Il auroit été ridicule qu'on n'eût fait aucune mention du peuple dans une assemblée établie principalement pour le soulager : mais on passa cette matiére légérement. Il fut seulement dit que le Roi zélé pour le bien de ses sujets, désireroit qu'on leur rendît exactement la justice, que pour cet effet on nommât des Commissaires pour réformer les abus : que le Duc de Bourgogne comme Doyen des Pairs & comme Prince du Sang, seroit prié de se joindre aux Commissaires & de s'y employer avec eux.

Voilà tout ce qui fut traité dans ces Etats. Le Roi en ayant obtenu ce qu'il souhaitoit, les congédia le 14. d'Avril, ils ne durerent que neuf jours.

Fin du second Volume.

De l'Imprimerie de P. AL. LE PRIEUR, Imprimeur du Roi.





